

J CANADA. PARL. SENAT.
103 COM. PERM. DES RESSOURCES
H72 NATURELLES.
1946
R48 Délibérations ...
A42

NAME - NOM

SESSION DE 1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATURELLES

Chargé d'étudier

LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MINES MÉTALLIFÈRES
DU CANADA

Fascicule no 1

SÉANCE DU 14 MAI 1946

SUJET À L'ÉTUDE:

Mémoire de l'Ontario Mining Association.

(Les planches 1, 2, 3, 4, 7 et 11 figurent à la fin des délibérations)

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

L'honorable J. J. DONNELLY, Président

Les honorables Sénateurs

Beaubien	Hurtubise	Paterson
(Saint-Jean-Baptiste)	Johnston	Pirie
Burchill	Jones	Raymond
Crerar	Kinley	Riley
Davies	Lesage	Robicheau
Dessureault	McDonald (<i>Kings</i>)	Sinclair
Donnelly	McGeer	Stevenson
Duffus	McIntyre	Sutherland
Dupuis	McLean	Taylor
Ferland	McRae	Vaillancourt
Hayden	Michener	White (34)
Horner	Nicol	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT: des Procès-Verbaux du Sénat, le jeudi 2 mai 1946.

Que le comité permanent des Ressources naturelles reçoive instruction d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada, et de faire rapport à la Chambre de ses constatations, et qu'à cette fin il soit autorisé à convoquer et à examiner des témoins et à tenir les procès-verbaux de ses délibérations.

Le Greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 7 mai 1946.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Ressources naturelles se réunit cet après-midi, à 2 h. 30.

Présents:—Les honorables Sénateurs: Donnelly, président; Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*), Burchill, Dessureault, Ferland, Hayden Horner, Johnston, McDonald (*Kings*), McRae, Pirie, Stevenson, Taylor, Vaillancourt et White—15.

L'ordre de renvoi du 2 mai 1946 est alors lu par le Secrétaire comme suit:

Que le comité permanent des Ressources naturelles reçoive instruction d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada, et de faire rapport à la Chambre de ses constatations, et qu'à cette fin il soit autorisé à convoquer et à examiner des témoins et à tenir les procès-verbaux de ses délibérations.

Sur motion de l'honorable sénateur Hayden, les honorables sénateurs Crerar, Paterson et McRae sont nommés membres d'un sous-comité du programme.

Il est résolu de recommander au Sénat que le Comité soit autorisé à faire imprimer au fur et à mesure 1,000 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations sur l'ordre de renvoi et que l'application de l'article 100 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne lesdites impressions.

A 2 h. 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Certifié conforme.

Le Chef de la division des comités,

A. H. HINDS.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 14 mai 1946.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Ressources naturelles se réunit ce matin, à 10 h. 30.

Présents:—Les honorables Sénateurs: Donnelly, président; Beau-bien (*Saint-Jean-Baptiste*), Crerar, Dessureault, Duffus, Ferland, Hayden, Horner, Hurtubise, Johnston, Jones, Lesage, McDonald, (*Kings*), McGeer, McLean, McRae, Michener, Nicol, Paterson, Riley, Stevenson, Vaillancourt et White—23.

Aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité procède à l'examen de l'ordre de renvoi du 2 mai 1946, donnant instruction au Comité d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada.

Un mémoire de l'Ontario Mining Association est alors lu par: M. E. V. Neelands, président de l'Ontario Mining Association; M. Robert E. Dye, ci-devant président et directeur de l'Ontario Mining Association, et M. Balmer Neilly, directeur de l'Ontario Mining Association.

Les pièces suivantes, jointes au mémoire, sont déposées:—

No 1. Brief on taxation on the Ontario metal mining industry. 1907-1941. (non imprimé).

No 2. Brief by the Canadian Institute of Mining and Metallurgy on taxation and the Canadian mining industry (non imprimé).

No 3. Report of the Royal Ontario Mining Commission, 1944 (non imprimé).

No 4. Premier rapport de la Conférence des Ministres des Mines réunis à Québec les 14 et 16 avril 1945 (non imprimé).

Sur motion de l'honorable sénateur Crerar, il est—*Résolu* de faire rapport pour recommander que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances du Sénat.

A 1 h. de l'après-midi la séance est suspendue jusqu'à 4 heures.

A 4 h. 15, la séance est reprise.

La lecture du mémoire de l'Ontario Mining Association se poursuit.

A 5 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 21 mai courant à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le chef de la division des comités,

A. H. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

Le MARDI 14 mai 1946.

Le Comité permanent des Ressources naturelles, chargé d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada, se réunit ce matin, à 10 h. 30, sous la présidence de l'hon. M. Donnelly.

Le PRÉSIDENT: L'heure de la réunion du Comité est maintenant arrivée. L'assistance n'est peut-être pas aussi considérable que nous l'aurions désiré, mais deux ou trois comités très importants siègent ce matin. Je demanderai au Secrétaire de lire l'ordre de renvoi, afin que vous sachiez ce qui est devant nous.

(M. Hinds lit l'ordre de renvoi).

Le PRÉSIDENT: La motion qui porte cette matière à la considération de notre Comité a été proposée par le sénateur McRae et appuyée par le sénateur Crerar. Nul doute qu'ils ont réfléchi attentivement sur la façon dont nous devons procéder, et sur les renseignements qui doivent nous être fournis.

Avant que je leur demande de prendre la parole, qu'on me permette d'énoncer un avis. Le Sénat du Canada n'a jamais été destiné à être une école d'art oratoire, et je crois que la même observation s'applique aux comités sénatoriaux. Quant à notre Comité, je crois que vous conviendrez avec moi que nous progresserons plus rapidement si ceux qui prennent part aux discussions s'expriment dans un langage simple et clair, s'abstenant de faire de longues péroraisons. Je dis cela parce que le chef de la section des Débats et rapports m'informe qu'il n'a pu trouver d'hommes compétents pour assister nos excellents sténographes. Par conséquent, en étant raisonnablement concis dans nos remarques, nous aiderons à expédier le travail de nos sténographes.

Je demanderai au sénateur McRae de nous faire connaître ses vues sur la façon dont nous devons procéder.

L'hon. M. MCRAE: Monsieur le président et messieurs, vous avez entendu lire l'ordre de renvoi donnant instruction au Comité d'examiner la valeur économique de nos mines métallifères. Ce terme de "mines métallifères" se rapporte à l'extraction de nos métaux précieux, or et argent, et de nos métaux vils, cuivre, nickel, zinc et peut-être quelques métaux vils d'ordre secondaire. Je n'ai mentionné que les principaux. La valeur économique de ces métaux se rapporte à ce qui peut servir les meilleurs intérêts du Canada tout entier. Beaucoup d'entre nous sommes d'avis que le développement de nos mines offre, de ce temps-ci, une grande occasion d'accroître nos exportations et de fournir du travail. Ce sont là, autant que je sache, les principaux objets de notre enquête.

Le mémoire qui va nous être présenté est très volumineux mais je crois que nous pouvons le considérer comme le point d'appui de l'enquête. Après cette réunion, on organisera d'autres rencontres avec les associations minières de trois ou quatre provinces qui s'intéressent aux mines, et je crois que le Comité désirera connaître les vues des ministres des Mines des diverses provinces.

Prenant bonne note de votre avertissement, monsieur le président, sur la concision des discours, je demanderai maintenant à M. Crerar de compléter ce que j'ai dit car, après tout, nul n'égale notre sénateur pour ce qui est de mines et de l'assistance qu'il peut fournir au Comité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Crerar.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président et messieurs, je ne crois pas pouvoir ajouter grand-chose à ce que le sénateur McRae a dit. L'ordre de renvoi indique clairement le travail assigné au Comité. Mon expérience de plusieurs années passées comme ministre des Mines m'incite à croire que le peuple du Canada n'est réellement pas très renseigné sur ce grand actif national, tant pour sa valeur actuelle que pour sa valeur en puissance. Il me semble que, dans un pays bien administré, le peuple devrait être assez renseigné sur ses problèmes, ainsi que sur les ressources dont il dispose pour faire face à ces problèmes. Par conséquent, j'espère que cette enquête nous permettra de diffuser dans notre population beaucoup de renseignements additionnels. Je sais, par exemple, qu'une mine à une certaine valeur à tel point de vue, parce qu'elle procure de l'embauche, et à tel autre point de vue, parce que les mineurs sont des consommateurs de denrées agricoles, et qu'ils agrandissent ainsi le marché des fermiers. Mais, à ma connaissance, nul effort n'a encore été entrepris pour grouper ces renseignements et les présenter clairement au public. Je ne désire exprimer aucune critique, mais je crois que les compagnies minières elles-mêmes n'ont pas apprécié autant qu'elles l'auraient dû la valeur de telles informations. Il est beaucoup plus important pour le public de savoir combien de barils de farine, combien de tonnes de pommes de terre, quelles quantités de bois et d'autres marchandises ont été achetées par un centre minier, que de connaître, par exemple, la capitalisation d'une mine et la composition de son conseil d'administration.

J'espère que la présente enquête nous permettra de réunir les informations dont j'ai parlé, et de les rédiger sous une forme claire, concise et condensée, pour les distribuer à travers le Canada. Cela donnera à notre population une idée de la grande ressource nationale que nous possédons dans nos mines métallifères, et du grand développement qui suivra nécessairement si les affaires nationales sont administrées comme il convient.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: A notre dernière réunion, un comité du programme avait été chargé d'établir le plan de notre travail.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Devrions-nous aborder cette question maintenant ou attendre la lecture du mémoire?

L'hon. M. MCRAE: Je crois pouvoir donner des renseignements sur ce point. Nous avons eu quelque difficulté à prévenir suffisamment à l'avance les divers organismes qui veulent paraître devant nous. Il est difficile d'organiser nos réunions de manière qu'elles n'entrent pas en conflit avec celles des autres comités. Comptant pouvoir terminer aujourd'hui notre besogne, nous avons pris des arrangements pour faire comparaître la Western Quebec Mining Association mardi prochain, et la Manitoba Mining Association, environ une semaine plus tard. Je crois que le Comité serait bien avisé de tenir plus d'une réunion par semaine. Nous devrions nous rencontrer au moins deux fois la semaine et, de cette façon, je crois que nous pourrions accomplir notre tâche en six ou huit réunions. Les quatre provinces qui s'intéressent activement aux mines, l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique, veulent paraître devant nous. Il a été proposé que nous demandions aux ministres des Mines dans les diverses provinces de venir ici, et cette proposition a été partiellement acceptée déjà. Combien de ces messieurs se présenteront ici est, sans doute, une autre question, mais s'ils le veulent, ils peuvent nous exposer la situation dans leur province. Le sénateur Crerar a pensé

qu'en outre nous pourrions avoir des renseignements du ministère des Mines et des Ressources par l'entremise d'un de ses chefs. Dans ce cas-là, nous consacrerions une réunion à cette fin.

Comme vous le savez, nos comités permanents ont beaucoup de travail devant eux. Deux comités importants, ceux du tourisme et de l'immigration, se réunissent cette semaine et, en outre, le comité de la banque et du commerce s'occupera bientôt du bill des Faillites. La prochaine occasion que nous aurons de nous réunir arrivera mardi, alors que, comme je l'ai dit, la Western Quebec Mining sera prête à soumettre son mémoire.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Monsieur le président, le lundi et le vendredi, il n'y a pas de séances de comités. Si nous voulons expédier le travail de ce Comité, je ne vois pas pourquoi nous ne nous assemblerions pas ces jours-là, afin de ne pas déranger les autres comités qui siègent le mardi, le mercredi et le jeudi.

L'hon. M. MCRAE: La difficulté consiste à obtenir le quorum. Quel est notre quorum?

M. HINDS: Neuf, monsieur.

L'hon. M. MCRAE: Nous ne pourrions pas avoir le quorum le lundi, à moins que le Sénat ne siège le lundi soir.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Il ne devrait pas exister de difficulté au sujet du vendredi.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, je propose que nous nous fassions autoriser par le Sénat à siéger durant ses séances, à moins que nous n'ayons déjà cette autorisation.

M. HINDS: Pas actuellement.

L'hon. M. CRERAR: Alors nous devrions l'obtenir. Le comité de la banque et du commerce commencera bientôt une longue série de réunions sur le bill des Faillites, qui est une très importante pièce de législation. Il y aura probablement beaucoup de gens qui tiendront à faire des représentations sur ce sujet. Si nous obtenons la permission de siéger pendant les séances du Sénat, nous pourrions nous réunir, non seulement mardi matin, mais aussi dans l'après-midi. Nous devrions disposer de ces témoignages le plus rapidement possible, car les messieurs qui viennent ici sont très occupés, et nous ne voulons pas les retenir plus qu'il ne faudra.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici, ce matin, une délégation représentant l'Ontario Mining Association, et elle a un long mémoire à déposer. Je désire préciser que mes remarques au sujet des longs discours ne s'appliquent pas aux longs mémoires, puisque ceux-ci allègent le travail de nos sténographes.

L'hon. M. CRERAR: Je propose que nous demandions aujourd'hui la permission de siéger durant les séances du Sénat.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Je puis compter autour de cette table un quorum de membres qui passent toutes leurs fins de semaine à Ottawa; ils n'ont pas l'occasion de s'éloigner. Aussi, si on le désire, nous pouvons poursuivre le travail du Comité sans beaucoup d'interruptions.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts, messieurs, à entendre la délégation représentant l'Ontario Mining Association.

L'hon. M. MCRAE: Il est un point, monsieur le président, sur lequel je désire attirer l'attention du Comité au sujet de ce mémoire. Il est

très volumineux et je crains que, si nous suivons notre coutume de le faire lire tout d'une traite, sans avoir l'occasion de poser des questions, nous ne nous perdions dans un fouillis de chiffres. Ce mémoire est divisé en six sections, et je propose que nous tenions une discussion à la fin de chacune des sections. Si ce mode de procéder vous convient, je proposerais que le mémoire soit imprimé in extenso dans notre compte rendu, y compris la discussion qui suivra chaque section.

Le PRÉSIDENT: Cette proposition est soumise à la décision du Comité.

Nous allons maintenant entendre M. E. V. Neelands, président de l'Ontario Mining Association.

M. NEELANDS: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, avant de présenter officiellement notre mémoire, je voudrais commenter brièvement la documentation qui vous est soumise.

En premier lieu, vous avez tous reçu une copie complète du mémoire de l'Ontario Mining Association sur le développement des ressources minérales du Canada, que nous désirons vous présenter verbalement.

Avec ce mémoire, vous trouverez un volume intitulé "Schedules to accompany Brief on Taxation—The Ontario Mining Metal Industry, 1907-41." Ces tableaux, qui ont été complétés jusqu'en 1944, sont mentionnés de temps à autre dans notre mémoire.

Certains autres documents ou rapports sont aussi mentionnés ou cités dans le cours de notre mémoire et, pour compléter les dossiers de votre Comité, je suis heureux de déposer les pièces suivantes:

Trois copies de "Brief on Taxation—The Ontario Metal Mining Industry, 1907-41." Pièce no 1.

Trois copies d'une brochure intitulée: "Taxation and the Canadian Mining Industry". Pièce no 2.

Trois copies de "Report of the Royal Ontario Mining Commission". Pièce no 3.

Deux copies du "Premier rapport sur la conférence des ministres (provinciaux) des Mines, à Québec, en avril 1945." Pièce no 4.

Avec votre permission, je lirai maintenant notre lettre de présentation:

MESSIEURS,

Nous désirons vous remercier en premier lieu, au nom de l'Ontario Mining Association, de l'intérêt que le Sénat porte au rôle capital de l'industrie minière dans l'économie canadienne, et de l'occasion que vous avez donnée à notre société de faire connaître ses vues.

L'Ontario Mining Association a été incorporée en Ontario par lettres patentes en date du 18 février 1920. C'est un groupement volontaire, et sans but lucratif, de compagnies d'extraction minière et de réduction. Ses membres représentent presque toutes les mines métallifères en opérations dans la province d'Ontario, soit une quarantaine de firmes, en plus d'environ 8 sociétés de gestion qui contrôlent d'autres établissements en opération dans l'Ontario ou d'autres provinces du Dominion.

Dans notre mémoire, dont chacun de vos membres possède un exemplaire, nous avons préparé avec beaucoup de soin une section traitant de l'importance de cette industrie au Canada et dans l'Ontario. Nous avons essayé aussi de démontrer les rapports qui existent entre cette industrie, industrie de premier plan, dépendante de nos ressources naturelles, et les autres industries et services au Canada.

Comme complément, et à l'appui de nos diverses propositions, nous avons présenté au Comité et à ses membres une étude statistique complète sur l'Industrie des mines métallifères en Ontario de 1907 à 1941, avec additions jusqu'en 1944. Ce travail intitulé "Brief on Taxation" a été rédigé pour notre association par M. Douglas Mutch, B.Sc., en collaboration avec M. Balmer Neilly, I.M. Nous avons aussi versé à vos dossiers un exemplaire des documents imprimés suivants, qui sont mentionnés dans notre mémoire:

1. Une brochure intitulée: "Taxation and the Canadian Mining Industry", qui est un mémoire destiné à être présenté au ministre des Mines et Ressources ainsi qu'au ministre des Finances et préparé par le président et le conseil du Canadian Institute of Mining and Metallurgy en date du 24 février 1944.

2. Le rapport de la Royal Ontario Mining daté du 6 septembre 1944.

3. Le premier rapport sur la conférence des ministres des Mines qui s'est tenue à Québec, les 14 et 16 avril 1945.

Tous les éléments qui entrent dans nos représentations, ainsi que les renseignements statistiques contenus dans le mémoire Mutch-Neilly, sont tirés de sources gouvernementales officielles, ou de rapports et documents publiés. Les opinions exprimées sont étayées de notre longue expérience dans les affaires minières.

Ceux qui comparaissent aujourd'hui devant vous pour parler de l'industrie minière en Ontario ont été choisis et désignés par l'Ontario Mining Association. Cependant, ils sont ici à titre personnel, et, n'étant pas entravés par quoi que ce soit en fait d'instructions spécifiques, se trouvent en mesure de présenter leurs propres idées.

Pour commencer, précisons que nous ne poursuivons aucune visée égoïste. Nous comprenons que, dans des présentations de ce genre, les exposés historiques n'ont de valeur que pour indiquer les tendances. Nous ne nous préoccupons ici que de l'avenir de l'industrie minière au Canada, et nous ne sollicitons ni n'espérons de concessions ou de privilèges spéciaux d'aucune sorte.

Notre Association a eu périodiquement le privilège d'être représentée devant divers organismes gouvernementaux. Nous avons, en toute occasion, soigneusement évité de prendre aucune attitude pouvant entraîner des controverses politiques. Nous nous sommes fait une règle de toujours présenter notre cause au Gouvernement en fonction.

Comme nous l'avons déjà laissé entendre, nous sommes ici pour discuter les particularités de l'industrie minière du point de vue de la production, actuelle et potentielle, et, lorsque nous citons des chiffres, on reconnaîtra, nous l'espérons, que notre dessein est basé

uniquement sur ce qui doit être le plus avantageux pour la position économique du Canada dans l'avenir.

Nous nous rendons fort bien compte de notre manque d'expérience des matières de ce genre. Nous sommes des mineurs de roc, et ne prétendons pas à de plus grandes distinctions; nous reconnaissons même que, dans notre enthousiasme pour notre profession et notre industrie, nous avons pu, par inadvertance, prendre une attitude que d'autres considéreront peut-être comme préjudiciable.

Nous sommes venus ici en réponse à une invitation très appréciée que nous a transmise le Sénat du Canada. Notre attitude en est spécifiquement une de collaboration, et, avec votre permission, monsieur le président, je demanderai maintenant à mes collègues de communiquer certains renseignements que nous croyons très sûrs, et qui, nous l'espérons, serviront à votre Comité dans son enquête aussi opportune qu'importante.

Respectueusement soumis,

Pour l'ONTARIO MINING ASSOCIATION

Le Président,

(Signé) E. V. NEELANDS,

J'aimerais, monsieur le président, inviter mes collègues, M. Robert E. Dye, ancien président et directeur de notre association, et M. Balmer Neilly, autre directeur, à donner lecture de notre mémoire.

MÉMOIRE DE L'ONTARIO MINING ASSOCIATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

TABLE DE MATIÈRES

- Section I. Introduction
- Section II. Importance de l'industrie
 - 1. Zone minéralisée
 - 2. Production
 - 3. Embauche
 - 4. Situation des exportations
- Section III. Influence des mines sur les autres entreprises
 - 1. Chemins de fer
 - 2. Énergie électrique
 - 3. Industrie en général
 - 4. Fabrication d'outillage et fournitures de mines.
- Section IV Conditions particulières aux mines
 - 1. Découvertes de mines
 - 2. Prospection et piquetage
 - 3. Formation et développement de compagnies
 - 4. Contrôle du prix de vente des produits
 - 5. Actif défectible
 - 6. Mines et colonisation
 - 7. Déplacement des importations
- Section V Sommaire de la présentation des faits
- Section VI Recommandations
 - 1. Prospection
 - 2. Exploitation
 - 3. Opération des mines

MÉMOIRE DE L'ONTARIO MINING SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

Au PRÉSIDENT et aux MEMBRES
du COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES
Hôtel du Sénat,
Ottawa, Canada

I. INTRODUCTION

Par sa composition, ce mémoire peut avoir l'air de souligner exagérément l'industrie minière dans ses rapports avec la province d'Ontario. On doit faire observer à cet égard que les membres de l'association ont acquis la plus grande partie de leur expérience dans ladite province, et que les exemples cités pour illustrer les arguments qu'on y avance de temps à autre sont plus facilement tirés de cette expérience, ainsi que des dossiers constitués à l'association avec les renseignements accumulés par ses membres en matière d'exploitation.

Généralement parlant, les données ici présentées sont extraites des rapports officiels ou publics, et la source en est indiquée.

II. ÉTENDUE DE L'INDUSTRIE

1. Zone favorable aux minéralisations.

Il a été fréquemment fait mention dans la presse et à la tribune du Bouclier pré-cambrien ou canadien. Cette allusion se rapporte à une classification géologique, une période ou une formation de roches particulièrement favorable aux gisements de minéraux et qui se prolonge dans une grande partie du Canada. Alors que l'honorable T.-A. Crerar était ministre des Mines, il a publié, en 1936, une série de causeries radiophoniques traitant de l'avenir des mines canadiennes et incluant une illustration (Pl. 1), ici reproduite, pour montrer l'étendue de la surface totale du Canada que recouvre cette formation favorable. En parlant de ladite zone, M. Crerar déclare dans son article :

Je vois s'étendre sur la plus grande partie du Québec et de l'Ontario, sur plus des deux tiers du Manitoba, sur plus de la moitié de la Saskatchewan et jusqu'aux mers arctiques, cette contrée rocheuse et parsemée de lacs que les géologues appellent le Bouclier canadien.

Il mentionne ensuite le fait que seulement 10% de la superficie totale du Canada représente des terres arables, et pour le reste, qui comprend le Bouclier canadien, il dit :

C'est dans cette partie de 85% de territoire non agricole que se trouve l'Empire métallifère du Canada, domaine qui est loin d'être complètement exploré dans la recherche et l'exploration des ressources minérales.

S'il est faux de prétendre que toutes les roches précambriennes soient minéralisées, il n'en reste pas moins vrai qu'avec le temps et l'expérience ce terrain s'est révélé favorable à la prospection et, de plus, que les gisements minéraux qu'on y trouve ont des chances d'être substantiels, et par conséquent importants.

Sur la carte de M. Crerar, on a ajouté, à une échelle approximative, les diverses zones minières connues au Canada, où des mines ont été découvertes et mises en exploitation. Cette carte montre bien la forte proportion de la zone favorable qui reste encore à explorer et à prospecter.

Planche no 2

TABLEAU MONTANT LA VALEUR EN DOLLARS DE LA PRODUCTION MINIÈRE DU CANADA, DE 1907 A 1944 INCLUSIVEMENT

La production d'or, de cuivre, de nickel est présentée séparément

Année	Production totale				
	Tous les minéraux y compris les métaux		Production comprise dans les totaux		
			Or	Cuivre	Nickel
1907	\$ 86,865,202	\$ 42,295,944	\$ 8,382,780	\$ 11,398,120	\$ 9,535,407
1908	85,557,101	41,465,136	9,842,105	8,413,876	8,231,538
1909	91,831,441	44,452,539	9,382,230	6,814,754	9,461,877
1910	106,823,623	49,236,766	10,205,835	7,094,094	11,181,310
1911	103,220,994	47,126,724	9,781,077	6,886,998	10,229,623
1912	135,048,296	62,184,610	12,648,794	12,718,548	13,452,463
1913	145,634,812	67,270,679	16,598,923	11,753,606	14,903,032
1914	128,863,075	60,102,882	15,983,007	10,301,606	13,655,381
1915	137,109,171	76,293,502	18,977,901	17,410,635	20,492,597
1916	177,201,534	107,040,035	19,234,976	31,867,150	29,035,497
1917	189,646,821	107,930,443	15,272,992	29,687,980	33,732,112
1918	211,301,897	114,849,152	14,463,689	29,250,536	37,002,917
1919	176,686,390	73,762,793	15,850,423	14,028,265	17,817,953
1920	227,859,665	79,001,847	15,814,098	14,244,217	24,534,282
1921	171,923,342	51,216,914	19,148,920	5,953,555	6,752,571
1922	184,297,242	61,964,687	26,116,050	5,738,177	6,158,993
1923	214,079,331	84,891,218	25,495,421	12,529,186	18,332,077
1924	209,583,406	102,406,528	31,532,443	13,604,538	19,470,178
1925	226,583,333	117,082,298	35,880,826	15,649,822	15,946,672
1926	240,437,123	115,237,581	36,263,110	17,490,300	14,374,163
1927	247,356,695	113,561,030	38,300,464	17,195,487	15,262,171
1928	274,989,487	132,012,454	39,082,005	28,598,249	22,318,907
1929	310,850,246	154,454,056	39,861,663	43,415,251	27,115,461
1930	279,873,578	142,743,764	43,453,601	37,948,359	24,455,123
1931	230,434,726	120,930,147	58,093,896	24,114,065	15,267,453
1932	191,228,225	112,041,763	71,479,373	15,294,058	7,179,862
1933	221,495,253	147,015,593	84,350,237	21,634,853	20,130,480
1934	278,161,590	194,110,968	102,536,553	26,671,438	32,139,425
1935	312,344,457	221,800,849	115,595,279	32,311,960	35,345,103
1936	361,919,372	259,425,194	131,293,421	39,514,101	43,876,525
1937	457,359,092	334,165,243	143,326,493	68,917,219	59,507,176
1938	441,825,237	323,075,154	166,205,990	56,554,034	53,914,494
1939	474,602,059	343,506,123	184,115,951	60,934,859	50,920,305
1940	529,825,035	382,503,012	204,479,083	65,773,061	59,822,591
1941	560,241,290	395,346,581	205,789,392	64,407,497	68,656,795
1942	566,768,672	392,192,452	186,390,281	60,417,372	69,998,427
1943	530,053,966	356,812,760	140,575,088	67,170,601	71,675,322
1944	485,819,114	308,292,161	112,532,073	65,257,172	69,204,152
Totaux	\$10,005,699,893	\$5,939,801,582	\$2,434,335,943	\$1,078,965,599	\$1,081,090,415
% du total	100.00 %	59.36 %	24.33 %	10.78 %	10.85 %

(Extrait des rapports du Bureau fédéral de la Statistique)

2. Production

Le rapport Mutch au tableau no 6, montre la valeur annuelle en fonds canadiens, de la production minérale totale de l'Ontario, de 1907 à 1944 inclusivement. Il montre aussi la valeur, en fonds canadiens, de la production totale d'or (comprise dans les statistiques précédentes) pour la même période.

Les chiffres de 1907 à 1941 inclusivement sont tirés des rapports officiels de la province d'Ontario; ceux de 1942 à 1944 inclusivement sont extraits des rapports publiés par le Bureau fédéral de la Statistique.

On attire particulièrement l'attention dans ce document, sur les points suivants:

1. La valeur totale de la production pour cette période de 38 ans, soit environ 31½ milliards de dollars, où la production d'or représente environ 11½ milliard ou 43.92 pour cent.

2. L'effet démontré de l'accroissement de la production d'or, accroissement réalisé sur une demande gouvernementale d'augmentation de cette production pour fins d'échange durant les débuts de la guerre, alors que la valeur annuelle, en dollars, de la production d'or passa de 99 millions en 1938 à 125 1/2 millions en 1940, soit une hausse de 25 pour cent.

3. L'effet démontré de la réduction dans la production de l'or en bas du niveau de 1940, ce qui fut amené par :

a) un changement dans l'attitude du gouvernement envers l'extraction de l'or, quand la nécessité des changes fut amoindrie et que la production directe du matériel de guerre devint plus avantageuse.

Au cours de cette période, la valeur annuelle en dollars de la production d'or tomba de 125 1/2 millions de dollars, pour l'année de production maxima en 1940, à 65 1/2 millions de dollars pour l'année de production maxima en 1944, soit d'environ 50 pour cent.

b) La réduction de la main-d'œuvre et de l'outillage disponibles pour l'industrie.

c) L'interdiction faite par le Gouvernement, vers la fin de 1941, d'ouvrir de nouvelles propriétés aurifères.

La compilation (pl. 2) expose des chiffres semblables s'appliquant au Dominion du Canada (Bureau fédéral de la Statistique), sauf qu'on a mis en évidence les principaux métaux autres que l'or.

Ces informations ont été utilisées aussi dans la préparation d'un diagramme (pl. 3) qui donne une claire idée des fluctuations et de la hausse croissante de la valeur de la production minérale canadienne au cours des années.

Une fois de plus, les totaux (1907-1944) sont impressionnants. La valeur globale de tous les minéraux extraits approche de dix milliards de dollars, les métaux seuls comptant pour environ six milliards de dollars, ou soixante pour cent.

Effet de la guerre

L'effet de la récente guerre, de ses demandes et de ses répercussions, apparaît aisément quand on étudie ces chiffres.

La production canadienne d'or a augmenté de \$166 millions en 1938 à \$205 millions en 1941, et elle a descendu à \$112 millions en 1944 (et à \$102 millions en 1945).

La production de cuivre calculée aux prix fixes ou d'avant-guerre a passé de \$56 millions en 1938 à \$67 millions en 1943; une légère compression due au manque de main-d'œuvre en 1944 l'a établi à \$65 millions.

La production de nickel a été majorée de \$54 millions en 1938 à \$71 1/2 millions en 1943, avec une légère réduction imposée par la pénurie de travailleurs en 1944, alors qu'elle fut de \$69 millions.

La production de tous les métaux y compris les précédents s'est accrue de \$323 millions en 1938 à \$395 millions en 1941; ensuite, et surtout sous l'influence de la régression dans la production de l'or, elle est descendue à \$308 millions en 1944.

Effet de la période de dépression

Un coup d'œil sur les chiffres de la production des métaux pour la période 1929-1932 montre rapidement comment l'or sert d'amortisseur dans les périodes de dépression.

En ces années-là :

La production du cuivre descendit de \$43 millions à \$15 millions, et celle du nickel tomba de \$27 millions à \$7 millions. Tous les métaux diminuèrent de \$154 millions à \$112 millions. Si l'on défalque l'or, ces chiffres deviennent une baisse de \$114 millions à \$40 millions.

La production de l'or a augmenté de \$40 millions à \$71½ millions.

Une situation semblable s'est manifestée dans la période 1919-1922. Les effets en sont clairement démontrés dans une série de tableaux représentant l'histoire de la production du cuivre, du nickel, de l'or et de tous les autres métaux (pl. 4).

Planche no 5

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE DES EMPLOYÉS AINSI QUE LES SALAIRES PAYÉS DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE, 1925-1943 incl.

Année	Nombre des employés	Montant des traitements et salaires	Moyenne par employé
1925	65,090	\$ 85,103,118	\$1,307
1926	77,931	94,216,813	1,209
1927	84,674	104,220,892	1,231
1928	89,448	115,954,022	1,296
1929	95,102	124,490,511	1,309
1930	89,200	113,975,332	1,278
1931	72,809	91,969,299	1,263
1932	61,470	71,772,049	1,168
1933	63,334	70,031,805	1,106
1934	73,505	88,126,186	1,199
1935	80,256	100,080,559	1,247
1936	90,999	116,766,222	1,283
1937	105,414	144,292,384	1,369
1938	107,275	145,644,000	1,358
1939	107,759	152,353,208	1,414
1940	108,886	164,489,686	1,511
1941	113,227	186,423,186	1,647
1942	112,032	198,550,260	1,772
1943	112,140	207,575,955	1,851
TOTAUX	1,710,551	\$2,376,035,487	\$1,389

PARTAGE PAR INDUSTRIE—ANNÉE 1943

Mines métallifères	64,324	\$128,483,302	\$1,997
Mines non métallifères ..	7,989	11,055,861	1,384
Combustible	30,754	55,351,328	1,800
Glaise, etc.	9,073	12,685,464	1,398
TOTAUX	112,140	\$207,575,955	\$1,851

(Compilé à même les Rapports annuels sur la production minérale du Canada, Bureau fédéral de la statistique, section minière métallurgique et chimique).

Planche no 6

TABLEAU INDIQUANT LA MOYENNE D'HEURES DE TRAVAIL ET DE GAINS
HEBDOMADAIRES DES SALARIÉS (NON COMPRIS LE PERSONNEL
AUX APPOINTEMENTS) DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE,
COMPARATIVEMENT À LA MOYENNE DES AUTRES
INDUSTRIES.
MOIS D'OCTOBRE 1945.

Industrie	Heures moyennes par semaine	Salaire moyen par heure	Revenu moyen par semaine
Manufactures	44.7	67.8	\$30.31
Produits animaux	45.7	63.2	28.88
Avions et pièces	44.3	86.8	38.45
Autos et pièces	42.3	86.4	36.55
Explosifs et munitions	46.9	74.7	35.03
Farine, etc.	47.5	63.1	29.97
Fonderie et at. mécan.	45.8	77.2	35.36
Gros appareils électr.	43.3	74.9	32.43
Produits du bois	44.7	60.8	27.18
Pétroles et dérivés	43.2	87.0	37.58
Pulpe et papier	51.8	72.2	37.04
Matériel roulant ferrov. ..	44.0	87.5	38.50
Produits du caoutchouc ...	45.4	71.2	32.32
Produits textiles	43.3	51.4	22.26
Mines	44.1	85.6	37.75
Charbon	40.5	94.0	38.07
Minerais métalliques	46.3	86.1	39.86
Min. non métalliques	46.6	65.9	30.71
(ex. charbon)			
Industrie du bâtiment	41.5	81.3	33.74
Construction routière	37.1	63.1	23.41
Services	44.0	43.9	19.32

3. *Emploi*

La valeur d'une industrie dans l'économie nationale se rattache nettement au problème de l'emploi. Le nombre des personnes directement employées, la régularité de l'embauche, l'échelle des salaires (taux et total du revenu annuel) et le degré de travail créé pour les autres industries par les besoins d'une industrie donnée, ce sont là des marques de l'importance de cette industrie spécifique par rapport au bien-être national.

Le tableau no 19 du rapport Mutch présente le nombre de salariés et employés aux appointements dans l'industrie aurifère de l'Ontario pour les années de 1907 à 1944 inclusivement. En 1941, dernière année de la production maxima, il y avait 19,362 salariés et 1,431 employés aux appointements.

Le tableau no 5 montre le total des employés dans l'industrie minière canadienne, et le montant des traitements et salaires qui leur furent payés durant les années 1925 à 1943 inclusivement. L'année 1943 accuse un total de 112,140 employés et une liste de paie annuelle de \$207,575,955.

Les mines métallifères sont une des rares industries qui fournissent du travail à longueur d'année, sauf dans quelques cas isolés, où le travail à ciel ouvert peut être affecté par les conditions de la température.

Le ministère (fédéral) du Travail a publié dans la *Gazette du Travail* (janvier 1946, p. 82, éd. anglaise) un rapport sur la moyenne

des heures de travail et des gains hebdomadaires des *salariés* dans les diverses industries du Canada, et pour qui il existe des statistiques sur les heures de travail par homme.

Ces statistiques sont présentées sous forme de tableau à la planche no 6, et sous forme de graphiques à la planche no 7. Un examen de ces deux planches fera connaître la situation comparative des travailleurs dans les mines métallifères, et l'on y trouvera la base des observations suivantes :

1. La moyenne du revenu hebdomadaire dans les mines métallifères est plus élevée que dans toute autre industrie au Canada.
2. Si le taux du salaire horaire dans les mines est légèrement inférieur à celui de plusieurs autres industries, l'emploi irrégulier dans ces industries ramène la moyenne du salaire horaire de ces employés en bas de celui que reçoivent les mineurs.
3. La moyenne du salaire hebdomadaire dans les mines égale presque deux fois celle du groupe le moins payé.

Bénéfices additionnels

Outre les traitements et salaires, les employés des mines de l'Ontario reçoivent des bénéfices additionnels fournis par les mines en dehors de l'échelle des salaires.

De tels bénéfices ne sont pas assurés uniformément par l'industrie, soit quant au type d'allocations, soit quant à la proportion des frais assumés par la compagnie intéressée.

Outre les revenus présentés ci-dessus, plusieurs compagnies minières, en tant que les circonstances le permettent, fournissent volontairement quelque chose de plus en fait de services ou d'indemnités. Dans la plupart des cas, cependant, cette compensation additionnelle est un don direct n'engageant par l'avenir.

La nature de ces avantages varie par conséquent de mine en mine, et elle comprend :

- des plans d'épargnes;
- des gratifications et cadeaux de Noël;
- de l'aide pour les services athlétiques et sociaux;
- des pensions et rentes viagères;
- des allocations de commisération;
- l'assurance-groupe;
- des plans (de secours) en cas de maladie et d'accident hors du travail;
- un programme de traitement médical et d'hospitalisation;
- entretien des hôpitaux ou contributions;
- paiement de frais funéraires;
- programmes de congés annuels payés;
- congés statutaires payés;
- fournitures de vêtements et d'équipement personnels;
- magasins de compagnie vendant en bas du prix coûtant;
- repas fournis;
- logements ou chambrée à moins que le prix coûtant;
- assistance en matière scolaire;
- transport des employés;
- fourniture de repas sur le temps de la compagnie.

Une étude attentive des bénéfices additionnels accordés par les mines d'or de l'Ontario en 1943 a été faite, et l'on a constaté que le coût moyen pour les exploitants de toutes ces mines a été de \$217.97 par employé annuellement, soit environ \$18.00 par homme mensuellement.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir quelle part d'une semblable assistance peut être donnée aux employés des autres industries, mais nous estimons que bien peu d'industries, s'il en est, peuvent présenter des montants supérieurs à ceux que l'on énumère ici.

Planche no 8

TABLEAU DES EXPORTATIONS CANADIENNES DE PRODUITS DOMESTIQUES, DE 1927 A 1944 INCLUSIVEMENT, INDIQUANT LA VALEUR DE TOUS LES MINÉRAUX ET PRODUITS INCLUS, AINSI QUE LE RAPPORT DE POURCENTAGE DE CES ARTICLES AVEC LES EXPORTATIONS TOTALES

(La production totale d'or figure comme exportation en milliers de dollars)

Année	Production total du Dominion y compris l'or	Métaux et produits non ferreux	Minéraux et produits non métalliques	Production d'or	Total des minéraux et de leurs produits	
					Valeur	% des exportations totales
1927	1,266,649	90,840	25,950	38,300	155,090	12.24%
1928	1,402,792	112,778	27,402	39,082	179,262	12.78%
1929	1,160,120	154,319	28,545	39,862	222,726	19.20%
1930	843,197	95,652	21,108	43,454	160,214	19.01%
1931	658,125	69,073	13,457	58,093	140,623	21.37%
1932	599,543	96,906	9,216	17,479	177,601	29.62%
1933	750,304	168,375	14,809	84,350	267,534	35.67%
1934	859,163	191,345	15,654	102,537	309,536	36.03%
1935	964,625	212,547	19,084	115,595	347,226	36.00%
1936	1,192,475	230,152	26,081	131,293	387,526	32.51%
1937	1,140,693	194,876	30,896	143,326	369,098	32.38%
1938	1,003,790	179,664	25,013	166,206	370,883	36.94%
1939	1,109,042	182,890	29,332	184,116	396,338	35.74%
1940	1,383,433	194,712	33,754	204,479	432,945	31.30%
1941	1,826,792	244,012	45,172	205,789	494,973	27.09%
1942	2,550,163	308,903	56,580	186,390	551,873	21.64%
1943	3,112,050	332,705	62,192	140,575	535,472	17.21%
1944	3,552,485	339,908	58,398	112,532	510,838	14.38%
Total	25,375,441	3,399,657	542,643	2,067,458	6,009,758	23.68%

Note—La valeur des exportations, pour les années 1927 à 1936 inclusivement, est comptée pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1938 à 1937. Celle de 1937 à 1944 inclusivement est comptée pour l'année civile.

(Compilation tirée de l'Annuaire du Canada et de la Production minière du Canada, Bureau fédéral de la statistique).

4. Situation à l'exportation

Nombre d'industries canadiennes suppléent dans une large mesure aux besoins domestiques de la population. Les mines métallifères sont, par contre et à toutes fins pratiques, une industrie d'exportation; elles procurent des changes étrangers dont on a grandement besoin pour obtenir à notre peuple les nécessités et commodités que l'on ne saurait trouver dans les limites du territoire national. En outre, cette industrie attire les capitaux étrangers.

L'or répond idéalement à cette situation, en ce qu'il est l'objet d'une demande universelle et que sa vente, qui s'effectue sans concurrence, n'entraîne pas de représailles commerciales ou tarifaires.

Le tableau no 8 est une compilation montrant le total des exportations du Canada, en \$, pour les années 1927 à 1944 inclusivement.

Pour toutes fins de comparaison, pendant la même période, on a inclus les exportations de métaux et produits non ferreux, des minéraux et produits non métalliques, ainsi que la production annuelle d'or (prise

dans le tableau no 2). Ces trois derniers chiffres ont été additionnés pour présenter le total des exportations de minéraux et de produits miniers. La dernière colonne fait voir le rapport en pour-cent qui existe entre le total des minéraux et produits minéraux, et le total des exportations de produits domestiques, tel que le présente la première colonne.

L'importance de l'industrie minière dans les exportations canadiennes est attestée par les chiffres suivants qui proviennent des planches 2 et 8: pour les 18 ans en revue (1927-1944 inclusivement)

Valeur totale de la production métallifère	\$4,433,989,304
Valeur des métaux et produits non ferreux exportés	\$3,399,657,000
Valeur de la production d'or (qu'on suppose exportée)	2,067,458,000
Total des métaux et produits exportés	\$5,467,115,000

Avec la valeur additionnelle des produits de métaux non ferreux qui sont fabriqués ici, la valeur en dollars des exportations de métaux, y compris les produits du groupe non ferreux, plus l'or, est, en fait, plus grande que la valeur en dollars de la production totale sous forme préfabriquée.

Pour la même période (1927 à 1944 inclusivement), les chiffres présentés plus bas, et qui proviennent des planches nos 2 et 8, indiquent qu'une proportion beaucoup plus forte de nos produits minéraux non métalliques a été utilisée au Canada.

Valeur totale de la production minière non métallique	\$2,321,157,000	
Valeur totale des minéraux et produits non métalliques exportés	542,643,000	23.4%

Pour la même période (1927-1944 inclus), l'Annuaire du Canada révèle que la valeur totale de toutes les exportations de denrées agricoles et produits de la ferme a été comme suit:

Produits agricoles et végétaux	\$5,840,766,000
Animaux et produits animaux	2,669,246,000
Bois, produits du bois et papier	4,732,905,000
A comparer avec la valeur des exportations de minéraux et produits minéraux, l'or inclus	6,009,758,000

En d'autres termes, la valeur de nos exportations minières, pendant une période de 18 ans, a été supérieure à la valeur de nos exportations totales de ferme ou de produits du bois, et elle a atteint environ 71 pour cent de nos exportations totales de fermes et de bestiaux combinés.

De la planche 2—pour les années 1927-1944 inclusivement:

Production de tous les minéraux y compris les métaux	\$6,755,146,094
Production des métaux	4,433,989,304
Production des minéraux non métalliques (par soustraction)	\$2,321,156,790

DISCUSSION du mémoire de l'ONTARIO MINING ASSOCIATION

Section I—Introduction

Section II—Importance de l'industrie.

(Présenté par M. Robert E. Dye, ancien président et directeur de l'Ontario Mining Association)

M. DYE: Monsieur le président et messieurs, si vous avez des questions à poser au sujet de ces deux sections du mémoire, je serai heureux d'y répondre. J'invite donc M. Neilly à lire la section III.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que des honorables sénateurs veulent poser des questions au sujet du terrain que nous avons couvert jusqu'ici?

L'hon. M. WHITE: Est-ce que la situation du travail s'améliore?

M. DYE: Voulez-vous dire les disponibilités actuelles en fait de main-d'œuvre dans les mines?

L'hon. M. WHITE: Oui.

M. DYE: Oui, absolument. Nous constatons que les anciens combattants reviennent en nombre très appréciable. C'est un excellent groupe d'hommes. Ils se mettent au travail d'une façon très encourageante, avec la détermination de prendre la place qui leur revient dans le travail civil. Nous en sommes satisfaits à tous les points de vue. Outre ceux qui ont déjà travaillé pour nous, il y a nombre de vétérans qui se dirigent vers le nord et qui sont engagés dans diverses mines. Nous avons un grand nombre de ces hommes.

L'hon. M. PATERSON: On nous a dit que ces gens ne voulaient pas aller travailler sous terre. Est-ce exact?

M. DYE: Ce n'est pas cela. Nous avons entendu dire tout le temps de la guerre: "Eh bien, ils ne voudront pas retourner sous terre quand ils reviendront." Nous avons des hommes qui demandent directement à retourner dans les mêmes galeries ou à travailler aux entreprises de développement. C'est un travail dur, qui exige de l'adresse ainsi que des hommes solides et disposés à travailler avec énergie. Non seulement ils veulent retourner à ces endroits, mais ils demandent à retourner où ils ont déjà travaillé. Ils sont prêts à reprendre le collier. A ma connaissance, nous n'avons certainement pas à nous plaindre des hommes qui ont été libérés des divers services armés.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Est-ce que le Gouvernement a retiré ses restrictions au sujet de la production de l'or?

M. DYE: C'est exact.

L'hon. M. HORNER: J'ai lu l'autre jour que la diminution de la production de l'or était due au manque de main-d'œuvre expérimentée, que

les mines éprouvaient des difficultés à cet égard. Je suppose que c'est là un état de choses passager.

M. DYE: Il est vrai que, dans certains districts et dans des mines qui commencent leur exploitation, on a quelque difficulté à organiser des équipes compétentes et expérimentées. Mais pour ce qui est des mines déjà en production, cette difficulté n'est pas sérieuse, car parmi nos meilleurs mineurs nous avons des garçons de la campagne et de la ville, qui vont sous terre, sont prêts à travailler, et apprennent le métier dans un temps comparativement court.

L'hon. M. McDONALD: Je suppose que des salaires plus élevés inciteraient les hommes à descendre sous terre.

M. DYE: C'est là un facteur qui compte certainement pour beaucoup. Ils veulent s'établir avec leur nouvelle famille. Ils veulent obtenir un bon salaire et fonder un foyer.

L'hon. M. HORNER: Il est une question, monsieur le président, que j'aimerais adresser à M. Dye mais je ne sais pas si c'est le lieu ou le moment convenables. On a dit qu'en ces dernières années le public qui spéculait sur les entreprises minières a été grandement découragé par les maisons de courtage malhonnêtes et les promoteurs du même acabit. Il me semble que votre association minière doit être très désireuse de faire tout son possible pour convaincre le public qu'il a au moins une bonne chance de faire fructifier ses placements. Quelque assurance de ce genre aiderait beaucoup, selon moi, à obtenir des fonds pour le développement de nouvelles mines.

M. DYE: C'est vrai, il est extrêmement important que les gens qui placent de l'argent dans les mines puissent courir des chances de faire des profits, et il est malheureusement vrai que, dans certains cas, ils n'ont pas eu cette satisfaction. Mais il est également vrai que les fonds placés d'aventure dans le développement initial des propriétés minières sont employés à une mission bien hasardeuse et précaire. Même si ces épargnants ont d'excellentes chances de faire fructifier leur argent, une bonne partie d'entre eux, s'ils sont réalistes, doit comprendre qu'il y a des chances que, si une propriété en particulier tourne mal, une bonne partie de l'argent soit vouée à la perte pour ce qui est de l'objet final. Cet argent ne doit pas être considéré comme perdu, s'il est honnêtement et sagement dépensé, car c'est là une part du risque accepté.

L'hon. M. McRAE: A la page 6, vous dites que les bénéficiaires de surcroît fournis aux employés dans les mines d'or par les exploitants coûtent en moyenne \$217.97 par employé, ou environ \$18 par homme mensuellement. C'est là un chiffre qui me surprend. Est-il bien exact?

M. DYE: C'est le résultat d'une enquête soigneusement conduite dans les mines d'or de l'Ontario en 1943. Plusieurs opérateurs ont eu la curiosité de savoir ce que ce service leur coûtait, et ce qu'il coûtait aux autres, et l'on fit un relevé complet dans toute l'industrie. C'est la moyenne pour toute la province; quelques mines peuvent avoir un chiffre un peu supérieur et d'autres, un chiffre quelque peu inférieur.

L'hon. M. HORNER: Ces services se font en pur don, et l'on ne réclame aux employés aucune part des frais?

M. DYE: C'est cela. Un autre point qui a son importance, c'est qu'ils ne sont pas astreints à payer l'impôt du revenu sur ces bénéficiaires, lesquels sont considérés comme faisant partie des dépenses des compagnies.

L'hon. M. NICOL: Avez-vous été autorisés à verser ces allocations complémentaires sans être vous-mêmes taxés?

M. DYE: C'est là un système qui s'est développé avec les années, et l'on considère qu'il entre dans les dépenses d'opérations des compagnies minières. Il n'y a là aucun subterfuge et rien de caché.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Je suppose que, les taxes augmentant, les compagnies minières se montrent plus généreuses?

M. DYE: Elles ne peuvent se permettre de se montrer beaucoup plus généreuses à cet égard.

L'hon. M. PATERSON: Vous avez dû faire cela pour conserver vos hommes, n'est-ce pas?

M. DYE: Nous avons traversé plusieurs vilaines dépressions dans l'industrie aurifère, alors que nous avions le chagrin de voir nombre d'hommes à qui nous ne pouvions donner du travail. On me permettra de différer d'avec celui qui a dit que l'industrie des mines d'or a été amenée à pratiquer ces largesses parce qu'il lui fallait agir ainsi pour conserver son personnel. L'industrie des mines d'or n'a jamais abaissé ses salaires, et il y a eu de nombreuses occasions où le pays regorgeait d'hommes cherchant du travail: il nous aurait été possible de prendre une attitude tranchante, mais je suis heureux de pouvoir dire que l'industrie aurifère n'a jamais profité de telles occasions.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Cela s'applique passablement bien à l'ensemble du Canada.

M. DYE: Oui, je crois qu'on peut le dire avec assurance. Je parle particulièrement de l'Ontario et du Québec, où je suis plus renseigné sur l'industrie des mines d'or.

L'hon. M. MCRAE: Cela soulève une autre question, à moins que M. Dye, à titre de gérant général de Dome, ne soit pas en mesure d'y répondre. Pouvez-vous donner au Comité quelque idée de ce que vous faites pour offrir des conditions de vie agréables dans vos opérations minières? Vos opérations, à ce que je crois, peuvent servir de type à celles de beaucoup d'autres dans la province. Il y a bien des choses qui ne sont pas comprises dans cette liste, n'est-ce pas?

M. DYE: Eh! bien, nous essayons de nous montrer agréables et justes, et nos gens se montrent justes et agréables envers nous. Nous avons 120 à 130 maisons, ce qui n'est pas un nombre suffisant pour loger tous nos employés, mais ces maisons sont louées beaucoup moins cher qu'un logement semblable coûterait ailleurs. Nous patronnons une salle de curling et nous encourageons les équipes de baseball, de hockey et de tennis. Puis nous administrons un fonds de pension qui amortit le contre-coup quand un homme prend sa retraite. Nous gérons encore un fonds de pension en maladie, et ce n'est pas une police d'assurance. Nous l'administrons nous-mêmes, et nous versons à nos hommes la moitié de leurs salaires quand ils sont malades. Ordinairement, ces versements se font pendant une période maxima de six mois, mais quelquefois nous allons beaucoup plus loin que cela, suivant les circonstances. Nous pouvons être beaucoup plus libéraux ou plus larges, par le fait que nous l'administrons nous-mêmes et que chaque chèque est notre chèque. Des gens des assurances sont venus me voir et m'ont dit: "Vous devriez porter ce fardeau avec l'aide de quelque compagnie d'assurance." J'ai répondu: "Non, vous ne souscrivez pas ces risques." Ils ont répondu: "Mais si, nous sommes

prêts". J'ai déclaré alors: "Très bien, voici notre affaire." Nous désirons payer à nos hommes la moitié de leurs salaires quand ils sont malades plus de quatre jours, et nous voulons que cette indemnité soit prolongée à vingt-six semaines—les compagnies d'assurances inscrivent généralement treize semaines dans leurs polices—et si le travailleur n'est pas alors rétabli, et que nous croyons que son cas soit particulièrement méritant, nous voulons continuer à l'indemniser pendant un an ou une couple d'années." On en arrive bientôt ainsi à des conditions sur lesquelles un actuaire ne peut plus baser ses calculs, et tous ces gens d'assurances jettent le manche après la cognée. Nous sommes en mesure de payer des indemnités assez généreuses. Je suis l'agent de réclamations ou mon assistant me remplace; il ne nous faut que de dix à quinze minutes pour disposer de dix-huit à vingt réclamations. Heureusement, il est rare, très rare même que nous ayons affaires à des employés qui veulent tricher. Nous devons sans doute changer de manière dans ces cas. Nous ne sommes pas assez bonasses pour laisser passer toutes sortes de choses, mais d'autre part nous voulons nous montrer larges.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur Dye, vous avez parlé d'un plan de pension. Est-ce que la compagnie contribue à ce système?

M. DYE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Est-ce que les hommes y contribuent aussi?

M. DYE: Oui, c'est un système contributif. L'assurance n'est pas contributive, la compagnie paie ces frais-là.

L'hon. M. CRERAR: Je le comprends. Mais prenons le plan de pension; il a comme objectif de donner au travailleur une pension quand il atteint un certain âge et quitte son travail.

M. DYE: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Combien un travailleur fournit-il à ce plan, en supposant qu'il gagne une couple de mille dollars par année?

M. DYE: Je ne puis fournir que le même montant que le travailleur de surface le moins payé, car cette contribution n'est pas proportionnée au salaire—\$2.67 par mois, tel est le plus fort montant que quiconque puisse souscrire.

L'hon. M. CRERAR: Ce montant vient du travailleur. Est-ce que vous en faites autant?

M. DYE: Cela nous coûte deux ou trois fois ce montant pour que notre fonds puisse répondre aux exigences des actuaires. Si l'employé est jeune, nous égalons à peu près sa contribution; puis, à mesure qu'il vieillit, il nous faut payer deux, trois, quatre ou cinq fois autant que lui. Avant qu'il atteigne l'âge de la retraite, 65 ans, nous devons, autant que je me souviens, payer cinq ou six fois autant que lui chaque mois mais, en moyenne, et pour l'ensemble de la liste de paie, nous versons deux ou trois fois autant que les employés.

L'hon. M. MCRAE: Ces calculs sont faits sur une base d'actuaire?

M. DYE: Oh! oui. Nous faisons examiner le fonds par un actuaire tous les deux, trois ou quatre ans.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Cela ne s'applique pas à toutes les compagnies minières de l'Ontario?

M. DYE: Oh! non.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Croyez-vous que la plupart ont ce système?

M. DYE: Je ne dirais pas la plupart mais un grand nombre ont, en effet, un système peut-être pas exactement comme le nôtre—mais je ne tiendrais pas à désigner les différentes compagnies.

L'hon. M. MCRAE: Cependant, il suivrait les grandes lignes du vôtre?

M. DYE: Oui.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Un employé doit-il avoir contribué un certain nombre d'années au fonds de pension avant de pouvoir se retirer?

M. DYE: Il peut se retirer à l'âge de 60 ans sur permission; la plupart prennent leur retraite à 65 ans, bien que nous permettions à quelques hommes de travailler un certain nombre d'années après cet âge.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: S'il se retire avant l'un ou l'autre âge, peut-il toucher tout l'argent qu'il a versé au fonds de pension?

M. DYE: Oui certainement. Ce serait un peu long si je discutais toute cette affaire. Après qu'il a été inscrit 18 ans au fonds de pension, il peut quitter son emploi et toucher sa pension quand il atteint l'âge de la retraite; mais toujours et en toute circonstance l'employé reçoit l'argent qu'il a versé. S'il vit, il touche sa pension; s'il meurt, sa succession reçoit la différence entre ce qu'il a versé et ce qu'il aurait touché s'il avait vécu jusqu'à l'âge de la pension. Ainsi il n'y a pas de cas où l'employé reçoive moins qu'il n'a versé.

L'hon. M. WHITE: Est-ce que des compagnies ont des plans de ce genre sous la direction de compagnies d'assurances?

M. DYE: Oui, et nous savons que plusieurs firmes d'assurances seraient prêtes à s'en occuper. Quelques plans sont rattachés à la section des rentes viagères du Gouvernement canadien, ministère du Travail, mais on peut dire avec certitude que tous ces plans sont conformes aux exigences des actuaires, quels que soient les arrangements et les administrateurs.

L'hon. M. MCRAE: Pourriez-vous donner au Comité quelque idée de la proportion de vos hommes qui vous sont revenus après avoir été démobilisés?

M. DYE: Je ne l'ai pas vérifiée tout récemment, mais plus de 70% de ceux qui ont servi dans nos armées sont revenus. Nous avons pu faire mieux que les autorités du réembauchage civil, et plusieurs compagnies l'ont fait, mais si la guerre avait duré indéfiniment nous en aurions été empêchés. Nous avons pu dire à tous ceux qui ont laissé notre emploi pour s'enrôler dans les forces armées qu'à leur retour ils n'auraient pas perdu leur place chez nous.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Est-ce que la proportion de 70% s'applique aux ouvriers salariés ou aux employés qui reçoivent des appointements?

M. DYE: Non, il s'agit des ouvriers salariés ou des deux combinés. La proportion des employés aux appointements serait faible.

L'hon. M. CRERAR: Combien avez-vous d'employés dans votre mine, monsieur Dye?

M. DYE: Nous en avons environ 800 sur notre liste de paie.

L'hon. M. CRERAR: Pouvez-vous donner au Comité la valeur totale des contributions que vous accordez au fonds de pension et au service de bienfaisance générale, telles que l'aide aux équipes de hockey et de baseball, etc?

M. DYE: Je crois qu'il siérait davantage que nous laissions l'impression que nous faisons partie du total qui soutient la moyenne au lieu de nous inscrire. . .

L'hon. M. CRERAR: Vous êtes très modeste, monsieur Dye.

L'hon. M. MCRAE: Je crois que le sénateur Crerar ne veut pas parler de la moyenne, mais plutôt de ce qu'on pourrait appeler les services collectifs que vous assurez. Quel serait le coût total?

M. DYE: Je ne puis vous le dire de mémoire, sauf que ces articles sont inclus dans la liste. Les articles particuliers, assistance aux services athlétiques et sociaux, entrent dans ce total, mais j'estime qu'il serait plus approprié de nous laisser dans le total plutôt que de dire: "Qu'est-ce que vous faites?"

L'hon. M. NICOL: Votre fonds de pension est-il administré par votre compagnie ou est-il organisé d'une façon distincte?

M. DYE: Il est organisé séparément. C'est véritablement un fonds de pension. Les administrateurs ou fiduciaires de ce fonds de pension doivent être le gérant général du moment, le président de la compagnie et plusieurs membres du conseil d'administration. Mais c'est une organisation séparée, et il n'y a pas de mélange des fonds de la compagnie Dome avec ceux du fonds de pension.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Est-ce que ceux qui peuvent avoir droit au fonds de pension font partie de l'organisation?

M. DYE: Ils en sont tous membres, mais ils ne figurent pas dans le comité de placements, dans la gestion financière de l'affaire, etc.

L'hon. M. PATERSON: Possédez-vous votre emplacement municipal?

M. DYE: Non, sauf pour ce qui est des 120 ou 130 maisons qui sont situées sur notre propriété.

L'hon. M. PATERSON: Beaucoup de mines possèdent l'emplacement municipal et entreprennent d'administrer les écoles, l'aqueduc, l'éclairage électrique. Est-ce que les services publics sont ordinairement fournis au prix coûtant aux employés?

M. DYE: Ces services ne sont pas administrés au prix coûtant, mais à moins que le prix coûtant.

L'hon. M. PATERSON: Voilà où je veux en venir. Est-ce que ces \$18 par mois font partie du coût des services publics?

M. DYE: Non, nous n'administrons pas de services municipaux. L'école est adjacente aux Mines Dome, et elle est administrée par la municipalité, à même les taxes perçues de la compagnie et des particuliers. Nous n'avons pas de charte municipale.

L'hon. M. PATERSON: Quelques compagnies possèdent l'emplacement municipal.

M. DYE: Oui.

L'hon. M. MCRAE: Cela n'est pas sur la liste de la page 6.

M. DYE: Non.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Je suppose que les écoles seraient conduites de la même façon que dans les autres agglomérations, grâce à des octrois provinciaux et aux taxes?

M. DYE: Oui, et la commission scolaire est élue par les contribuables.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Est-ce que les employés qui occupent vos maisons peuvent les acheter?

M. DYE: Non. Elles ne peuvent pas être achetées; elles sont louées.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Mais, en plus et en sus de l'octroi provincial, vous payez assez de taxes pour administrer l'école?

M. DYE: C'est exact.

L'hon. M. HAYDEN: Je viens d'entrer, monsieur le président. Il y a quelques années, je connaissais assez bien ce problème. Il existe encore. Dans une de ces villes minières, vous avez un taux d'évaluation et une taxe très élevés. Quels seraient d'après vous les facteurs qui expliquent cet état de choses?

M. DYE: Eh! bien, dans les centres neufs, il existe une plus forte proportion de population d'âge scolaire que dans les municipalités plus anciennes.

L'hon. M. HAYDEN: Pensez-vous que ce soit parce que la municipalité ne reçoit pas une part suffisante de l'argent versé en taxes par la compagnie?

M. DYE: Cette question est discutée assez longuement dans le mémoire. Voudriez-vous la mentionner quand on y parviendra?

L'hon. M. HAYDEN: Très bien.

L'hon. M. HORNER: J'ai visité Kirkland Lake dans le temps où l'on avait quelques difficultés à propos des écoles. Si je me souviens bien, on m'a dit que le Gouvernement refusait d'accorder des octrois plus considérables à cause du manque possible de permanence des villes minières. Avez-vous éprouvé cette difficulté?

M. DYE: Je ne pourrais commenter ce point, mais je suppose qu'au début tout le monde craint qu'un nouveau centre de population ne durera pas.

L'hon. M. McDONALD: Quel est le montant des octrois provinciaux?

M. DYE: Je ne pourrais vous dire de mémoire ce qu'ils sont, mais je sais qu'ils ont été placés sur une base plus libérale l'an dernier.

L'hon. M. McDONALD: Si l'école est classée comme pauvre, elle reçoit une allocation additionnelle.

M. DYE: Ce n'est pas une école pauvre que nous avons, mais une bonne école.

L'hon. M. McDONALD: Néanmoins, tel est bien le cas?

M. DYE: Sans doute, il y a des municipalités pauvres qui reçoivent des fonds additionnels. Nous n'avons jamais été classés comme cela, et nous n'avons rien demandé.

L'hon. M. HORNER: Avec la climatisation moderne et le soin que l'on prend de la santé des hommes, croyez-vous que le travail minier soit aussi sûr et aussi hygiénique qu'une autre occupation?

M. DYE: C'est un travail bien rémunéré, et nous le rendons aussi sûr que nous pouvons. Il a été dit que les plus grands risques des mineurs sont les voyages en auto pour aller à leur travail ou en revenir.

L'hon. M. WHITE: Monsieur Dye, éprouvez-vous les mêmes difficultés que les autres pour ce qui est de vous procurer du bois et d'autres matériaux pour vos logements?

M. DYE: Il existe un problème du logement dans notre camp, bien qu'il ne soit pas aussi pressant qu'en certains des nouveaux camps, mais les matériaux de construction sont certainement déficients.

L'hon. M. DUFFUS: On verra cette situation s'améliorer dans, mettons, moins de deux ans.

M. DYE: Je dirais qu'elle s'améliorera beaucoup avant une couple d'années.

L'hon. McDONALD: Tombez-vous sous le coup de la Loi provinciale des accidents du travail?

M. DYE: Oui.

L'hon. M. McDONALD: Vous obtenez un octroi supplémentaire?

M. DYE: Oui, nous n'accordons la paie en temps de maladie qu'à ceux qui ne peuvent se réclamer des compensations. Ce salaire n'est pas versé à l'homme qui est blessé dans les mines, parce qu'il bénéficie de compensations en vertu de cette loi.

L'hon. M. MC DONALD: Est-ce que la loi des accidents tient compte de la silicose?

M. DYE: Oui, mais supposons qu'un homme souffre d'un mal de rein, du lumbago, d'un rhume, d'une amygdalite, la loi des accidents ne couvre pas ces cas-là.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Il y a quelques années, les mineurs étaient assez souvent affectés par la silicose. Ce mal est-il aussi fréquent aujourd'hui?

M. DYE: C'est un risque qui existe encore, mais on a beaucoup fait pour l'atténuer, notamment en développant l'usage souterrain du forage aspergé, en améliorant la ventilation; et dans toutes les mines de l'Ontario, on se sert maintenant de la poussière d'aluminium que les hommes respirent avant d'aller sous terre. C'est là un développement survenu au cours des 16 dernières années. Il a été commencé par les Drs Denny et Robinson, à l'institut de recherches McIntyre. Sir Frederick Banting s'est également occupé de ces recherches.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Constatez-vous que la proportion des gens affectés diminue grâce à ces méthodes améliorées?

M. DYE: La silicose est une maladie à évolution très lente; il faut en général quinze ans pour qu'elle se développe. Tout ce qu'on peut faire pour atténuer ce risque prend par conséquent beaucoup de temps à se manifester.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Sous l'empire de la loi des accidents, le taux pour l'industrie minière doit être beaucoup plus élevé que dans les autres industries?

M. DYE: Par le fait de la silicose, certainement.

Le PRÉSIDENT: M. Dye nous a communiqué beaucoup de renseignements utiles. Je crois qu'avec l'assentiment du Comité il pourrait se retirer.

M. DYE: J'aimerais inviter M. Balmer Neilly à poursuivre la tâche maintenant. Merci, messieurs, de votre attention et de votre intérêt.

TABLEAU INDIQUANT LE TONNAGE TRANSPORTÉ PAR LES CHEMINS DE FER
A VAPEUR DU CANADA COMPARATIVEMENT AUX PRODUITS DES MINES.
ANNÉES, 1927-1942 INCLUSIVEMENT

Année	Tonnage total des marchandises transportées	a)	
		Tonnage total des produits miniers transportés	Proportion des produits miniers dans ce total
1927	106,011,355	37,412,727	35.3%
1928	118,652,969	38,488,137	32.5%
1929	115,187,028	42,272,954	36.8%
1930	96,194,017	35,694,511	37.1%
1931	74,129,694	25,623,443	34.6%
1932	60,807,482	19,503,194	32.1%
1933	57,364,025	18,382,039	32.0%
1934	68,036,505	23,660,188	38.1%
1935	69,141,100	24,092,652	34.8%
1936	75,846,566	26,782,690	35.3%
1937	82,220,374	31,211,318	37.9%
1938	76,175,305	28,235,250	37.1%
1939	84,631,122	31,305,328	36.9%
1940	97,947,541	36,821,748	37.6%
1941	116,808,091	41,429,195	35.5%
1942	134,674,537	49,053,895	36.4%
Total	1,433,827,711	509,969,269	35.6%

a) Ne comprend pas le tonnage reçu par les mines.

DISTRIBUTION PAR DENRÉE DES PRODUITS MINIERES TRANSPORTÉS PAR LES
CHEMINS DE FER À VAPEUR DU CANADA EN L'ANNÉE 1942.

Produits miniers	Tonnes
Charbon-anthracite	4,676,540
Charbon bitumineux	15,259,888
Charbon-lignite	3,448,824
Coke	2,010,738
Minerais et concentrés	9,832,283
Minéral d'or et d'argent, mattes, gueuses et lingots (métaux non ferreux)	1,775,987
Sable et gravier	2,107,223
Pierre (broyée, moulue et concassée)	1,978,967
Autres produits miniers	7,963,445
Total	49,053,895

(Extraits des Annuaire du Canada)

III. INFLUENCE DES MINES SUR LES AUTRES ENTREPRISES

En général

Les mines sont une industrie qui dépend pour son existence d'un produit naturel, le minéral. Elle ne tire pas sa matière première d'une autre industrie, mais on pourrait dire qu'elle la crée, en recherchant et en exploitant des veines minéralisées qu'on peut trouver de temps à autre, après des prospections poursuivies avec plus ou moins d'intensité. Une fois localisées, ces veines représentent au premier chef des sources potentielles de nouvelles richesses nationales. Même si elles étaient exploitées à fond sans profit, toute leur valeur ultime se serait transférée en salaires, coût des approvisionnements, transport, énergie électrique, produits agricoles, vêtements, et sous forme des multiples fournitures requises pour poursuivre les opérations. L'intérêt du Canada se trouve donc, non pas dans les bénéfices nets réalisés et dans le revenu fiscal obtenu de cette industrie, mais dans la valeur brute de sa production. Cette valeur en dollars constitue absolument une richesse nouvelle et un nouveau pouvoir d'achat pour la nation. Dans les pays où l'encouragement du profit fait défaut, par suite de la faible teneur des dépôts connus, des dépenses à faire pour les localiser, etc., les gouvernements ont souvent jugé économiquement profitable d'accorder des indemnités à cette industrie ou de la subventionner.

En second lieu, ces veines minéralisées une fois exploitées, ne peuvent plus jamais être remplacées.

1. Chemins de fer

Les réseaux ferroviaires du Canada se trouveraient dans une situation peu enviable si la production minière devait cesser brusquement.

La planche 9 présente les statistiques de l'Annuaire du Canada sur le total du tonnage de marchandises transporté et le total des produits miniers compris pour les années 1927-1942 inclusivement.

Ces chiffres font ressortir notamment durant l'année 1942 que 49 millions de tonnes du total transporté de 134½ millions de tonnes, ou 36.4 pour cent du grand total, étaient composées de produits miniers.

Si l'on peut argumenter que, de ces 49 millions de produits miniers transportés, environ 4½ millions de tonnes représentent de l'antracite, qui est presque entièrement importé, et 15 millions de tonnes sont composées de charbon bitumineux, qui est également importé dans une forte proportion, il est également vrai que ces chiffres ne comprennent pas les nombreuses tonnes de stocks, produits alimentaires, machineries, etc, transportées aux mines pour servir à la production, ou à l'usage du personnel.

2. Énergie électrique

Le Canada est heureusement doté de vastes possibilités naturelles en fait de développement de la puissance hydroélectrique.

On n'entreprend pas la dépense de capitaux considérables pour ces développements à moins que l'existence de marchés pour la disposition de cette énergie ne soit au moins présumée.

Il est également vrai que, lorsque des travaux hydroélectriques sont entrepris dans un district neuf pour répondre à une fin particulière, le fait qu'il y a de l'énergie disponible pour d'autres fins sert à aiguillonner la croissance de tout ce district.

Cette situation est clairement démontrée dans les zones minières de l'Ontario, où le développement des mines a été la base sur laquelle le développement de l'énergie hydroélectrique fut commencé et amplifié.

La compilation suivante montre la distribution de l'énergie électrique aux réseaux de la Commission hydroélectrique de l'Ontario pour les années 1938 à 1942 inclusivement. Seuls les districts miniers ont été inclus.

TABLEAU PRÉSENTANT LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX RÉSEAUX DE L'ONTARIO HYDRO ELECTRIC POWER COMMISSION POUR LES ANNÉES SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE, DE 1938 À 1942.
EXTRAIT DES ANNUAIRES DU CANADA 1943-1944.

	(en chevaux-vapeur)				
	1938	1939	1940	1941	1942
District de Sudbury.....	17,895	19,740	17,208	18,597	20,909
Nipissing.....	4,857	5,188	5,121	5,791	5,416
Abitibi.....	172,409	188,877	197,453	230,965	222,788
Patricia.....	5,697	11,792	14,209	15,791	11,059
Saint-Joseph.....	2,989				
TOTAL.....	203,847	225,597	233,991	272,144	260,172
TOTAL DE L'ÉNERGIE DISTRIBUÉE.....	1,831,216	1,963,471	1,954,069	2,312,219	2,265,796

D'autres producteurs que l'Hydro fournissent de l'énergie aux mines de l'Ontario; ainsi l'International Nickel Co. développe pour son propre usage quelque 25,000 cv; la Northern Canada Power, qui a été subsequmment absorbée par l'Hydro, et d'autres compagnies indépendantes, sont également des fournisseurs.

Cette compilation ne donne pas une idée de la demande nécessaire dans cette région, même durant la période de six ans, alors que 20% de l'accroissement se produisit. En 1943, le total des cv. produits par l'Hydro Ontarienne était de 2,265,796, et les districts miniers absorbaient 11.48 pour cent.

3. Industrie en général

1. Achats des mines

La production d'un article vendable tiré des minerais naturels a pour effet bien défini de créer de la richesse. Même sans tenir compte du mobile profit, la création d'emplois et sa conséquence, qui est le paiement des salaires, l'achat d'approvisionnements et d'équipement pour les mines, les emplettes des nécessités de la vie pour les employés, le paiement des taux de transport et des services, tout cela est tiré du prix de vente du produit.

En 1941, l'Ontario a produit de l'or pour environ \$123 millions. La disposition réelle des recettes encaissées pour cet or par les compagnies exploitantes intéressées a été l'objet d'une étude extraite des rapports rendus publics par ces compagnies.

ACHATS D'OUTILLAGE DE MINES ET DE BOCARDAGE, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX ET TRANSPORT

	Extraction d'or	Extraction de métaux communs, fusion et affinage	Extraction du charbon
	Valeur f. à b. usine	Valeur f. à b. usine	Valeur f. à b. usine
	\$	\$	\$
1. Courroies de toutes sortes, y compris monte-charge, convoyeurs, transmissions, etc., et les agrafes appropriées.	154,840	272,248	53,349
2. Ecrans, boulons, rivets, tourillons, rondelles, et vis à tête carrée, vis fixes, vis mécaniques, etc.	134,018	216,242	93,567
3. Moulages non ouvrés en fer et en acier	127,509	395,876	63,865
4. Moulages non ouvrés en cuivre jaune; tiges et feuilles de cuivre jaune et rouge, métal antifricition et métaux autres que le fer, de toutes catégories	15,627	500,596	58,990
5. Wagons et locomotives avec leurs pièces mécaniques	436,113	393,710	130,658
6. Matériaux des voies ferrées: rails et ferrures, aiguillages, crampons, boulons, etc.	432,643	372,021	340,909
7. Explosifs: poudre, amorces et détonateurs	4,705,128	2,303,358	482,265
8. Foreuses pour le roc et leurs pièces	1,129,665	590,259	30,646
9. Aciers pour foreuses et outils	935,807	437,023	14,229
10. Tuyaux et accessoires, fournitures de plomberie et soupapes	1,290,175	1,217,268	307,054
11. Barres, feuilles et plaques de fer et d'acier et tout acier de construction	1,017,566	1,658,529	381,798
12. Câble métallique et accessoires	284,844	269,308	334,913
13. Diamants et carbonado pour forage	174,483	48,299	462
14. Appareils et accessoires de sûreté: casques, chaussures, gants, lunettes de sûreté, masques à gaz, etc., lampes de mineurs et accessoires, location des lampes	214,423	246,089	138,665
15. Combustible: charbon, coke, charbon de bois et bois	759,688	8,078,219	212,857
16. Huile à chauffage, kérosène et essence	957,351	1,585,962	55,473
17. Lubrifiants: huile, graisse, déchets	322,803	282,282	186,969
18. Bois de construction et de charpente de toutes sortes	2,848,090	3,227,606	1,522,266
19. Matériaux de construction: ciment, brique, tuile, papier à couverture et de construction, matériel isolant, quincaillerie de construction, verre, mastic, peinture, vernis, pinceaux, vis à bois, clous, crochets à vis et pitons, sable, chaux et divers	1,320,137	1,663,330	183,530
20. Matériel et accessoires électriques: moteurs, accumulateurs, fils et câbles, etc.	1,595,835	2,157,674	403,100
21. Machinerie et pièces de concassage, de broyage et de criblage: manchons de moulins à boulet et de tubes broyeur, anneaux de cylindres, etc.	1,225,233	894,292	103,097
22. Toile à filtre, enveloppes de rotors, et couvertures de préparation mécanique du minéral	110,091	195,876
23. Boulets et tiges pour le broyage	1,214,385	666,061
24. Machinerie d'usine, n.d., et pièces	1,528,192	751,225	13,284
25. Machinerie de mine, n.d., et pièces: matériel d'aciéries, treuils, pompes de mines, etc.	1,721,799	911,587	620,747
26. Machinerie d'usine métallurgique, n.d., et pièces	33,676	1,854,361
27. Machinerie, divers et pièces: atelier d'usinage, forge, boutique de menuiserie et matériel général de surface	666,439	554,113	214,051
28. Automobiles, camions et accessoires	190,944	189,077	68,002
29. Outils: balais, pics, pelles, marteaux, poignées, scies, clefs anglaises, outils de machinistes, etc.	237,850	248,327	63,273
30. Outillage et accessoires de soudure et de coupe: soudure à l'oxygène et à l'acétylène, tiges et pointes, etc.	135,232	234,751	41,512

ACHATS D'OUTILLAGE DE MINES ET DE BOCARDAGE, APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX ET TRANSPORT

	Extraction d'or	Extraction de métaux communs, fusion et affinage	Extraction du charbon
	Valeur f. à b. usine	Valeur f. à b. usine	Valeur f. à b. usine
31. Articles de caoutchouc, complets, bottes, boyaux et accessoires, soupapes de robinets, revêtements d'auges, etc. (à l'exclusion des courroies).....	240,641	304,565	32,247
32. Réactifs de flottage.....	215,392	1,243,247
33. Cyanure et produits chimiques d'appareils de cyanuration.....	1,458,666	387,993
34. Acides et produits chimiques, n.d.....	239,617	539,978	6,599
35. Matières réfractaires: brique, ciment, glaise, etc.....	91,441	1,292,360	16,440
36. Fondants d'usine métallurgique: spath fluor, pierre calcaire, quartz, sable, etc.....	27,364	1,255,241
37. Appareils d'hôpitaux, produits pharmaceutiques et pansements.....	58,850	29,553	7,790
38. Papeterie, matériel et fournitures de bureau, instruments et accessoires d'arpentage et de dessin.....	240,002	227,324	82,212
39. Matériaux divers, n.d., y compris tous les autres matériaux non dénommés ailleurs.....	2,542,422	1,343,199	2,048,043†
40. Énergie électrique.....	4,517,217	6,327,729	1,423,012
41. Fret (a) entrant—seulement les montants payés directement aux compagnies ferroviaires.....	2,155,769	8,597,961	351,159
(b) sortant.....	117,463	3,894,949	1,272,008
42. Messageries (a) entrant—seulement les montants payés directement aux compagnies de messageries.....	65,493	39,901	15,193
(b) sortant.....	72,402	15,861	588
43. Assurances (a) Incendie.....	575,493	223,869	123,427
(b) Maladie et accident.....	133,639	21,810	2,958
(c) Groupe.....	154,335	111,580	16,553
(d) Indemnités aux ouvriers.....	1,540,101	1,026,106	1,181,999
(e) Matières d'or et d'argent.....	131,750	6,626
(f) Autres.....	90,904	26,288	25,571
Total.....	40,625,357	59,331,709	12,725,330

† Comprend les locomotives et le matériel roulant de chemin de fer, \$443,429; les wagonnets souterrains de mines, \$234,227; les machines de havage du charbon et leurs pièces, \$404,439; les chevaux et leur entretien, y compris l'achat des bêtes, de l'avoine, du foin, des harnais, etc., \$224,064; la pierre (calcaire) broyée pour le soupoudrage, \$38,358.

On peut en tirer la statistique suivante:

La production d'or de 1941 en Ontario, se totalisant à \$123 millions, a été déboursée ou utilisée pour:

Paiement de	Montant	Proportion du dollar	Application du % à la production minière totale du Canada 1944
Salaires.....	\$42 millions	.34	\$165 millions
Combustible et énergie.....	6	.05	24
Approvisionnement.....	14	.11	53
Transport, affinage, etc.....	2	.02	10
Dépréciation.....	7	.06	29
Taxes.....	14	.11	53
Dividendes aux actionnaires.....	35	.29	141
Surplus.....	3	.02	10
Total.....	\$123	\$1.00	\$485 millions

La dernière colonne résulte de l'application des fractions de dollar obtenues par l'étude des mines d'or dans le total de la production minière du Canada en dollars pour l'année 1944, et si l'on ne prétend être arrivé à l'exactitude complète dans les résultats obtenus, ces derniers sont suffisamment précis pour donner une idée générale des montants en jeu.

Les chiffres ci-dessus ne se rapportent qu'à l'expérience des compagnies. La position des actionnaires est encore affectée par la taxation. Il n'y a pas moyen de dire à quel niveau de l'échelle des revenus appartiennent les actionnaires. Si l'on suppose qu'ils versent 40% de leurs revenus au Gouvernement fédéral, alors les dividendes véritablement reçus par eux sont réduits à 17 cents, et la part des impôts est portée à 23 cents.

Le Bureau fédéral de la Statistique a publié un rapport sur les "Achats en outillage minier et meunier, approvisionnements généraux, et dépenses de transport et d'assurances des industries de mines, fonderies et industries d'affinage au Canada en 1937". Le sommaire de ce rapport est exposé au tableau no 10. En 1937, lorsque la valeur totale de la production d'or et des métaux vils au Canada était de \$334 millions, leurs achats s'élevaient à 100 millions.

En 1942, la valeur totale de toute la production minière du Canada était de \$567 millions, en sorte que les achats pour toutes ces opérations minières s'élevaient probablement à \$170 millions. En étudiant les chiffres du Bureau de la Statistique sur le détail de ces achats, il serait approximativement correct de les majorer de 70%.

2. Achats des employés

La compilation présentée à la planche 10 ne fait aucune mention des achats de provisions, vêtements et articles personnels par les 112,000 hommes ainsi que leurs familles qui, à ce que l'on voit, étaient engagés dans cette industrie en 1943.

Le ministère du Travail (du Canada) présentait dans une brochure sur les "Prix au Canada et à l'étranger en 1940", brochure annexée comme supplément à la Gazette du travail en mars 1941, les dépenses annuelles suivantes pour la famille d'un salarié urbain :

Groupe budgétaire	Dépenses moyennes	Pourcentage	Achats pour la liste de paie minière, 1943
Vivres	\$443.00	31.3	\$65.0 millions
Logis	269.50	19.1	39.7
Chauffage et éclairage.	90.50	6.4	13.3
Vêtements	165.80	11.7	24.0
Mobilier	125.70	8.9	18.5
Santé	60.80	4.3	9.0
Soins personnels	23.90	1.7	3.6
Déplacements	79.30	5.6	11.6
Amusements	82.10	5.8	12.0
Assurance-vie	73.30	5.2	10.8
Total	\$1,413.90	100.0	\$207.5

La colonne finale "Achats pour la liste de paie minière de 1943" a été ajoutée. On a obtenu ces chiffres en appliquant les proportions signalées par le ministère du travail dans sa répartition des dépenses au total de la liste de paie annuelle des mines en 1943, présenté à la planche 5, c'est-à-dire \$207,575,955.

La même brochure du ministère du Travail, "Prix au Canada et à l'étranger en 1940", contient à la page 7, les résultats d'une enquête indiquant que la famille canadienne moyenne se compose de 4.6 personnes.

Un relevé effectué chez tous les employés des mines d'or ontariennes en opérations le 30 juin 1943 a démontré le partage suivant :

Employés mariés	9,325 ou 78%
Employés célibataires	2,640
Total	11,965

Si nous appliquons cette proportion au total des employés au service de l'industrie minière du Canada (112,140 au cours de 1943), nous obtenons :

Employés mariés (78% de 112,140)	87,469
Employés célibataires	24,671
Total	112,140

Une autre utilisation des chiffres cités par le ministère du Travail semblerait indiquer que le nombre des personnes directement entretenues par ce genre de travail est le suivant :

Employés mariés, 87,649 × 4.6	402,358
Employés célibataires	24,671
Total	<u>427,029</u>

En outre, il ne faudrait pas oublier que les mines, étant une industrie primaire, fournissent les moyens de tenir au travail un nombre important des autres travailleurs industriels au Canada. Des achats annuels de \$100 millions d'approvisionnements par l'Industrie, et des emplettes annuelles d'au moins \$150 millions par les employés et leurs familles, entretiennent les affaires et, en conséquence, tiennent au travail les autres industries auprès desquelles on se procure ce ravitaillement.

La fourniture de \$65 millions de vivres par année procure à elle seule du travail à beaucoup de cultivateurs et appréteurs; la livraison d'énergie électrique par la Hydro, le transport des marchandises, l'achat de \$24 millions en vêtements, et ainsi de suite, tout cela signifie du travail pour d'autres groupes et le soutien de leurs familles.

Si notre Association n'a pas entrepris d'approfondir la situation réelle des ouvertures données à d'autres industries, une telle étude a été présentée en 1943 par un sous-comité du comité de la Reconstruction créé par le Gouvernement fédéral en 1943. Le rapport de ce sous-comité (des Ressources naturelles) spécifie que :

M. Scott Turner, directeur du Bureau des mines aux Etats-Unis en 1932, a calculé que, si nos Etats-Unis produisent pour environ 6 milliards annuellement, l'embauchage de 2 millions d'hommes fournit directement les moyens de subsistance à environ 10 millions de personnes.

Lorsque les matières premières fournies par nos mines ont été affinées, ouvrées et fabriquées, leur valeur de gros est au delà de \$15 milliards et, dans cette deuxième phase, un autre groupe de 2 millions de travailleurs a été tenu à l'ouvrage, ce qui a fourni les moyens d'existence à 10 autres millions de personnes.

La troisième phase est la distribution au consommateur ultime, et elle comporte \$20 milliards, ce qui assure l'existence, peut-être, de 5 millions de personnes. Ainsi nous arrivons à procurer le pain quotidien de 25 millions de personnes.

Ce calcul amène à dire que 12½ personnes sont soutenues pour chaque employé dans l'industrie minière.

On lit encore dans la même publication :

Une étude effectuée par la Chambre de commerce de Salt Lake City montre que, dans l'Etat d'Utah, plus de 10 hommes se trouvent employés indirectement au service d'un mineur et de sa famille, et qu'il faut quatre hommes sur les fermes pour nourrir ceux qui dépendent de son salaire.

C'est un calcul plus élevé que celui du Bureau des mines et, si on le cite, ce n'est que pour montrer le rôle important des mines dans l'industrie agricole.

S'il est possible et même probable que la situation particulière des Etats-Unis, où une plus forte proportion des produits miniers est menée par la fabrication à l'état ouvré, entraîne une plus forte embauche ultime dans les autres industries associées, il est évident, de par les larges besoins en outillage et en approvisionnements des mines et de leurs em-

ployés, que les chiffres cités par M. Scott Turner s'appliquent dans une très large mesure à notre pays. Ce serait un calcul très modéré que de dire qu'un homme de plus travaille pour chaque mineur. Si nous appliquons alors les chiffres du ministère du Travail quant à la moyenne des familles, et nos propres chiffres quant au pourcentage des employés mariés, nous arrivons à un total de 854,000 personnes qui vivent directement de l'industrie minière, soit environ 7 pour cent de la population totale.

A développer davantage ces chiffres, on voit que chaque personne engagée dans l'industrie minière est directement responsable de l'entretien de 7.6 personnes.

Une étude plus approfondie de la même information offre encore de l'intérêt, à savoir les rapports existant entre l'extraction et le traitement d'une tonne de minerai pour la récupération des métaux, et le nombre de personnes qui doivent leurs moyens d'existence à ces opérations.

Une analyse de la situation dans 36 mines d'or en opérations pour l'Ontario au cours du semestre janvier à juin, 1944 inclusivement, révèle que 1.85 tonne de minerai a été traitée par employé par jour. Ce chiffre s'applique probablement à tous les types d'extraction minière au Canada, en sorte que l'on peut dire que le traitement de chaque tonne de minerai est capable d'assurer, dans les mines et les industries connexes, l'entre-

7.6

tien de ———— ou quatre personnes pour une journée.

1.85

4. *Fabrication de l'outillage et des accessoires miniers*

Vers le début du XXe siècle et avant, les mines du Canada devaient importer une bonne partie de ce qui leur fallait en fait d'outillage et stocks. A mesure que cette industrie grandit cependant, une plus forte proportion de ces articles se produisit au Canada.

Des compagnies comme les suivantes :

Atlas Steel of Canada—Acier à perforeuses

Canada Car Company—wagons de mines et accessoires

Canada Wire & Cable—cables d'acier

Canadian General Electric—concasseurs, fourneaux, etc.

(Allis-Chalmers)

Canadian Industries Ltd—poudre, fusées, détonateurs

Canadian Ingersoll-Rand—treuils, compresseurs, pompes et mèches

Dominion Engineering Co.—broyeurs, moulins à boulets et machinerie générale pour les mines

Hayes Steel Products Ltd—diamants pour perforeuses

E. Long & Company—filtres, wagonnets, cages

Nordburg Co. of Canada—treuils et concasseurs

et un grand nombre d'autres qui fabriquent des machines ainsi que les fonderies produisant des boulets de broyage et les pièces mobiles de fer et d'acier, des concasseurs et broyeurs, ont connu un grand développement par suite des demandes croissantes de l'industrie minière.

Si l'on a communiqué au Comité les statistiques totales sur le montant des achats effectués par les mines, il pourrait être intéressant de prendre connaissance de quelques chiffres spécifiques venant d'un des types de compagnies intéressées.

La Canadian Industries Ltd., qui produit au Canada, entre autres articles, des explosifs, a fourni les informations suivantes sur la vente des explosifs à grande puissance.

Jusqu'à la fin de 1928, elle n'inscrivait pas séparément du montant proportionnel de sa production allant aux mines, comparativement aux stocks fournis aux autres manufacturiers et classes commerciales. Le total de ses chiffres de ventes était cependant le suivant:

Année	Ventes totales au Canada à tous manufacturiers et marchands (mines com- prises)	
		de livres
1912	34,000,000	
1915	27,000,000	
1920	22,400,000	
1925	30,600,000	
1928	43,400,000	

A partir de 1929, les dossiers fournissent des informations sur la quantité d'explosifs vendue, au Canada, aux mines métallifères, soit:

Année	Ventes à toutes les mines métallifères	
		de livres
1929	29,000,000	
1930	25,500,000	
1935	35,000,000	
1940	61,000,000	
1945	33,000,000	

La forte diminution de consommation dans les mines métallifères de 1940 à 1945 s'explique par la régression de l'extraction d'or durant les années de guerre. En subdivisant ces chiffres, on obtient ce qui suit:

Année	Consommation par	
	les mines d'or	les mines métalliques ordinaires
1939	40,000,000 de livres	18,000,000 de livres
1940	41,000,000	20,000,000
1943	18,000,000	22,000,000
1945	16,000,000	17,000,000

Ces chiffres font ressortir ce qui suit:

1912—fin de la période de construction lourde au Canada, ports, docks et chemins de fer.

1915—hausse de la production de l'or et des métaux vils.

1929—dernière année de grande prospérité avant la dépression.

1930—début de la dépression, ce qui produisit une forte baisse dans l'extraction des métaux autres que l'or.

1940—apogée de la production d'or avant le retrait des priorités.

1943-45—baisse accentuée de la production de l'or pendant la guerre.

* En plus de la substantielle production d'explosifs au Canada directement encouragée et facilitée par l'industrie minière, Canadian Industries Ltd. a pu, en 1920, comme conséquence directe de l'accroissement des affaires aurifères, construire une des usines les plus modernes qui soient pour la fabrication au Canada des fusées, article qui était entièrement importé auparavant.

SECTION III.—*Influence des mines sur les autres entreprises*

* (Présentée par M. Balmer Neilly, directeur de l'Ontario Mining Association)

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les honorables membres désirent poser à M. Neilly des questions sur cette section du mémoire?

L'hon. M. PATERSON: Est-ce que ces chiffres comprennent l'argent que les épargnants ont placé dans des mines et dont ils n'ont plus entendu parler?

M. NEILLY: De quels chiffres parlez-vous?

L'hon. M. PATERSON: Le montant d'argent placé dans les mines d'or et les ébauches d'entreprises.

M. NEILLY: Nous ne publions pas ces chiffres.

L'hon. M. PATERSON: Mais ce chiffre serait considérable, n'est-il pas vrai?

M. NEILLY: Oui, mais il est impossible d'obtenir un chiffre suffisamment précis pour qu'il mérite d'être cité.

L'hon. M. PATERSON: Cela serait très important pour l'industrie minière, sinon pour quelques-unes des bonnes mines.

M. NEILLY: Oui. La prospection et la phase initiale du développement des mines sont une spéculation totale. On ne peut les décrire autrement.

L'hon. M. PATERSON: Est-ce qu'il entre autant sous terre qu'il en sort?

M. NEILLY: Nous en retirons beaucoup plus qu'il n'en entre. Je crois que cette situation a existé jusqu'en 1918; depuis, nous avons remboursé.

L'hon. M. HAYDEN: Ces chiffres ne se rapportent qu'aux mines en opération?

M. NEILLY: C'est cela.

L'hon. M. HAYDEN: Ainsi, on nous laisse à deviner quelles sommes d'argent ont été dépensées en prospection et même à faire le travail d'ouverture initiale de propriétés qui ne sont jamais arrivées au stage productif.

M. NEILLY: Oui.

L'hon. M. HAYDEN: Pourriez-vous faire une supposition à cet égard?

M. NEILLY: Non. Quand vous cherchez les faits individuels, vous ne les trouvez pas; cela n'est pas possible.

L'hon. M. HORNER: La prochaine section traitera de cette phase de la question.

M. NEILLY: Oui, le nombre des concessions minières jalonnées, et ainsi de suite.

L'hon. M. HAYDEN: Y-a-t-il moyen d'établir les rapports entre le coût dans un camp donné et le tonnage produit?

M. NEILLY: Oui, on en parlera plus loin dans le mémoire avec une certaine précision.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: A la page 15 de votre mémoire, vous citez M. Scott Turner, directeur du Bureau américain des mines, comme disant: "Ce calcul procure une base de 12¹/₂ personnes entretenues pour chaque personne engagée dans l'industrie minière." Est-ce que cela comprend l'extraction du charbon?

M. NEILLY: Non, il ne voulait parler que des mines métallifères, c'est du moins ce que je comprends.

L'hon. M. HORNER: Ces chiffres sur le nombre des hommes au travail, est-ce qu'ils s'appliquent à l'ensemble du Canada ou seulement à l'Ontario?

M. NEILLY: C'est de la province d'Ontario qu'il s'agit, à moins qu'il ne soit spécifié autrement.

L'hon. M. McDONALD: A la page 9, vous dites qu'en 1942 quarante-neuf millions de tonnes du total de 134½ millions de tonnes du produit transporté par les chemins de fer ou 36.4%, se composaient de produits miniers. Cela me semble une part bien importante.

M. NEILLY: Eh! bien, ces chiffres sont tirés des statistiques du ministère. Sans doute, les produits miniers comprennent le charbon, qui est un item très considérable.

L'hon. M. McDONALD: En dehors du charbon, je suppose qu'une bonne partie de ce tonnage a été transportée sur des courtes distances.

M. NEILLY: Je n'ai jamais envisagé la question à ce point de vue.

L'hon. M. McDONALD: Vous ne connaissez pas la valeur en dollars de ce transport pour les réseaux ferroviaires?

M. NEILLY: Nous n'avons jamais obtenu assez de coopération des chemins de fer pour être capables de subdiviser ces chiffres, monsieur.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Je viens d'une région agricole de l'Ouest canadien. Beaucoup de fermiers de là-bas sont d'avis que le blé qu'ils produisent est la plus belle marchandise au monde, et je leur donne raison.

M. NEILLY: Parfaitement.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Je ne vous demande pas de le faire maintenant, mais je pense que ce serait une bonne chose pour l'Association minière de renseigner nos gens en obtenant des statistiques sur les quantités de farine et autres produits de la ferme consommés par les centres miniers.

M. NEILLY: Je crois que c'est là une utile recommandation.

L'hon. A.L. BEAUBIEN: Dans l'Ouest du Canada, jusqu'à l'ouverture de la mine Flin-Flon, nous n'apprécions pas l'importance des mines pour l'agriculture. Il existe une grande incompréhension de la part des populations rurales à cet égard, et votre Association minière pourrait contribuer grandement à les éduquer.

M. NEILLY: Je suis prêt à admettre que nous sommes susceptibles d'être censurés.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je ne vous censure pas, j'exprime seulement un avis.

M. NEILLY: J'irai aussi loin que cela.

L'hon. M. NICOL: Vous mentionnez la quantité d'énergie utilisée en 1942. Est-ce que toute cette force vient de la Hydro Electric Commission?

M. NEILLY: La plus grande partie de notre énergie électrique vient de la Hydro. En 1942, la Northern Canada Power Company opérait de façon considérable dans le Nord de l'Ontario, et elle fournissait autant d'énergie que la Hydro. Depuis lors, la Hydro a acheté la Northern Canada Power Company, et elle contrôle à peu près complètement la partie nord.

L'hon. M. NICOL: Combien payez-vous cette énergie?

M. NEILLY: Nous payons \$27.50 pour les premiers 5,000 ch. v., et \$22.50 pour les 5,000 suivants, et ce chiffre repose, je pense, sur une période maxima de cinq minutes.

L'hon. M. DUFFUS: Comment cela pourrait-il se comparer avec la production privée?

M. NEILLY: D'énergie?

L'hon. M. DUFFUS: Oui, les conditions d'aujourd'hui par rapport au passé.

M. NEILLY: Nous avons l'habitude de payer \$50 le cheval-vapeur, jusqu'à il y a environ deux ans, alors que le prix tomba à son niveau actuel. Au début, le prix était de \$50 le cheval-vapeur par année sur une base de maximum.

L'hon. M. DUFFUS: Je crois que c'est un mémoire satisfaisant, monsieur le président.

L'hon. M. BEAUBIEN: A la page 14, vous déclarez que l'utilisation des statistiques du ministère du Travail indique que le nombre des personnes dont la subsistance est assurée par le travail des personnes engagées dans l'industrie minière du Canada est une multiplication de 87,649 employés mariés par 4.6: est-ce que ce sont des personnes à charge?

M. NEILLY: Nous avons recensé tous les employés mariés au service des mines d'or, et calculé combien ils avaient de personnes à charges: et nous avons obtenu la moyenne de 4.6.

L'hon. M. CRERAR: C'est là le chiffre adopté par le ministère du Travail?

M. NEILLY: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: je suppose que les facilités généreuses décrites par M. Dye comme étant accordées aux travailleurs des mines peuvent aider à augmenter le nombre des personnes à charge, n'est-ce pas?

M. NEILLY: Nous sommes très optimistes à cet égard.

L'hon. M. HAYDEN: Et envers les chiffres.

M. NEILLY: Oui.

L'hon. M. MCRAE: Je crois comprendre, monsieur Neilly, que les compagnies minières préfèrent un homme marié ayant une famille?

M. NEILLY: Généralement parlant. Mais lorsqu'un jeune homme commence à travailler dans les mines, il touche de bons salaires et, ordinairement, il peut se trouver une maison: aussi ne tarde-t-il pas à entrer dans la classe des gens mariés.

L'hon. M. CRERAR: Et il commence à élever une famille.

M. NEILLY: Oui.

L'hon. M. HORNER: La compagnie minière n'a pas d'objections à louer ses maisons à des hommes ayant des familles?

M. NEILLY: Absolument pas. Autrement, nous n'aurions pas d'hommes.

L'hon. M. MCRAE: Monsieur Neilly, je crois que vous pourriez ajouter un mot au sujet du point que j'ai soulevé avec M. Dye, c'est-à-dire à propos des services fournis aux travailleurs. Je sais qu'il fait partie d'une compagnie minière qui prend un excellent soin de ses hommes. Je crois que vous pourriez nous parler des bains de soleil et autres services que vous fournissez aux hommes qui ont été sous terre toute la journée.

M. NEILLY: Je suis très heureux de dire quelques mots là-dessus, monsieur. Pendant nombre d'années, ce que nous appelons le séchoir à la mine était tout juste un endroit pour endosser les salopettes, les retirer après le travail et s'en aller chez soi, sale et fatigué. Il y a quelques années, un grand changement s'est produit dans le Nord, et je crois que nous avons été une des premières compagnies à installer un nouveau type de salle d'habillement ou séchoir. Aujourd'hui un homme se présente au travail avec ses vêtements ordinaires. Il entre dans une section de

la salle où il a son casier, comme n'importe qui; il enlève ses vêtements, il se dirige nu vers une autre section où sont ses vêtements de mineurs et il les revêt. Tandis qu'il accomplit cette besogne, une certaine quantité de poudre d'aluminium est soufflée dans l'air et nous croyons que cela lui donnera une protection presque absolue contre la silicose. Cela ne prend que cinq à dix minutes tandis qu'il endosse ses vêtements de travail; il descend sous terre; quand il revient, il procède à l'inverse; il enlève ses vêtements de mineur, il prend une douche, chaude d'abord, ensuite froide; puis il prend place sur un appareil roulant et il se trouve sous les rayons d'une lampe héliothérapique qui lui assure l'équivalent, nous espérons que c'est l'équivalent, de huit heures de soleil. Après avoir traversé ce processus, il se rend à la partie de la salle où il était entré, reprend ses vêtements de ville, et il est prêt à s'en aller chez lui ou à la salle de récréation, bref à faire ce qu'il voudra.

L'hon. M. HAYDEN: Combien de temps passe-t-il sous la lampe?

M. NEILLY: Environ trois minutes.

L'hon. M. BEAUBIEN: Avez-vous déjà eu des difficultés de main-d'œuvre?

M. NEILLY: Non.

L'hon. M. BEAUBIEN: Généralement parlant, l'industrie des mines métallifères n'a pas eu beaucoup de troubles ouvriers?

M. NEILLY: Il semble que nous nous entendons très bien.

L'hon. M. BEAUBIEN: Depuis combien de temps vos hommes ont-ils la journée de huit heures?

M. NEILLY: Cela remonte à 1917 ou 1918. Auparavant, le nombre d'heures était convenu au cours d'un entretien particulier—les hommes travaillaient aussi longtemps qu'ils voulaient. Puis vint la journée de huit heures, il y a sept ou huit ans.

L'hon. M. BEAUBIEN: Auparavant, c'était la journée de dix heures?

M. NEILLY: Dix heures. Occasionnellement, quelques hommes travaillent le dimanche, mais d'ordinaire ils travaillent six jours par semaine.

L'hon. M. MCRAE: Cela est nécessaire dans toute opération manufacturière.

M. NEILLY: Il nous faut pomper de l'eau le dimanche.

L'hon. M. MCRAE: Il y a certaines choses que vous pouvez faire en sécurité quand les hommes sont hors de la mine.

M. NEILLY: Oui. Ensuite le moulin opère sans arrêt.

L'hon. M. HAYDEN: Mais les hommes travaillent six jours par semaine.

M. NEILLY: Oui.

L'hon. M. HORNER: Cela coûterait trop cher d'arrêter la machine?

M. NEILLY: Le minerai, dans les réservoirs où il est traité à la cyanure, déposerait, et il faudrait toute la semaine suivante pour qu'il remonte.

L'hon. M. DUFFUS: Avez-vous quelques renseignements au sujet des grèves?

M. NEILLY: La dernière grève à Cobalt eut lieu en 1919. Nous en avons eu une à Kirkland Lake, il y a quatre ans. Ce sont là toutes les grèves que nous avons eues.

L'hon. M. HAYDEN: Quel est le salaire initial?

M. NEILLY: Monsieur Dye, quel est le taux minimum du salaire?

M. DYE: Certains employés à la surface ne reçoivent que 58 cents.

L'hon. M. HAYDEN: Sous terre?

M. DYE: C'est 68 cents.

L'hon. M. CRERAR: C'est le salaire de base?

M. DYE: Soixante-huit cents pour les aides, au minimum.

M. NEILLY: Dans le mémoire, nous démontrons que le mineur de métaux gagne environ \$1,950 par année, plus les bénéfices additionnels dont M. Dye a parlé, ce qui porte le tout à une moyenne de \$2,200.

L'hon. M. MCRAE: Est-ce le moment de poser la question suivante? Les représentants de certaines organisations ouvrières à Chicago ont demandé de majorer certains taux de paie dans les mines; si ces taux accrus étaient appliqués chez vous, de combien augmenteraient-ils vos frais de production?

M. NEILLY: Il est différentes façons de calculer la chose. Si vous prenez ces points-là—il y en a huit—on me dit qu'en certaines circonstances vous verrez qu'un homme pourrait recevoir 21 semaines de salaires durant l'année sans faire aucun travail. Il est évident que ce ne sont pas toutes les mines qui pourraient absorber ces frais.

L'hon. M. MCRAE: On a calculé que ce programme affecterait sérieusement ce que nous appelons les mines de faible teneur, celles où le titrage du minerai rapporte \$6 à \$7 la tonne. Si les informations que j'ai sont exactes, c'est là une affaire sérieuse. Je voudrais obtenir de vous quelque déclaration sur l'effet de ces frais de surcroît.

M. NEILLY: Il n'y a aucun doute là-dessus, si les sept ou huit points mentionnés étaient accordés, aucune mine ne pourrait fonctionner. Vous pouvez calculer cela vous-mêmes. Un homme produit environ 1.8 tonne par jour, mettons deux tonnes pour faciliter les calculs. Si vous augmentez les salaires de \$1, vous ajoutez 50 cents au coût par tonne. Vous pouvez les calculer aisément.

L'hon. M. CRERAR: Si vous portez vos frais si haut, ce qui serait autrement de la richesse sous forme de minerai devient simplement de la roche.

M. NEILLY: Oui. Plus loin, on vous démontrera que le profit moyen par tonne est de \$1.90. On n'a qu'à augmenter de \$3.80 les frais de main-d'œuvre et il ne reste plus de profit. Ce ne serait pas une juste représentation car, dans un tel cas, vous continueriez tant que vous trouveriez du minerai suffisamment riche pour payer vos frais d'opérations, mais l'amortissement se ferait si vite que l'on verrait la fin de l'industrie avant quelques années.

L'hon. M. CRERAR: L'effet serait d'abrégier l'existence de la mine.

M. NEILLY: De la détruire.

L'hon. M. CRERAR: Oui, même si vous aviez une veine de riche minerai.

L'hon. M. NICOL: Vous traitez surtout dans votre mémoire des mines d'or?

M. NEILLY: Oui.

L'hon. M. NICOL: Exclusivement?

M. NEILLY: Non, pas exclusivement, mais nous sommes un peu mieux renseignés sur les mines d'or que sur celles des métaux vils. Il n'y a que quelques-unes de ces dernières qui sont en opération. Mais au cas où votre Comité, monsieur le président, désirerait obtenir quelque documentation qui n'aura pas été présentée quand la lecture du mémoire sera terminée, nous nous ferons un plaisir de vous l'avoir, si cela est possible.

L'hon. M. McDONALD: Savez-vous si l'on pourrait faire quelque chose pour réduire la vente sous pression de titres sans valeur?

M. NEILLY: Je répondrai qu'il faut en premier lieu éduquer le public. Comme question de fait, la plupart des gens qui touchent de temps à autre aux valeurs minières ne font pas réellement de placements et ne jouent même pas. En réalité, ils se présentent comme acheteurs de ces certificats et, à toutes fins pratiques, ils parient qu'ils trouveront quelqu'un de plus insensé qu'eux pour leur verser un prix encore plus élevé. Cela n'a pas plus de rapport avec les opérations minières que la spéculation à la Bourse des grains de Winnipeg ne se rapporte à l'agriculture. Si quelqu'un y subit de lourdes pertes, il ne s'en prend pas à l'agriculture.

L'hon. M. HORNER: Cela ne contribue pas non plus à favoriser la croissance de votre blé.

M. NEILLY: Non, et cela ne contribue guère non plus au développement de toutes les mines, peut-être de quelques-unes.

L'hon. M. NICOL: Dans vos chiffres au sujet de l'or et des autres métaux, avez-vous tenu compte des sous-produits?

M. NEILLY: Oui. Le seul sous-produit de l'extraction de l'or est une certaine quantité d'argent-métal. Elle est incluse dans la valeur en dollars de la production d'or. Elle n'est pas assez importante pour mériter un compte à part.

L'hon. M. HORNER: Je suppose que votre mémoire traite plus loin de la situation des mines, etc.?

M. NEILLY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'avis que nous suspendions la séance jusqu'à 4 heures cet après-midi?

L'hon. M. BEAUBIEN: Pourvu que le Sénat nous autorise à siéger tandis qu'il est en séance.

Le PRÉSIDENT: Nous allons prendre ce risque.

La séance est suspendue jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

IV. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX MINES

1. Découverte d'autres mines

Les mines ne sont pas fabriquées, mais recherchées, découvertes, mises en valeur.

Au commencement de ce mémoire, on a mentionné le Bouclier canadien ou pré-cambrien comme zone favorable où chercher de nouvelles mines métallifères. L'or et les autres métaux, le pétrole, le charbon et le fer ont aussi été trouvés et extraits dans d'autres formations de roches qui composent la surface du Canada. Les importantes mines métallifères de la Colombie-Britannique se trouvent dans la chaîne des Cordillères, qui est composée en grande partie de roches datant d'autres périodes que le pré-cambrien, le pétrole et le gaz de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest se situent dans les sédiments placés sous les plaines de l'intérieur, le charbon et les autres métaux des provinces de la Côte est et de Terre-Neuve se produisent dans la chaîne des Appalaches, composée en grande partie de roches du groupe paléozoïque.

La recherche et la localisation des mines nouvelles deviennent de plus en plus difficiles et coûteuses. Il semble probable que les gisements faciles à découvrir ont été localisés, et qu'il faut maintenant en chercher d'autres plus loin, ou sous les morts-terrains de recouvrement ou l'eau qui masquent les affleurements. Les coûts de la main-d'œuvre, des transports, de l'outillage, des approvisionnements ont monté; cette combinaison de facteurs exige une augmentation des capitaux à risquer pour découvrir des mines productives.

2. *Prospection et piquetage*

L'émission des permis de prospection en Ontario, le piquetage et l'annulation des permis tels que les exposés dans le Tableau no 1 du rapport Mutch décrivent bien les vicissitudes et les incertitudes qui assiegent le prospecteur.

Durant la période 1918-1944 (inclusivement), 206,426 nouveaux permis de prospection et renouvellement ont été accordés, soit une moyenne de 7,015 par année.

Durant la période 1907-1944 inclusivement, 270,558 concessions minières ont été inscrites (moyenne annuelle, 7,120), et 171,389 ont été annulées (moyenne annuelle, 4,510).

Aux pages 12 et 13 du rapport Mutch, on développe l'étude de ces chiffres, et l'on voit qu'une seule concession minière sur 4.5 qui ont été jalonnées, et une seule sur 2.7 qui ont été enregistrées, ont survécu pour parvenir au stage de l'incorporation en compagnie. Cela compose en partie les frais de la découverte des mines.

3. *Formation et développement des compagnies*

Les jalonnements déjà cités ont entraîné éventuellement l'inscription de 4,956 compagnies de mines métallifères (voir le Tableau no 2 du rapport Mutch).

Pour toutes ces compagnies formées en vue de l'extraction des métaux, le Tableau no 5 du rapport Mutch montre qu'à la fin de 1944 on pouvait considérer 48 compagnies comme ayant réalisé un succès économique, soit moins de 1% du total des compagnies formées.

Dans 99% des cas, ces compagnies ont assumé des dépenses d'incorporation et versé, comme on en a de nombreux exemples, de fortes sommes pour la mise en valeur, mais il n'en est pas résulté une seule mine en opérations.

Le texte du rapport Mutch (page 13) mentionne les Tableaux 3 et 4, où l'on voit qu'environ 200 compagnies minières d'or et d'argent en Ontario se sont effectivement rendues au stage de la production, mais elles ne présentent pas de profits taxables à la fin de 1944.

Il n'a pas été possible de trouver des informations authentiques sur les dépenses faites dans ces aventures sans lendemain. Les expériences en cause remontent si loin qu'il est tout simplement impossible de découvrir ces renseignements. Les anciennes compagnies et leurs livres ont disparu. Cependant, quand on sait que les frais de la mise en valeur d'une mine avant la production dépassent fréquemment le coût de l'usine éventuellement requise pour la production, on voit que de fortes sommes sont en jeu.

C'est là un autre facteur dans les frais de la découverte des mines.

4. *Prix de vente contrôlé du produit*

Les matières extraites de nos mines, et surtout les métaux qui sont exportés dans leur quasi-totalité, se vendent à un prix fixé, non par la loi de l'offre et de la demande au Canada, non plus qu'en rapport avec le coût de la production au Canada, mais à des prix internationaux qui sont généralement établis par l'offre et la demande dans le monde en général.

ONTARIO MINING ASSOCIATION

Mémoire sur l'exploitation des ressources minérales du Canada

Planche no 10a

CÔÛT DE LA PRODUCTION PAR ONCE (A L'EXCLUSION DES TAXES SEULEMENT) DANS LES MINES D'OR ONTARIENNES PAR DISTRICTS MINIERS

District minier	1939		1940		1941		1942		1943		1944	
	Nombre de mines	Moyenne										
		\$		\$		\$		\$		\$		\$
Porcupine.....	11	20.56	12	20.75	12	22.79	12	24.32	12	23.87	12	26.53
Kirkland-Lake.....	9	16.88	9	17.44	9	18.26	9	19.56	9	20.83	9	23.28
Matachewan.....	2	29.38	2	30.77	2	31.62	2	30.14	2	34.31	2	36.08
Larder-Lake.....	3	28.29	3	23.92	3	21.55	3	21.94	3	22.52	3	29.42
Baie-du-Tonnerre.....	4	24.79	4	25.31	4	26.88	4	27.93	4	31.02	4	34.98
Patricia.....	7	18.79	7	23.16	7	23.96	7	24.80	7	27.58	7	31.57
Total.....	36	19.77	37	20.54	37	21.91	37	23.44	37	24.05	37	27.13

CÔÛT TOTAL DE LA PRODUCTION PAR ONCE (TAXES COMPRISES)—MINES D'OR ONTARIENNES—PAR DISTRICTS MINIERS

District minier	1939		1940		1941		1942		1943		1944	
	Nombre de mines	Moyenne										
		\$		\$		\$		\$		\$		\$
Porcupine.....	11	23.17	12	25.74	12	27.94	12	28.89	12	28.76	12	30.61
Kirkland-Lake.....	9	19.83	9	22.60	9	22.60	9	24.85	9	26.27	9	27.90
Matachewan.....	2	30.11	2	32.38	2	33.36	2	33.04	2	36.30	2	37.03
Larder-Lake.....	3	28.78	3	26.07	3	24.81	3	27.04	3	27.40	3	32.60
Baie-du-Tonnerre.....	4	25.92	4	28.09	4	29.87	4	31.09	4	33.23	4	36.06
Patricia.....	7	21.83	7	27.32	7	28.06	7	28.76	7	31.39	7	34.75
Total.....	36	22.35	37	24.17	37	26.64	37	28.00	37	28.73	37	30.95

COÛT TOTAL DE LA PRODUCTION PAR TONNE TRAITÉE (TAXES COMPRISES)—MINES D'OR DE L'ONTARIO—
PAR DISTRICTS MINIERS

District minier	1939		1940		1941		1942		1943		1944	
	Tonnes traitées	Profit par tonne										
		\$		\$		\$		\$		\$		\$
Porcupine	4,907,066	3.18	5,291,723	3.30	5,450,010	2.60	5,136,184	2.27	4,132,645	2.31	3,739,264	1.86
Kirkland-Lake	2,337,160	6.62	2,167,361	6.47	2,058,569	5.56	1,374,300	5.77	1,178,854	5.07	1,035,154	4.01
Matachewan	531,503	0.76	550,280	0.68	543,677	0.56	611,982	0.43	442,506	0.20	341,359	0.13
Larder-Lake	532,032	1.36	841,273	2.18	1,117,604	2.52	1,135,975	2.13	980,570	1.93	752,852	0.89
Baie-du-Tonnerre	447,901	3.05	499,255	3.19	503,919	2.53	510,994	2.38	421,919	1.71	304,667	0.83
Patricia	553,494	5.75	706,388	4.51	830,496	3.92	791,829	3.63	658,560	2.55	582,356	1.70
Total	9,309,156	4.08	10,056,280	3.76	10,504,275	3.17	9,561,264	2.75	7,815,054	2.54	6,755,652	1.94

M. Summer H. Slichter, de l'Université Harvard, a déclaré dans sa brochure "Wage Price Policy and Employment", publiée en 1945:

Il faudrait se représenter les profits en rapport avec le taux d'expansion qu'ils entraînent—une ouverture offerte aux profits encouragea des capitaux nouveaux à entrer dans l'industrie aussi vite que les anciens capitaux doivent en sortir ou en sont retirés; une meilleure perspective provoquera une certaine rapidité d'expansion et une perspective encore meilleure accélérera cette expansion.

Bien que ces considérations fassent partie d'une étude sur l'effet des coûts élevés (salaires), ces idées s'appliquent particulièrement aux mines métallifères, dont les coûts grandissent tandis que le prix de vente du produit est contrôlé.

Les mines métallifères canadiennes ont connu dans leurs frais de production les mêmes tendances à la hausse que la plupart des autres industries. Les compilations exposées à la planche 10 a) révèlent l'expérience réelle des mines d'or de l'Ontario durant la période 1939 à 1944 inclusivement, et elles méritent une étude spéciale.

Le coût moyen de la production d'une once d'or dans toutes les mines de l'Ontario au cours de cette période, y compris les dépenses d'opérations et les frais de dépréciation, a passé de \$19.77 à \$27.13. Si l'on ajoute les taxes, l'augmentation durant cette période a été de \$22.35 à \$30.95.

La dernière compilation, planche 10 a), interprète ces chiffres en profits par tonne de minerai traité. On s'attend généralement que l'expansion de la production, en fournissant un diviseur plus considérable, réduira les frais de production par unités. Telle n'a pas été l'expérience des mines d'or de l'Ontario dans la période étudiée. En 1939, avec quelque 9,300,000 tonnes de minerai traité, le profit net par tonne a été de \$4.08. En 1941, année de production maxima par suite de la demande d'or en temps de guerre, avec 10,500,000 tonnes traitées, le profit net par tonne était tombé à \$3.17. Ce chiffre est ensuite progressivement descendu au point qu'en 1944 le profit net par tonne traitée était arrivé à \$1.94. Les chiffres pour 1945 ne sont pas encore disponibles mais, en nous basant sur la connaissance générale des conditions prédominantes, nous supposons que le profit par tonne subira encore une réduction.

Une industrie manufacturière desservant le marché intérieur trouve généralement moyen de baser le prix de vente de son produit sur ses frais de production. En d'autres termes, dans le cadre du contrôle exercé par la concurrence, elle peut se protéger contre une majoration des frais aux dépens du public consommateur.

Il est sans doute vrai qu'une mine a quelques moyens de se défendre des pertes d'exploitation qu'entraînerait une augmentation des frais. Mais ces moyens, si l'on songe au caractère fixe du prix de vente de son produit, ne peuvent guère être considérés comme relevant d'une saine économie au Canada. Les contrôles en question peuvent s'énoncer ainsi qu'il suit:

a) Cette compagnie peut "survaloriser" la mine, c'est-à-dire qu'elle peut, par la méthode de sélection, limiter sa production aux sections de la plus haute teneur dans la mine, élevant ainsi la valeur par unité du minerai extrait, et laissant en place le minerai de faible teneur, qu'on ne peut présentement traiter d'une manière économique.

La durée de la mine se trouve réduite par la perte du tonnage disponible. Les profits qu'on pouvait retirer de la teneur en métaux de ce minerai sont perdus à jamais pour les travailleurs, l'industrie, les agriculteurs, les gouvernements et les actionnaires pareillement. Ce facteur

est d'une si grande importance pour le bien-être du Canada qu'il semble opportun de revenir encore à la page 15 du mémoire, où l'on démontre que l'extraction et le traitement d'une tonne de minerai dans la mine ou les industries connexes procurent à quatre Canadiens leurs moyens de subsistance pendant une journée.

b) *Elle peut réduire ses dépenses pour découvrir du minerai ou développer la mine.*

Cette pratique ne saurait être adoptée que comme expédient. Plusieurs mines, surtout les mines d'or, ont été contraintes, durant les dernières années de la guerre, d'adopter partiellement cette méthode. La grande pénurie de main-d'œuvre (causée surtout par les enrôlements), et le manque d'équipement (neuf ou de remplacement) par suite du manque de priorités, obligeaient à prendre des mesures radicales, bien que non économiques, afin de tenir les mines en opération et de prévenir le cas beaucoup plus sérieux d'une suspension des travaux.

L'adoption de cette pratique créa provisoirement de faux bénéfices avec la cessation des travaux nécessaires et normaux de préparation à l'ouverture de gisements exploitables. Elle ne pouvait aboutir éventuellement qu'à un désastre financier, par le manque de minerai dont l'usine de réduction avait besoin pour rester en pleine opération.

c) *Elle peut réduire ses frais.*

Dans une autre partie de ce mémoire, il a été démontré que la valeur de la production des mines d'or de l'Ontario était approximativement répartie de la façon suivante:

Salaires34
Combustible et énergie électrique05
Approvisionnements11
Transport, affinage, etc.02
Dépréciation de l'usine06
Taxes de la compagnie11
des actionnaires (approx.)12
Dividendes (moins taxes)17
Surplus02
	<hr/>
	\$1.00

Les principaux items contrôlables sont les salaires et les taxes, les dividendes y compris le rendement sur le capital, arrivant, de loin, en troisième place.

Outre les contrôles naturels du prix mondial, l'industrie minière au Canada est entrée absolument dans le cadre du contrôle des prix de guerre établi par les gouvernements dans tous les pays alliés. Le prix de l'or a été fixé à \$35 américains, et le taux du change canado-américain a été réglé à 10 pour cent de prime sur le dollar américain; de plus, tout marché libre qui aurait pu exister en d'autres pays a été refusé à l'industrie aurifère du Canada par un règlement contraignant cette industrie à ne vendre son or qu'à la Monnaie d'Ottawa. Tous ces contrôles sont encore en vigueur.

Les producteurs de métaux vils, dans leurs négociations avec les autorités canadiennes et britanniques, ont accepté de vendre tous leurs produits sous la direction de ces autorités et aux prix courants, avec toutefois une clause d'échelle mobile accordant un renchérissement à des périodes fixes conformément au seul facteur de l'augmentation des frais directs.

5. *Actif défectible*

Les mines, y compris les exploitations pétrolières, sont les seules entreprises où la durée de toute opération individuelle est strictement

limitée avant que la production commence. On peut rarement déterminer avec précision cette durée. Le fait n'en reste pas moins que l'étendue donnée de terrain qui compose une propriété minière ne renferme que telle ou telle quantité de minerai; une fois ce minerai extrait, il ne peut être renouvelé. La mine est alors exploitée à fond, elle ferme ses portes, et même ses immeubles et son outillage, qui se trouvent souvent bien loin des marchés qui pourraient l'absorber, et qui sont assujettis à des frais considérables de transport vers ces marchés, n'ont plus guère de valeur comme récupération. Sa valeur complète, y compris la mise de fonds initiale, se trouve presque entièrement dissipée dans le cours de son existence.

a) Les dividendes comprennent la remise du capital.

Il est donc évident que, pendant la vie productive de toute mine, les remises qui sont faites par voie de dividendes aux actionnaires constituent une combinaison de la remise du capital et de la distribution des recettes.

Le régime fiscal adopté au Canada ne grève ni ne taxe le capital, en sorte qu'il a fallu trouver quelque méthode de déterminer la proportion de pareils dividendes ou remises constituant la remise du capital. Cette méthode est le système empirique qui existe depuis quelques années, et qu'on appelle allocation d'épuisement.

S'il était possible de déterminer d'avance combien de temps une mine opérera, et la valeur réelle de sa veine minéralisée, il serait également possible d'arriver à une sorte de période fixe d'amortissement, où le capital, suivant le montant convenu, devrait être retourné exempt d'impôts à l'épargnant.

Des méthodes semblables à celle-là ont été mises à l'essai en plusieurs pays, y compris les Etats-Unis, mais on les a trouvées chargées de complications. Il y avait, dans tous les cas, trop d'incertitudes qui subsistaient.

Il n'est pas possible de déterminer exactement la quantité de minerai disponible, ni la teneur en métaux.

La valeur du minerai varie suivant les prix et frais de production des métaux.

La durée de la mine varie suivant des conditions de formation géologiques imprévisibles.

Mais ce qui est probablement une considération plus importante que toutes celles-là, c'est le fait que de telles méthodes n'offrent pas d'encouragement sérieux à la recherche et à la mise en valeur des mines nouvelles. On ne tient pas compte des forts déboursés qui doivent être effectués dans la recherche et le développement des nombreuses faillites inévitables, avant qu'une mine profitable soit mise en état de produire.

Plusieurs pays reconnaissent donc maintenant le facteur épuisement au moyen d'une formule empirique semblable à celle qui a été adoptée au Canada.

b) Durée des mines.

Le capital risqué dans le jalonnage, et l'analyse de 3.5 sur 4.5 demandes de concessions qui ne parviennent jamais au stade de la formation de compagnie, et dans l'incorporation ainsi que le développement initial de 99 pour cent des compagnies minières formées mais qui ne parviennent jamais au stade d'une production profitable, est, en ce qui concerne ces projets, une perte pour celui qui l'a avancé.

La seule chance qu'il a d'obtenir quelque rendement, de capital ou autre, se trouve dans les mines fructueuses qui arrivent à produire, payer des taxes et donner quelque revenu substantiel sous forme de dividendes.

Ce n'est pas dans l'expérience de telles mines que nous pouvons chercher la réponse à cette question: combien de temps une mine dure-t-elle?

Nous ferons observer en premier lieu que les données qui vous sont ici présentées ont été recueillies dans les volumineuses et véridiques archives minières pendant près de 40 ans de l'histoire ontarienne.

Voilà une vue d'ensemble, la seule qui nous permette, croyons-nous, d'apprécier à sa juste valeur un mode d'évaluation du taux d'épuisement comme celui qui existe au Canada.

L'expérience de l'Ontario est suffisamment longue et diversifiée pour donner une claire compréhension du passé et, à notre avis, une estimation assez approximative de ce qu'on peut attendre de l'avenir.

Argent-métal

L'histoire de l'argent-métal en Ontario est présentement un livre fermé. Le rapport Mutch inscrit dans son Tableau no 11 les compagnies minières d'argent-cobalt qui se sont révélées rémunératrices par leur production, et il montre le nombre d'années durant lesquelles elles ont payé des taxes sur les profits miniers, et ce jusqu'à la fin de 1944 (pas de changement depuis 1941).

Il y avait 45 de ces compagnies, et la moyenne des années où elles ont payé des taxes est de 6.2 années.

Or

L'histoire de l'extraction de l'or en Ontario se continue et, par conséquent les dossiers sont susceptibles d'être amendés d'année en année. Le Tableau no 10 du rapport Mutch montre, jusqu'à la fin de 1944, le nombre d'années où des taxes de profits miniers ont été versées par des mines d'or productives de l'Ontario. Elles étaient au nombre de 68, et l'on a ajouté le nombre d'années où probablement, elles continueront de payer des impôts, en se basant sur les chiffres publiés de leurs réserves de minerai, divisés par le taux de production de 1944. Le chiffre qui en résulte donne une durée moyenne de 9.88 ans. Si l'on a dit au début que l'histoire de l'extraction de l'or dans l'Ontario est continue, il faut remarquer que, en ce qui concerne 29 des 68 compagnies déjà inscrites comme productrices à profits, leur histoire est, pour le moment du moins, conclue. Elles sont fermées.

L'expérience combinée en Ontario a donné jusqu'ici pour toutes les mines de métaux précieux, une moyenne générale de vie productive de 8.42 ans.

Métaux vils

Si des conditions semblables sont généralement le lot des mines de métaux vils, l'expérience de l'Ontario a été limitée à un plus petit nombre de propriétés mises en valeur. Il faudrait examiner un plus large champ d'opérations que celui qui est couvert dans le rapport Mutch pour se faire une idée juste de la situation actuelle. S'il est possible qu'un tel examen donne des résultats semblables, il faudrait cependant tenir compte des autres conditions qui s'appliquent particulièrement aux métaux vils.

Ainsi, le coût de l'usine requise sur la propriété de métaux vils, avec ses services de fonderie et d'affinage, est tellement plus élevé que celui des services comparables des mines d'or et d'argent que la vie de la mine doit être proportionnellement plus longue. La même nécessité d'un capital plus considérable pour l'usine comporte le besoin de poursuivre beaucoup plus loin les travaux de développement préliminaire, afin que l'on puisse démontrer que la situation du minerai justifie de tels déboursés.

Etant donné ces circonstances, il faudrait profiter de l'expérience de plusieurs provinces minières pour établir les dossiers de ces opérations, et pouvoir juger la position des compagnies de métaux vils.

6. Aspect colonisant de l'industrie minière

L'activité des compagnies de mines métallifères canadiennes s'exerce surtout dans les parties non colonisées du pays. Dans l'ensemble, leur activité en ces districts ne se borne pas aux seules opérations.

Le Tableau no 10 du rapport Mutch qui énumère un total de 68 mines d'or ayant versé en Ontario des taxes sur les profits miniers, démontre que :

- 18 sont situées dans le district de Porcupine
- 14 sont situées dans le district de Kirkland-Lake
- 10 sont situées dans le district de Little-Long-Lac
- 5 sont situées dans le district de Red-Lake
- 2 sont situées dans le district de Pickle-Lake
- 19 sont situées en des districts isolés s'étendant de la rivière Berens à la frontière Ontario-Manitoba, vers l'est et le sud dans la partie septentrionale faiblement peuplée de la province.

Ces mines ont été découvertes et mises en valeur à diverses dates au cours d'une longue période. Dans ces districts, de grands établissements et agglomérations ont donc pris naissance.

Les chiffres du Bureau fédéral de la Statistique fournissent les renseignements donnés ci-après :

District minier	Volume du commerce de détail—1941	Valeur de la propriété imposable 1941	Valeur brute des produits manufacturés
Porcupine.....	\$16,217,300	\$17,992,459	\$1,806,936
Kirkland-Lake.....	7,971,600	8,084,245	547,916
Rouyn.....	4,471,700	3,333,077	504,242
Noranda.....	2,283,600	7,780,680	Not Given
Val-D'Or.....	1,326,400	2,807,823	212,829
Malartic.....	1,113,600	Not Given	Not Given
	\$33,384,200	\$39,948,284	\$3,071,923

Tous ces centres de l'Ontario et du Québec ont été établis comme conséquence directe de l'ouverture des opérations minières dans le district, et ils subsistent parce que ces opérations continuent.

Dans l'Ontario, les districts où les mines prédominent comme industrie principale sont tels qu'on l'expose dans le tableau suivant, qui énumère les accroissements de population suivant le recensement décennal de 1881 à 1941 :

TABLEAU INDIQUANT L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION AU NORD ET AU NORD-OUEST DE NORTH-BAY D'APRÈS LE RECENSEMENT DÉCENNAL 1881-1941 INCLUSIVEMENT

	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1941	% Accr. 1911 à 1941
Algoma.....	6,934	13,934	25,273	40,962	43,695	46,444	52,002	27.0
Cochrane.....				12,236	26,293	58,033	80,730	559.8
Kenora.....	4,564	4,984	10,369	19,507	19,139	25,919	33,372	71.1
Manitoulin.....	8,460	10,794	11,828	11,324	10,468	10,734	10,841	— 4.3
Nipissing.....	1,774	10,654	17,306	28,066	34,541	41,207	43,315	54.3
Rivière-à-la-Pluie.....		2,210	6,568	10,429	13,518	17,359	19,132	83.4
Sudbury.....		4,842	16,103	29,778	43,029	58,251	80,815	171.4
Baie-du-Tonnerre.....	4,056	8,000	11,219	39,496	49,560	65,118	85,200	115.7
Temiscamingue.....			1,252	26,592	26,657	37,043	50,604	90.3
Total.....	25,788	55,018	99,918	218,390	266,900	360,108	456,011	108.8
Total—Ontario.....	1,926,922	2,114,321	2,182,947	2,527,292	2,933,662	3,431,683	3,787,655	49.9

Si la population de l'Ontario s'est accrue durant cette période de 1911 à 1941, de 2,527,292 à 3,787,655 âmes, soit par 49.9%, l'accroissement sur la même base dans les districts mentionnés a été de 218,390 à 456,011 ou 108.8 pour cent.

Le chemin de fer T. & N. O., réseau-pionnier en Ontario, rapporte que ses revenus de transport attribuables à l'industrie minière en 1941 ont été de

Porcupine	\$2,686,303.14
Kirkland-Lake	1,279,743.10
	<hr/>
	\$3,966,046.24

Le mouvement de la population vers ces zones minières a aussi entraîné une colonisation agricole qui n'est pas sans importance.

Le Bureau fédéral de la Statistique nous apprend les détails suivants:

Dénrées agricoles (en livres) vendues dans les districts miniers de Kirkland-Lake et Timmins de juillet 1940 à juin 1941:

	Origine locale livres	Autre origine livres	Total livres
Kirkland-Lake.....	9,126,716	20,356,366	29,483,082
Timmins.....	14,122,615	37,299,043	51,421,658
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	23,249,331	57,655,409	80,904,740

environ 29% du poids des denrées agricoles vendues sur ces marchés étaient d'origine locale.

7. Déplacement des importations

Dans l'ensemble, nous produisons, au Canada, beaucoup plus de métaux que nous n'en utilisons. L'examen de notre position d'importateurs au sujet des métaux n'a pas été une question d'importance depuis nombre d'années. Le cas du fer est une exception dans cette situation générale, et les récents développements de gisements de fer en Ontario provoquent un changement digne d'être noté dans la situation des importations de fer.

Le tableau suivant montre les importations annuelles et la production du minerai de fer au Canada dans la période 1926-1943 inclusivement.

TABLEAU DES IMPORTATIONS ET DE LA PRODUCTION DU MINERAI DE FER AU CANADA DURANT LES ANNÉES 1926 À 1943 INCLUSIVEMENT
Fourni par le Bureau fédéral de la Statistique

	Importations minerai de fer canadienne de tonnes courtes	Production minerai de fer canadienne de tonnes courtes
1926	1,465,715	Néant
1927	1,487,366	"
1928	2,222,897	"
1929	2,447,807	"
1930	1,485,429	"
1931	808,420	"
1932	67,567	"
1933	205,703	"
1934	977,341	"
1935	1,509,933	"
1936	1,317,033	"
1937	2,124,972	"
1938	1,302,430	"
1939	1,764,844	123,598
1940	2,418,237	414,603
1941	3,254,655	516,037
1942	2,701,968	545,119
1943	3,906,425	641,292
	<hr/>	<hr/>
Total	31,468,742	2,240,651

Jusqu'à la fin de cette période, nos importations nationales nettes de minerai de fer ont été considérables. Notre production est loin d'avoir contrebalancé nos importations. Mais, depuis 1943, deux nouveaux producteurs en Ontario ont commencé à exporter, et il est probable qu'ils ajouteront un million de tonnes par année à la colonne des exportations.

La séance est reprise à 4 heures de l'après-midi.

SECTION IV—CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX MINES

(Lu par M. Dye).

L'hon. M. HORNER: Est-ce que le passage où l'on dit que l'exploitation d'une tonne de minerai procure des moyens de subsistance à quatre Canadiens pendant une journée s'applique à tout le Canada ou à l'Ontario seulement?

M. DYE: Ce calcul est basé sur un relevé réel effectué en Ontario, et il s'applique à l'ensemble du Canada. En d'autres termes, le sens de la dernière partie de cette déclaration est qu'une tonne de minerai extrait et traité fournit les moyens d'existence à quatre Canadiens pendant une journée. Cette déclaration illustre l'extrême importance qui existe pour nous d'administrer nos mines de telle sorte que la dernière tonne possible de minerai en soit extraite, abstraction faite de la question de savoir s'il y aura peu de profit, ou s'il n'y en aura pas du tout.

L'hon. M. HORNER: Vous n'avez pas évalué le nombre de personnes qui vivent à Montréal et à Toronto du développement des mines canadiennes et des commissions de vente de titres miniers.

M. DYE: Non, je ne l'ai pas évalué. Cela serait très intéressant si on pouvait le faire. Mais je crois que vous reconnaîtrez qu'il est impossible d'évaluer l'argent qui se perd dans d'infructueuses tentatives de développement. Je ne sais où l'on pourrait prendre les renseignements en vue d'une telle évaluation.

L'hon. M. HORNER: Je n'ai pas parcouru votre mémoire en entier, mais nous nous occupons de l'accroissement de la production minière et de l'ouverture de nouvelles mines. Il y a, en notre pays, des gens qui croient que le Gouvernement devrait se charger de toutes les opérations minières. Nous ne savons pas si, avant peu, nous n'aurons pas, dans la production de nombreux métaux à affronter la concurrence d'un Etat qui opère sur une base entièrement gouvernementale. Nous aimerions recevoir des avis sur quelque méthode qui nous assurerait que l'argent aventuré sera au moins dépensé sur le terrain, et non pas dans quelque bureau loin de la mine.

M. DYE: En Ontario, nous avons renforcé la loi sur les valeurs de bourse, et je crois que nous avons un homme très compétent comme président de la commission; de plus, on travaille beaucoup dans ce sens. Cependant, je ne crois pas qu'on voie jamais venir le temps où nous pourrions garantir que quiconque place de l'argent dans une mine sera sûr de gagner.

L'hon. M. HORNER: Je ne demanderais sûrement pas cela, mais nous devrions au moins en avoir la chance. Nous voudrions au moins pouvoir dire que nous protégeons nos épargnants.

L'hon. M. MCRAE: Puis-je dire, messieurs les sénateurs, que la Bourse de Toronto a demandé à paraître devant nous, et qu'on aura alors l'occasion d'obtenir une réponse à cette question.

L'hon. M. PATERSON: Le sénateur Horner commerce sur les chevaux, et je crois qu'il admettra que cela comporte quelquefois des risques.

M. DYE: J'allais justement citer ce commerce comme exemple.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur Dye, à la page 21 du mémoire, vous dites que le profit net par tonne de minerai est descendu à \$1.94. Cela semble un chiffre bien faible pour le prix de l'or.

M. DYE: A ce propos, on croit généralement que, lorsque le prix de l'or est monté de \$20.67 à \$35.00, les mines ont trouvé le nid douillet et que tout cela était profit. Néanmoins, cette majoration a accru le tonnage qui pouvait être exploité avec quelque profit. En d'autres termes, lorsque le prix de l'or a monté, il a fait accéder au statut économique un lot de roches qui étaient auparavant du déchet auquel on ne pouvait toucher.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ce qui a abaissé votre moyenne?

M. DYE: C'est bien cela.

L'hon. M. BEAUBIEN: J'aimerais avoir quelque information sur la disposition de l'or.

L'hon. M. MCRAE: Pourrais-je, avec l'autorisation des honorables membres, poursuivre la question du profit de \$1.94 la tonne. Est-ce là un profit moyen?

M. DYE: Exactement.

L'hon. M. MCRAE: Avez-vous supputé ce que serait l'effet des demandes ouvrières exprimées à Chicago sur les profits reposant sur le tonnage?

M. DYE: Eh! bien, en nombre de cas, le profit serait complètement effacé.

L'hon. M. MCRAE: Il s'élèverait à plus de \$1.94?

M. DYE: Dans beaucoup de mines, la demande dépasserait ce chiffre. C'est là une moyenne, et il y a évidemment des mines qui survivraient pendant un certain temps en dépit de cette condition, mais plusieurs de nos mines seraient ruinées du coup.

L'hon. M. MCRAE: Vous êtes un bon administrateur. Dans votre cas, avez-vous calculé ce que serait l'effet?

M. DYE: Nous l'avons calculé approximativement à moins de \$2.00 la tonne.

L'hon. M. MCRAE: Et vous avez ce qu'on appelle une mine à haute teneur?

M. DYE: Parfaitement.

L'hon. M. MCRAE: Cela ferait que vous laisseriez plus de minerai dans la terre.

M. DYE: Ce serait le premier résultat: convertir en déchets une masse énorme de minerai qui est maintenant presque sans marge de profit. Le point essentiel est qu'une tonne de minerai extraite, peu importe qu'elle procure ou ne procure pas beaucoup de profit à personne, fournit du travail à notre population, et assure des moyens de subsistance à quatre Canadiens pendant une journée.

L'hon. M. BEAUBIEN: Puis-je poser une autre question, monsieur le président? A la page 23 du mémoire, on traite de la vente de l'or et l'on dit que vous êtes forcés de le vendre à la Monnaie d'Ottawa.

M. DYE: C'est exact.

L'hon. M. BEAUBIEN: Pouvez-vous me dire ce qu'il en coûte pour mettre l'or sur le marché? Quel pourcentage prend-on?

M. DYE: Je crois qu'il a été établi que le coût réel pour la Monnaie, c'est-à-dire le Gouvernement, est de 16 cents.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je ne vous suis pas très bien. Supposons que vous apportiez aujourd'hui à la Monnaie une once d'or valant \$35.00, que prend-on sur cette once d'or?

M. DYE: Trente-cinq cents sous le nom peut-être de droit d'affinage, c'est un droit de vente; il y a en outre un prélèvement de tant par once pour durcissage, essai et évaluation de la valeur du dépôt. Ces trente-cinq cents sont simplement un droit exigé en plus des frais pour le service rendu dans la disposition de l'or.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous ne pouvez écouler d'or en dehors de ce marché?

M. DYE: Non, nous n'en avons pas la permission; et nul particulier n'a le droit d'en posséder.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que le taux d'échange de 10 pour cent affecte l'or?

M. DYE: Oui, nous touchons ces 10%.

L'hon. M. CRERAR: C'est sur le prix américain de l'or?

M. DYE: Oui, sur les \$35.00.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous touchez ces 10% de toute façon?

M. DYE: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: En d'autres termes, une once d'or vaut \$35.00.

M. DYE: Elle vaut \$35.00 plus dix pour cent, ce qui fait \$38.50.

L'hon. M. CRERAR: Existe-t-il aucun marché libre pour l'or aujourd'hui?

M. DYE: Il n'est aucun marché auquel un producteur canadien ait accès.

L'hon. M. CRERAR: Je parle des marchés internationaux.

M. DYE: En divers endroits du monde, on offre pour l'or des prix divers qui vont jusqu'à \$80.00 et plus l'once. Pourrais-je déclarer, messieurs, qu'au lieu de répondre à toutes ces questions je préférerais soumettre un bref mémoire sur ce sujet.

L'hon. M. MCRAE: Le rapport démontrant que 1% seulement des projets miniers arrive à une production fructueuse est très décourageant. N'y a-t-il pas eu une amélioration marquée dans les méthodes de prospection et de repérage des mines, et ces méthodes améliorées ne devraient-elles pas relever considérablement la moyenne à l'avenir?

M. DYE: Eh! bien, il y a certainement eu des avances énormes dans nos connaissances géologiques et dans les méthodes géophysiques appliquées à la recherche des massifs de minerai. Cependant, nul ne pourrait dire si, désormais, plus d'un pour cent des tentatives sérieuses d'établir une mine aboutiront. Il se peut qu'on trouve d'autres endroits que des gens tenteront d'exploiter, mais reste à savoir s'ils auront du succès.

L'hon. M. MCRAE: Laissez-moi exprimer la question d'une autre manière. La prospection ne s'est-elle pas défaite des vieilles méthodes hasardeuses, et n'a-t-elle pas adopté des méthodes commerciales plus sûres, qui lui permettraient d'éviter au moins quelques-unes des faillites du passé?

M. DYE: Il est vrai que le prospecteur à l'ancienne mode n'a pas les avantages qu'il a déjà eus parce que la plupart des affleurements et des gisements en surface faciles à découvrir ont été localisés. Il s'agit maintenant de chercher sous les lacs, et ainsi de suite, et l'on voit intervenir les foreuses à diamants, les méthodes géophysiques et autres systèmes. Ce fait même rend la prospection plus dispendieuse qu'elle l'a été dans le

passé. C'est un peu trop que de me demander si une plus forte proportion des mines commencées désormais réussira mieux que ce ne fut le cas dans le passé.

L'hon. M. MCRAE: Est-ce trop que de vous demander si vous prévoyez désormais des résultats supérieurs à 1%?

M. DYE: Bien, la technique a été améliorée, considérablement.

L'hon. M. HORNER: N'y a-t-il pas eu une grande amélioration dans les machineries?

M. DYE: Le fait curieux, c'est qu'il est rare que nous puissions, à cause des progrès de la technique, travailler du minerai qu'il était impossible de traiter dans le passé. Quelquefois, on rouvre une vieille mine et on l'exploite avec succès, mais cela vient de ce qu'on a découvert de nouveaux dépôts de minerai.

L'hon. M. HORNER: Il existe, à quelque 60 milles d'ici, une mine où trois à quatre cents hommes sont employés et d'où l'on retire beaucoup de minerai. J'ai demandé si l'on avait l'intention de continuer après la guerre, et on m'a répondu que oui, qu'on trouvait de nouveaux gisements et qu'on agrandissait le moulin. Cette mine opère avec succès, mais je me souviens qu'il y a environ cinquante ans, quand j'étais petit garçon, on y avait dépensé beaucoup d'argent, et qu'on la considérait comme un fiasco.

L'hon. M. BEAUBIEN: La page 26 de votre mémoire fait allusion au rapport Mutch que je n'ai pas eu le temps de lire. Votre mémoire déclare que le Tableau no 10 du rapport Mutch révèle jusqu'à la fin de 1944 le nombre d'années pendant lesquelles les mines d'or opérant avec succès en Ontario ont payé la taxe sur les profits miniers et à la fin du paragraphe vous dites:

Bien qu'on ait dit au début que l'histoire des mines d'or se continue, on notera que pour 29 des 68 qui ont déjà été inscrites comme opérant avec profit, cette histoire est, du moins pour le moment, close. Elles sont fermées.

De quelle période s'agit-il?

M. DYE: Parmi les 68 (compagnies) déjà inscrites comme prospères, 29 ont suspendu leurs opérations.

L'hon. M. BEAUBIEN: Au cours d'un certain nombre d'années?

M. DYE: C'est cela.

L'hon. M. HURTUBISE: A la page 26 de votre mémoire, à propos d'argent (-métal), vous dites:

L'histoire de l'argent-métal en Ontario est présentement un livre fermé.

Pourquoi les journaux parlent-ils d'une grande réouverture?

M. DYE: C'est là une question d'opinion. Quand ce mémoire fut rédigé, il n'y a pas longtemps, comme l'argent était à 35 et 40 cents l'once, les perspectives n'étaient pas de nature à encourager quiconque à croire qu'on pourrait encore s'occuper du minerai d'argent autour de Cobalt mais, l'argent étant aux environs de 70 cents maintenant, avec la possibilité que sa valeur croîtra encore, il devient tout à fait possible qu'on travaille certains minerais d'argent dans ce district. Loin de moi la pensée de ne pas le reconnaître.

L'hon. M. HURTUBISE: D'après vos informations, le nouveau travail de développement est sérieux et se fait en grand?

M. DYE: Eh! bien, on tente des efforts sérieux là-bas. Certains locataires ont continué de travailler sur une petite échelle depuis des années, et ils obtiennent de bons résultats en fouillant les vieilles mines.

L'hon. M. BEAUBIEN: A la page 28, vous citez des chiffres montrant que le volume du commerce de détail pour les divers centres miniers en 1941 s'est élevé à plus de \$33,000,000. Est-ce que cela comprend l'argent dépensé pour les transports aussi bien que les achats de provisions et autres marchandises?

M. DYE: Ces chiffres sont ceux du volume du commerce de détail, c'est-à-dire des ventes par les magasins locaux. Ces calculs nous viennent du Bureau fédéral de la Statistique.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, nous examinerons la prochaine section du mémoire.

V. SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION DES FAITS

Un bref résumé des matériaux déjà présentés pourrait peut-être servir à préparer l'étude de toute mesure indiquée ayant pour but d'encourager l'industrie minière et le développement futur de nos grandes ressources minérales.

Importance de l'industrie

Etendue

Si les opérations minières sont exécutées activement dans plusieurs parties du Canada, il reste encore, surtout dans la zone favorable du précambrien ou Bouclier canadien, de grands territoires à explorer.

Production

La production minière du Canada (de 1907 à 1944 inclusivement) s'est élevée aux chiffres suivants:

Métaux	6	milliards	de	dollars
Produits non-métalliques	4	"	"	"
Tous minéraux	10	"	"	"

Embauchage

L'industrie minière canadienne a employé, en 1943, 112,140 personnes.

Les besoins de cette industrie et de ses employés ont assuré la subsistance d'un total de 850,000 personnes, soit approximativement 7 pour cent de la population du Canada.

L'emploi dans les mines est à temps complet, et la moyenne hebdomadaire des salaires est plus élevée que dans les autres groupes.

Une tonne de minerai, extraite et traitée, fournit les moyens d'existence à quatre Canadiens, dans les mines ou les industries auxiliaires, pendant une journée.

Marché d'exportation

Presque toute la production des mines métallifères est exportée et fournit du pouvoir d'achat à l'étranger.

Influence sur les autres entreprises

Nos chemins de fer, producteurs d'énergie électrique et manufacturiers d'équipement et accessoires de toutes sortes, bénéficient énormément et directement des entreprises minières. Les achats annuels de ces marchandises, par les seules mines métallifères, se sont élevés à plus de 100 millions de dollars par année, et ce en remontant aussi loin que 1937.

Les employés directs des mines du Canada et leurs familles ont dépensé pour leurs besoins 200 millions de dollars par année.

Tout cela fournit directement les moyens de subsistance à environ 7 pour cent de la population du Canada.

Conditions particulières aux mines

Il faut trouver des mines, l'argent doit être dépensé en prospection—une concession minière sur 4.5 qui sont jalonnées arrive éventuellement au stade de compagnie incorporée. développement—une compagnie sur 100 devient éventuellement une entreprise économiquement profitable.

Les mines métallifères dépendent presque entièrement du marché d'exportation. Le prix de vente de leur produit est donc soit fixé soit en dehors de leur contrôle.

L'effet d'une augmentation des frais directs n'aboutit pas à une majoration du prix pour le consommateur, mais il entraîne:

1. une diminution de la quantité de minerai disponible et de la vie ultime de la mine.
2. une diminution dans la production de la mine et des richesses créées pour le Canada.

La durée de fonctionnement d'une mine est strictement limitée par la quantité de minerai présente. Sa durée actuelle dépend d'un actif défectible qui décroît en raison de sa production.

Les remises aux épargnants par voie de dividendes sont en partie un retour du capital.

Les mines font un travail de pionniers.

Corrélation du sommaire

Une étude des données qui ont été compilées ici démontre, à notre sens irréfutablement, que dans ses gisements minéraux le Canada dispose d'un vaste héritage. Si l'on essaie de se représenter ce que serait pour le pays, ses services et ses industries en général la cessation soudaine de toute activité minière, on pourra apprécier l'importance passée et présente de cette forme d'activité.

La question du moment est cependant: Qu'est-ce que le Canada peut attendre de cette industrie dans les années qui viennent? Nous croyons que notre mémoire, par son étude du passé, constitue une base solide pour les déclarations suivantes:

- (1) des possibilités d'expansion future existent réellement.
- (2) Les mines actuelles ont une durée absolument limitée.
- (3) Il faut assumer de grands risques financiers si l'on veut découvrir et mettre en valeur de nouvelles mines.
- (4) Le recouvrement du capital risqué dans la recherche et le développement des nombreuses et inévitables faillites ne peut se faire que par le rendement de fructueuses entreprises qui sont beaucoup moins nombreuses.

Nous croyons pouvoir, en toute certitude, espérer que, grâce aux textes déposés devant vous, le Comité est maintenant convaincu, s'il avait besoin de l'être, que le maintien et même l'expansion régulière de l'industrie minière canadienne sont d'une importance vitale pour le pays, si celle-ci doit continuer:

1. d'être une importante source de richesse nouvelles;
2. d'ouvrir les perspectives nécessaires d'emploi permanent à nos anciens combattants et à nos jeunes gens, et
3. de procurer des affaires importantes à nos industries et services publics, ainsi que du change étranger par la vente de ses produits.

VI. RECOMMANDATIONS

1. *Prospection*

Les propositions du Gouvernement du Dominion, présentées à la conférence fédérale-provinciale qui se continue, expliquaient une certaine assistance appréciable qu'Ottawa visait à donner en coopération avec les provinces. Une telle aide comprenait un programme d'expansion, avec la construction de nouvelles routes dans les zones minières favorables, l'aménagement d'aéroports dans certains de ces districts, l'amélioration des services de relevés géologiques, et d'autres matières de semblable importance.

La fondation même de ces propositions est clairement décrite dans les phrases suivantes :

Pour employer un vieux cliché, nous visons à obtenir un degré haut et stable de travail et de gain et un plus grand sens de la responsabilité du public relativement à la sécurité économique et au bien-être des individus. La réalisation de ces objets pour tous les Canadiens comme tels est une cause pour laquelle nous espérons trouver, sur le plan national, enthousiasme et unité.

Le Gouvernement a des opinions claires et nettes sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Voici ces moyens, en résumé :

Premièrement, faciliter l'initiative des particuliers en vue de la production et de l'emploi ;

Deuxièmement, encourager une action hardie de la part de l'Etat dans les domaines où l'intérêt public demande l'initiative des pouvoirs publics pour assurer le développement du pays ;

Troisièmement, assurer, au moyen de placements publics, l'emploi productif de nos ressources humaines et matérielles lorsque les conditions des marchés internationaux ou autres menacent le rythme de l'embauchage privé. (Voir page 7—Propositions)

Comme moyen de réaliser ces principes essentiels, le Dominion énonce dans ses propositions certains avis spécifiques se rapportant à l'encouragement de la prospection, comme par exemple :

a) activités dont le Dominion est entièrement responsable ou pour lesquelles il est disposé à envisager l'entière responsabilité à la suite d'accords convenables avec les gouvernements provinciaux, quand la chose sera nécessaire ;

2. Etudes et recherches préliminaires, cartographie, inventaires, levés topographiques et description, sur une échelle nationale, essentiels à la conservation, l'exploitation et la régie des ressources naturelles ; (Le Dominion fournira, dans une mesure spécifiée, les renseignements fondamentaux sur toutes les parties du Canada...)

(ii) cartographie, reconnaissance et photographie aérienne poussées jusqu'à des points déterminés...

3. Recherches générales et fondamentales sur l'exploitation des ressources... recherches générales sur l'utilisation et l'extraction économiques des ressources.

(ii) ressources minérales et forestières, y compris travaux de recherches sur la préparation du minerai, métallurgie, combustibles, problèmes particuliers à l'extraction des minéraux.....

b) Sphères d'activité ressortissant aux gouvernements provinciaux et auxquelles le Dominion est prêt à venir en aide pourvu que l'on puisse conclure des accords spécifiques.

2. Aide à la construction de routes d'accès aux ressources minières non exploitées.

(iii) aéroports en fonction de l'exploitation des ressources nationales.

Il est subséquemment noté dans ces propositions que:

Nos grandes industries d'exportation sont l'agriculture, la sylviculture, *l'industrie minière* et, à un moindre degré, les pêcheries. Un programme accéléré d'aménagement de nos ressources pourrait remplacer le revenu ordinaire de nos groupes importants si le volume des exportations venait à fléchir...

L'augmentation du revenu des groupes d'exportateurs primaires a un effet favorable sur le reste de notre économie en maintenant la consommation et l'activité industrielle à leur niveau normal.

La diminution des dépenses de capital des particuliers entraîne la mise à pied d'ouvriers plus ou moins spécialisés et réduit la quantité de matières ouvrables utilisées. Le programme d'aménagement de nos ressources fournirait, directement ou indirectement, le moyen de donner de l'emploi à ces travailleurs.

Ces diverses recommandations sont acceptées et accueillies par l'Industrie comme indice de l'intérêt croissant porté par le Gouvernement du Dominion aux possibilités minières et à la valeur de cette industrie pour le Canada.

Cependant, le moment fixé pour cette assistance ne paraît pas répondre aux exigences fondamentales de la situation au Canada. La pleine valeur de la préparation nationale ou d'une assistance de cette nature repose dans les moyens adoptés en sorte que la découverte et l'exploitation des gisements puissent être accélérées. Une telle action préviendra le chômage en raison directe de l'importance des découvertes, non seulement par l'absorption de nouveaux employés dans les mines, mais aussi par la création d'une demande immédiate dans d'autres industries et services au Canada.

Les propositions du Dominion présentent donc l'aspect inquiétant d'avoir été apparemment conçues pour servir dans un temps de chômage et de dépression plutôt que comme une sauvegarde contre de telles circonstances.

Ces propositions énoncent ce qui suit:

Le Gouvernement fédéral se propose d'adopter une politique de contrôle de l'échelonnement dans les cas où il accorde des subventions pour des projets d'entreprises publiques (par exemple, les chemins miniers), pourvu que l'exécution de ces projets puisse raisonnablement être remise à plus tard.

Dans l'échelonnement des entreprises, le Dominion ne s'occuperait que de la question de l'embauchage. Il laisserait aux gouvernements provinciaux et municipaux la liberté de placer leurs fonds dans des entreprises de leur choix; mais il se réserverait le droit de déterminer la valeur globale des entreprises pour lesquelles il verserait dans une province, au cours d'une année déterminée, des subventions d'échelonnement.

(Voir p. 26, propositions du Dominion).

Au cours des périodes d'activité décroissante des affaires, provenant peut-être de dépressions à l'étranger, il est proposé que ces dépenses soient augmentées hardiment.

(Voir p. 8, propositions du Dominion).

L'industrie est d'avis que le travail préparatoire du genre dont on parle dans ces propositions ne devrait pas être tenu en réserve comme correctif en période de chômage. La localisation et la mise en valeur de nouvelles mines, qui ne peuvent s'accomplir que lorsque le terrain favorable a été parcouru et prospecté, constituent la réponse à la vaste demande d'embauchage de nos anciens combattants et autres citoyens tant dans les mines que dans les autres industries. Le rapport Mutch contient cette déclaration :

- 56 pour cent de la production minérale canadienne vient d'emplacements miniers qui ont été découverts avant 1910 ;
- 28 pour cent vient de découvertes faites entre 1910 et 1920 ;
- 11 pour cent vient de découvertes faites entre 1920 et 1930 ;
- seulement cinq pour cent* vient de découvertes faites depuis 1930.

On a examiné l'histoire de soixante-huit mines d'or de l'Ontario qui ont acquitté des taxes de profits miniers, à n'importe quelle année de leur existence de 1910 à 1945 exclusivement, telles qu'elles figurent au tableau 10 du rapport Mutch. Les propriétés individuelles sont inscrites dans l'ordre de leur date respective de découverte, sans égard à la date d'ouverture du district minier où elles sont situées, et l'histoire de leur production dans les années subséquentes est enregistrée. Les résultats de cet examen sont présentés dans les tableaux graphiques de la Planche 11, et ils montrent ce qui suit :

Graphique 1—56 pour cent de la production d'or de l'Ontario vient des mines découvertes avant 1910.

Graphiques 2 et 3—32 pour cent, des mines découvertes avant 1910 et 1920.

Graphiques 4 et 5—6.4 pour cent des mines découvertes entre 1920 et 1930.

Graphique 6—5.6 pour cent des mines découvertes entre 1930 et 1935.

Graphique 7—Aucune nouvelle mine d'or n'a été découverte en Ontario depuis 1936.

Prenons donc toutes les mesures possibles pour découvrir de nouveaux gisements aussi vite que possible, et n'attendons pas que la dépression nous atteigne. Il s'écoule beaucoup de temps entre la localisation d'une nouvelle zone et la mise en exploitation de nouvelles mines. Si nous ne trouvons pas de nouveaux districts prochainement, il se peut que nous assistions à un déclin de notre activité productrice. Les anciennes mines s'épuisent certainement au point qu'on verra éventuellement leur mise de côté.

2. Exploitation

Le développement d'avant le stade de production est l'aspect le plus dispendieux et le plus risqué de l'élaboration des nouvelles mines.

Notre mémoire a démontré que selon l'expérience déjà longue de l'Ontario, une seule mine fructueuse sort de 100 compagnies incorporées. Dans toutes ces aventures non couronnées de succès, des sommes diverses sont dépensées, depuis quelques centaines jusqu'à plusieurs milliers de dollars.

Ce développement et ces recherches de la période pré-productive doivent se faire, si l'on veut trouver d'autres mines pour agrandir les affaires minières et remplacer les mines actuellement en opération, qui sont

inévitablement exploitées jusqu'à consommation. Il faut donc trouver des moyens pour encourager les gens à assumer des risques aussi importants.

Il y a visiblement la méthode par laquelle on assure que le rendement que l'épargnant retirera du petit nombre d'affaires fructueuses sera suffisant pour couvrir ses pertes de capitaux subies dans la recherche de la réussite éventuelle; on traitera plus longuement de ce sujet dans le chapitre: "l'Opération des mines".

Certaines mesures de secours sont possibles et désirables relativement à cette phase de l'activité de l'industrie. Ces moyens ont déjà été sérieusement envisagés par d'autres organisations qui ont fait une étude de la situation.

Le Canadian Institute of Mining and Metallurgy, association de caractère professionnel s'occupant des affaires minières et métallurgiques du Canada, a préparé en février 1944 un mémoire destiné à l'honorable ministre des Mines, à Ottawa, et à l'honorable ministre des Finances à Ottawa, où figurent les recommandations suivantes:

Que toutes les dépenses annuelles des compagnies minières pour l'exploration extérieure en toute partie du Canada, exception faite du coût des options ou de l'achat de propriétés, soient déductibles des recettes avant l'évaluation pour les fins de l'impôt fédéral du revenu et de la taxe sur les surplus de bénéfices.

Qu'en vue d'encourager l'extraction du minerai peu profitable qui, autrement, resterait sous terre, la taxe fédérale de ventes soit retranchée de tous les produits vendus aux mines métallifères ou importés par elles.

La Royal Ontario Mining Commission de septembre 1944, organisme établi par le Gouvernement de l'Ontario afin de s'enquérir

- a) de la nécessité et des moyens de stimuler la prospection au Canada;
- d) du rôle des mines dans l'embauchage d'après-guerre;
- e) de la taxation minière. . .

et d'autres matières, a recommandé:

Que les autorités du Dominion soient invitées à considérer toutes les dépenses d'exploration extérieure faites par les compagnies minières en toute partie du Canada (hors les déboursés de capital telles que l'achat de propriétés et les frais des options) comme des dépenses d'exploitation pouvant être déduites du calcul des taxes payables au Dominion en vertu de l'un quelconque des statuts fiscaux. (Note—L'exploration extérieure devra comprendre les explorations de surface de toute sorte, le forage au diamant et le creusage de puits de prospection).

La conférence des ministres provinciaux des Mines tenue à Québec en avril 1945 a publié un rapport contenant les remarques suivantes:

L'industrie minière est susceptible d'une grande expansion, procurant ainsi un emploi croissant et de nouvelles richesses. Vu que l'industrie repose sur un actif défectible, il est nécessaire que l'on ouvre constamment de nouveaux domaines. Les dépenses autres que les frais d'opération ou l'achat de propriétés, issues de l'exploration et du développement miniers, devraient donc être considérées comme des frais réguliers et déductibles pour les fins de l'impôt sur le revenu.

Notre Association est entièrement d'accord avec ces recommandations et elle les propose à votre sérieuse considération.

3. Opération des mines

Bien que toutes les recommandations présentées sous la rubrique "Prospection et développement" visent directement ou indirectement la conduite fructueuse des opérations minières mêmes, il est certaines autres considérations qui influent sur les stades subséquents des affaires minières, et notamment sur les propriétés en exploitation.

Une fois de plus, nous vous référons aux recommandations spécifiques, applicables aux mines en opération, telles qu'elles ont été présentées par les trois corps enquêteurs déjà cités, à savoir le Canadian Institute of Mining and Metallurgy, la Royal Ontario Mining Commission et la conférence des ministres provinciaux des Mines.

Le Canadian Institute of Mining and Metallurgy a recommandé :

Qu'une allocation d'épuisement de 50% des recettes nettes des mines métallifères et des produits industriels soit accordée et ajoutée aux dividendes versées par ces mines ;

Que les taxes payées annuellement aux gouvernements provinciaux et aux municipalités soient déductibles des recettes de toutes les compagnies minières avant l'évaluation pour les fins de l'impôt fédéral du revenu et / ou de la taxe sur les surplus de bénéfices ;

Que, pendant les cinq premières années où les impôts sont payés, les compagnies minières soient autorisées à défalquer de leurs recettes, avant évaluation des taxes, une dépréciation allant jusqu'à un maximum de 25% en une seule année ;

Que le droit fédéral de monnayage, 35 cents par once, soit réduit au coût réel de ce maniement de métal précieux par le Gouvernement ;

Que, pour encourager l'extraction du minerai pauvre qui, autrement, resterait inutilisé, on abolisse la taxe fédérale de ventes sur tous les produits destinés aux mines métallifères ou importés par elles.

La Royal Ontario Mining Commission a recommandé :

Que la redevance totale versée annuellement par les compagnies minières à la Province en vertu de la loi ontarienne des taxes sur les mines soit déductible avant le calcul de l'impôt fédéral sur le revenu et de la taxe sur les surplus de bénéfices ;

Que l'allocation d'épuisement pour les mines métallifères soit fixée à 50 pour cent des recettes nettes annuelles pour la compagnie et pour les actionnaires, avant l'évaluation pour la taxe fédérale.

La conférence des ministres provinciaux des Mines a recommandé ce qui suit :

Vu que la possession et le contrôle des ressources naturelles provient de la Couronne dans le droit des provinces, et qu'il existe par conséquent un droit inhérent aux redevances à percevoir d'icelles, la Conférence recommande que toutes les redevances ou charges relevant de ladite propriété soient déductibles, quand il s'agit de déterminer les montants assujettis à l'impôt sur le revenu ou la taxe sur les surplus de bénéfices.

Il est reconnu que l'industrie minière est hasardeuse et spéculative sous toutes ses formes, et qu'une mine est un actif défectible. Afin d'encourager les mises de fonds dans l'industrie minière, il est fondamental que la structure fiscale des mines soit de nature à offrir une perspective raisonnable de rendement sur ce capital.

On estime généralement que la présente allocation d'épuisement ne suffit pas à assurer le retour du capital, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles entreprises, et que cela tend, en fait, à décourager le développement des mines. La Conférence recommande donc que le taux des allocations d'épuisement soit ajusté en conformité des principes ci-dessus exposés, et qu'on s'occupe immédiatement de cette question, afin d'arriver à un pourcentage d'allocation juste et équitable pour les compagnies et les actionnaires, tant dans les métaux précieux et les métaux vils que dans les mines de produits industriels.

L'association désire offrir son appui aux diverses recommandations de la façon suivante :

Taxe provinciale des mines—redevances

Toutes les autorités citées sont d'accord sur le principe de cette question. En outre, les propositions fédérales présentées à la conférence du Dominion et des provinces contiennent une allusion à ce sujet. A propos de la juridiction exclusive du Dominion en matière d'impôt sur le revenu, on déclare ce qui suit :

Il est une exception à la juridiction exclusive projetée qu'il faudrait établir de l'avis du Gouvernement fédéral. Il s'agit du cas des taxes sur les profits des exploitations minières et des coupes de bois. Les redevances minières, les droits de la Couronne et d'autres charges provinciales similaires sont intimement associés à la régie et à l'exploitation des ressources minières et forestières des gouvernements provinciaux. Ces charges, est-il admis, font partie du coût d'exploitation et, par conséquent, peuvent être soustraites du revenu imposable aux fins de l'impôt fédéral. En général, cependant, les levées du genre redevances, basées sur le volume des opérations ou sur le revenu brut plutôt que sur le revenu net, placent les petits établissements dans une situation désavantageuse et empêchent l'exploitation totale des ressources les moins profitables. Dans certains cas, par conséquent les gouvernements provinciaux ont préféré opérer des levées sous forme de taxe sur les profits nets. Sous le régime de l'accord projeté, le Gouvernement fédéral considérerait ces taxes comme l'équivalent de redevances, etc., et, comme dans le cas des accords concernant les impôts en temps de guerre, il n'existerait aucune restriction sur le droit des gouvernements provinciaux à imposer une telle taxe sur les opérations minières et les coupes de bois. En outre, le Gouvernement fédéral serait prêt à céder aux gouvernements provinciaux la priorité dans cette sphère en traitant lesdites taxes comme dépenses aux fins de l'impôt fédéral, jusqu'à concurrence des levées du genre redevances.

La province d'Ontario ne cote pas directement les mines ou propriétés minières, mais elle perçoit son revenu minier en vertu de la loi des taxes sur les mines, une partie de ce revenu étant versée à la municipalité minière où la mine est située. En vertu de la loi des taxes sur les mines, ces dernières versent à la province une redevance basée sur la valeur du minerai sur le carreau de la mine. Cette redevance n'est pas comptée comme dépense de la mine quand il s'agit de calculer la taxe fédérale payable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et les surplus de bénéfices. Cette situation s'ajoutant à l'élévation constante du taux du prélèvement fédéral a eu pour résultat, non seulement d'accroître considérablement le total du fardeau fiscal, mais aussi d'augmenter la part

revenant au Dominion dans des proportions qui nous semblent dépasser toutes les bornes de la raison et de la justice. Le rapport Mutch, tableau no 17, montre, par exemple, qu'en 1915 le total des impôts fédéraux-provinciaux prélevés sur les mines métallifères de l'Ontario était de \$1,466,907, dont le Dominion prit \$437,925, ou 29.85 pour cent. En 1941, ce total avait été porté à \$30,459,198, dont le Dominion prit sa part \$27,648,476 ou 90.77 pour cent.

Tout en admettant que les provinces sont fondées d'exiger des redevances, nous reconnaissons qu'il faut aux autorités municipales et provinciales du revenu pour fournir des services directs à l'industrie minière. Suivant l'arrangement actuel, le Dominion prend 90 pour cent des taxes perçues sur les mines de l'Ontario, mais la province et les municipalités acquittent probablement 90 pour cent des dépenses pour les services généraux fournis. Cette situation, à notre avis, devrait être corrigée.

Allocation d'amoindrissement

L'industrie minière en Ontario ne réclame pas et ne considérerait pas comme justifié un système fiscal spécial accordant un taux spécial de taxation aux établissements miniers par rapport aux autres industries canadiennes. Nous croyons partager l'avis du commun des citoyens en souhaitant que toutes les taxes en général soient réduites, ou même abolies entièrement, mais nous sommes consentants à prendre la place qui nous revient parmi ceux qui doivent fournir le revenu nécessaire à la nation.

D'autre part, la base sur laquelle on a établi les taxes minières prête sérieusement à discussion. Tout le système fiscal canadien repose sur les revenus; le capital et les gains de capital sont absolument affranchis de tout impôt.

L'avoir épuisable d'une mine et sa vie strictement limitée, deux facteurs dont nous avons déjà parlé dans notre mémoire, joints aux fortes dépenses de capitaux non recouvrables dans la recherche et le développement de perspectives minières qui ne deviennent jamais des mines réelles, démontrent à l'évidence pourquoi nous croyons que tout le rendement perçu par un actionnaire sous forme de dividendes des mines actives doit comprendre une part de capital.

L'allocation d'épuisement est une méthode empirique pour déterminer quelle proportion de ce qu'on appelle les recettes est composée de capital et, selon nos méthodes reconnues de taxation, ne peut véritablement être assujettie aux impôts.

L'allocation d'épuisement ne peut en aucune façon être considérée comme un moyen d'assurer à un degré quelconque la remise à l'actionnaire de son capital versé. Elle fournit simplement la garantie que la part de capital qu'il recouvrera ne sera pas sujette aux taxes, soit dans ses mains soit dans celles de la compagnie.

Les recommandations des trois organismes enquêteurs qu'on vous a citées varient à un certain degré. Tous trois sont convaincus qu'il faut réajuster les taux actuellement établis.

Nous croyons que cet aspect de la question peut être un des plus importants moyens d'encourager la découverte et le développement de nouvelles mines au Canada, et de fournir par conséquent une grande assistance en fait d'emplois, et aussi d'aide économique, non seulement à l'industrie minière, mais à tous les autres intéressés, y compris les gouvernements.

Nous croyons opportun et recommandons, en outre que le gouvernement fasse une étude très attentive de cette question, et notre association serait heureuse de fournir, en vue de cette étude, les informations et les conseils que son savoir et son expérience la mettent en état de pouvoir communiquer.

Révocation de la taxe de ventes

Cette recommandation du Mining Institute est conforme à la position de l'industrie comme exportatrice. Les impôts directs de toute nature ajoutent proportionnellement aux frais de production, et entravent l'exportateur sur les marchés extérieurs. Ils ont aussi pour effet de réduire sensiblement la quantité de minerai qui s'offre à l'exploitation des mines.

Au cours de la dernière session du Parlement, le Dominion a reconnu partiellement la nécessité d'abolir la taxe de ventes sur les biens de production.

L'honorable Ministre des Finances a déclaré dans son discours du budget, le 12 octobre 1945:

J'ai aussi été frappé de l'étendue de l'effet décourageant que produit la taxe de vente sur la modernisation rapide et efficace de notre outillage de production. Il importe que pour favoriser l'expansion de nos exportations du temps de paix et permettre aux nouvelles industries d'envahir les marchés étrangers, on enlève cet obstacle qui gêne la concurrence sur les marchés mondiaux.

La résolution finalement adoptée pour donner effet à cette déclaration se lit comme suit:

Que l'impôt à la consommation ou la taxe de vente ne s'applique pas aux machines et appareils et aux pièces complètes d'iceux qui, de l'avis du ministre du Revenu national, doivent servir directement à la fabrication ou à la production de denrées.

Les principes annoncés et vraisemblablement exécutables du fait de cette résolution sont sains et pleinement approuvés par notre Association. D'autre part, l'application détaillée de ce plan a entraîné une discussion prolongée et une correspondance des plus vaines. L'exercice du choix ministériel quant aux machines et appareils utilisés directement dans la fabrication a produit des situations pour le moins bizarres, et qui sont difficilement conciliables avec l'intention évidente dans le discours prononcé par le ministre des Finances.

Ainsi, dans le domaine minier:

Les pompes qui servent à évacuer les eaux ou liquide corrosifs sont considérées comme servant directement au processus et passent en franchise. Par contre, les pompes qui chassent l'eau ordinaire des mines, comme il faut le faire pour tenir une mine en fonctionnement, sont considérées comme n'appartenant pas au processus direct et ainsi elles sont taxées.

Tout le tuyautage utilisé pour le transport de cette eau et pour la ventilation des sièges d'extraction est considéré comme ne servant pas directement au processus et il est taxé.

Les wagonnets, les rails, les couvre-joints et leurs boulons, servant au transport du minerai sous terre, sont exempts de la taxe, mais les traverses sur lesquelles les rails reposent sont taxables.

Une autre décision stipule que les treuils, les cages, les câbles soutenant les cages utilisées pour monter le minerai à la surface sont exempts

de taxes, mais lorsque cet équipement sert à descendre les mineurs au siège d'extraction et à les ramener à la surface, une fois leur journée de travail finie, il ne sert pas directement à la production et par conséquent, il est taxé.

Du point de vue de l'industrie minière, non seulement ces subtiles distinctions techniques sont difficiles à comprendre, mais encore l'expérience démontre que de telles distinctions académiques n'importent guère en ce qui concerne la perception des taxes résiduelles, et qu'en outre elles entraînent de grands frais administratifs pour le Gouvernement et pour l'industrie. Ici encore, il semble opportun, dans l'intérêt de tous ceux qui sont en cause, de faire une revision soignée de l'effet de ces décisions discrétionnaires sur l'intention originale du Budget, et sur les difficultés administratives qui en découlent.

Majoration du taux d'amortissement pour dépréciation.—Mines nouvelles

Cette recommandation du Mining Institute est basée sur le fait que plusieurs mines opèrent et paient des taxes pendant une période plus courte que les 6 2/3 années requises pour réaliser l'absorption complète de la mise de fonds, même de la première année seulement, dans l'usine, étant donné le taux maximum de 15 pour cent par an qui est présentement autorisé.

L'exactitude de la prémisse sur laquelle la recommandation est basée se trouve confirmée par les renseignements compilés dans le rapport Mutch. Le tableau 11 montre que, sur les 45 mines ontariennes d'argent-cobalt qui ont payé des taxes de bénéfices miniers jusqu'à la fin de 1944, quatorze seulement l'ont fait pendant plus de six ans.

On voit dans le tableau 10 que, parmi les 67 mines d'or ontariennes qui ont acquitté des impôts sur les bénéfices miniers jusqu'à la fin de 1945, vingt-cinq seulement l'ont fait pendant des périodes excédant six ans.

On peut faire observer, en outre, que dans bien des cas, les premières années de production sont des périodes difficiles, durant lesquelles les problèmes du développement et du traitement absorbent l'attention. Les profits d'où l'on pourrait tirer l'amortissement sont souvent faibles.

Si le total de la mise de fonds d'une compagnie minière pour son usine et son outillage pouvait être atteint dans la première année où elle paie taxes, le taux maximum actuel de dépréciation permettrait de réaliser un amortissement complet au cours des 6 2/3 premières années d'opérations. L'expérience nous démontre cependant que les plus fortes dépenses pour l'usine et l'outillage se font plus tard, et l'amortissement total de ce déboursé de capital en est pratiquement rarement accompli. Durant leurs premières années de production, la plupart des compagnies minières sont entravées par le manque de capitaux. Elles ont besoin de fonds, non pour des dividendes, mais pour se procurer de l'équipement additionnel et poursuivre le développement de leur mine. Leur avenir est généralement compromis, et une dépréciation au taux maximum de 25 pour cent par année atteindrait les deux fins suivantes :

- a) Au cas où l'opération échouerait, elle assurerait, fort à propos, à l'actionnaire la remise d'une plus grande part de son capital exempte de l'impôt sur le revenu;
- b) elle permettrait à la compagnie de conserver une plus forte proportion de son revenu, ce qui lui permettrait de développer la mine et, peut-être d'augmenter sa capacité de production.

Si l'opération minière aboutit, le Dominion ne perdrait rien parce que les dépenses sur l'usine et l'outillage ne peuvent être amorties qu'une fois. Ce qui est défalqué au début ne peut l'être dans la suite des opérations.

L'Association est donc d'avis qu'en matière de mines, le taux établi par la compagnie pour l'amortissement de la dépréciation de son établissement devrait être flexible, et au gré de la compagnie, susceptible d'être élevé ou abaissé durant les cinq premières années de vie productive, jusqu'à un maximum de 25% en n'importe quelle de ces années.

Droit de manutention de l'or et de l'argent en lingots, et surplus de la Monnaie

Le Mining Institute recommande que le droit de 35 cents l'once, que réclame actuellement le Gouvernement du Dominion des producteurs d'or, soit ramené au prix coûtant. Nous approuvons un pareil point de vue.

Cette situation est exactement la même que dans le cas de l'essai préliminaire des envois d'or à la Monnaie, alors que le paiement se fait au producteur.

Les "surplus" de la Monnaie viennent du fait que l'analyse de l'or livré à la Monnaie s'effectue selon une méthode uniformément prudente. En d'autres termes, une fois que la Monnaie a affiné l'or qu'elle a payé à la mesure de sa propre analyse, elle s'aperçoit qu'elle a plus d'or qu'elle n'en a acheté. Nous reconnaissons qu'il est impossible, lorsqu'on manipule d'aussi fortes quantités d'or, de faire l'essai de telle sorte que la valeur en dollars se trouve exactement déterminée. Nous reconnaissons aussi comme évident que la Monnaie ne doit pas payer plus d'or qu'on ne lui en a livré, et que, pour cette raison, la méthode employée par la Monnaie pour déterminer les valeurs doit toujours pencher du côté de la prudence—le sien.

Nous croyons qu'il faut ajuster les deux problèmes qu'on vient d'exposer.

Pour ce qui est des frais de manutention, on peut faire observer que les producteurs doivent, de par la loi, vendre leur or à la Monnaie, et qu'ils ne devraient certainement pas avoir à payer plus que le coût net du service rendu par la Monnaie à cet égard.

Pour ce qui est des surplus, on remarquera qu'ils ne se rapportent en rien à un service rendu, mais qu'ils résultent d'une erreur connue dans l'appréciation des métaux précieux remis à la Monnaie. Le degré d'erreur ne devient connu que lorsqu'on compare les dépôts de métaux précieux à la Monnaie et les ventes de métaux précieux par la Monnaie. De tels surplus appartiennent certainement aux déposants—les producteurs d'or—et n'entrent aucunement dans le paiement de services rendus, puisque la Monnaie impose sur tous ses dépôts un droit d'affinage, que couvre vraisemblablement les frais d'affinage tout en laissant, on peut le supposer, un modeste profit.

Pour ce qui est des frais de manutention de la Monnaie, les Débats de la Chambre des Communes, en date du 7 novembre 1945, contiennent la réponse suivante à une question posée par un député:

D. Quels sont, pour la Monnaie royale canadienne, les frais de manutention en rapport avec la vente d'une once d'or?—R. Les dépenses encourues par le ministère des Finances relativement à la vente à New-York représentent 15.9434 c. (canadiens), par once fine.

Le montant réclamé au producteur d'or pour ce service est de 35 cents (canadiens) l'once fine.

La surcharge pour les mines est donc d'environ 19 cents l'once. Appliquée à la production de 1939 (dernière année normale avant l'instauration des conditions de guerre), alors que le Canada produisit un total de 5,049,379 onces, cette charge produit une somme d'environ \$968,000.

L'industrie des mines est fermement convaincue que cet argent appartient aux producteurs. On refuse présentement à ces derniers, pour des raisons de politique gouvernementale, un marché libre pour leur or. Il semble raisonnable, étant donné ces conditions, que le plein bénéficie à retirer de la vente restreinte de son or aille à l'industrie en cause.

Quant aux surplus de la Monnaie, les Débats de la Chambre des communes en date du 7 novembre 1945, fournissent la réponse à la question suivante posée par un député:

D. Quelle était pour les années financières 1942, 1943, 1944, la valeur des excédents a) d'or; b) d'argent; c) de métaux de la catégorie du platine à la Monnaie royale canadienne?

Le *Hansard* du 19 novembre 1945 fournit la réponse aux questions additionnelles suivantes posées par un député:

D. 1. Quelle était la valeur des excédents d'or et d'argent à la Monnaie royale canadienne pour les années 1932 à 1941 inclusivement?

2. Quelle disposition a-t-on faite des fonds accumulés à même ces excédents?

La réponse à la deuxième partie de la deuxième question a été celle-ci: Versés au Fonds du revenu consolidé.

La réponse à la première question et à la première partie de la deuxième question est la suivante:

Pour la période 1932-1944 inclusivement—

Total des surplus:—28,260 onces d'or fin

Valeur à \$20.67:—\$585,300.

Pour conclure notre présentation, nous serait-il permis de dire que les études que nous avons indiquées sont, à notre sens, d'un intérêt vital pour la préparation appropriée du futur développement, conçu avec ordre, de cette grande industrie. Nos représentations ont été faites à la lumière de notre expérience comme gens de mines, et en vue d'assurer au Canada un maximum de bénéfices dans les années qui suivront, mais plus directement pour garantir que cette Industrie pourra, dans un avenir prochain, être mise en mesure de déployer toutes ses forces dans un effort maximum de reconversion de l'ensemble de notre activité industrielle de la guerre à la paix. La réalisation de ces objectifs contribuera grandement à créer un embauchage maximum pour nos vaillants soldats libérés qui ont fait la guerre. Est-il besoin d'ajouter que, dans toutes les études détaillées tendant à procurer les ajustements nécessaires, l'Industrie offre sa pleine collaboration.

Le tout respectueusement soumis

Pour l'ONTARIO MINING ASSOCIATION

Le président,

(Signé) E. V. NEELANDS.

TORONTO, 14 mai 1946

Section VI—RECOMMANDATIONS

(Lu par M. Neilly)

M. NEILLY: Je serai heureux, monsieur le président, de répondre à toute question que vous ou d'autres membres du Comité désire m'adresser.

Le PRÉSIDENT: Les membres désirent-ils poser quelques questions à M. Neilly?

L'hon. M. CRERAR: J'aimerais commenter le document que l'Ontario Mining Association nous a présenté. Il est très clair et il renferme une quantité d'informations très utiles. Evidemment, on a beaucoup travaillé à ce rapport, et je ne crains pas de le dire, monsieur le président, avec d'excellents résultats. A titre de membre du Comité, je crois qu'il faudrait féliciter cette Association.

Des VOIX: Très bien, très bien!

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, nous ajournerons.

M. NEELANDS: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, j'aimerais, au nom de mes collègues et en mon nom, vous remercier sincèrement de la façon cordiale dont vous avez suivi la lecture de notre mémoire, et de l'intérêt très évident que vous lui avez manifesté.

Etant donné cet intérêt patent, l'Ontario Mining Association aimerait adresser une invitation à vous tous, messieurs, ou à ceux qui pourront acquiescer à notre désir, quel que soit leur nombre, de visiter, un ou plusieurs de nos camps de mines d'or en Ontario. Je suis sûr qu'une entière compréhension de toute notre matière ainsi que de la documentation soumise dans le mémoire exige une visite de ce genre. Nous savons tous que l'ambiance influe pour beaucoup sur l'attitude que l'on prend en étudiant une question, et je suis convaincu que ma proposition nous serait mutuellement profitable. Vous rencontreriez certaines personnalités, vous saisiriez quelques-uns de nos problèmes et vous verriez quelques-unes des énormes usines et bâtisses employées à ces travaux. S'il vous est possible d'accepter cette invitation, nous serions très heureux de voir aux arrangements nécessaires, à n'importe quelle date qui vous conviendra.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je désire exprimer aux messieurs qui représentent l'Association minière notre appréciation du concours qu'ils nous ont prêté en fournissant toutes ces informations. Il nous a fait plaisir de rencontrer une telle délégation.

Des VOIX: Très bien, très bien!

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité de décider quand nous nous réunirons de nouveau.

L'hon. M. MCRAE: Nous pourrions tenir une réunion mercredi, aussi bien que mardi, si le Comité y consent.

L'hon. M. CRERAR: Nous sommes autorisés maintenant, monsieur le président, à siéger tandis que le Sénat est en séance. Etant donné la forte besogne qui attend nos divers comités permanents, je crois que nous devrions être prêts à siéger dans l'après-midi, et à entendre aussitôt que possible tous les mémoires qui doivent être présentés.

Le PRÉSIDENT: Ne devrions-nous pas ajourner maintenant, pour nous rencontrer mardi, tout en laissant le comité du programme prendre les arrangements pour les autres séances?

L'hon. M. CRERAR: Ce serait là une bonne idée.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Je déclare l'assemblée ajournée à mardi prochain, à 10 heures 30 du matin.

Le comité s'ajourne conséquemment.

APPENDICE I AU MÉMOIRE DE L'ONTARIO MINING ASSOCIATION SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

Tableaux du Mémoire sur la taxation de l'industrie des mines métallifères de l'Ontario de 1907 à 1941, préparé par M. Douglas A. Mutch, B.Sc., et M. Balmer Neilly I.M.

NOMBRE DE PERMIS DE PROSPECTION ÉMIS OU RENOUVELÉS ANNUELLEMENT, ET NOMBRE DE CONCESSIONS MINIÈRES INSCRITES ET ANNULÉES EN ONTARIO DE 1907 A 1944 INCLUSIVEMENT, D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE ONTARIEN DES MINES

Année	PERMIS		Total	Année	CONCESSIONS	
	Nouveaux permis émis	Renouvellements			Concessions inscrites	Concessions annulées
1907				1907	13,996	
1908				1908	4,634	Pas d'informations authentiques pour 1907 1908-9-10 et 1912 (inclusivement).
1909				1909	9,746	
1910				1910	5,792	
1911				1911	9,001	361
1912				1912	3,104	(voir ci-dessus)
1913				1913	4,320	442
1914				1914	1,913	7,913
1915				1915	2,519	1,093
1916				1916	2,470	1,911
1917				1917	1,936	602
1918	1,013	2,006	3,019	1918	1,534	304
1919	1,854	2,262	4,116	1919	2,918	1,481
1920	1,154	2,416	3,570	1920	2,160	2,203
1921	1,481	2,113	3,594	1921	2,459	1,791
1922	2,783	2,577	5,360	1922	5,686	1,490
1923	2,844	3,704	6,548	1923	6,092	2,328
1924	2,676	4,466	7,142	1924	5,222	2,804
1925	2,391	4,439	6,830	1925	4,751	2,460
1926	6,631	5,521	12,152	1926	13,496	5,322
1927	6,923	7,221	14,144	1927	15,554	5,537
1928	6,059	8,688	14,747	1928	15,046	3,662
1929	3,271	8,049	11,320	1929	8,207	8,090
1930	1,554	5,885	7,439	1930	3,886	8,887
1931	2,174	4,808	6,982	1931	5,779	10,885
1932	2,035	3,670	5,705	1932	4,945	15,425
1933	3,365	3,911	7,276	1933	8,077	4,813
1934	7,409	4,757	12,166	1934	16,888	5,041
1935	3,335	5,113	8,448	1935	9,763	9,240
1936	7,170	5,961	13,131	1936	17,280	6,653
1937	5,511	8,344	13,855	1937	15,292	11,445
1938	3,445	6,224	9,669	1938	9,047	8,978
1939	2,096	5,617	7,713	1939	6,772	9,086
1940	2,183	3,287	5,470	1940	4,667	6,187
1941	1,001	2,252	3,253	1941	4,254	10,514
Totaux	80,358	113,291	193,649		249,206	156,948
1942	1,251	2,605	3,856		3,593	9,008
1943	(a)	(a)	3,314		5,232	3,057
1944	(a)	(a)	5,607		12,527	2,376
			206,426		270,558	171,389

(a) Non disponible.

NOMBRE DE COMPAGNIES ET SYNDICATS MINIERES INCORPORÉS OU LICENCIÉS
EN ONTARIO 1904-1941 INCLUSIVEMENT

Année	Nombre	Capital nominal	Nombre	Actions sans valeur au par	Nombre licencié	Capital
		\$				\$
1904	54	28,355,000			12	21,155,000
1905	99	27,509,000			17	33,699,000
1906	263	184,677,000			18	12,536,000
1907	321	319,876,000			15	15,000,000
1908	184	123,526,500			19	1,890,000
1909	282	236,883,000			9	338,200
1910	162	128,999,300			14	2,426,000
1911	213	215,640,000			19	7,125,000
1912	130	73,237,000			6	570,000
1913	119	78,000,000			12	21,735,000
1914	80	39,030,000			13	5,445,000
1915	59	42,005,000			2	10,200,000
1916	83	109,079,500			8	7,011,650
1917	100	117,183,000			7	7,202,000
1918	59	49,800,000			7	15,000,000
1919	149	223,600,000			10	9,554,197
1920	119	146,094,000			12	9,435,000
1921	67	105,715,000			6	1,030,000
1922	91	181,040,000			6	830,500
1923	88	179,295,500			6	1,775,000
1924	85	156,485,000			2	200,000
1925	70	107,400,000	4	9,010,000	3	162,510
1926	121	165,655,750	28	22,386,500	6	4,850,000
1927	173	344,145,000	30	30,034,000	10	3,260,000
1928	183	495,575,000	28	30,778,400	17	7,208,500
1929	71	142,390,000	27	32,557,200	13	1,540,000
1930	21	23,234,600	20	16,808,909	6	5,525,000
1931	31	60,670,000	15	5,909,000	1	40,000
1932	33	58,766,000	12	5,844,000		
1933	76	158,365,000	21	23,165,000	8	1,290,000
1934	212	488,335,000	82	86,183,000	9	925,000
1935	116	205,320,000	24	18,054,500	1	40,000
1936	294	724,615,000	45	54,974,000		
1937	312	505,670,000	30	31,883,100		
1938	234	297,390,000	28	25,257,450		
1939	137	195,650,000	20	10,374,000	1	10,000
1940	66	89,490,000	8	4,444,000		
1941	55	77,970,000	14	11,390,400		
TOTAL	5,012	6,706,671,150	436	429,053,459	295	209,368,557

TABLEAU NO 2

NOMBRE DE COMPAGNIES ET SYNDICATS MINIERES INCORPORÉS OU LICENCIÉS
EN ONTARIO, 1904-1944 INCLUSIVEMENT

Année	Nombre	Capital nominal	Nombre	Actions sans valeur au par	Nombre licencié	Capital
		\$				\$
1941 (Report)	5,012	6,706,671,150	436	429,053,459	295	209,368,557
1942	38	41,955,000	7	7,410,000		
1943	108	176,710,000	17	31,685,000	2	80,000
1944	320	885,570,000	38	82,788,000		
Totaux	5,478	7,810,906,150	498	550,936,459	297	209,448,557

SOMMAIRE

	Capital nominal	Actions sans valeur au pair	Licenciés	Total
	\$			\$
Déduire les compagnies et syndicats miniers autres que ceux qui ont été formés pour l'extraction métallifère.....	5,478 1,067	498 120	297 130	6,273 1,317
Compagnies et syndicats de mines métallifères incorporés ou licenciés.....	4,411	378	167	4,956

TABLEAU NO 2

LISTE DES COMPAGNIES DE MINES D'OR EN ONTARIO

qui ont atteint le stade productif, mais sans accuser de profits taxables à la suite de leurs opérations, jusqu'à la fin de 1944—Extrait des archives du ministère ontarien des mines.

Acme Gold	DeSantis Gold	Le Page Gold
Agawa Gold	Devon Gold	Lucky Cross
Algold Mines	Dik-Dik Gold	
Algoma Summitt	Dome Lake Mines	Magino Gold
Amca Gold		March Gold
Amity Gold	Edwards Gold	McKellar Longworth
American Eagle	Elizabeth Gold	McLaren Porcupine
Ankerite Gold	Elmos Gold	McMillan Gold
Ardeen Gold	Elora Gold	Mesabi Gold
Argonaut Gold	Empire Mining & Milling	Mikado Gold
Argosy Gold	Empress Gold	Miller Independence
	English River Gold	Mines Leasnig & Development
Barry Hollinger	Foley Syndicate	Miracle Mine
Bathurst Gold	Fok Lake Gold	Morris Kirkland
Big Master		Moss Gold
Big Turtle River	Gillies Lake Gold	Murray Algoma
Bilmac Gold	Gilmour Gold	
Blue Quartz Gold	Gold Eagle	Nakhodas Mining
Bobjo Gold	Gold Hill	New Golden Rose
Bonetal Gold	Gold Pyramid	New Goudreau Gold
Botham Gold	Gold Reef	Newray Gold
Bourkes Mines	Golden Fleece	Night Hawk Peninsular
Bousquet Gold	Golden Reed	North Shores
	Golden Star	Northern Light
Camp Bay	Goldfields Ltd.	Northern Turnbull
Can. Associated Goldfields	Goldwood	
Canadian Exploration	Gomak Gold	Olive Gold
Canusa Gold	Grace Mining	Olympia Gold
Casey Summit		Ontario Kirkland
Centennial Gold	Halcrow Swayze	Ophir Gold
Central Canada	Harkness Hays	
Central Canada	Hayden Gold	Parkhill Gold
Champion Gold	Hiawatha Gold	Porcupine Lake
Churchill Gold	Hill Gold	" Paymaster
Cleveland Gold	Hillside Gold	" Pet
Clifton Porcupine	Hoyle Gold	" Porphyry Hill
Cline Lake		" United
Cobalt Frontenac	Imperial Gold	" V.N.T.
Concordia Gold	J. M. Consolidated	
Contact Bay		Ranson Gold
Cooper Gold	Kenland Gold	Redeemer Gold
Cordova Gold	Kenricia Gold	Red Lake Gold Shores
Craig Gold	Kenty Gold	Regnery Metals
Croesus Gold	Kirkland Gateway	Regina Gold
Crystal Gold M. & Milling	Kirkland Lake Proprietary	Rognon Gold
		Ronda Gold
Darwin Gold	Lakeland Gold	Rouen River Gold
Davidson Gold	La Mine d'Or Huronia	
Deep Lake Gold		

Sakoose Gold	Stanley Gold	Tyranite Gold
Sandy Beach Lake	Star of the East	Uchi Gold
Sarmac Gold	Straw Lake Beach	United Mineral Lands
Saundry Gold	Sultana Gold	Upper Seine Gold
Scottish Ontario	Sunbeam Gold	Vimy Gold
Schreiber Pyramid	Swastika Gold	West Dome
Shakespeare Gold	Tashota Goldfields	White Rock Gold
Shenango Gold	Telluride Gold	Yama Gold Mines
Sococana Gold	Tionaga Gold	
St. Anthony Gold	Tommy Burns	
St. Anthony Reef	TOTAL	157 Mines

TABLEAU NO 3

LISTES DES COMPAGNIES DE MINES D'ARGENT EN ONTARIO

qui ont atteint le stade productif, mais sans accuser de profits taxables à la suite de leurs opérations, jusqu'à la fin de 1944.—Extrait des archives du ministère ontarien des mines.

Adanac Silver	Mann Silver
Agaunico Cobalt	Millerett Silver
Bellellen Mines	Mother Lode
Bonsall Mines	Nancy Helen
Boyd Gordon	National Mines
Canadian Lorrain	Nipissing Extension
Cane Silver	Nova Scotia
Cart Lake Cobalt	Peterson Lake
City of Cobalt	Pioneer Prospectors Consol.
Cobalt Townsite	Pittsburgh Lorrain
Cochrane Mines	Red Rock
Colonial	Reeve Dobie
Crews McFarlan Mines	Regent Mines
Everett Mines	Reliance
General Silver	Right of Way
Genesee Mining	Rochester
Gould Consolidated	Ruby Silver
Green Meehan	Silver Bar
Hanson Consolidated	Silver Eagle
Imperial Cobalt	Silver Leaf
Islet Exploration	Tonopah Canadian
King Edward	University Mine
Lawson Mine	Victory Silver
Little Nipissing	Violet Mining
Lucky Godfrey	White Reserve
Lumsden Mining	Wigwam Mining
	York Ontario

TOTAL—53 MINES

TABLEAU NO 4

COMPAGNIES ONTARIENNES DE MINES MÉTALLIFÈRES CONSIDÉRÉES COMME
DES RÉUSSITES ÉCONOMIQUES À LA FIN DE 1941

Mines d'or	Capital émis	Valeur au pair	Dividendes et boni versés jusqu'à la fin de 1941	Fonds de roulement jusqu'à la fin de 1941
	\$	\$	\$	\$
Buffalo Ankerite	701,679	1	2,552,505	265,901
Central Patricia	2,500,000	1	2,650,000	895,634
Dome Mines	2,000,000	S.v. au pair	49,197,866	7,738,089
Hallnor Mines	2,000,000	1	3,600,000	1,796,365
Hollinger Consolidated	4,920,000	5	109,890,400	2,771,062
Kerr Addison	4,730,302	1	2,365,150	1,306,184
Lake Shore Mines	2,000,000	1	87,620,000	3,696,102
Little Long Lac	1,841,000	S.v. au pair	3,305,000	660,494
Macassa Mines	2,678,068	1	4,879,974	458,883
McIntyre Porcupine Mines	798,000	5	27,160,388	19,577,293
McKenzie Red Lake	2,935,000	1	1,921,350	549,665
Moneta Porcupine	2,543,860	1	941,228	1,349,477
Northern Empire	400,000	1	1,292,000	*600,000
Pamour Porcupine	5,000,000	S.v. au pair	2,400,000	1,774,334
Pickle Crow Gold	3,000,000	1	6,450,000	859,897
Preston East Dome	3,000,000	1	1,500,000	299,979
Sylvenite Gold Mines	3,299,500	1	7,060,930	485,950
Teck Hughes	4,807,144	1	36,123,794	2,898,544
Toburn Gold Mines	1,850,000	1	1,868,500	853,502
20 Wright Hargreaves	5,500,000	S.v. au pair	36,657,500	4,486,453
Mines d'argent				
Buffalo Mines	500,000	0.50	2,787,000	
Casey Cobalt Silver	100,000	1	203,249	
Conigas Mines	800,000	5	12,680,000	
Crown Reserve	1,999,957	1	6,190,849	
*Temiskaming and Hudson Bay	7,761	1	2,683,159	
Keeley Silver Mines	2,000,000	1	2,240,000	
Kerr Lake Mining	40,000	100	10,521,000	
La Rose Mines	1,500,000	1	6,600,547	
McKinley Darragh	2,247,692	1	5,955,392	
Mining Corporation	8,300,250	5	7,573,938	
Cobalt Townsite	45,011	1	1,042,260	
Nipissing Mining	250,000	100	33,407,297	
Seneca Superior	478,884	1	1,579,817	
Trethewey Silver Cobalt	1,000,000	1	1,211,999	
Temiskaming Mining	2,500,000	1	2,159,156	
17 { Miller Lake O'Brien } Contrôlées par M. { O'Brien Mines } J. O'Brien Limited				
Mines de nickel				
International Nickel	14,584,025	S.v. au pair		
	27,627,825	Privilég.	351,007,772	
Falconbridge Nickel	3,337,507	S.v. au pair	7,635,334	
Canadian Copper Company			1,975,000	
4 Mond Nickel Company	?	?	?	

41 compagnies—(20 mines d'or, 17 mines d'argent, 4 mines de nickel)
=0.926% du total des compagnies de mines métallifères incorporées ou licenciées en Ontario, de 1904 à 1941 inclusivement.

* Nom changé en Hudson Bay Mines, en 1909.

Tableau no 5

COMPAGNIES ONTARIENNES DE MINES MÉTALLIFÈRES CONSIDÉRÉES COMME
DES RÉUSSITES ÉCONOMIQUES À LA FIN DE 1941

Mines d'or	Capital émis	Valeur au pair	Dividendes et boni versés à la fin de 1941	Fonds de roulement à la fin de 1941
	\$	\$	\$	\$
Aunor Gold Mines	2,000,000	1	1,400,000	1,158,655
Buffalo Ankerite	701,679	1	2,763,009	774,995
Central Patricia	2,500,000	1	1,698,743	1,430,092
Coniaurum	2,766,743	S.v. au pair	3,006,412	889,010
Dome Mines	2,000,000	1	58,347,209	9,924,680
Hallnor Mines	2,000,000	1	5,500,000	2,697,823
Hollinger Consolidated	4,920,000	5	118,549,600	6,795,839
Kerr-Addison	4,731,301	1	7,095,450	3,623,554
Kirkland Lake Gold	5,326,699	1	4,146,892	652,108
Lake Shore	2,000,000	1	93,220,000	4,546,841 ①
Leitch Gold	2,905,005	1	1,454,602	783,016
Little Long Lac	1,841,000	S.v. au pair	3,811,275	889,713
Macassa	2,678,068	1	6,608,182	473,471
MacLeod Cockshutt	2,862,490	1	1,571,369	1,151,588
Madsen Red Lake	3,499,528	1	1,013,664	1,319,846
McIntyre Porcupine	798,000	5	36,018,188	21,109,301 ②
McKenzie Red Lake	2,935,000	1	2,802,050	502,353
Moneta Porcupine	2,543,860	1	1,500,877	1,380,505 ③
Northern Empire	400,000	1	1,572,000	511,306
Pamour Porcupine	5,000,000	S.v. au pair	3,300,000	3,127,658
Pickle Crow Gold	3,000,000	1	7,950,000	954,955
Preston East Dome	3,000,000	1	3,300,000	853,797
Sylvanite Gold	3,299,500	1	8,247,735	1,046,540
Teck-Hughes	4,807,144	1	39,969,509	3,219,654
Toburn Gold	1,850,000	1	2,257,000	748,371
Upper Canada	2,963,009	1	1,422,247	169,603
27 Wright Hargreaves	5,500,000	S.v. au pair	42,402,500	5,278,046 ④
Mines d'argent				
Buffalo Mines	500,000	0.5	2,787,000	
Casey Cobalt Silver	100,000	1	203,249	
Coniagas	717,825	5	12,846,311	
Crown Reserve Mining	1,999,957	1	6,190,849	
Temiskaming & Hudson Bay	7,761	1	2,683,159	
Keeley Silver	2,000,000	1	2,240,000	
Kerr Lake Mining	50,000	100	11,481,000	
La Rose Mines	1,500,000	1	6,600,547	
McKinley Darragh	2,247,692	1	5,955,392	
Mining Corporation	1,754,006	5	7,573,938	
Cobalt Townsite	45,011	1	1,042,260	
Nipissing Mining	250,000	100	33,527,297	
Seneca Superior	478,884	1	1,579,817	
Tretheway Silver Cobalt	1,000,000	1	1,211,999	
Temiskaming Mining	2,500,000	1	2,159,156	
17 { Miller Lake O'Brien	Contrôlées par M. J. O'Brien Limited			
O'Brien Mines				
Mines de nickel				
International Nickel	14,584,025	S.v. au pair	440,422,215	
International Nickel	27,627,825	Privilég.	9,137,234	
Falconbridge Nickel	3,337,507	S.v. au pair	1,975,000	
4 Canadian Copper Company	?	?	?	
4 Mond Nickel	?	?	?	

48 compagnies—(27 mines d'or, 17 mines d'argent, 4 mines de nickel)
—0.968% du total des (4,956) compagnies de mines métallifères incorporées ou licenciées en Ontario
de 1904 à 1944 inclusivement.

③ 30 juin 1944

③ 31 mars 1945

③ 31 mars 1945

③ 31 août 1944

Tableau no 5

VALEUR DE LA PRODUCTION DES MINES MÉTALLIFÈRES DE L'ONTARIO AVEC
LA PROPORTION D'OR—DE 1907 À 1944 INCLUSIVEMENT

(en fonds canadiens)

Année	Valeur totale en dollars canadiens	Valeur de l'or en fonds canadiens
1907	14,550,835	66,399
1908	16,754,986	60,337
1909	22,928,496	32,445
1910	28,161,678	68,282
1911	29,102,867	46,752
1912	34,799,734	1,818,387
1913	37,507,935	4,579,077
1914	33,345,291	5,574,679
1915	44,109,769	8,447,698
1916	55,002,918	10,392,998
1917	56,831,857	8,757,758
1918	66,178,059	8,567,051
1919	41,590,759	10,533,929
1920	49,657,828	13,140,825
1921	30,137,217	16,052,185
1922	40,498,778	20,856,905
1923	44,356,856	20,446,441
1924	52,327,064	25,926,403
1925	62,492,634	30,239,419
1926	59,217,702	31,005,966
1927	62,631,255	33,733,087
1928	71,269,814	32,658,824
1929	84,124,902	33,639,187
1930	83,393,068	35,572,424
1931	74,378,765	44,636,584
1932	70,131,174	53,066,616
1933	95,364,365	60,123,838
1934	129,273,033	70,931,051
1935	142,888,565	75,918,674
1936	165,231,519	80,949,317
1937	204,843,193	88,094,219
1938	197,905,460	99,347,297
1939	209,531,338	109,595,837
1940	234,209,927	125,579,597
1941	239,411,730	122,844,360
1942	227,406,027	106,413,978
1943	204,804,370	81,512,777
1944	182,998,773	65,621,595
Total	3,499,350,541	1,536,853,198

Tableau no 6

COMPAGNIES DE MINES D'OR À PRODUCTION RÉMUNÉRATRICE EN ONTARIO

avec le nombre d'années, à la fin de 1942, où la taxe ontarienne sur les profits miniers a été acquittée, et le nombre d'années où cette taxe continuera d'être payée, à en juger par les réserves de minerai publiées ou supposées à la fin de la dernière année financière.

En date du 1er février 1946

Compagnie	Réserves de minerai tonnes	Taux de production en 1944	Années réelles de profits taxables	Années probables de profits taxables, selon les réserves de minerai	Durée prévue de l'existence fiscale
Aunor Gold.....	568,750	137,321	5.00	4.14	9.14
Berens River.....	112,500	40,436	4.00	2.78	6.78
Bidgood Kirkland.....	Approxim. ①	48,594	2.00	1.00	3.00
Boneful Gold.....	Approxim. ①	26,083	1.00	1.00
Broulan Porcupine ②.....	345,000	100,481	5.00	3.45	8.45
Buffalo Ankerite.....	293,170	235,442	10.00	1.25	11.25
Central Patricia ③.....	441,912	91,512	10.00	4.83	14.83
Chesterville Larder.....	457,800	152,696	2.00	3.00	5.00
Cochenour Willans.....	Approxim. ①	44,928	5.00	3.00	8.00
Coniaurum.....	Approxim. ①	98,540	9.00	3.00	12.00
Delnite.....	Approxim. ①	93,112	6.00	3.00	9.00
Dome.....	2,353,000	519,800	30.00	4.53	34.53
Hallnor.....	550,372	102,742	7.00	5.36	12.36
Hard Rock ④.....	205,000	91,047	6.00	2.25	8.25
Hasaga ⑤.....	282,726	142,105	5.00	2.00	7.00
Hollinger ⑥.....	7,507,976	1,032,991	33.00	7.27	40.27
Kerr Addison.....	8,300,918	484,583	7.00	17.13	24.13
Kirkland Lake Gold.....	352,968	77,457	14.00	4.56	18.56
Lake Shore.....	Approxim. ①	261,583	27.00	5.00	32.00
Leitch.....	186,226	21,727	8.00	8.58	16.58
Little Long Lac.....	499,449	67,538	10.00	7.40	17.40
Mocassa.....	430,000	83,392	11.00	5.16	16.16
MacLeod Cockshutt.....	586,652	124,355	7.00	4.73	11.73
Madsen Red Lake.....	628,545	127,870	6.00	4.91	10.91
Matachewan Consolidated.....	914,895	179,586	5.00	5.09	10.09
McIntyre.....	4,444,117	572,620	31.00	7.76	38.76
McKenzie Red Lake.....	Approxim. ①	78,279	10.00	4.00	14.00
Omega.....	308,000	115,573	3.00	2.66	5.66
Pamour Porcupine.....	1,317,000	470,532	8.00	2.80	10.80
Paymaster Consolidated.....	575,419	126,415	6.00	4.55	10.55
Pickle Crow.....	651,865	63,388	10.00	10.28	20.28
Preston East Dome ④.....	652,627	249,268	6.00	2.62	8.62
Ross.....	648,010	77,544	7.00	8.36	15.36
		Report...	315.00	157.45	472.45

① Durée probable basée sur les réserves supposées de minerai.

② Minerai existant, seulement.

③ Réserves évaluées après triage.

④ Nul minerai inclus dans les réserves titrant à moins de \$4.00, l'or étant à \$20.67.

⑤ Réserves évaluées avant le triage.

COMPAGNIES DE MINES D'OR À PRODUCTION RÉMUNÉRATRICE EN ONTARIO

Nombre d'années, à la fin de 1942, où la taxe ontarienne sur les bénéfices miniers a été acquittée, et nombre d'années supputées d'existence fiscale, tel que l'indiquent les derniers chiffres publiés ou calculés en matière de réserves de minerai, à la fin du dernier exercice financier.

En date du 1er février 1946

Compagnie	Réserves de minerai tonnes	Taux de production en 1944	Années réelles de profits taxables	Années probables de bénéfices taxables, selon les réserves de minerai	Total prévue de l'existence fiscale
Sylvanite	Approxim. ①	Report . . .	315.00	157.45	472.45
Teck Hughes ②	285,478	137,822	16.00	3.00	19.00
Toburn	77,600	102,920	25.00	2.77	27.77
Upper Canada	Approxim. ①	39,940	13.00	1.92	14.92
Wright Hargreaves	990,739	80,731	6.00	4.00	10.00
Young Davidson	Approxim. ①	159,710	26.00	6.19	32.19
Acme Gold		161,773	9.00	6.00	15.00
Anglo Huronian			1.00		1.00
Bankfield Consol.			2.00		2.00
Cline Lake			1.00		1.00
Duport Gold			1.00		1.00
Deep Lake			1.00		1.00
Howey			6.00		6.00
Minto			3.00		3.00
Northern Empire			6.00		6.00
Parkhill			3.00		3.00
Porcupine Crown			5.00		5.00
Porcupine Vipond			1.00		1.00
Red Lake Gold Shore			1.00		1.00
Sachigo River			3.00		3.00
Tough Oakes			2.00		2.00
Vipond Consolidated			7.00		7.00
Ashley			1.00		1.00
McMormac			1.00		1.00
Faymar			1.30		1.30
Golden Gate			1.00		1.00
Jason			3.00		3.00
Jerome			2.33		2.33
Magnet Consolidated			5.00		5.00
Moneta			5.00		5.00
Naybob			1.00		1.00
Sand River			1.00		1.00
Sturgeon River			5.00		5.00
Tombill			5.00		5.00
Wendigo			4.00		4.00
Totaux			490.63	181.33	671.96

Nombre de mines d'or qui ont acquitté la taxe ontarienne des bénéfices miniers	67
Nombre total des mines d'or dont l'existence fiscale est supputée	68
Moyenne calculée du nombre d'années à profits imposables	9.88
Compagnies de mines d'argent en grande partie épuisées à la fin de 1941	45
Moyenne supputée des années à profits taxables	6.20
Total des compagnies de mines métallifères	113
Moyenne calculée de la durée des profits imposables	8.42

Tableau no 10

LISTE DES COMPAGNIES DE MINES D'ARGENT-COBALT À PRODUCTION
RÉMUNÉRATRICE EN ONTARIO, AVEC LE NOMBRE D'ANNÉES PENDANT
LESQUELLES ELLES ONT ACQUITTÉ LA TAXE DES BÉNÉFICES
MINIERS JUSQU'À LA FIN DE 1944

En date du 1er décembre 1944

Compagnie	Nombre d'années de taxes de bénéfices miniers acquittées	Compagnie	Nombre d'années de taxes de bénéfices miniers acquittées
Alladin Cobalt Mines.....	2	Report.....	97
Bailey Cobalt Mines.....	1	Hargreave Silver Mine.....	1
Beaver Consolidated Mines.....	9	Hudson Bay Mines.....	9
Buffalo Mines.....	12	Keeley Silver Mines.....	9
Casey Cobalt Mines.....	5	Kerr Lake Mining.....	15
Casey Harris Mining.....	1	La Rose Mines.....	13
Casey Kismet Mining.....	1	Lorain Trout Lake Mine.....	2
Castle-Trethewey Mines.....	4	McKinley Darragh Savage Mines.....	13
Central Operating Company.....	1	Menago Mining.....	2
Chambers Ferland Mining.....	3	Miller Lake O'Brien Mine.....	16
Cobalt Comet Mines.....	4	Mining Corporation.....	13
Cobalt Lake Mining.....	3	Nipissing Mining.....	31
Cobalt Products Limited.....	1	O'Brien Mine.....	17
Cobalt Properties Limited.....	4	Penn Canadian Silver Mines.....	5
Cobalt Provincial Mines.....	2	Senneca Superior Silver Mines.....	4
Cobalt Silver Queen.....	4	Standard Cobalt Mines.....	1
Coniagas Mines.....	18	Temiskaming Mining Company.....	11
Crown Reserve Mining.....	12	Trethewey Silver Cobalt Mines.....	10
Drummond Mines.....	4	Waldman Silver Mines.....	1
Foster Cobalt Mining.....	1	Watts Mines.....	1
Frontier Lorain Mines.....	2	Wetlaufer Lorain Mines.....	4
Lorain Operating Company.....	2	Wyandoh Silver Mines.....	3
General Examining & Development.....	1	R.M.P. Syndicate.....	1
Report.....	97	Total.....	279

Nombre des mines d'argent qui ont acquitté la taxe ontarienne sur les bénéfices miniers—45
Nombre moyen des années de production rémunératrice $\frac{279}{45}$ 6.20

Tableau no 11

COMPILATION DES OPÉRATIONS DE L'INDUSTRIE ONTARIENNE DES MINES D'EMPLOYÉS, LES TRAITEMENTS ET SALAIRES PAYÉS, LES DÉPENSES POUR TRICITÉ, LES PRINCIPAUX IMPOTS ACQUITTÉS, LES DIVIDENDES VERSÉS, LE TION TOTALE, LES TAXES APPROXIMATIVES SUR LES DIVIDENDES, LE TOTAL (EXTRAITS DES DOSSIERS DU MINISTÈRE ONTARIEN DES MINES ET DES ARCHI

Année	Nombre de salariés	Salaires payés	Moyenne annuelle des salaires	Nombre d'employés aux appointements	Appointements payés	Moyenne annuelle des appointements	Total des traitements et salaires	Achats de fourniture d'opérations
		\$	\$		\$	\$	\$	\$
1907	138	115,207	835				115,207	
1908	87	63,323	728				63,323	
1909	53	38,065	718				38,065	
1910	304	246,259	810	Aucun	Aucun		246,259	
1911	560	425,343	759	renseigne-	renseigne-		425,343	
1912	955	1,023,097	1,071	ment sur	ment sur		1,023,097	
1913	1,520	1,603,112	1,055	1907 à 1920	1907 à 1920		1,603,112	
1914	1,522	1,855,729	1,196	inclusive-	inclusive-		1,855,729	
x 1915	2,410	2,202,771	914	ment	ment		2,202,771	
1916	2,600	3,067,225	1,180				3,067,225	
1917	2,561	3,220,097	1,257				3,220,097	Évalués
1918	2,128	2,647,156	1,244				2,747,156	pour les
1919	2,188	3,050,222	1,394				3,050,222	années de
1920	2,040	3,351,289	1,643				3,351,289	1907 à
1921	3,023	4,421,843	1,463	22	61,318	2,787	4,483,161	1934
1922	3,919	5,285,521	1,349	223	682,254	3,059	5,967,775	inclusive-
1923	4,241	6,236,297	1,470	270	694,533	2,572	6,930,830	ment à
1924	4,840	7,382,354	1,525	279	815,655	2,924	8,198,019	8% de la
1925	5,316	8,742,943	1,645	298	956,889	3,211	9,699,832	valeur
1926	5,778	8,891,068	1,539	333	1,085,79	3,261	9,976,858	de la
1927	5,963	9,520,937	1,597	346	1,105,073	3,194	10,626,010	production
xxx 1928	6,356	9,927,662	1,562	334	1,100,805	3,296	11,028,467	
1929	6,437	10,424,531	1,619	305	1,069,426	3,506	11,493,957	
1930	7,132	10,750,856	1,507	343	1,221,81	3,562	11,972,670	
1931	7,886	12,762,008	1,618	399	1,354,076	3,394	14,116,084	
1932	8,460	13,509,649	1,597	446	1,459,560	3,273	14,969,209	
1933	8,371	13,842,055	1,654	418	1,437,942	3,440	15,280,037	
xx 1934	10,178	15,918,720	1,564	605	1,699,693	2,809	17,618,413	46,478,044
1935	11,115	17,813,502	1,603	761	2,144,583	2,818	19,958,085	6,937,600
1936	13,407	21,476,934	1,602	859	2,361,985	2,750	23,838,919	8,455,880
1937	14,783	24,939,665	1,687	948	2,718,483	2,868	27,658,148	9,210,354
1938	16,478	27,958,799	1,697	1,182	3,232,293	2,735	31,191,092	11,424,208
1939	18,241	31,641,437	1,735	1,302	3,608,571	2,772	35,250,008	11,688,726
1940	18,611	32,670,051	1,755	1,338	3,923,286	2,932	36,593,337	13,531,043
1941	19,362	35,956,340	1,857	1,341	4,330,485	3,026	40,286,825	13,847,768
Totaux	218,993	352,982,107	Moy. 1,612	12,442	37,064,524	Moy. 2,979	390,046,631	122,573,573
1942	15,561	30,893,523	1,985	1,267	3,962,233	3,127	34,855,856	11,122,630
1943	11,249	22,891,615	2,035	1,081	3,834,762	3,547	26,726,377	8,005,040
1944	10,073	20,700,015	2,055	1,046	3,752,189	3,587	24,452,205	7,343,078
Totaux	255,876	427,567,260	Moy. 1,670	15,836	48,613,808	Moy. 3,070	476,081,068	149,044,321

x—La loi des accidents du travail est votée.

xx—Le prix de l'or est porté à \$35 l'once en fonds américains.

Note—La valeur totale de la production de l'or comprend la prime sur le change.

D'OR DURANT LA PÉRIODE 1907-1941 INCLUSIVEMENT, AVEC LE NOMBRE ACHATS DE FOURNITURES D'OPÉRATIONS, POUR LE COMBUSTIBLE ET L'ÉLECTONNES DE MINÉRAI TRAITÉES, LA RÉCUPÉRATION PAR TONNE, LA PRODUCTION DES TAXES ET LE POURCENTAGE TOTAL DES TAXES SUR LES DIVIDENDES DES COMPAGNIES)

Coût du combustible et de l'électricité	Principaux impôts payés	Dividendes versés	Tonnes traitées	Récupération par tonne	Valeur totale de la production	Taxes approximatives sur les dividendes	Total des taxes	% total des taxes sur les dividendes
\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$	
			13,107	5.07	66,399			
			9,719	6.20	60,337			
			6,500	4.99	32,445			
			5,454	12.51	68,282			
			4,052	11.54	46,752			
Nul								
renseignement sur 1907 à 1921 inclusivement	13,192	270,000	156,122	11.64	1,818,387		13,192	
	59,806	1,170,000	365,196	12.54	4,579,077		59,806	
	59,750	1,410,000	604,390	9.22	5,574,679		59,750	
	229,186	2,344,875	929,472	9.08	8,447,698		229,186	
	259,590	4,591,750	1,393,751	7.45	10,392,998		259,590	
	145,333	1,699,542	1,230,321	7.11	8,757,758	13,951	159,184	9.4
	215,761	1,873,042	875,593	9.78	8,567,051	15,265	231,026	12.3
	362,593	2,186,028	1,134,271	9.28	10,533,929	17,81	380,409	17.4
	595,996	3,526,928	1,258,233	10.44	13,140,825	26,544	622,540	19.1
	128,148	825,892	1,717,309	9.34	16,652,185	35,379	861,271	19.8
	210,710	877,419	2,268,736	9.19	20,856,905	40,355	917,774	18.5
	1,248,577	837,936	2,254,465	9.06	20,446,441	52,690	1,126,057	17.4
	1,219,122	1,073,367	2,868,073	9.03	25,926,403	67,103	1,321,259	16.5
	1,455,648	1,254,156	3,398,842	8.89	30,239,419	88,662	1,294,143	11.9
	1,664,039	1,205,481	3,696,482	8.38	31,005,966	96,204	1,351,335	11.4
	1,917,851	1,255,131	2,286,553	7.86	33,733,087	104,716	1,249,635	9.8
	2,157,838	1,144,919	4,224,154	7.73	32,658,824	81,627	1,150,916	11.4
	2,204,407	1,069,289	3,964,774	8.48	33,639,187	90,739	1,570,595	14.1
	2,197,608	1,479,856	3,945,224	9.01	35,572,424	114,662	3,070,035	21.8
	2,425,082	2,955,373	5,025,724	8.88	44,636,584	150,184	3,224,803	20.1
	2,705,404	3,074,620	5,497,076	9.65	53,066,616	507,577	3,909,735	21.7
	2,732,030	3,402,158	5,621,406	10.69	60,123,838	1,155,839	9,496,001	26.01
	3,170,698	8,330,162	6,413,010	11.06	70,931,051	1,019,826	10,102,564	39.9
	3,409,271	9,082,738	7,033,874	10.79	75,918,674	1,291,572	7,890,655	26.5
	3,822,738	6,599,083	7,747,367	10.44	80,949,317	1,600,486	8,324,371	23.1
	4,168,550	6,723,885	8,426,898	10.45	88,094,219	1,535,24	9,014,834	28.02
	4,497,982	7,479,590	9,553,590	10.36	99,347,297	1,762,566	11,975,196	34.5
	5,064,981	10,212,630	10,723,129	10.22	109,595,837	1,475,192	16,162,967	47.3
	5,237,899	14,687,775	11,768,273	10.41	122,618,046	3,158,840	17,218,391	48.5
	5,370,242	14,059,551	12,225,234	9.86	120,623,258			
57,008,925	99,572,208	406,999,729	130,676,374	Moy. 9.78	1,278,122,195	14,548,112	114,120,320	61.5
4,814,236	12,726,751	25,940,062	11,063,447	9.42	103,680,812	3,213,909	15,940,660	64.3
4,108,768	11,459,651	22,542,160	8,066,733	9.82	79,284,243	3,043,192	14,502,843	55.7
3,838,979	8,140,880	19,303,871	6,800,568	9.49	64,518,955	2,606,023	10,746,903	
69,770,908	131,899,490	(a) 473,709,278	156,607,122	Moy. 9.74	1,525,606,205	23,411,236	155,310,726	

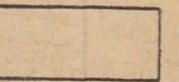
xxx—En 1928, Hollinger a payé des dividendes de \$1,700,000 en excédent de ses recettes nettes.
 a—Ajusté.
 NOTE—Les frais de transport ne sont pas calculés ci-dessus car les renseignements sont incomplets. Au cours de la période 1936-1941 inclusivement, le chemin de fer Témiscamingue et Ontario-Nord rapporte des revenus de fret de \$24,195,052 attribuables à l'industrie des mines d'or dans les districts Porcupine, Kirkland-Lake et Larder-Lake.

Tableau no 19

PLANCHE I



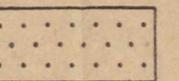
LÉGENDE



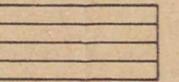
LE BOULIER PRÉ-CAMBRIEN



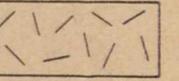
LA CHAÎNE DE LA CORDILLÈRE



LES PLAINES DE L'INTÉRIEUR



LA CHAÎNE DES APALACHES



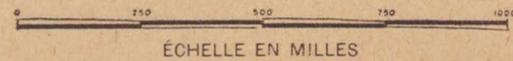
L'ARCHIPEL ARCTIQUE
ET
LES BASSES-TERRES DE LA
BAIE D'HUDSON

ONTARIO MINING ASSOCIATION
MÉMOIRE SUR

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

PRINCIPALES DIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES

DE
L'AMÉRIQUE DU NORD



ONTARIO MINING ASSOCIATION

— MÉMOIRE SUR —

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

GRAPHIQUES ILLUSTRANT LE RAPPORT

ENTRE

L'ÉPOQUE DE DÉCOUVERTE

DE

68 MINES D'OR EN ONTARIO

QUI ONT PAYÉ L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES MINIERS DE 1900 À 1945 INCLUSIVEMENT

ET

LEUR PRODUCTION

EN MILLIONS DE DOLLARS

DURANT LES PÉRIODES CONSÉCUTIVES INDIQUÉES

CHAQUE GRAPHIQUE A TRAIT AUX MINES (EN TANT QUE GROUPE) DÉCOUVERTES DURANT LA PÉRIODE INDIQUÉE

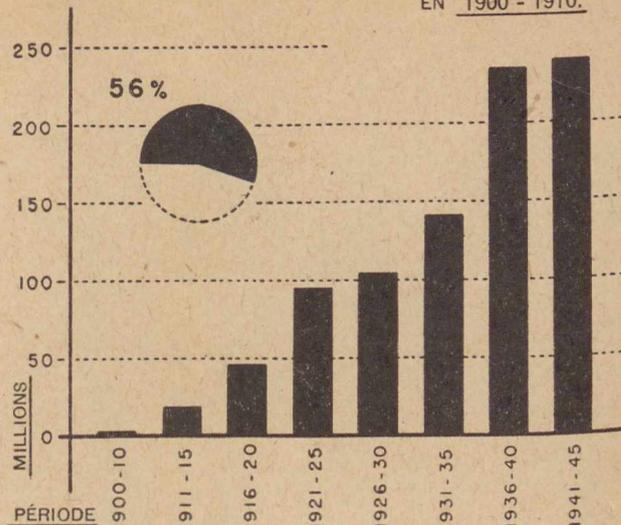
INDICATIONS VERTICALES: TOTAL DE LA PRODUCTION D'OR DE TOUTES LES MINES DU GROUPE ILLUSTRÉ POUR LA PÉRIODE INDIQUÉE

INDICATIONS CIRCULAIRES: LES 68 MINES ICI ÉTUDIÉES ONT PRODUIT UNE QUANTITÉ TOTALE D'OR ÉQUIVALENTE À 1,577,400,000.00 DOLLARS

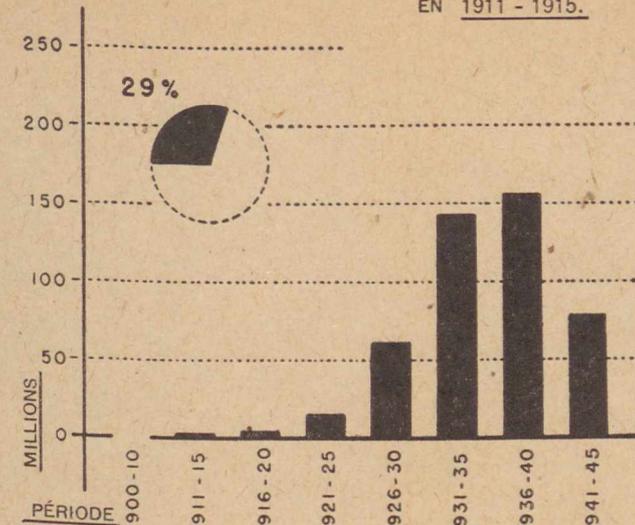
POUR LES ANNÉES 1900 à 1945 INCLUSIVEMENT, LA PROPORTION DE CE TOTAL, RÉPARTIE SELON LES GROUPES ILLUSTRÉS EST INDIQUÉE DANS LES CERCLES TRACÉS

TORONTO, AVRIL 1946.

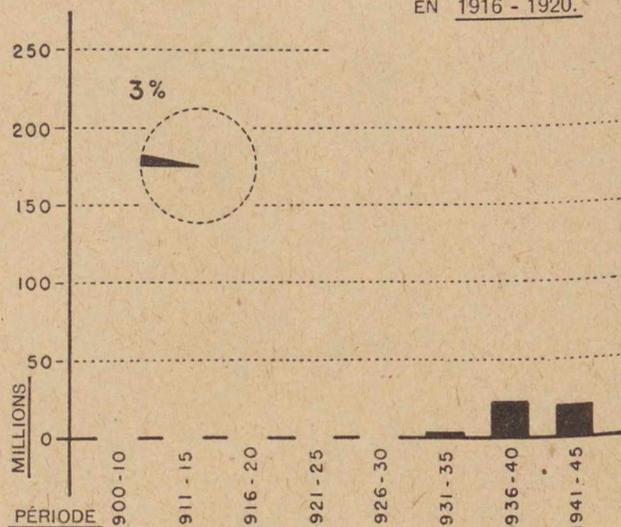
GRAPHIQUE 1. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1900 - 1910.



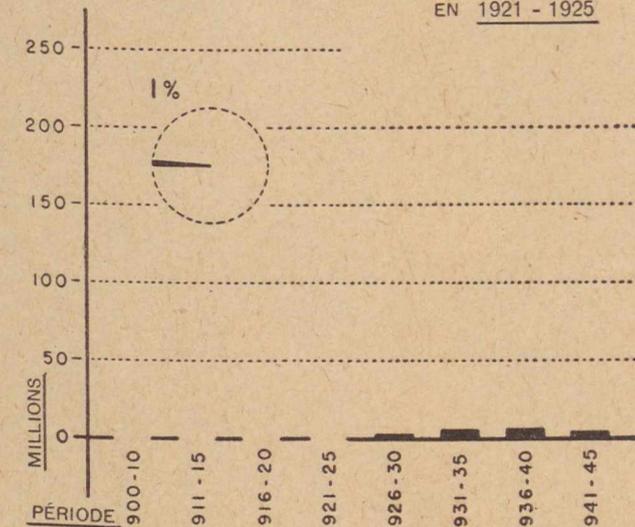
GRAPHIQUE 2. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1911 - 1915.



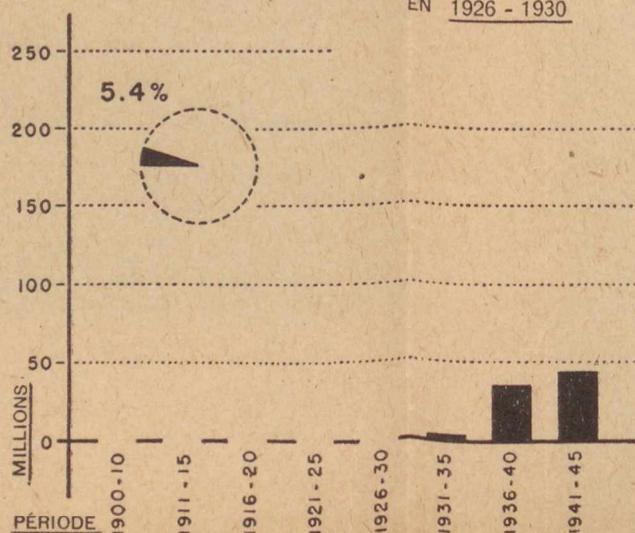
GRAPHIQUE 3. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1916 - 1920.



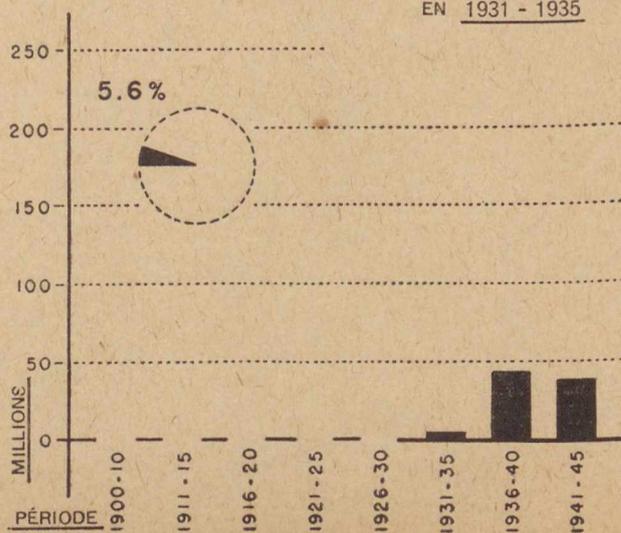
GRAPHIQUE 4. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1921 - 1925.



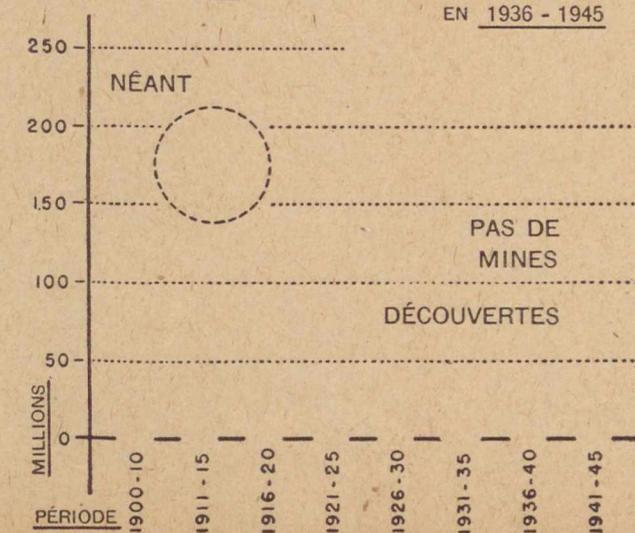
GRAPHIQUE 5. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1926 - 1930.



GRAPHIQUE 6. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1931 - 1935.



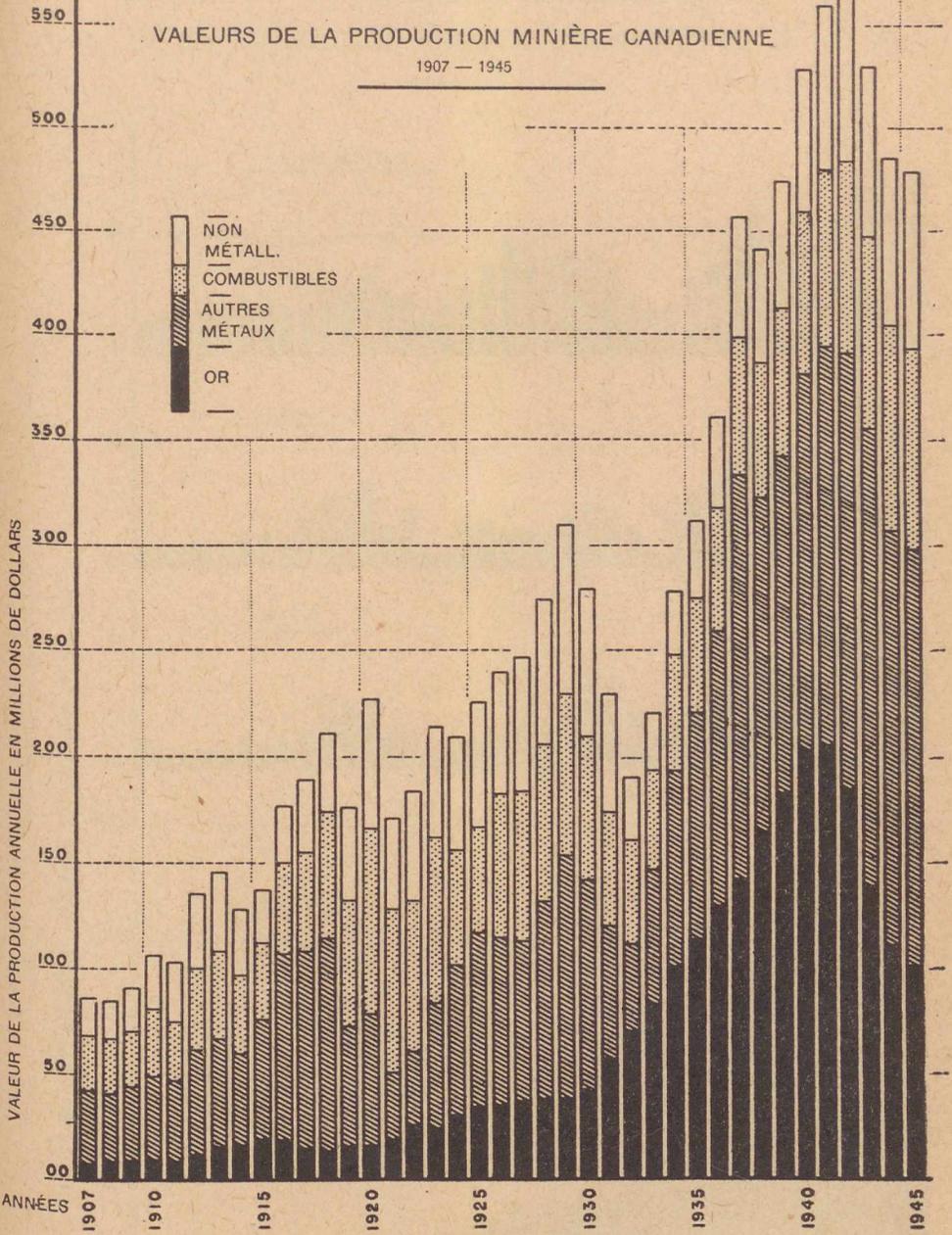
GRAPHIQUE 7. MINES D'OR DÉCOUVERTES EN 1936 - 1945.

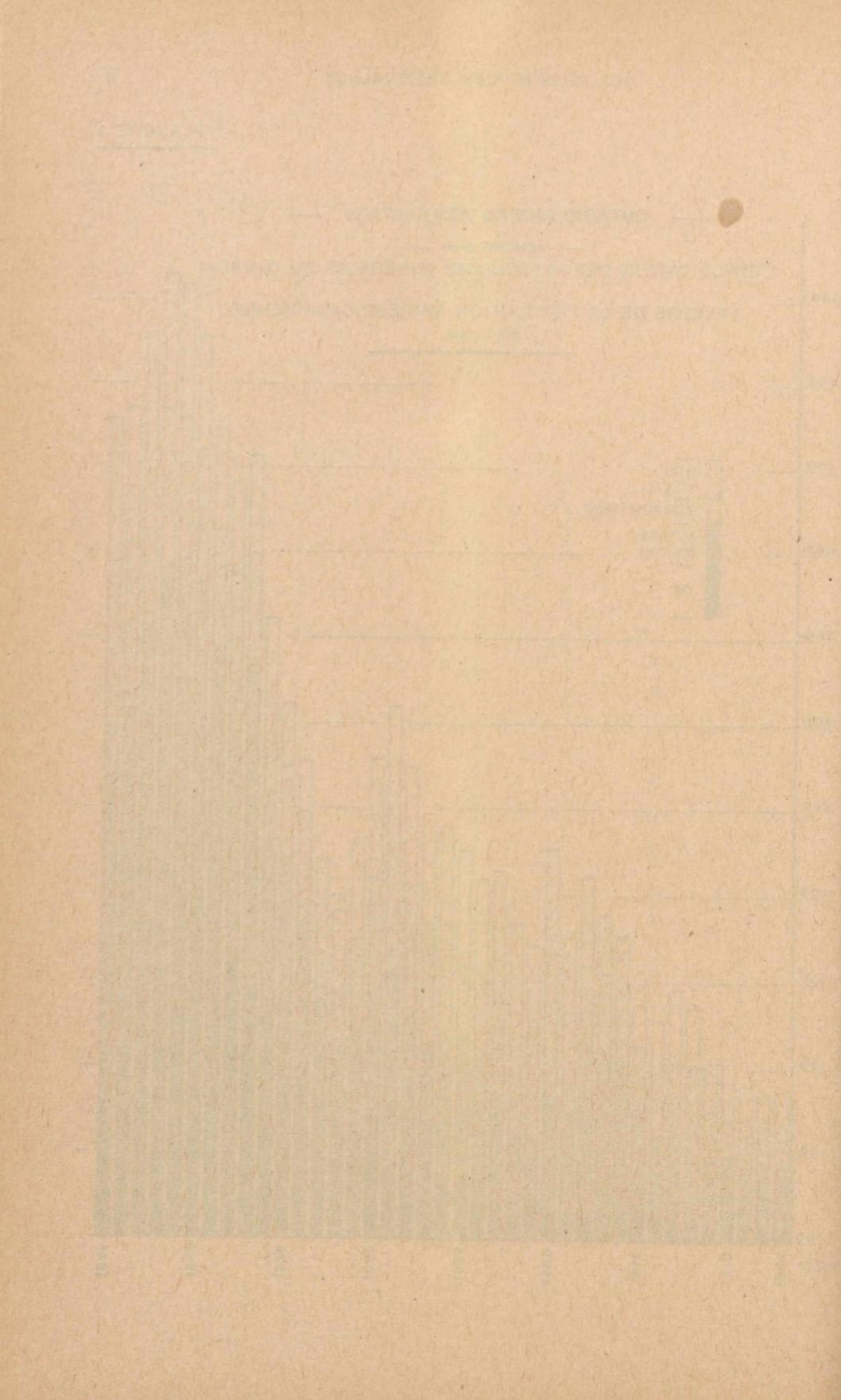


— ONTARIO MINING ASSOCIATION —
 — MÉMOIRE SUR —
 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

VALEURS DE LA PRODUCTION MINIÈRE CANADIENNE

1907 — 1945





— ONTARIO MINING ASSOCIATION —
 — MÉMOIRE SUR —
 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

TABLEAUX COMPARATIFS
 DE LA PRODUCTION ANNUELLE CANADIENNE DE MÉTAUX

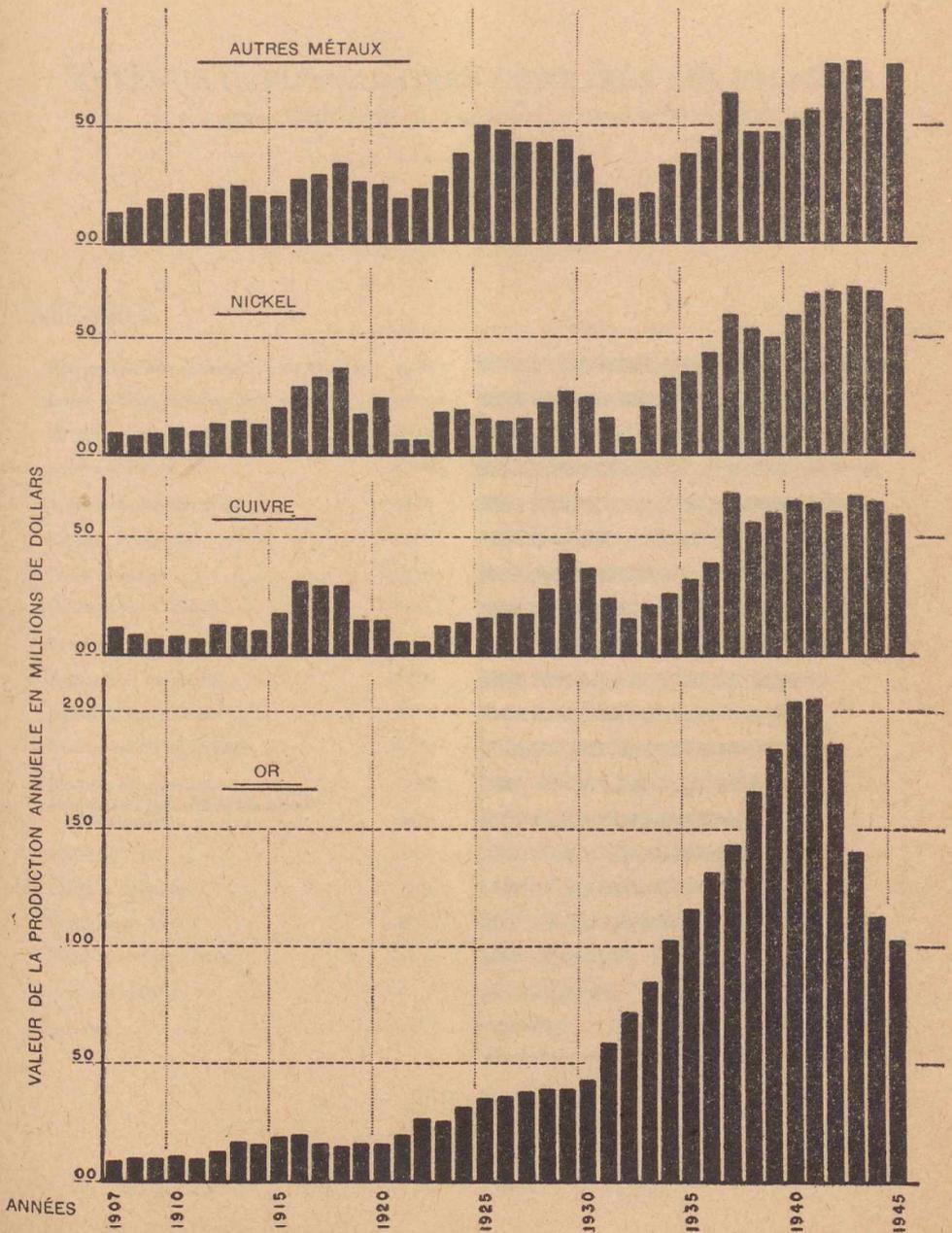


PLANCHE 7

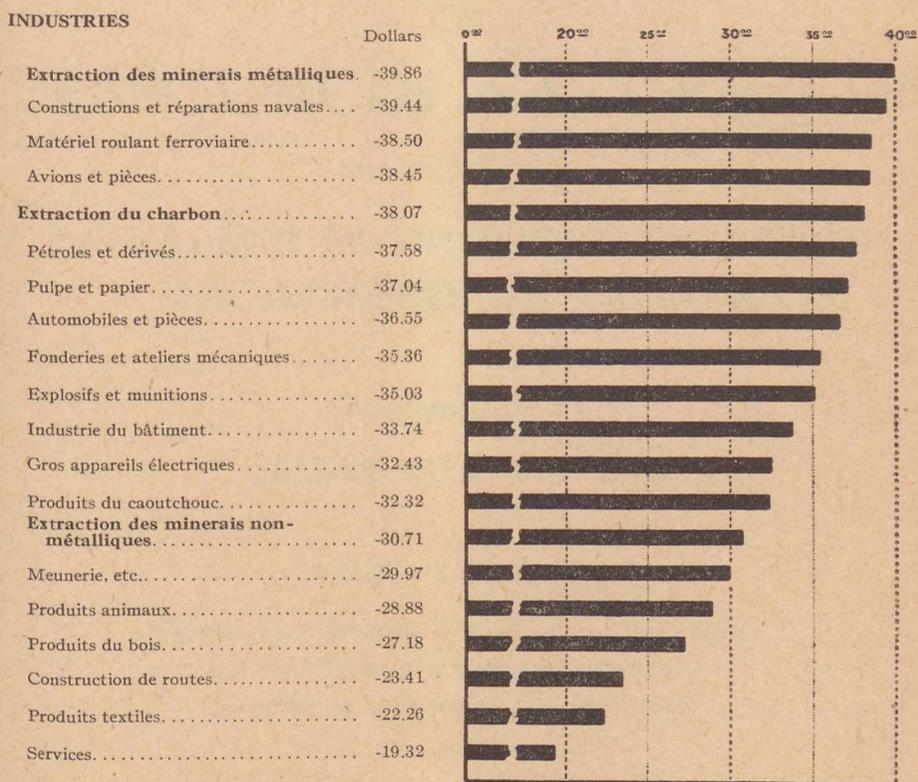
— ONTARIO MINING ASSOCIATION —

— Mémoire sur —

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU CANADA

REVENUS HEBDOMADAIRES COMPARÉS DES SALARIÉS

(A L'EXCLUSION DU PERSONNEL AUX APPOINTEMENTS)



SESSION DE 1946

LE SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATURELLES

CHARGÉ D'ÉTUDIER

LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MINES
MÉTALLIFÈRES DU CANADA

Fascicule n° 2

SÉANCE DU 21 MAI 1946

SUJETS À L'ÉTUDE:

Mémoire de la Western Quebec Mining Association.

(La carte figure à la fin des délibérations)

Mémoire de la Toronto Stock Exchange.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

PROCÈS-VERBAL

Le mardi, 21 mai 1946.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Ressources naturelles se réunit ce matin, à 10 h. 30.

Présents: Les honorables sénateurs Donnelly, président; Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*), Burchill, Duffus, Dupuis, Ferland, Horner, Hurtubise, Johnston, Jones, McGeer, McRae, Paterson, Riley, Vaillancourt et White.—16.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du 2 mai 1946, donnant instruction au Comité d'examiner la valeur économique des mines métallifères du Canada.

Un mémoire de la Western Quebec Mining Association est alors lu par M. T. E. Little, président de l'association.

Les pièces suivantes sont déposées:—

N° 5. Mémoire sur le fisc—Metal and Asbestos Mining Industries of the province of Quebec, 1916-1941. (Non imprimé.)

N° 6. Tableaux à joindre au mémoire sur le fisc—Metal and Asbestos Mining Industry, province of Quebec, 1916-1941. (Non imprimé.)

N° 7. Tableaux supplémentaires sur l'exposé fiscal pour la période de 1942-1944. (Non imprimé.)

M. J. G. McRae, M. H. L. Roscoe, M. Alan Scott et M. Eugène Larochelle, représentants de la Western Quebec Mining Association, répondent aux questions posées par les membres du Comité.

Un mémoire de la Toronto Stock Exchange est ensuite lu par M. A. J. Trebilcock, adjoint administratif du Président, qui répond aussi à des questions posées par les membres du Comité.

À 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au lendemain, 22 mai courant, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le Chef de la division des comités,

A. H. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Ottawa, le mardi, 21 mai 1946.

Le Comité permanent des ressources naturelles, chargé d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada reprend ses séances aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de l'hon. M. Donnelly.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons devant nous ce matin une délégation représentant la Société d'industrie minière de l'Ouest du Québec (Western Quebec Mining Association), dont le président, M. Little, doit nous présenter un mémoire très instructif. Ce rapport est divisé en trois parties et M. Little sera prêt, à la fin de chaque partie, à répondre aux questions que vous désirerez lui poser.

Monsieur Little, nous sommes prêts à vous entendre.

M. T. E. Little (Président, Western Quebec Mining Association)

Monsieur le président, Messieurs, ce mémoire est divisé approximativement en trois parties, et, comme vous venez de le dire, monsieur le président, je me ferai un plaisir, à la fin de chaque partie, de répondre aux questions que vous pourrez désirer poser, quitte à me faire aider en cela par un des membres de notre comité.

Au Président et aux membres,
Comité des ressources naturelles,
Le Sénat,
Ottawa, Canada.

MESSIEURS,—Nous avons l'honneur de vous soumettre un mémoire préparé par cette Société sur l'industrie minière métallifère de la province de Québec.

Après mûre délibération, à la suite d'une longue étude, nous en sommes venus à la conclusion que l'industrie minière métallifère peut, dans des conditions favorables, donner de l'emploi à un grand nombre de personnes, mais que son avenir est actuellement sombre et précaire parce qu'elle est grevée de taxes multiples et écrasantes, sous un système compliqué.

Nous soumettons respectueusement les recommandations que voici:

1. Qu'il soit permis aux compagnies minières de déduire de leurs recettes les taxes qu'elles paient annuellement au Gouvernement provincial et aux municipalités avant que ces recettes soient imposées pour la taxe du revenu fédéral et/ou pour celle des surplus de bénéfices.
2. Que la taxe fédérale de manutention de 35 cents par once sur les métaux précieux non monnayés soit abaissée aux frais réels de vente au Gouvernement, et que l'"excédent" qui s'est accumulé au Gouvernement au cours des ans soit rendu aux compagnies minières.

3. Que l'on fasse une étude attentive de la question de l'épuisement des mines pour ajuster les taux courants permis afin d'établir, pour les compagnies aussi bien que pour les actionnaires, des réductions de pourcentages justes et équitables.
4. Que pendant les cinq premières années de leur exploitation taxable, il soit permis aux compagnies minières de déduire de leurs recettes, avant l'imposition des taxes, une dépréciation se montant jusqu'à un maximum de 25 pour cent en une année quelconque.

Les mémoires et annexes accompagnant cette lettre sont les suivants:

1. Mémoire de la Société d'industrie minière de l'Ouest du Québec sur l'industrie minière métallifère de la province de Québec.
2. Mémoire sur la taxation—Industries des mines de métal et d'amiante de la province de Québec, 1916-1941.
3. Annexes jointes au mémoire sur la taxation—Industrie des mines de métal et d'amiante, province de Québec, 1916-1941.
4. Annexes supplémentaires au mémoire sur la taxation couvrant la période 1942-44.

Respectueusement soumis,

Le président,

T. E. LITTLE.

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE MINIÈRE DE L'OUEST DU QUÉBEC SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE MÉTALLIFÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'EXPLOITATION DES MINES—LA DEUXIÈME PARMIS LES INDUSTRIES FONDAMENTALES DU CANADA

L'industrie minière est aujourd'hui une partie intégrale de l'économie canadienne, et elle exerce une influence stabilisante. Elle se classe deuxième parmi les industries fondamentales du Canada; en 1943 la valeur totale de sa production a été de \$530,054,000, tandis que celle de l'agriculture était de \$1,134,399,000. La production de l'industrie minière métallifère, qui était de \$112,042,000 en 1932, a atteint le chiffre de \$356,813,000 en 1943. (Voir rapport préliminaire de la production minérale canadienne, 1944—Bureau fédéral de la Statistique.)

Il importe au plus haut point pour tous les Canadiens que cette prospérité se maintienne, mais pour que l'industrie minière métallifère puisse continuer à se développer, il est impérieusement nécessaire que l'on se fasse une idée claire et précise des risques financiers qu'elle comporte, et que les gouvernements, fédéral et provinciaux, rectifient leurs systèmes de taxes pour les rendre plus conformes aux réalités du jour.

La Société d'industrie minière de l'Ouest du Québec représente l'industrie minière des métaux précieux et vils du Québec. L'expérience de ses membres, qui sont activement engagés dans cette industrie, leur donne une certaine autorité qui peut vous être utile dans votre tâche.

Nous essaierons, dans les lignes suivantes, de résumer la situation des mines métallifères de la province de Québec.

Les points principaux à considérer sont les suivants:

1. L'importance économique de l'industrie minière métallifère pour le Québec.
2. L'avenir de l'industrie minière.
3. La taxation de l'industrie minière métallifère.
4. Recommandations.

1. L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES MINES MÉTALLIFÈRES POUR LE QUÉBEC ET LE CANADA.

a) *Expansion de l'industrie minière métallifère dans le Québec*

Le tableau n° 1 indique que la valeur totale des métaux extraits des mines pendant l'année 1921 s'est montée à \$170,944.

TABLEAU N° 1

PRODUCTION MÉTALLIFÈRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, 1921

	Métal Quantité	Valeur \$
Chrome.....	(tonnes) 2,789	55,696
Cuivre.....	(livres) 352,308	44,045
Or.....	(onces) 635	13,127
Plomb.....	(livres) 598,851	34,215
Argent.....	(onces) 38,084	23,861
Total.....		<u>\$170,944</u>

TABLEAU N° 2
PRODUCTION DES MINES DE L'OUEST DU QUÉBEC, 1927-1943

Année	Minerai traité (tonnes)	Expéditions											
		Cuivre (livres)	Or (onces)	Argent (onces)	Zinc (livres)	Plomb (livres)	Sélénium (livres)	Tellurium (livres)	Pyrite (tonnes)	Arsenic (livres)	Tungstène (livres)	Molybdénite (livres)	Valeur
1927...	7,570	463,471	741	2,611									76,674
1928...	271,614	33,019,311	53,397	185,579									6,022,692
1929...	498,280	51,101,054	86,162	333,792									11,210,882
1930...	980,419	75,435,415	141,747	555,578	9,754,160								13,286,327
1931...	1,100,121	62,018,221	299,869	509,571									11,814,97
1932...	1,331,104	60,584,116	401,005	605,258					121				13,472,818
1933...	1,886,617	63,417,206	382,834	451,732		22,131							15,864,182
1934...	2,436,233	69,057,942	390,061	455,022		48,764		7,312					18,912,070
1935...	2,809,654	74,471,124	469,560	504,985		206,421	1,708						23,056,076
1936...	3,390,412	62,746,930	665,930	556,745		168,417	19,502						29,857,913
1937...	4,189,618	92,040,922	710,638	789,124	5,102,330	208,531	26,439	500					37,917,227
1938...	5,380,452	109,130,545	876,628	1,177,414	5,315,852	217,952	41,577	7,366					42,853,857
1939...	6,124,976	115,389,836	951,681	1,160,401	28,758,759	23,841	2,940	73,628					47,559,599
1940...	6,998,759	134,166,955	1,016,162	1,340,500	27,696,721	43,510		124,716					54,406,895
1941...	7,534,829	143,783,978	1,084,429	1,656,548	46,389,581	203,162		298,761	2,056,000	989			59,521,841
1942...	7,643,279	140,911,876	1,090,558	1,631,957	72,358,553	326,208		351,573	6,349,074	2,981	5,000		61,089,246
1943...	6,926,865	131,163,776	926,552	2,111,700	116,382,081	404,295	216,498	277,690	2,744,921	5,401	499,828		58,232,127
Total...	59,510,793	1,418,902,678	9,547,954	14,028,517	311,758,037	404,295	1,685,435	92,166	1,141,667	11,149,995	9,371	504,828	505,155,405

NOTES.—Extrait de l'industrie minière de la province de Québec en 1943—Ministère des Mines, Québec.
La valeur de la production des métaux est calculée au prix qui avait cours dans chacune des années mentionnées.

Le district de l'Ouest du Québec n'a fourni aucune contribution à la production mentionnée au tableau n° 1. Quelques prospecteurs avaient parcouru l'ouest de la province mais l'on considérait que cette région était trop isolée. En 1920, Edmund Horne trouva, dans le canton de Rouyn, un dépôt minéral important, contenant du cuivre et de l'or. Cette découverte attirera l'attention du pays sur la région de l'Ouest du Québec, et le développement du dépôt de Horne fut le premier pas dans l'ouverture du district de Rouyn-Harricana.

En 1922 une nouvelle compagnie qui devait plus tard être connue sous le nom de "Noranda Mines, Limited" fit l'acquisition de la propriété de Horne et se mit activement à l'œuvre pour l'exploiter. L'ouverture des hauts-fourneaux de Noranda, où des lingots de cuivre furent coulés pour la première fois le 17 décembre 1927, marqua le commencement d'une nouvelle ère dans la province de Québec. La tableau n° 2, auquel nous nous permettons de vous renvoyer, fournit la preuve de cet avancé.

Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur le tableau n° 2 pour constater que la production métallifère des mines de l'Ouest du Québec est allée en augmentant sans cesse au cours d'une période de 15 années. Ces mines d'où l'on avait extrait en 1927, 463,500 livres de cuivre, 741 onces d'or et 2,611 onces d'argent, évaluées à \$76,674, atteignirent le sommet de leur production en 1942, avec 140,900,000 livres de cuivre, 1,091,000 onces d'or, 1,600,000 onces d'argent, 72,360,000 livres de zinc, 327,000 livres de sélénium, 352,000 tonnes de pyrite, 6,350,000 livres d'arsenic, 3,000 livres de tungstène et 5,000 livres de molybdène, le tout évalué à \$61,089,000. Le tableau montre également qu'entre le 12 décembre 1927 et le 31 décembre 1943 la valeur totale des métaux produits par les mines de l'Ouest du Québec se montait à plus d'un demi-milliard de dollars.

En toute vérité, on peut dire de cette région de l'Ouest du Québec, de même que de beaucoup d'autres régions minières du Canada, que dans ce désert de rocs, de forêts et de fondrières, et grâce au courage et à la prévoyance des hommes de l'industrie minière, une nouvelle source de richesses a été ouverte pour le Canada et la province de Québec.

C'est grâce à ce développement de l'industrie minière métallifère depuis 1920 que les nouvelles régions de l'Abitibi et du Témiscamingue ont vu naître une activité industrielle qui a apporté la prospérité aux rudes travailleurs établis dans ces lieux.

b) Emplois fournis par l'industrie minière

Et non seulement cette industrie emploie des hommes pour l'extraction des métaux, mais elle demande également à la plupart des autres industries canadiennes de lui fournir les appareils et les matériaux employés pour extraire le minerai et récupérer les métaux. Nous trouvons la preuve de cet avancé au tableau n° 3 indiquant que les mines de l'Ouest du Québec ont dépensé la somme de \$158,106,744 en fournitures, outillage, combustible et énergie électrique.

TABLEAU N° 3

DÉBOURSÉS FAITS PAR LES MINES MÉTALLIFÈRES DE L'OUEST DU QUÉBEC POUR LES FOURNITURES, LE MATÉRIEL, L'INSTALLATION, LE COMBUSTIBLE ET L'ÉLECTRICITÉ, 1928-1944 (a)

(Valeur en dollars — Cents omis)

Année	Dépenses pour fournitures installation et outillage	Coût du combustible et de l'électricité	Total
1928.....	8,570,374	406,866	8,977,240
1929.....	2,821,823	575,543	3,397,366

(a) Compilé d'après les registres des compagnies et ceux du Ministère des Mines de la province de Québec.

(b) Les chiffres relatifs aux mines d'or, de 1929 à 1936, ne sont pas disponibles; ils sont évalués à \$5,000,000.

COMITÉ PERMANENT

TABLEAU N° 3—Suite

DÉBOURSÉS FAITS PAR LES MINES MÉTALLIFÈRES DE L'OUEST DU QUÉBEC POUR LES FOURNITURES, L'INSTALLATION ET L'OUTILLAGE, LE COMBUSTIBLE ET L'ÉLECTRICITÉ, 1928-1944 (a)

(Valeur en dollars—Cents omis)

Année	Dépenses pour fournitures installation et outillage	Coût du combustible et de l'électricité	Total
1930.....	2,852,769	1,027,981	3,880,660
1931.....	2,670,436	1,063,448	3,733,884
1932.....	3,499,931	1,190,333	4,690,264
1933.....	4,624,835	1,188,802	5,813,637
1934.....	5,152,398	1,303,064	6,455,462
1935.....	6,465,988	1,330,451	7,796,439
(b) 1936.....	6,641,390	6,281,999	12,923,389
1937.....	9,890,357	2,740,896	12,361,253
1938.....	9,556,769	2,977,710	12,534,479
1939.....	10,900,861	2,991,281	13,892,142
1940.....	10,058,761	3,151,764	13,210,525
1941.....	11,134,886	3,365,539	14,500,425
1942.....	8,973,827	3,464,526	12,438,353
1943.....	7,563,829	3,412,822	10,976,651
1944.....	6,955,252	3,299,323	10,254,575
	<u>118,334,396</u>	<u>39,772,348</u>	<u>158,106,744</u>

(a) Compilé d'après les registres des compagnies et ceux du Ministère des Mines de la Province de Québec.

(b) Les chiffres des dépenses faites par les mines d'or de 1929 à 1936 ne sont pas disponibles; ces dépenses sont évaluées à \$5,000,000.

La statistique révèle que la consommation d'énergie électrique par les mines de l'Ouest du Québec est la suivante:

Année	Année /HP
1937.....	34,300
1938.....	42,000
1939.....	47,900
1940.....	55,900
1941.....	60,000
1942.....	59,000
1943.....	58,000
1944.....	52,000

Le développement rapide de l'industrie minière métallifère dans l'Ouest du Québec a entraîné le développement des ressources suivantes d'énergie hydraulique dans les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue.

	H.P. installés
Gouvernement provincial.....	48,000
Northern Quebec Power.....	40,000
Belleterre Quebec Mines, Ltd.....	2,800
La Sarre Power Company, Ltd.....	2,800
	<u>93,600</u>

L'industrie minière consomme de vastes quantités de fourniture donnant ainsi de l'emploi aux hommes de beaucoup d'autres industries. Le Bureau des Mines des États-Unis estime que chaque homme employé dans l'industrie minière en fait vivre 12½ par son travail.

Le nombre d'hommes directement employés par l'industrie minière métallifère du Québec et les montants payés en salaires ont enregistré une progression constante au cours des 22 années de 1921 à 1942.

On voit au tableau n° 4 qu'en 1921 les mines métallifères de la province donnaient de l'emploi à 109 hommes qui recevaient en salaires un total de \$126,657; en 1942 les chiffres comparatifs étaient de 9,716 hommes recevant \$16,109,273 en salaires. D'autre part le montant total des salaires payés aux employés de ces mines, de 1921 à 1944, a été de \$161,295,000. Ce tableau fait ressortir également la jeunesse remarquable de cette industrie dans le Québec. Le plus gros de cette augmentation s'est produit depuis 1927. Cette expansion progressive se continuera au même rythme, ou à un rythme encore accéléré pourvu que l'industrie reçoive un encouragement suffisant.

TABLEAU N° 4

OUVRIERS ET SALAIRES DANS LES MINES MÉTALLIFÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (1) 1921-1942

Année	Nombre d'ouvriers	Salaires	
		\$	Moyenne des salaires annuels \$
1921	109	126,657	1,161
1922	68	68,884	1,012
1923	253	282,682	1,117
1924	525	725,976	1,383
1925	562	740,891	1,318
1926	1,102	1,389,198	1,261
1927	1,892	2,729,909	1,443
1928	2,023	2,867,618	1,417
1929	2,081	2,979,336	1,431
1930	2,193	3,155,016	1,439
1931	2,382	2,906,554	1,220
1932	2,951	3,773,716	1,279
1933	3,561	4,622,676	1,298
1934	4,929	5,967,168	1,211
1935	5,796	6,944,602	1,198
1936	7,434	8,983,757	1,208
1937	9,843	12,681,688	1,288
1938	9,170	12,469,930	1,360
1939	8,982	12,511,942	1,393
1940	9,184	13,435,102	1,463
1941	9,623	15,093,613	1,568
1942	9,716	16,109,273	1,658
1943	8,602	15,567,250	1,810
1944	7,913	15,161,791	1,916
TOTAL		\$161,295,229	

(1) Compilé d'après le Tableau 13—L'industrie minière de la province de Québec en 1943. Ministère des Mines de la province de Québec.

En plus de ces salaires, un certain nombre des compagnies minières ont fourni de nombreux avantages sociaux qui, croyons-nous, ont grandement amélioré les conditions de santé et d'existence dans les divers groupements miniers. Ces avantages prennent la forme de pensions co-opératives et de plans d'épargne ainsi que de services médicaux et d'hospitalisation.

c) Colonisation

La construction du Transcontinental, de 1910 à 1914 a marqué le premier pas dans l'ouverture de la région de l'Ouest du Québec. Cependant, avant le développement minier dans l'Abitibi, la colonisation était bornée à une bande de terre d'environ trois à quatre milles de large de chaque côté de la voie ferrée, à partir de Belle Rivière jusqu'à la frontière de l'Ontario. Après que l'importance de la découverte de Noranda eut été reconnue, un embranchement de 44 milles a été construit en 1925 entre les villes de Rouyn-Noranda et la ville de Taschereau sur le tronç principal du Transcontinental. Le chemin de fer Nipissing Central a été construit entre Rouyn-Noranda et Swastika sur la ligne North-Bay-Cochrane du Témiscamingue et le chemin de fer du Nord de l'Ontario. En 1939 les chemins de fer Canadiens-Nationaux ont ouvert une ligne de 100 milles

de longueur allant de Rouyn-Noranda à Senneterre à travers le centre du district minier.

En ce qui concerne les grandes routes modernes et les chemins allant aux mines, nous les devons à la prévoyance et à l'énergie du gouvernement provincial; les villes minières sont aujourd'hui reliées par de grandes routes avec Montréal et Toronto. Nous extrayons ce qui suit du rapport général du Ministre des Mines de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1945.

Pendant l'année fiscale finissant le 31 mars 1945, il a été construit de nouveaux chemins de mines d'une longueur de 23.31 milles, faisant monter au total de 1,042.98 milles la longueur totale des chemins de mines de la province.

Ces travaux ont coûté \$149,244.55, et le coût total des chemins de mines construits dans la province s'élève maintenant à \$5,723,551.69.

C'est à l'exploitation d'une trentaine de mines métallifères dans le district que les villes de Noranda, Rouyn, Duparquet, Belleterre, Bousquet, Bourlamaque, Siscoe, Sullivan, Pascalis et Normétal doivent leur existence. Les grandes compagnies ont construit des maisons pour leurs employés ainsi que des théâtres, des hôtels, des patinoires et des centres communaux. Les chiffres suivants, extraits du recensement officiel fédéral indiquent éloquentement la rapidité et l'importance de l'accroissement de population dans les centres miniers:

Année	Comté d'Abitibi	Comté de Témiscamingue	Total	Pour cent
1921.....	14,800	11,764	26,564	100
1931.....	23,692	20,609	44,301	167
1941.....	67,689	40,471	108,160	407

Pendant les années de la crise, vers 1930, le Gouvernement de Québec a transporté un grand nombre de colons des anciennes parties de la province à la région de l'Ouest du Québec. Tous ces colons sont maintenant établis dans les districts ruraux et les produits de leur ferme trouvent un bon marché dans les centres miniers.

Nous croyons en avoir assez dit pour démontrer le rôle important de l'industrie minière métallifère dans l'ouverture de nouvelles régions, l'établissement de nouveaux centres, et le progrès des industries annexes.

Elle est nécessaire au maintien d'une situation favorable de l'emploi, aussi bien dans la province de Québec que dans le reste du Canada, et, dans ce sens, tous nos efforts devraient tendre, non seulement au maintien de la production métallifère actuelle mais encore à son développement et à l'ouverture de nouvelles mines partout où cela peut se faire.

2. L'AVENIR DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

a) *La production métallifère constitue une sauvegarde contre les crises économiques à venir*

Nul n'ignore le rôle joué par l'industrie minière métallifère dans la grande crise économique des années qui ont précédé et suivi 1930. Elle peut être appelée à répéter ce rôle au cas où une nouvelle crise nous menacerait, et pour qu'elle soit en mesure de le faire, il convient de faciliter son accroissement par tous les moyens possibles. La découverte de nouvelles mines et leur mise en valeur ne peuvent se faire à bref délai.

L'avenir du Nord de Québec de même que celui du Labrador est lié à l'industrie minière; le développement rapide des ressources minières de ces contrées exigera d'énormes capitaux, qui seront risqués. Ce n'est pas par la vente d'actions à quelques sous par part que l'on réussira à recueillir ces capitaux. Il faut qu'ils soient fournis en gros montants par des gens qui se rendent parfaitement

compte des risques qu'ils courent. Quel espoir peut-on avoir d'obtenir cette participation de la part des capitalistes si le Gouvernement n'adopte pas une politique favorable à l'industrie minière, ou tout au moins de nature à lui venir tant soit peu en aide.

L'industrie de l'extraction de l'or est dans une situation plus favorable pendant les temps de crise que pendant ceux de prospérité. L'or se vend à prix fixe, et quand les exploitants d'une mine d'or peuvent se procurer des fournitures et du matériel sur un marché favorable à l'acheteur, les frais d'exploitation baissent et les bénéfices montent. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau n° 4 pour se convaincre que les plus fortes augmentations d'emploi dans l'industrie ont eu lieu pendant les périodes de crise, et que l'allure de cette augmentation enregistrait une forte diminution pendant les temps de prospérité relative.

b) Coût de la production de l'or

Les producteurs d'or canadiens expédient ce métal à la Monnaie royale canadienne qui les paie en fonds canadiens, au taux reçu du Gouvernement des États-Unis plus la prime du change qui est de 10 pour cent. Une once d'or vaut donc \$38.50 brut en fonds canadiens. Les frais d'exploitation ont augmenté à tel point qu'il y a bien peu de mines d'or dans l'Ouest du Québec, s'il en est, qui pourraient continuer à fonctionner au prix où était l'or avant 1933, c'est-à-dire à \$20.67 l'once.

À l'heure actuelle, la majorité des mines d'or de l'Ouest du Québec n'ont qu'un minerai pauvre, et beaucoup d'entre elles fonctionneraient à perte ou n'auraient du moins qu'une très faible marge de profit si la prime du change devait être supprimée. Ce fait est démontré aux tableaux nos 5 et 6, ci-joints.

TABLEAU N° 5

COUT MOYEN DE L'OR PRODUIT ET RECETTES PAR ONCE DANS LES MINES D'OR DE L'OUEST DU QUÉBEC JUSQU'A L'ANNÉE 1944 (a)

(Valeur en dollars)

	jusqu'à 1941	1942	1943	1944	jusqu'à 1944 inc.
Valeur recouvrée.....	36.08	38.50	38.50	38.50	36.83
Frais généraux.....	2.87	2.86	3.16	3.48	2.91
Mise en valeur.....	4.87	4.54	4.11	4.50	4.70
Extraction.....	8.27	11.68	12.75	14.07	9.64
Broyage.....	4.51	5.01	5.12	5.62	4.73
Sous-total.....	20.52	24.09	25.14	27.67	21.98
Déduction pour mise en valeur...	1.63	1.14	2.45	1.55	1.57
Dépréciation.....	2.50	2.89	3.52	2.70	2.67
Total, exploitation.....	24.65	28.12	31.11	31.92	26.22
Administration générale.....	.64	.83	.76	.92	.81
Coût total, opérations minières.	25.29	28.95	31.87	32.84	27.03
Profits de la mine.....	10.79	9.55	6.63	5.66	9.80
Opérations extérieures et autres frais.....	.24	.12	.10	.01	.19
Revenu dérivé de sources étran- gères à l'exploitation.....	.19	.19	.53	.76	.27
Bénéfices nets.....	10.74	9.63	7.06	6.41	9.88
Droits et impôts sur le revenu.....	1.99	3.30	2.19	2.63	2.24
Surplus obtenu.....	8.75	6.32	4.87	3.78	7.64

(a) Compilé par le Ministère des Mines, province de Québec.

Le tableau n° 5 donne la moyenne pour tous les producteurs d'or de la province. Fait inquiétant: le bénéfice moyen par once d'or qui était de \$6.32 en 1942 est tombé à \$4.87 en 1943 et à \$3.78 en 1944.

Sur les 16 mines d'or dont les profits et pertes sont consignés au tableau n° 6, cinq accusent une perte sur chaque once d'or produite, cette perte varie d'un minimum de 73 cents à un maximum de \$6.15. Deux autres mines enregistraient aussi un déficit si la prime du change était supprimée, et l'exploitation qui a les recettes les plus fortes par once n'aurait plus qu'un bénéfice de moins de huit dollars par once.

Les taxes qui constituent un impôt direct sur l'exploitation réduisent le nombre de tonnes de minerai qui peuvent être broyées parce qu'elles augmentent les frais de production d'une once d'or. La roche aurifère que l'on est obligé de laisser dans la terre parce que sa teneur en or n'est pas suffisante pour couvrir les frais d'exploitation de la mine, ne donne aucun emploi.

3. LA TAXATION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE MÉTALLIÈRE

a) *Duplication des taxes*

Les taxes imposées sur les profits des mines par la Loi des Mines du Québec sont en réalité des droits revendiqués par la province pour la permission d'extraire des métaux. L'évolution de cette taxe est indiquée tout au long aux pages 19 à 26 du mémoire sur la taxation, 1916-1941. Ces droits constituent des frais d'exploitation pour les compagnies minières du Québec et doivent être considérées comme tels. Malheureusement ils ne sont pas considérés comme frais d'exploitation par les lois fédérales des taxes, et il en résulte que les mines du Québec sont assujetties à une double taxe.

TABLEAU N° 6

COUT PAR ONCE DE L'OR PRODUIT DANS CERTAINES MINES DE L'OUEST DU QUÉBEC, EN 1944 (a)

(Valeur en dollars)

Mines	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)	(K)	(L)	(M)	(N)	(O)	(P)
Valeur recouvrée.....	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50
Frais généraux.....	.38	3.34	3.56	4.73	3.56	3.82	3.90	4.13	2.41	4.36	6.80	2.61	1.32	3.51	3.83	4.50
Mise en valeur.....	3.92	5.62	4.30	4.84	4.74	6.42	6.51	4.25	3.29	3.10	6.24	2.50	10.22	4.42	4.39	3.57
Extraction.....	12.29	11.93	20.47	16.77	17.40	12.10	13.32	8.48	12.36	9.36	16.08	14.56	11.04	16.60	13.14	16.99
Broyage.....	3.68	6.38	5.12	4.95	8.54	9.79	5.15	4.05	3.76	3.63	7.31	6.21	4.94	8.10	4.22	3.74
Sous-total.....	20.27	27.27	33.45	31.29	34.24	33.13	28.88	20.91	21.82	20.45	36.43	25.88	27.52	32.63	25.58	28.80
Déduction pour mise en valeur.....	1.01	3.78	2.38	3.53	5.83	1.45	4.18	5.7087
Dépréciation.....	3.91	.91	2.56	3.48	2.10	2.82	2.33	2.80	2.48	1.67	2.85	2.90	3.51	3.34	2.79	4.84
Total, exploitation..	25.19	28.18	39.79	37.15	39.78	41.78	31.21	23.71	25.75	22.12	43.46	28.78	31.03	41.67	28.37	34.46
Administration générale et taxes, etc.....	4.52	3.07	(c) .24	.61	(c) .55	(c) 2.05	2.23	4.89	4.29	5.06	.84	4.61	2.80	2.98	2.65	2.19
Coût total.....	29.71	31.25	39.55	37.76	39.23	39.73	33.44	28.60	30.04	27.18	44.30	33.39	33.83	44.65	31.02	36.65
Surplus obtenu.....	8.79	7.25	(d) 1.05	.74	(d) .73	(d) 1.23	5.06	9.90	8.46	11.32	(d) 5.80	5.11	4.67	(d) 6.15	7.48	1.85

(a) Tiré des rapports annuels des compagnies. (c) signifie crédit. (d) signifie déficit.

Il a été fait, de temps à autre, des représentations sur ce sujet aux autorités fédérales de l'impôt sur le revenu; nous demandions que les droits payés en vertu de la Loi des Mines du Québec soient traités comme une dépense pouvant être déduite pour la détermination du revenu imposable, mais cette déduction n'a pas encore été autorisée. Il semble que cette attitude de la part des autorités fédérales provient du fait que ces droits sont désignés "profits des mines" dans la Loi des Mines du Québec, et les autorités en question en ont conclu que les paiements faits sous cet en-tête constituent une taxe sur les bénéfices.

Or, comme la Loi des Mines du Québec remonte à une date antérieure à celle de la Loi des taxes sur les Corporations, et comme avant 1923 un droit sur les ventes servait de base d'imposition sous la Loi des Mines du Québec, nous soumettons qu'il est injuste de prétendre que les droits payés sous cet en-tête sont vraiment des "taxes sur les profits", d'autant plus que l'exploitation d'une mine pourrait se chiffrer par une perte et que cette mine serait encore sujette à être taxée sous la Loi des Mines du Québec. Il semble donc bien que ce soit une erreur que de prétendre que les paiements effectués sous la Loi des Mines du Québec sont des taxes sur les profits. Les droits payés sous la loi provinciale sont dans la nature d'un droit ou d'une licence d'exploitation, entièrement et exclusivement, et nécessairement établis aux fins d'obtenir le revenu qui est finalement taxé sous la Loi des Taxes pour le Revenu de Guerre et la Loi des Taxes sur les surplus de bénéfices (Voir Annexe 18—Mémoire sur la taxation des industries minières des métaux et de l'amiante, 1916-1941).

b) *Taxe fédérale pour la manutention de l'or en lingots*

La somme de 35 cents par once d'or exigée par la Monnaie royale canadienne pour la manutention de l'or en lingots dépasse d'environ 20 cents par once les frais réels de manutention et de vente. Cette différence en plus par comparaison au coût réel constitue une taxe cachée sur la production de l'or et une addition inutile aux frais de cette production. Si l'on suppose que la production annuelle d'or est de 5,000,000 d'onces, cette taxe dissimulée se monte à un total de \$1,000,000 payé par les producteurs d'or au Canada (Voir page 43, Mémoire sur la taxation et annexes 18 et 21, 1916-1941).

La Monnaie royale canadienne reçoit de l'or en lingots des mines et en fait l'analyse pour déterminer le montant qui doit être payé à ces mines. La méthode conservatrice appliquée pour faire cette analyse résulte en un surplus ou "excédent", et lorsque le calcul final est fait à la fin des opérations de l'année, on trouve que la valeur réelle des expéditions faites à la Monnaie est plus élevée que la somme totale payée aux expéditeurs.

Cet excédent s'est monté à 2 cent par once, une année dans l'autre, ce qui signifie que la Monnaie a payé aux expéditeurs environ \$200,000 de moins que le montant qui aurait dû revenir à ces derniers.

c) *Réduction causée dans la force ouvrière par les taxes sur les bénéfices*

Avant 1942 les mines métallifères de la province prévoyaient, en plus des besoins d'extraction, toutes les dépenses voulues pour la mise en valeur. En raison de la rareté croissante de main d'œuvre compétente pour les travaux souterrains, ces travaux de mise en valeur ont été réduits à tel point que la plupart des mines se trouvent aujourd'hui dans l'obligation de dépenser de fortes sommes d'argent pour les reprendre et les parfaire dès qu'elles auront de la main d'œuvre à leur disposition. Dans ces conditions les bénéfices des mines comprennent maintenant un montant, plus ou moins élevé suivant les mines, qui est en réalité un retour du capital déjà dépensé pour la mise en valeur des mines. Cet état de choses se maintiendra tant que la mine fonctionnera avec une main d'œuvre insuffisante pour maintenir ces travaux tout en exécutant les opérations minières courantes. C'est pourquoi nous prétendons que la taxe élevée sur le revenu,

imposée pendant la période de la guerre, et dont nous admettons la nécessité, a été une lourde charge pour les mines d'or relativement pauvres de l'Ouest du Québec et qu'elle constituait, dans une certaine mesure, une taxe sur le produit du capital.

d) *Épuisement*

Une mine ne peut donner qu'une récolte, et comme la durée de chaque mine est nettement limitée, les recettes tirées d'une exploitation minière doivent, dans une certaine mesure, être considérées comme un remboursement de capital. Le Gouvernement fédéral a reconnu le principe de l'épuisement en autorisant une exemption d'épuisement de $33\frac{1}{3}$ pour la compagnie et de 20 pour cent pour l'actionnaire. Cette division entre la compagnie et l'actionnaire est arbitraire; son but n'est pas de donner à l'actionnaire l'assurance que son capital lui sera remboursé, mais simplement de faire en sorte que cette partie des recettes que l'on désigne comme un remboursement de capital ne soit pas taxable.

Pour encourager les capitaux à affluer vers l'industrie minière, il est impérieusement nécessaire que la structure de la taxe sur le revenu soit de nature à offrir une chance raisonnable de remboursement de capital. L'opinion générale est que les exemptions actuelles pour l'épuisement ne sont pas suffisantes pour que l'actionnaire puisse compter que son capital lui reviendra. La durée moyenne de la vie des mines de métaux précieux dans le Québec pendant laquelle elles paient des taxes est inférieure à huit ans (Voir Mémoire sur la taxation—Cédule 10).

L'Association recommande que le Gouvernement fasse une étude soignée de la question de l'épuisement, afin que les exemptions, pour cause d'épuisement, puissent être établies sur une échelle qui rapportera à l'actionnaire, lequel est le propriétaire de la compagnie, une plus forte proportion des recettes de la compagnie sous forme de capital non taxé.

e) *Durée probable des mines métallifères et dépréciation*

L'industrie minière métallifère diffère des autres industries en ce sens qu'elle comporte des risques. Le pourcentage d'insuccès parmi les compagnies formées pour l'exploration, la mise en valeur et la production des mines est beaucoup plus grand que dans toute autre industrie. Sur les 1,093 compagnies de mines métallifères incorporées ou licenciées dans la province de Québec entre 1907 et 1941, on considère que neuf seulement, soit une proportion de 0.82 pour cent, ont réussi du point de vue économique (Voir cédule n° 5, 1916-1941).

La durée moyenne de la vie taxable des mines d'or qui réussissent à atteindre la phase de la production est de moins de huit ans (Voir cédule n° 10, 1916-1941).

Pourvu qu'une compagnie imposée fasse toutes ses dépenses de capital avant les premières années pour lesquelles elle était taxée ou au cours de ces années, sa vie moyenne permettrait de compter une pleine dépréciation, mais c'est là un état de choses qui ne se rencontre jamais. Les dépenses maximum de capital se font généralement dans les troisième, quatrième ou cinquième années.

Considérant le grand nombre de banqueroutes qui se produisent dans l'industrie minière et la durée de temps relativement courte pendant laquelle la mine d'or moyenne paie des taxes, nous croyons que la déduction annuelle autorisée pour la dépréciation n'est pas assez forte pour couvrir le rapport de la dépense de capital faite par l'industrie.

Conclusions

Les taxes fédérales constituent la plus grosse part des taxes des mines sans pouvoir à un rapport proportionnel à l'industrie minière. En 1942 la part

fédérale des taxes sur les mines était de 82 pour cent, tandis que les provinces et les municipalités ne prenaient que 18 pour cent du total. Les taxes imposées par le Gouvernement fédéral n'ont cessé d'augmenter depuis 1928, aussi bien en montant total qu'en pourcentage de la taxe totale. (Voir cédule n° 24—Mémoire sur la taxation des industries minières des métaux et de l'amiante, 1916-1941.)

Si le Gouvernement ne prend pas *immédiatement* des mesures pour remédier à cette situation, en modifiant la structure des taxes, l'industrie minière marquera le pas dans la période d'après guerre, au moment même où l'on attendrait d'elle qu'elle fasse sa pleine part dans l'œuvre de rétablissement, suivant en cela l'exemple des mines d'or canadiennes qui ont aidé le pays à surmonter ses difficultés financières pendant les années de la crise.

4. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons:

(1) Que les taxes payées annuellement au Gouvernement provincial et aux municipalités soient comptées comme une déduction des recettes des compagnies minières avant l'imposition pour le revenu fédéral et/ou la taxe sur les surplus de bénéfices.

(2) Que les frais de manutention de 35 cents l'once sur l'or en barre, prélevés par le fédéral, soient réduits aux frais réels encourus par le Gouvernement, et que l'"excédent" accumulé par le Gouvernement au cours des ans soit rendu aux compagnies minières.

(3) Qu'une enquête approfondie soit faite sur la question de l'épuisement des mines, dans le but d'ajuster les taux courants autorisés de façon à établir des pourcentages d'exemption justes et équitables, aussi bien pour les compagnies que pour les actionnaires.

(4) Que pendant les cinq premières années taxables de leur existence, les compagnies minières soient autorisées à déduire de leurs recettes, avant l'imposition des taxes une dépréciation allant jusqu'à un maximum de 25 pour cent en une année quelconque.

Respectueusement soumis,

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE MINIÈRE
DE L'OUEST DU QUÉBEC

Le secrétaire,

EUGÈNE LAROCHELLE.

Québec,
le 1^{er} mai 1946.

EST-CE QUE L'EXEMPTION POUR ÉPUISEMENT ACCORDÉE AUX COMPAGNIES MINIÈRES ET À LEURS ACTIONNAIRES POURVOIT AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL RISQUÉ SANS TAXES ?

Il y a une douzaine d'années, le soussigné, Jean Baptiste (personnifiant quelque 2,400 optimistes, décida de vendre des obligations à 3 pour cent au montant de \$1,200,000 et d'affecter le produit de cette vente à l'achat d'un intérêt de 80 pour cent dans une mine. Je formai une compagnie et payai au prospecteur qui avait découvert la mine, et fait quelques travaux d'exploration préliminaire sur la propriété, \$60,000 plus 600,000 parts (20 pour cent) d'une compagnie d'actionnaires au capital réparti en 3,000,000 d'actions.

Je dépensai \$540,000 en sondages au diamant, en perçage de puits, ouverture de galeries, etc., ainsi que \$600,000 en bâtiments pour la mine, le traitement du minerai et l'outillage.

Le minerai se révéla d'une catégorie moyenne de \$6.70 par tonne dont 95 pour cent, soit \$6.37 fut recouvré au traitement. Les frais d'exploitation, en dehors des taxes, des déductions pour la dépréciation et des déboursés avant l'exploitation, se montaient en moyenne à \$4.37 par tonne laissant un bénéfice de \$2.00 par tonne sur l'exploitation. Les réserves de minerai se révélèrent suffisantes pour tenir l'usine en fonctionnement pendant 10 ans, à raison de 500 tonnes par jour.

Mon revenu net des obligations à 3 pour cent (après paiement de la taxe individuelle sur le revenu au taux moyen de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent), avait été de 2 pour cent, soit \$24,000 par an, et comme il s'écoula deux ans avant que la mine eut produit le moindre revenu, mon placement comprenait donc \$48,000 de perte d'intérêt, faisant un placement total de \$1,248,000.

Les administrateurs du Gouvernement fédéral m'avisèrent que je pouvais déduire, à raison de \$0.30 par tonne de minerai extrait, les déboursés que j'avais faits sur le développement avant l'entrée en exploitation, et déduire également les dépenses sur l'installation (\$600,000) à raison de 10 pour cent par an.

En réalité la déduction pour le développement avant l'entrée en exploitation auraient pu être à un taux plus rapide, et lorsqu'une exemption de taxes de trois ans s'applique aux termes de l'article 89 de la Loi fédérale des Taxes de Guerre sur le Revenu, les règlements ministériels prescrivent une réduction de 52 $\frac{1}{2}$ pour cent du total pendant la période d'exemption de trois ans. (En raison de ce règlement et d'autres, une mine d'or d'une catégorie moyenne ne tirerait à la longue que peu d'avantage de cette exemption de trois ans prévue à l'article 89.) Toutefois, pour simplifier, j'ai supposé, dans les calculs suivants que les déductions pour le compte de la dépréciation et des dépenses faites avant la mise en exploitation sont réparties sur dix années. Ce mode de calcul ne change guère les résultats.

Il est en outre supposé que toutes les recettes, déduction faite des frais d'exploitation et des taxes, sont réparties en dividendes tous les ans.

Mon rapport net annuel sur ce placement s'établit comme suit:

Recettes brutes par an, 180,000 tonnes à	\$ 2.00 par tonne	\$360,000
Déduction pour mise en valeur avant l'exploitation	\$ 54,000	
Dépréciation sur installation et matériel	60,000	114,000
		<hr/>
Recettes après déductions		\$ 246,000
Exemption de 33 $\frac{1}{3}$ pour cent pour l'épuisement		82,000
		<hr/>
Bénéfice taxable		\$ 164,000
		<hr/>
\$164,000 taxables à 40 pour cent	\$ 65,600	
Taxe provinciale (Québec) évaluée	9,000	
	\$ 74,600	\$ 74,600
		<hr/>
Recettes brutes		360,000
		<hr/>
Recettes nettes		\$ 285,400
		<hr/>
Je reçois 80 pour cent en dividendes, soit		\$228,320
Sur ce montant, ma taxe personnelle de revenu (comptée à 33 $\frac{1}{3}$ pour cent) après exemption de 20 pour cent pour l'épuisement est de		60,885
		<hr/>
Il me reste pour l'intérêt, plus le retour du capital		\$ 167,435

Comme il me fallait renter dans mes \$1,248,000 en dix ans, je décidai d'acheter tous les ans, en obligations de 3 pour cent, le montant qui, avec l'intérêt composé à 2 pour cent par an (le rendement net que je tire des obligations à 3 pour cent après avoir payé la taxe sur le revenu) me rendrait mon capital en dix ans. J'ai constaté, en consultant les tableaux du fonds d'amortissement que le montant qui devait être placé en obligations annuellement était de \$113,975 (9.13 pour cent de mon placement de \$1,248,000).

Fonds d'amortissement	\$113,975
Par conséquent, mon revenu net annuel sur ce placement a été de	\$53,460
	\$53,460
	= 4.28 pour cent
	<u>\$1,248,000</u>

Supposons maintenant que le prospecteur ait payé une taxe de $33\frac{1}{3}$ pour cent sur son revenu, voici comment les trois partenaires dans cette entreprise, les gouvernements, les prospecteurs et moi (Jean Baptiste) se sont partagés les recettes:

Le Gouvernement fédéral a reçu en taxes :		
De la Compagnie.....	\$ 656,000	
De moi	608,850	
Du prospecteur.....	152,212	
Total	\$ 1,417,062	57.7 p. 100. des recettes
Taxe provinciale.....	90,000	3.6 p. 100. " "
Total des taxes.....	\$ 1,507,062	61.3 " " "
Mon bénéfice net a été de.....	534,600	21.7 " " "
Le bénéfice du prospecteur.....	418,588	17 " " "
Recettes totales.....	\$ 2,460,250	100.0 " " "
Fonds d'amortissement.....	1,139,750	
Recettes brutes.....	\$ 3,600,000	

J'ai été grandement surpris d'apprendre que lorsque je fais un placement de tout repos en obligations, le Gouvernement ne prend qu'un tiers de mon revenu, mais lorsque je fais un placement "risqué" dans l'espoir qu'il créera de nouvelles richesses et procurera de l'emploi à beaucoup de gens, le Gouvernement (le reste du peuple) reçoit presque trois fois autant que moi, sans courir le moindre risque.

Je me suis laissé dire que les exemptions pour l'épuisement maintenant permises aux compagnies minières et à leurs actionnaires devraient être suffisantes pour garantir le retour du capital risqué, *sans taxes*. Il n'en a certainement pas été ainsi dans mon cas car cette exemption pour l'épuisement n'a effectué qu'une économie de \$409,000, ce qui est loin d'égaliser le montant de \$1,139,750 qui serait nécessaire pour le fonds d'amortissement.

Quelle aurait été la part du Gouvernement dans les opérations minières que nous venons de décrire si l'exemption pour l'épuisement avait été de 50 pour cent aussi bien pour la compagnie que pour l'actionnaire individuel?

Recettes brutes par an		\$ 360,000
Déduction pour mise en valeur avant fonctionnement.....	\$ 54,000	
Dépréciation	60,000	114,000
Recettes après déductions.....		\$ 246,000
50% d'exemption pour épuisement.....		123,000
Bénéfice taxable		<u>123,000</u>
\$123,000 taxables à 40%.....	\$ 49,200	
Taxe provinciale.....	9,000	
Recettes brutes.....	\$ 58,200	\$ 58,200
		360,000
Recettes nettes de la Compagnie.....		\$ 301,800
J'aurais reçu 80% en dividendes, soit.....		241,440
Sur cette somme, ma taxe personnelle de revenu (calculée à $33\frac{1}{3}$ %) après exemption d'épuisement de 50% aurait été de.....		40,240
Ce qui me laisserait pour l'intérêt et le retour du capital.....		\$ 201,200
Déduction du fonds d'amortissement.....		113,975

Mon rapport net annuel sur le placement aurait été de
 $\frac{\$87,225}{\$1,248,000} = 7.0\%$

Et voici maintenant quelle aurait été la part des trois partenaires dans cette entreprise si l'exemption pour épuisement avait été de 50 pour cent aussi bien pour la Compagnie que pour l'actionnaire individuel :

Le gouvernement fédéral aurait reçu en taxes :		
De la Compagnie.....	\$ 492,000	
De moi.....	402,400	
Du prospecteur.....	100,600	
Total.....	\$ 995,000	40.4% des recettes
Taxe provinciale.....	90,000	3.6% " "
	\$ 1,085,000	44 % " "
Mon bénéfice net aurait été de.....	872,250	35.5% " "
Le bénéfice du prospecteur.....	503,000	20.5% " "
Recettes totales.....	\$ 2,460,250	100 % " "
Fonds d'amortissement.....	1,139,750	
Recettes brutes.....	\$ 3,600,000	

Ici encore, nous voyons que le Gouvernement fédéral aurait reçu une plus grosse part que moi, Jean Baptiste, qui ai couru tous les risques.

Dans ce cas, l'exemption d'épuisement plus conforme aux faits aurait effectué une économie de taxes de \$831,000, ce qui serait encore bien au dessous du montant de \$1,139,750 nécessaire comme fonds d'amortissement.

Il est aussi à noter que 20 p. 100 de l'économie de taxes effectuée par l'allocation d'épuisement sert à augmenter les recettes du prospecteur qui n'a rien à payer au fonds d'amortissement. Pour me placer sur le même pied que le capitaliste qui s'intéresse à une entreprise manufacturière où la question des recettes imputables en partie sur le revenu et en partie sur le remboursement du capital ne se pose pas, il aurait donc fallu que la vie de ma mine soit de 14.4 ans environ et l'allocation d'épuisement de 50 p. 100, tant pour la compagnie que pour ses actionnaires.

Il existe sans doute quelques mines dont la durée est assez longue, mais l'étude très approfondie des industries minières de l'Ontario et du Québec faite en 1943 par M. Douglas Mutch, B.S., montre que l'existence moyenne d'une mine d'or, du point de vue fiscal, est inférieure à neuf ans. Quelques mines ont du minerai titrant plus de \$6.70 la tonne mais la récupération moyenne d'or faite en 1944 par les dix-sept mines productrices d'or de l'Ouest du Québec a été approximativement de \$6.37 la tonne, ce qui correspond au montant moyen que j'ai retiré de mon minerai. Cependant, le profit moyen réalisé par les dix-sept mines d'or en 1944 a été d'environ \$1.80 la tonne, ce qui est un peu moins que le chiffre utilisé dans le cas hypothétique étudié ici.

Du tourbillon de succès et de faillites qui emporte le monde des affaires, il émerge de temps à autre une entreprise manufacturière particulièrement fructueuse et, moins souvent, une compagnie minière particulièrement profitable. Je ne crois pas qu'il soit avantageux au citoyen dont le revenu est modeste, que le gouvernement assigne à ces entreprises qui ont exceptionnellement bien réussi, un régime spécial de taxation car, si les recettes de ces compagnies sont lourdement taxées, le plus pauvre actionnaire acquitte ces taxes dans la même proportion que le plus riche actionnaire et, à parcourir les listes d'actionnaires de la plupart des compagnies minières, on verra que ces derniers sont surtout des gens de fortune modeste.

Plus la compagnie est prospère, plus les bénéfices sont grands pour le gouvernement. Il devient alors évident que le gouvernement canadien devrait s'intéresser vivement à encourager ses citoyens à mettre sur pied des entreprises profitables, surtout des entreprises minières qui tirent le plus clair de leurs profits de la vente des métaux à l'étranger.

Je suis d'avis que le meilleur moyen de favoriser l'éclosion occasionnelle d'une entreprise minière à haut rendement et, en même temps, de mettre sur

piéd une grande industrie de base est d'assurer un revenu convenable à l'argent risqué dans la mine dont le minerai et la durée de production tombent dans la moyenne. Les chiffres mentionnés démontrent péremptoirement, à mon sens, que, pour ce faire, il faut accorder une allocation d'épuisement de 50 p. 100 à la compagnie minière et de 50 p. 100 aux actionnaires individuels. Même alors, ce système ne procure pas le *remboursement du capital sans taxes* hors le cas où la mine durerait plus longtemps que la moyenne ou que la teneur de son minerai serait de beaucoup supérieure à celle du minerai qu'on exploite présentement dans l'Ouest du Québec.

JEAN BAPTISTE,

en collaboration avec H.-L. Roscoe.

Le 25 avril 1946.

ÉTUDE DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION MINIÈRE DE
L'OUEST DU QUÉBEC SUR L'INDUSTRIE DES MINES MÉTAL-
LIFÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LES MINES—DEUXIÈME INDUSTRIE FONDAMENTALE DU CANADA

L'hon. M. PATERSON: J'aimerais adresser une question à M. Little. Avez-vous jamais calculé la somme brute des taxes versées par l'ensemble de l'industrie minière au Canada? Ces calculs ont-ils été faits?

M. LITTLE: Ces chiffres sont peut-être dans l'Annuaire du Canada. Nous avons essayé de limiter notre mémoire au Québec.

L'hon. M. McGEER: Vous avez mentionné la construction du chemin de fer Transcontinental. Quelle est, selon vous, la part qu'il faut attribuer à ce développement ferroviaire, d'une façon générale, quant au progrès des mines de ce district?

M. LITTLE: Je crois que les voies ferrées ont joué un certain rôle à cet égard. La plupart des prospecteurs sont venus de l'Ontario dans cette contrée. Je crois que le point de départ dans ce temps-là, je parle de 1920, se trouvait à Dane, sur le T. & N. O. Il ne semble pas que beaucoup de prospecteurs soient venus du nord. Qu'est-ce que vous pourriez nous dire là-dessus, M. McRae?

M. J. G. McRAE: Ils sont descendus par les diverses rivières. La première ligne du Transcontinental national à travers ce territoire a fourni à ce pays le plus grand élan en matière de prospection.

L'hon. M. McGEER: Puis les prolongements de cette voie ferrée dans la zone des mines...

M. McRAE: l'ont accéléré.

L'hon. M. McGEER: Vous avez mentionné, je crois, deux prolongements de la ligne principale.

M. McRAE: L'un était dû à la découverte de la mine Noranda et l'autre, aux mines d'or et à quelques mines de métaux vils découvertes à une centaine de milles à l'est.

L'hon. M. McGEER: Mais la construction de ces deux extensions est entièrement attribuable au progrès des mines?

M. McRAE: Oui, c'est mon avis.

L'hon. M. McGEER: A quoi je suppose qu'on peut ajouter une certaine part d'aménagements hydroélectriques?

M. McRAE: Je crois que cela augmente la circulation.

L'hon. M. McGEER: Ce développement est survenu après la construction du chemin de fer national Transcontinental. Cela est très important car le Transcontinental national n'a pas servi très loin comme route d'exploration. Mais ce progrès des mines, s'il est dû au chemin de fer, me paraîtrait justifier très sérieusement cette entreprise. Êtes-vous de mon avis ?

M. McRAE: Sans cette voie ferrée, les prospecteurs entrant dans cette zone, eussent traversé ce pays en utilisant les rivières. Aussi vous pouvez vous imaginer que le développement eut été grandement retardé durant une longue période si l'on n'avait pas établi une ligne ferroviaire pour donner accès aux rivières coulant à angle droit par rapport à la voie ferrée.

L'hon. M. McGEER: Ainsi, de par la nature du pays, le transport ferroviaire a été un facteur essentiel dans l'accomplissement du programme minier dans l'Ouest du Québec ?

M. McRAE: C'est mon avis.

L'hon. M. McGEER: Je remarque que votre tableau comporte des chiffres substantiels sur la production de l'argent, lesquels révèlent un accroissement de 2,000 onces en 1927 à 2,111,000 onces en 1943.

M. LITTLE: La plus grande partie de cet argent, monsieur, est un sous-produit de l'extraction de l'or et des métaux vils. Il ne se fait pas réellement d'extraction directe d'argent dans l'ouest du Québec. Je ne sache pas que des mines fonctionnent exclusivement pour l'extraction de l'argent. Tout cet argent, comme je l'ai dit, est dérivé de l'extraction de l'or, du cuivre ou du zinc.

L'hon. M. McRAE: Fait-on encore dans le Québec de la prospection en vue de l'argent ?

M. McRAE: Pour le moment, je réponds non.

M. LITTLE: À ma connaissance, il ne se fait pas, à proprement parler, d'extraction d'argent dans le Québec.

L'hon. M. McGEER: D'où vient aujourd'hui cet argent, de toutes les mines ?

M. LITTLE: Presque toutes les mines d'or contiennent quelque argent et beaucoup de mines de métaux vils en ont aussi.

L'hon. M. McGEER: Je vois que vous avez inscrit la production de plomb, en 1943, comme étant de 404,000 livres. Est-ce aussi un sous-produit ?

M. EUGÈNE LAROCHELLE (secrétaire de l'Association minière de l'ouest de Québec): C'est l'or dans la mine Manitou.

L'hon. M. McGEER: Y a-t-il eu du nouveau à cet égard depuis 1943 ?

M. LAROCHELLE: Nous avons une autre mine dans le comté de Pontiac de la province de Québec, la New Calumet.

L'hon. M. McRAE: Jusqu'à quel point l'effort colonisateur de Québec dépend-il de l'exploitation des mines ? En d'autres termes, qu'arriverait-il à la colonisation et aux établissements fondés là-bas si les mines cessaient de fonctionner ?

M. LITTLE: Les mines constituent naturellement un marché pour leurs produits. Avant que les mines soient exploitées, il y avait quelques anciens établissements aux environs d'Amos, le long du Transcontinental. Mais les nouveaux venus dont nous avons parlé ici sont surtout des gens qui ont été amenés aux mines et qui se sont établis dans leurs environs immédiats. Je serais porté à croire que ces établissements subsisteraient mais qu'ils ne seraient certainement pas aussi prospères qu'ils le sont maintenant. Je crois que la plupart des gens de ces endroits passent une partie de leur temps dans les mines ou dans la forêt.

L'hon. M. McGEER: Avez-vous des statistiques montrant l'accroissement de la population dans cette région ?

M. LITTLE: Le tableau ne s'applique qu'au district minier.

L'hon. M. McGEER: Pour en revenir à la production de l'argent comme sous-produit dans les mines du Québec, que pouvez-vous dire du prix de l'argent aujourd'hui?

M. LITTLE: Le prix de l'argent a monté dernièrement, je crois.

L'hon. M. McGEER: Je crois que nous l'avons élevé au niveau américain mais on demande là-bas qu'il soit porté à \$1.29.

M. LITTLE: L'argent n'est pas notre principale source de revenus. Cette dernière se trouve dans le cuivre, le zinc ou l'or, selon la mine; l'argent est toujours un sous-produit.

L'hon. M. McGEER: Naturellement, toute hausse du prix de l'argent profiterait généralement à l'extraction des métaux principaux qui me semblent être l'or et le cuivre. Est-ce bien cela?

M. LITTLE: C'est bien cela.

L'hon. M. McGEER: Vous ne vous êtes apparemment pas souciés du prix de l'argent.

M. LITTLE: Non.

L'hon. M. McRAE: Dans le passage suivant, vous traitez de l'avenir de l'industrie minière.

M. LITTLE: Oui.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, M. Little procédera à la lecture de la section suivante de son mémoire.

2. L'AVENIR DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous disposé à répondre aux questions sur la deuxième partie, monsieur Little?

L'hon. M. BURCHILL: La baisse du profit moyen par once d'or est due à la majoration des frais?

M. LITTLE: Oui, les frais et l'incapacité professionnelle de la main-d'œuvre. Cela est montré assez clairement aux tableaux 5 et 6.

L'hon. M. McRAE: Je remarque ce paragraphe à la page 11 de votre mémoire: "En fait, le minerai dans la majorité des mines d'or de l'ouest du Québec est de faible teneur et plusieurs fonctionneraient à perte ou avec une très faible marge de profit si la prime sur le change était abolie." Est-ce exact?

M. LITTLE: J'ai mentionné ce détail pour montrer avec quelle faible marge de profit nous faisons l'extraction de l'or.

L'hon. M. McRAE: C'est cela. Maintenant pour en revenir à 1944, en 1941 vous aviez un profit de \$8.75 l'once. Est-ce exact?

M. LITTLE: C'est la moyenne des années allant jusqu'à 1941. Ce tableau est télescopique.

L'hon. M. McRAE: En 1942, vous avez gagné \$6.32 l'once?

M. LITTLE: C'est cela.

L'hon. M. McRAE: Ce montant est réduit à \$3.78...

M. LITTLE: en 1944.

L'hon. M. McRAE: Ce chiffre s'applique à toutes vos mines en exploitation.

M. LITTLE: Toutes nos mines en exploitation.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Cela serait-il causé par le manque de main-d'œuvre, son incapacité et ainsi de suite?

M. LITTLE: Ces facteurs comptent pour beaucoup, de même que l'augmentation des frais d'exploitation et le renchérissement des approvisionnements.

L'hon. M. McRAE: Par exemple, il y a une augmentation de \$2.56 dans les frais de production, extraction, broyage, etc., comparativement à l'année précédente.

M. LITTLE: M. McRae voudrait peut-être dire quelque chose là-dessus ?

M. McRAE: Cette diminution s'est poursuivie constamment à mesure que le travail d'expansion décroissait. Le coût durant ces années a été plus bas qu'en temps normal. En d'autres termes, il n'y a pas eu d'expansion normale pour tenir les mines en fonctionnement; elles se nourrissaient de leur surplus au cours de cette période. C'est là un retard qui est encore à rattrapper. Avec suffisamment de main-d'œuvre en 1946 et 1947, on peut se demander s'il resterait beaucoup de fonds pour ramener une mine à la normale.

L'hon. M. McRAE: Autrement dit, vos chiffres sont plus favorables que les faits ne le justifient.

M. McRAE: Oui.

L'hon. M. McRAE: Vos chiffres sont bien plus élevés que ceux qui nous ont été présentés dans le mémoire de l'Ontario. Je crois que ces gens ont accusé une moyenne de \$1.84 la tonne. Cependant, votre calcul est basé sur les onces, ce qui fait un peu de différence. Pouvez-vous nous dire la valeur moyenne par tonne du minerai aurifère ordinaire ?

M. LITTLE: Notre moyenne dans le Québec est de \$6.37.

L'hon. M. McRAE: À combien s'élèvent vos frais à cet égard, à \$5.00 ?

M. LITTLE: Oui, je crois qu'on devrait dire environ \$5.

L'hon. M. McRAE: Vous avez une marge de profit d'environ \$1, est-ce à peu près cela ?

M. H. L. ROSCOE: Pour 1944, soixante-dix cents. C'est une moyenne de toutes les mines d'or en exploitation dans le Québec occidental.

L'hon. McRAE: C'est la confirmation de votre déclaration au sujet de la prime de dix pour cent sur le change. C'est un exemple pratique.

M. LITTLE: C'est exactement cela. On peut voir qu'il y aurait une sérieuse réduction si la prime sur le change était retirée. J'avance cet exemple pour montrer combien est étroite la marge de profit pour les mines d'or.

L'hon. M. McRAE: C'est là une question très sérieuse, monsieur le président, car on m'informe pour ce qui est du change que notre solde créditeur auprès des États-Unis est très important et que nous pourrions en réalité mettre notre devise au pair n'importe quand. Nous avons un crédit substantiel aux États-Unis.

L'hon. M. BURCHILL: Vous dites que votre difficulté en fait de main-d'œuvre n'est pas une question de pénurie. Je supposerai donc qu'elle est due au renchérissement de la main-d'œuvre ou à son incapacité.

M. McRAE: Aujourd'hui, nous souffrons de ces deux maux.

L'hon. M. BURCHILL: Je crois vous avoir entendu dire que même si vous aviez de la main-d'œuvre, cela ne vous avancerait guère.

M. McRAE: Il nous faudrait reprendre les travaux d'expansion sur une plus grande échelle que ces statistiques ne le font voir; en d'autres termes, il faudrait redonner aux mines leur statut normal. Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux de la phase normale de l'exploitation.

L'hon. M. BURCHILL: Je vous suis là-dessus. Mais la raison est l'augmentation des frais de main-d'œuvre ?

M. McRAE: D'abord, la main-d'œuvre qui coûte le plus cher n'est pas disponible, et celle que nous avons maintenant est inférieure à celle que nous avions dans le passé. De plus, c'est une main-d'œuvre itinérante et le taux de déplacement de nos employés est de l'ordre de 29 à 30 pour cent. Au bout

de quelque temps, le travailleur ambulant s'en va besogner ailleurs et ce genre d'ouvrier ne nous est pas très utile.

L'hon. M. McRAE: Je crois comprendre de par votre exposé que durant la guerre vous n'avez pas poursuivi les travaux d'expansion et que, aujourd'hui, vous êtes obligés de rattrapper le temps perdu. En 1944 et 1945, vous n'avez pas exécuté les travaux ordinaires de préparation qu'il faut faire. Au cours de ces deux années, vos frais ont été réduits en conséquence et maintenant il vous faut absorber tout cela.

M. McRAE: Je pourrais mentionner une mine où le programme d'expansion comporte annuellement 24,000 pieds de creusage et autres travaux. L'an dernier le creusage a tout juste dépassé 3,000 pieds. Vous pouvez facilement vous vous imaginer les nombreux écarts qui existent en ce domaine.

M. LITTLE: Il est une autre question qui se rattache aux observations de ce monsieur. Dans le passé, nos mineurs étaient pour la plupart originaires de l'Europe et ils avaient appris leur métier durant les années de dépression. Ce sont de bons mineurs. La plupart ont épargné et ils ont maintenant des économies. Beaucoup d'entre eux sont allés travailler aux industries de guerre, dans le sud. Il est peu probable que ces hommes nous reviennent. Non seulement sommes-nous en retard pour les travaux d'expansion mais encore nous faut-il recommencer à pied d'œuvre avec des équipes nouvelles.

L'hon. M. HORNER: Est-ce qu'une immigration de l'Europe centrale vous serait utile?

M. LITTLE: Il est probable que oui.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions sur la deuxième partie, M. Little poursuivra la lecture de la troisième section du mémoire.

3. TAXATION DANS L'INDUSTRIE DES MINES MÉTALLIFÈRES

a) *Taxation double*

L'hon. M. McRAE: Avant de quitter le sujet de la taxation double, je crois, monsieur le président, que nous devrions éclaircir ce point à l'intention des membres du Comité. Je note que d'après votre loi du Québec, on est porté à se demander s'il s'agit à cet égard d'une redevance ou d'une taxe. Est-ce bien là la question?

M. LITTLE: La taxe imposée par la Loi des Mines de Québec était au début une taxe de vente. Je crois être en mesure d'affirmer que l'administration de cette taxe devint assez difficile ou compliquée et que, pour la simplifier, on en fit une taxe sur ce qu'on a appelé les profits miniers. Cependant, voici ce que nous voudrions faire ressortir: la Loi des Mines de Québec n'admet pas, à l'égard des taxes sur les bénéfices, toutes les déductions permises en vertu de la Loi fédérale. À titre d'exemple, supposons qu'une compagnie minière soit au début de ses opérations, elle recueille de l'argent par la vente d'actions et, dans les premières années, elle a beaucoup de travail à faire; elle construit une usine, et, plus particulièrement, elle creuse un puits et prolonge sur une bonne distance une galerie chassante, et si elle ne peut déduire ce que nous appelons les dépenses qui précèdent la mise en valeur durant l'année où elle ont été faites, elle ne peut, suivant la Loi des Mines de Québec les considérer comme frais déductibles dans le calcul des taxes sur les bénéfices miniers. Ce n'est là qu'un exemple, il y en a bien d'autres. Monsieur Laroche, vous avez peut-être quelque chose à dire sur ce sujet.

M. LAROCHE: J'ai ici un exemplaire de la Loi des Mines de Québec. L'article 14 de la section III, se lit ainsi:

14. Les profits annuels sont établis et fixés de la manière suivante:

De la valeur brute de la production annuelle de la mine, vendue, utilisée ou expédiée durant l'année, il sera déduit les frais d'exploitation et dépenses encourus pendant l'année en question, savoir:

1° Les frais de transport du produit de la mine, si ces frais sont à la charge de l'exploitant, du propriétaire, de l'occupant, ou du locataire;

2° Les frais d'exploitation de la mine, y compris les salaires et gages des ouvriers et des employés de la mine, des ateliers de préparation et usines, mais à l'exclusion des autres gages ou salaires;

3° Le coût de l'énergie et de la lumière nécessaires à l'exploitation de la mine, des ateliers de préparation et usines;

4° Le coût des matières explosives, du combustible et autres articles employés dans l'exploitation de la mine et dans le traitement du minerai par l'exploitant;

5° Le coût des assurances sur le matériel d'exploitation, les bâtisses de la mine et les produits en entrepôt;

6° Une somme annuelle basée sur le coût annuel moyen et probable des réparations et des restaurations nécessaires pour maintenir l'efficacité de l'exploitation, pour couvrir la dépréciation provenant de l'usure ordinaire des bâtisses et du matériel d'exploitation, pourvu toutefois que cette somme ne dépasse pas quinze pour cent de leur valeur au commencement de l'année, telle qu'évaluée par un estimateur nommé par le ministre;

7° Le coût des travaux faits pendant l'année pour creuser des puits, faire des excavations, galeries et tranchées dans les terrains de la mine, pour son exploitation ou la recherche du minerai;

8° Avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil le coût des travaux d'exploitation et de recherches minières entrepris par cet exploitant sur des terrains, situés dans la province, autres que ceux qui sont l'objet de l'exploitation principale.

Pour soutenir cet argument, j'ai ici une liste de compagnies minières qui ont acquitté des droits miniers à la province de Québec, bien qu'elles eussent subi des pertes d'après leurs rapports annuels de profits et pertes. Voici le tableau en question:

COMPAGNIES MINIÈRES QUI ONT VERSÉ DES DROITS MINIERES A LA PROVINCE DE QUÉBEC EN DÉPIT DES PERTES SUBIES.

	Pertes	Profits accumulés au compte	Droits versés
Franceur Gold Mine, Ltd.:			
1942.....	\$ 6,932.79	\$ 60,856.46	\$ 2,034.26
1943.....	2,014.28	66,498.60	2,259.94
1944.....	13,435.02	19,056.59	362.26
Senator Rouyn, Ltd.:			
1943.....	30,924.25	31,387.00	835.48
New Calumet Mines, Ltd.:			
1944.....	22,760.91	436,481.84	17,059.27
Mic-Mac Mine, Ltd.:			
1944.....	42,096.44	18,557.74	342.31

Parmi les divers item qui ne sont pas admis comme déductibles suivant la Loi des mines, il y a: les intérêts sur les obligations et hypothèques, l'exploration extérieure,—j'ai environ quarante articles ici.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Comment cette situation se compare-t-elle avec celle des mines de l'Ontario assujetties aux taxes provinciales?

M. LAROCHELLE: Aujourd'hui, en vertu de l'accord qui existe entre les provinces et le gouvernement fédéral, la taxe de l'Ontario est d'environ 50 p. cent de celle de Québec. Les taux du Québec sont basés sur les profits annuels au-delà de 10 pour cent. Sur \$1,000,000, notre taux dans le Québec est de 4 pour cent; dans l'Ontario, il est de 3 pour cent. Sur un excédent de \$2,000,000 à \$3,000,000, le taux du Québec est de 6 pour cent, celui de l'Ontario, de 5 pour cent. Sur un excédent de \$3,000,000, nous atteignons 7 pour cent. D'autre part, dans l'Ontario, on admet comme dépense déductible le montant de taxes versées au gouvernement fédéral et, en outre, on autorise une déduction de 50 cents par tonne de minerai traitée dans les usines; dans le Québec, nous n'avons pas cette déduction.

L'hon. M. McRAE: Je voudrais savoir, monsieur le président, si ces frais doivent être considérés comme redevances ou comme impôt sur le revenu. En tant que redevances, elles me paraissent manifestement déductibles; en tant qu'impôt sur le revenu, il appartiendrait au fédéral de déterminer si l'on aura la taxation double en ne déduisant pas la taxe provinciale. Il y a tant d'exceptions et tant d'articles mentionnés que je ne vois pas très bien si nous devrions considérer ces droits comme des redevances ou non. Si le gouvernement fédéral autorisait la déduction de l'impôt sur le revenu versé aux provinces, vous seriez satisfaits, n'est-ce pas?

M. LAROCHELLE: Voici la situation, monsieur. Le gouvernement fédéral prétend qu'il s'agit d'un impôt sur le revenu et le gouvernement provincial affirme qu'il s'agit d'une redevance.

L'hon. M. BURCHILL: La redevance imposée par le gouvernement provincial est de tant sur le volume de vos ventes?

M. LITTLE: Non, mais il en était ainsi avant 1923.

M. LAROCHELLE: Avant 1925, l'industrie des mines d'amiante acquittait 5 pour cent sur ses ventes, mais ensuite ce taux fut réduit à 2½ pour cent. Lorsque l'Ouest du Québec fut mis en valeur, ce taux fut changé pour le rendre plus semblable à celui de l'Ontario. L'idée était de faire payer des droits aux mines qui accusaient des bénéfices. Auparavant, quelques-unes des compagnies d'amiante devaient payer des redevances.

L'hon. M. BURCHILL: Le taux ne se fonde sur aucune unité de production?

M. LAROCHELLE: Non. Si une compagnie vendait pour \$1,000,000, elle devait solder une taxe de 2 pour cent, qu'elle ait faite ou non des profits. C'est la raison pour laquelle il y eut un changement.

L'hon. M. McGEER: Quelle taxe versent au Dominion les compagnies accusant des pertes sur les taxes dans le Québec?

M. LITTLE: Je doute beaucoup qu'elles paient une taxe.

L'hon. M. McRAE: Non, je ne crois pas qu'elles paient quoi que ce soit.

L'hon. M. McGEER: La déduction ne profiterait pas aux mines dans ce cas, quelle que soit la formule adoptée.

M. LAROCHELLE: Elle ne profiterait probablement pas à ces compagnies mais elles aiderait les compagnies qui acquittent des impôts aujourd'hui.

M. ALAN SCOTT: Cela montre que la province perçoit des taxes là où il n'y a pas de profits.

L'hon. M. HORNER: Comment le gouvernement de Québec appelle-t-il ce revenu maintenant?

M. LAROCHELLE: Il l'appelle un droit sur les mines.

L'hon. M. HORNER: C'est la même chose qu'une redevance.

M. LAROCHELLE: L'article 12 de la section III, Loi des Mines de Québec, stipule ce qui suit: La couronne a le droit de percevoir, à l'époque et de la manière ci-après déterminées, les droits imposés par la présente section.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: À cet égard, comment se compare la taxe que vous versez à la province de Québec avec la redevance payable en Ontario?

M. LAROCHELLE: Conformément à l'accord actuel entre la province de Québec et le gouvernement fédéral, nous payons environ deux fois ce que les mines ontariennes paient au gouvernement de l'Ontario.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: En droits?

M. LAROCHELLE: Oui.

L'hon. M. McGEER: Avez-vous examiné, du point de vue des déductions fiscales, l'accord proposé entre le Dominion et les provinces?

M. LITTLE: Oui, monsieur, j'ai lu cela.

L'hon. M. McGEER: Tel que je l'ai lu dans l'accord, il s'agit d'un programme plutôt général mais il me semble que le Dominion laisse espérer quelque mesure de soulagement dans le sens indiqué ici.

M. LITTLE: Je crois que c'est le but de ces propositions.

L'hon. M. McGEER: Avez-vous examiné ce programme en détail?

M. LITTLE: Je n'ai fait rien de plus que de le lire en entier.

M. LAROCHELLE: Vous voulez parler des propositions du gouvernement du Dominion dans cette dernière conférence?

L'hon. M. McGEER: Oui.

M. LAROCHELLE: Je crois que le gouvernement a inscrit une clause—je ne me rappelle pas la page—, où il est question d'accorder exactement ce que nous demandons.

L'hon. M. McGEER: La proposition est couchée en termes très généraux mais je crois que ces termes ont été scrutés avec le plus grand soin. Êtes-vous au courant des déductions accordées aux États-Unis en matière d'impôt sur le revenu relativement aux taxes d'État et aux taxes municipales?

M. LAROCHELLE: Non, monsieur.

L'hon. M. McGEER: Je ne puis parler avec une certitude absolue mais je crois qu'aux États-Unis toutes les taxes imposées par un État, les autorités municipales ou locales, peuvent être déduites de l'impôt fédéral sur le revenu. Je me demandais si vous aviez des informations à ce sujet.

M. LITTLE: Non, je n'en ai pas, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, M. Little poursuivra la lecture de son mémoire.

3. LA TAXATION DANS L'INDUSTRIE DES MINES MÉTALLIFÈRES

b) Droit fédéral sur la manutention de l'or et de l'argent en lingots

L'hon. M. McRAE: Pourrions-nous disposer de cette question de manutention avant d'aller plus loin, monsieur Little? Pourriez-vous exposer au Comité la méthode suivie par le gouvernement à l'égard de la fonte de l'or qui lui est remis par les producteurs?

M. LITTLE: Je ne suis pas un producteur d'or, monsieur McRae.

L'hon. M. McRAE: On me dit que tout cet or est expédié aux États-Unis et affiné là-bas.

M. McRAE: Nous croyons savoir qu'il est affiné ici à Ottawa. Il est expédié à la Monnaie. La Monnaie en fait l'analyse et le rapport de la Monnaie est accepté par les mines. C'est-à-dire qu'on analyse l'or en même temps qu'on l'affine, à notre avis, et pour cela on exige 35 cents l'once plus les droits courants de manutention. Nous croyons savoir qu'il existe un écart de 20 cents à notre désavantage. En d'autres termes, les frais de manutention pour une once d'or

sont de 15 cents et la Monnaie réalise un bénéfice de 20 cents. Si l'on se reporte à nos frais de production par once qui sont assez bas, 20 cents représentent une somme importante.

L'hon. M. McRAE: Votre calcul de 19 cents est purement approximatif ?

M. McRAE: Nous croyons que ce montant est assez bien établi.

L'hon. M. McRAE: Lorsqu'on expédie de l'or de l'Alaska à la Monnaie américaine de Seattle, les frais s'élèvent en moyenne à 11 cents et demi l'once.

M. McRAE: Par messageries ?

L'hon. M. McRAE: Il s'agit du prix réclamé par la Monnaie, 11½ cents. Vous payez des frais de messageries pour l'or que vous expédiez à la Monnaie locale, n'est-ce pas ?

M. McRAE: Oui, nous en payons.

L'hon. M. McRAE: Ainsi vous le livrez gratuitement à la Monnaie. Le taux américain est de 11½ cents l'once. Je ne sais pas comment vous arrivez à ce montant de 19 cents. Pourquoi y aurait-il un excédent de 20 cents si l'on opère avec précision. Pourquoi ne ferait-on pas des rapports exacts ?

M. McRAE: Je crois, monsieur le sénateur, qu'en échantillonnant de petites quantités l'analyse n'est pas aussi précise que dans l'ensemble. À la fin de l'année, le total grandira à mesure que les petits lots arrivent.

L'hon. M. HORNER: Savez-vous si la Monnaie américaine a des surplus ?

L'hon. M. McRAE: Nous n'avons pas fait d'enquête mais leurs taux sont fixes, gradués si l'on peut dire suivant l'importance de l'envoi jusqu'à \$20,000, je crois. Je suis d'avis que le coût moyen pour les envois de \$5,000 à \$20,000 serait de 11½ cents l'once. Je ne vois pas comment vous obtenez vos 19 cents.

M. McRAE: Nous payons 15 cents l'once comparativement à leur 11½ cents, sans compter ces frais supplémentaires de 20 cents.

L'hon. M. McRAE: Vous soutenez que, puisque le gouvernement exige qu'on lui livre l'or, il devrait effectuer ces opérations au prix coûtant ?

M. LITTLE: Parfaitement.

L'hon. M. McGEER: Ne pourrions-nous pas obtenir du directeur de la Monnaie une déclaration à ce propos ?

L'hon. M. McRAE: Nous pourrions obtenir un rapport là-dessus.

L'hon. M. McGEER: Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas faire venir ici le directeur de la Monnaie pour nous expliquer la raison d'être de ces frais.

M. LITTLE: Je passe maintenant à la subdivision suivante, monsieur le président.

c) Taxes sur les bénéfices et réduction du personnel des mines métallifères

L'hon. M. McRAE: Au cours de cette période et par suite de cette situation, avez-vous laissé dans la terre du minerai qui eut été autrement exploitable ?

M. LITTLE: Non, je ne dirais pas cela. Cependant, je dirai ceci : comme M. McRae vient de le faire remarquer, la réduction dans les travaux d'expansion relatifs aux mines qui l'intéressent a été de 24,000 à 3,000 pieds par année. Il en a été de même, dans notre cas. On peut donc concevoir que si cette situation durait assez longtemps dans une mine — la chose est peut-être sur le point de se produire dans les petites mines — on pourrait extraire tout le minerai à jour et se trouver dans le cas de suspendre le broyage pour reprendre les travaux d'expansion indispensables au maintien de la production. Un calcul sommaire révèle qu'il nous faudra dépenser dans notre cas environ un demi-million de dollars en travaux d'expansion pour suppléer à ce qui n'a pas été fait en 1943, 1944 et 1945.

M. McRAE: Monsieur le président, il est une autre observation que l'on pourrait faire au sujet de la question du sénateur McRae. Il a fallu autrefois, il est vrai, laisser du minerai dans le sol et, même lorsque les travaux d'expansion aïront repris leur cours normal, je prévois que, pour parvenir à boucler leur budget, les mines devront en laisser encore. Autrement dit, pour faire face au coût accru des travaux d'expansion, les compagnies minières se verront probablement dans l'obligation d'exploiter le minerai à haute teneur et de laisser de côté le minerai pauvre.

M. LITTLE: J'en arrive maintenant à la question de l'épuisement, monsieur le président.

d) *Épuisement*

L'hon. M. McRAE: L'allocation primitive d'épuisement était de 50 pour cent pour les mines d'or. Êtes-vous d'avis qu'elle devrait être rétablie? Vous ne demandez rien de précis, vous désirez seulement que la question soit étudiée?

M. LITTLE: En effet, nous n'avons pas cru être en mesure de venir dire ce qui devrait se faire à ce propos. Nous avons pensé qu'il fallait étudier cette question avec soin et qu'il appartenait à d'autres de décider quelle devrait être l'allocation d'épuisement.

L'hon. M. McRAE: Mais vous êtes d'avis que 33 $\frac{1}{3}$ pour cent ne suffirait pas?

M. LITTLE: Nous le sommes. Il faudrait au moins 33 $\frac{1}{3}$ pour cent et les 20. (*sic*)

L'hon. M. McRAE: Oui.

Le PRÉSIDENT: M. Little nous communiquera maintenant la subdivision e) de son mémoire.

e) *Durée probable des mines métallifères et dépréciation*

L'hon. M. McRAE: Avez-vous une recommandation précise à présenter sur ce sujet?

M. LITTLE: Nous avons des recommandations à présenter au n° 4.

Je lirai maintenant nos conclusions, monsieur le président.

CONCLUSIONS

4. RECOMMANDATIONS

M. LITTLE: On trouvera à la fin du présent mémoire l'exposé du cas d'une mine imaginaire et de l'effet des taxes sur son fonctionnement. Les diverses phases d'exploitation de cette mine sont présentées aussi simplement que possible afin de bien montrer la situation dans laquelle une mine d'or du même genre se trouverait sous l'empire des lois fiscales actuelles.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions? Désirez-vous le concours de vos collègues, monsieur Little?

M. ROSCOE: Monsieur le président et messieurs, je devrais peut-être vous donner quelques détails sur l'exemple en question car c'est moi qui l'ai imaginé. Je n'avais pas l'intention de m'en servir ici et je le destinai à une autre fin. Permettez-moi d'ajouter que c'est un peu contre mon gré qu'il figure à la suite du présent mémoire. On a cru toutefois qu'il ferait voir le fonctionnement de l'allocation d'épuisement.

C'est en partant du principe que le gouvernement fédéral ne taxe pas le capital et que l'allocation d'épuisement est censée assurer son remboursement sans taxe que j'ai incorporé dans mon exemple le mécanisme de cette allocation.

Le cas n'est pas précisément fictif, vu que les chiffres empruntés représentent la moyenne pour les mines d'or de Québec en 1944. On peut donc prouver, pour ce qui est de la province de Québec, qu'il s'agit effectivement de redevances, et que le principe en cause n'est pas respecté puisque, de fait, le capital des actionnaires est taxé.

L'hon. M. DUPUIS: Monsieur le président, dans le paragraphe e) intitulé "Durée probable des mines métallifères et dépréciation". il est dit ce qui suit : "Des 1,093 compagnies de mines métallifères incorporées ou licenciées dans la province de Québec de 1907 à 1911, seulement neuf compagnies ou 0.82 pour cent, peuvent être considérées comme ayant atteint la réussite économique." Auriez-vous une opinion à exprimer sur les capitaux placés et les résultats obtenus, quant à ce qui est de savoir si l'industrie minière est une affaire lucrative ?

M. LITTLE: Nous avons ici quelques chiffres, monsieur, qui pourraient mettre la question en lumière.

M. ROSCOE: Ces chiffres démontrent que le total du capital payé, capital vraisemblablement placé dans les mines d'or du Québec de 1929 à 1944 a été de \$40,000,000. Les chiffres correspondants pour les mines de vils métaux de la province, à l'exclusion de la mine de Noranda, sont de \$27,000,000.

L'hon. M. DUPUIS: Durant la même période de 1922 à 1944 ?

M. ROSCOE: Oui, jusqu'à l'année 1944. Le surplus gagné jusqu'ici par les mines d'or, de 1929 à 1944, est de \$46,000,000.

L'hon. M. DUPUIS: Vous voulez parler des mines que vous considérez comme des réussites économiques.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Un placement de \$40,000,000 et un rendement de \$46,000,000.

M. ROSCOE: Oui.

L'hon. M. HORNER: Il s'agit des mines d'or ?

M. ROSCOE: Oui.

L'hon. M. DUPUIS: À quoi se rapportent les \$27,000,000, aux mines métallifères en général ?

M. ROSCOE: Il s'agit des mines de métaux vils. Le capital était de \$27,525,000 et le surplus réalisé de \$20,762,000 à la fin de 1944. Mais, outre cela, nous avons quelques statistiques que nous n'avons pu obtenir pour les années précédentes et qui ont été préparées par la ministère des Mines du Québec sur le coût des travaux accomplis dans la province de Québec par des compagnies minières qui n'ont pas atteint la phase de la production. De 1938 à 1945, ces dépenses se sont élevées à \$20,000,000.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Ce montant a été coulé sans profit dans les mines ?

M. ROSCOE: Parfaitement. Ainsi \$20,000,000 ont été placés dans des mines qui ne sont pas parvenues à la phase de la production.

L'hon. M. DUPUIS: Voudriez-vous dire au Comité comment s'établit la comparaison avec la production minière en Ontario ?

M. ROSCOE: Nous n'avons pas de chiffres à cet égard, monsieur.

L'hon. M. McRAE: Il y a un chiffre que l'Association minière ontarienne a fourni, monsieur le sénateur Dupuis. Elle a dit que sur cent mines de lancées, une seule réussissait. Vous en avez eu une sur 82. Aussi, comparativement, est-ce à peu près la même chose.

M. ROSCOE: Si ce n'était d'une mine exceptionnelle, Noranda; ses profits ont été très considérables et ils se sont élevés à la fin de 1944 à \$121,000,000, en sorte qu'ils compensent les pertes des autres mines de métaux vils et des entreprises minières qui n'ont pas fructifié.

L'hon. M. McGEER: C'est le jeton bleu.

M. ROSCOE: Elle est notre cagnotte. Mais le total, monsieur, est d'environ \$100,000,000. D'après le chiffre que nous avons, le total du capital placé dans les mines métallifères de l'Ouest du Québec est de \$100,000,000 y compris Noranda et la prise totale de profits avant le remboursement du capital est approximativement de \$180,000,000. C'est-à-dire y compris les bénéfices de Noranda. Si l'on défalque les \$100,000,000 de mise de fonds, il reste aujourd'hui un profit de \$80,000,000.

L'hon. M. DUPUIS: Cela veut dire que ce profit de \$80,000,000 est réparti entre quelques personnes.

M. ROSCOE: Non, la plupart de ces compagnies ont un grand nombre d'actionnaires. Noranda en compte 19,000 à elle seule.

L'hon. M. DUPUIS: Vous avez 1,093 compagnies dont seulement 9 sont rémunératrices et de ces neuf il n'en est qu'une que vous considérez comme un bon placement.

M. ROSCOE: Vu que les autres mines fonctionnent encore, il se peut que d'ici quinze ou seize ans, on se trouve justifié d'avoir engagé des capitaux dans ces entreprises.

L'hon. M. McGEER: Le résultat général est très satisfaisant du point de vue des profits réels.

M. ROSCOE: Parce que Noranda fournit le gros lot.

L'hon. M. DUPUIS: Du point de vue national, c'est une bonne affaire pour les Américains qui se lancent dans cette industrie mais, du point de vue individuel, ce n'est pas si intéressant.

M. ROSCOE: C'est vraiment une affaire de chance, monsieur.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Une forte partie du capital placé dans ces mines du Québec serait américain, n'est-ce pas? N'auriez-vous pas quelques chiffres à ce propos?

M. ROSCOE: Non, j'ai vu quelques statistiques dernièrement mais je n'en ai pas ici.

L'hon. M. BEAUBIEN: Hasarderiez-vous une supposition?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le sénateur Dupuis a dit qu'une seule mine était fructueuse dans le Québec. Je comprends cependant que neuf de ces mines sont des réussites.

L'hon. M. DUPUIS: Mais la mine Noranda est la seule qui réalise des bénéfices supérieurs à la mise de fonds.

M. ROSCOE: Ce n'est pas tout à fait juste. Comme groupe, les mines d'or n'ont pas récupéré leur argent mais quelques-unes l'ont fait et elles ont contrebalancé leurs pertes. Dans ce groupe de seize ou dix-sept mines d'or, il y en a peut-être neuf ou dix qui sont des réussites mais les huit autres ont subi des pertes qui ont annulé leurs gains.

L'hon. M. DUPUIS: Avez-vous un tableau montrant en détail le capital engagé, les dépenses et les bénéfices réalisés jusqu'ici par les neuf compagnies minières mentionnées dans votre mémoire?

M. ROSCOE: Je ne le crois pas.

L'hon. M. DUPUIS: Pourriez-vous en fournir un au Comité?

M. ROSCOE: J'essaierai de vous l'obtenir, monsieur.

L'hon. M. McGEER: Toutes les compagnies publient des rapports annuels.

L'hon. M. McRAE: La situation n'est pas aussi sombre qu'elle le paraît. C'est une industrie comparativement nouvelle dans le Québec et elle offre de grands espoirs pour l'avenir. Je suis sûr que la mine de Quemont, adjacente à celle de Noranda par exemple... enfin, ceux qui sont intéressés à la mine en

question fondent de grandes espérances sur cette propriété. Nous sommes dans ce que j'appellerai la période initiale de l'exploitation minière dans Québec. Les perspectives sont assez bonnes si l'on se dégage de la situation immédiate. Dans l'ensemble, la situation est bien meilleure que les chiffres ne semblent l'indiquer jusqu'ici.

L'hon. M. DUPUIS: Je conviens avec le général McRae que le tableau n'est pas aussi sombre qu'on pourrait le croire car ceux qui engagent des fonds dans les mines d'or doivent prévoir qu'ils auront à attendre longtemps la période de production maximum.

M. ROSCOE: C'est exact.

L'hon. M. DUPUIS: Pourrais-je savoir de vous ou de quelque autre témoin quelles sont les perspectives des mines d'or en Ontario? Cette industrie y a commencé beaucoup plus tôt que dans le Québec. Quelle comparaison pourrait-on faire entre les deux provinces à l'égard des mines d'or du même genre qui ont fructifié?

M. ROSCOE: Je crois que cette situation est exposée dans le mémoire présenté la semaine dernière par l'Ontario Mining Association. Je ne suis pas au courant de ces chiffres.

L'hon. M. DUPUIS: Le général McRae est bien au fait de la situation.

L'hon. M. McRAE: Ce n'est là que mon opinion personnelle. Je pense que le Québec a autant de chances que l'Ontario pour son développement minier et peut-être plus, mais il n'est guère possible de prévoir ce qui peut survenir dans cette industrie. Il est vrai qu'il se produit des succès signalés comme celui de Noranda dans le Québec et je serais porté à croire que Quemont sera quelque chose de semblable. Il faudra probablement de trois à cinq ans pour mener les travaux de mise en valeur de cette propriété à une ampleur véritable. Il y a beaucoup de bonnes perspectives dans le Québec et il y en a beaucoup en Ontario. L'Ontario est depuis plus longtemps dans la partie. Lake Shore, McIntyre et Dome, sont des réussites éminentes. Il ne faut pas prendre les insuccès trop à cœur.

J'aimerais poser une question que j'ai adressée à la délégation de l'Ontario sans obtenir beaucoup de satisfaction. Les progrès réalisés en matière de géologie de forage ne permettront-ils pas de découvrir un grand nombre de gisements plus faciles à exploiter économiquement que par le passé? N'est-il pas raisonnable d'espérer un relèvement de la proportion des gisements exploités avec succès? Nous avons progressé énormément depuis vingt-cinq ans et je me demande s'il y a lieu de croire que nos réussites en ce domaine seront dorénavant plus nombreuses?

M. LITTLE: Oui, jusqu'à un certain point, mais il faut beaucoup d'argent pour découvrir une mine. Je parle de notre propre cas; nous avons une propriété adjacente à une très grande entreprise.

L'hon. M. DUPUIS: Quelle mine?

M. LITTLE: Les mines Waite Amulet. Nous avons dépensé plus d'un million en forages d'exploration. Pour nous, c'est comme si nous cherchions les prunes dans un fourré de prunes. Il n'y a pas de façon économique d'y arriver; il nous faut faire du forage au diamant ou des travaux de développement sous terre. Dans le Québec aujourd'hui on trouve beaucoup de morts-terrains de recouvrement. Nous pouvons recourir à certaines méthodes géophysiques mais il faut encore beaucoup d'argent pour localiser le minerai.

M. McRAE: La plupart des mines du Québec ont été mises en valeur durant les années de dépression. La main-d'œuvre était alors très abondante et moins coûteuse qu'aujourd'hui et les prix des fournitures étaient au plus bas. Un grand facteur de dépense dans le Québec c'est qu'il faut travailler ce terrain à la foreuse à diamant. Il nous a fallu pratiquer 73 forages. Aujourd'hui nous

voyons le prix des diamants augmenter et leur qualité baisser. Avec tous ces facteurs, je crois qu'il nous faut envisager une hausse du coût d'exploitation des mines.

L'hon. M. DUPUIS: C'est là une situation générale.

L'hon. M. McRAE: Je vois que ma théorie ne reçoit aucun appui de l'Ontario ou du Québec. J'ai peut-être le mauvais bout du bâton.

L'hon. M. McGEER: Pour développer la pensée du sénateur McRae, savoir, que le tableau n'est pas aussi sombre qu'il le paraît, disons que, indépendamment de la question du produit de l'argent, les travaux d'exploitation des mines qui fonctionnent encore et sur lesquelles vous n'avez communiqué aucun chiffre représentent certes une valeur considérable. Il s'y trouve d'énormes mises de fonds.

M. ROSCOE: Oui, ces mines ne sont pas finies. J'espère que je n'ai pas brossé un tableau trop sombre car nous les directeurs de mines ne sommes pas des pessimistes. Nous ne serions pas dans cette industrie si nous n'étions pas des optimistes. Je répondais à une question et je crains que mes paroles n'aient montré la situation sous un jour plus sombre que je ne le désirais. Le juste milieu se trouve peut-être dans ce que vous venez de dire. Les chiffres que j'ai cités font voir le rendement des mines à l'heure actuelle; mais plusieurs de ces mines, douze au moins parmi les mines d'or du Québec, plus six ou huit mines de métaux vils, continueront, nous l'espérons, de fonctionner pendant de nombreuses années avec le même capital.

L'hon. M. McGEER: Tel que l'ensemble du tableau m'apparaît, le rendement de l'argent placé a été très satisfaisant, si l'on inclut la mine Noranda.

M. ROSCOE: Oui.

L'hon. M. McGEER: Outre cela, on a vu naître une énorme industrie, une industrie qui mérite la coopération des autorités fédérales et provinciales pour ce qui est de surmonter les difficultés du moment. Mais, somme toute, comme actif national, les mines du Québec ont démontré qu'elles sont un facteur non pas provisoire mais réellement permanent de la richesse économique du Dominion, en tant qu'il s'agit de cette région du pays. N'est-ce pas vrai?

M. ROSCOE: Oui monsieur, l'industrie minière est une affaire qui marche.

L'hon. M. DUPUIS: Dans quelques parties du pays du moins, l'opinion général veut que les meilleures perspectives pour un prospecteur soient la bourse du public où l'on peut forer et trouver de l'argent!

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, Messieurs? S'il n'y en a pas je désire, de la part du Comité, exprimer aux membres de la présente délégation notre appréciation pour la peine qu'ils ont prise en venant ici nous faire profiter de leur longue expérience dans les questions minières; aussi, pour le mémoire très instructif qu'ils nous ont présenté et pour la façon très cordiale dont ils ont répondu à toutes nos questions.

M. LITTLE: Merci, monsieur. Avec votre permission, j'aimerais rappeler que l'Association de l'Ontario a parlé d'une visite de votre Comité dans le nord de l'Ontario l'été prochain. Si le Comité se rend dans le nord, nous serions certainement très heureux de le recevoir dans l'ouest du Québec.

L'hon. M. McRAE: Je ne crois pas, Monsieur le président, que rien ne nous fasse plus plaisir que de visiter la région minière du Québec et de voir le progrès réalisé là-bas durant la dépression et depuis. La visite de ces nouvelles villes et le contact avec leurs habitants sont encore ce qu'il y a de mieux pour faire comprendre au pays la valeur de l'industrie minière.

Le PRÉSIDENT: Si nous allons dans le nord de l'Ontario, nous serons certainement très heureux de passer dans le nord du Québec.

MÉMOIRE DE LA BOURSE DE TORONTO SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le PRÉSIDENT: Maintenant, Messieurs, nous avons devant nous une délégation de la Bourse de Toronto. Je crois que c'est M. A. J. Trebilcock qui présentera son mémoire.

M. A. J. TREBILCOCK (adjoint administratif du président de la Bourse de Toronto): Monsieur le président et honorables sénateurs du Comité, la Bourse de Toronto est représentée ici par son président M. J. B. White, par M. F. J. Crawford, ancien président et membre du conseil d'administration et par moi-même, en ma qualité d'adjoint administratif du président et de directeur de la Bourse.

J'ai ici un mémoire imprimé que je me propose de lire avec votre permission. J'en remettrai à votre secrétaire des exemplaires pour chaque membre du Comité.

Avant d'entamer la lecture du mémoire, je crois devoir vous dire pour commencer que la Bourse de Toronto est un organisme incorporé en vertu d'une loi spéciale de la Législature ontarienne. Nous avons 113 sièges ou places de membres qui sont détenus et utilisés par 87 maisons diverses de courtage en valeurs dont 86 font des affaires au Canada avec 150 bureaux distincts depuis Victoria, dans l'ouest, jusqu'aux Provinces maritimes, dans l'est, et que ces maisons de courtage employaient, à la date du 1^{er} mai, 2,573 personnes y compris les directeurs de ces établissements.

Nous nous intéressons particulièrement aux mines pour deux raisons. La première, c'est le grand rôle qu'elles jouent dans l'économie canadienne. La seconde c'est qu'une grande partie des affaires faites à la Bourse de Toronto, ainsi qu'on peut le constater d'après le volume quotidien des échanges d'actions, a trait aux valeurs minières. Comme question de fait, au cours de ces dernières années, les ventes à la Bourse s'élèvent à 442,000,000 d'actions dont 432,000,000 soit un peu plus de 97 pour cent, sont des valeurs minières. Il n'est guère pratique pour notre chambre de compensation de séparer en titres miniers et autres, les sommes qui lui sont versées quotidiennement. Aussi est-il à peu près impossible de préciser le montant d'argent qui change de mains en raison des achats de ces valeurs. Quoi qu'il en soit, la proportion de 97 pour cent, représentant le volume de nos ventes de titres miniers, s'est maintenue d'une façon assez constante au cours des années; cette proportion était la même en 1944 et, l'année précédente, elle dépassait 96 pour cent.

Autre détail: les titres de 591 compagnies distinctes sont inscrits à la Bourse de Toronto. De ce nombre, 275, ou 46 pour cent, sont des compagnies minières. Vous pouvez donc constater que la Bourse de Toronto est profondément intéressée à l'industrie minière au Canada.

Maintenant, avec votre permission, je vais lire notre mémoire imprimé.

Toronto, le 10 mai 1946.

Aux membres du Comité du Sénat sur les ressources naturelles,
Honorables sénateurs,

Au nom des membres de la Bourse de Toronto, nous posons en thèse que le Canada est à la croisée des chemins dans le domaine de l'industrie minière. L'expansion de cette industrie peut être encouragée, ce qui contribuera grandement à la richesse nationale, ou bien elle peut être entravée et enserrée par des influences restrictives telles qu'une lourde taxation.

Grâce aux lois qui prévoient l'amélioration des transports et des services d'énergie électrique dans certaines régions, on constate que le rôle éventuel des mines dans l'économie nationale est partiellement reconnu. Mais cette reconnaissance ne suffit pas.

Les actionnaires des mines canadiennes savent très bien ce qui, dans le passé, a fait tort à leurs placements. Les événements du temps de guerre étaient inévitables et personne ne réclame à cet égard. Cependant, ce qui doit se faire en temps de paix nous préoccupe au premier chef.

La stimulation de la production de l'or est, par exemple, une question pratique que les autorités se doivent d'étudier et de régler par l'adoption de mesures rationnelles.

L'or a été et peut encore être le principal produit d'exportation du Canada. Au lieu de tuer la poule aux œufs d'or par le moyen d'une taxation néfaste, le gouvernement devrait se préoccuper de l'engraisser. Il est des pays qui se mettraient littéralement en quatre pour encourager la production de l'or s'ils disposaient de nos avantages. Ils feraient remise de toutes les taxes. Une telle mesure ne sera pas nécessaire ici, si nous prenons les dispositions voulues dès maintenant — mais nous seront peut-être forcés d'y recourir si nous avons une dépression. L'objectif voulu pourrait être atteint sans coercition économique.

Au cours de la dernière dépression, les gouvernements de l'Australie, non contents d'abolir toute taxation sur les mines d'or, ont encouragé la recherche de nouveaux gisements en offrant des boni spéciaux et des allocations de prospection. La production des mines d'or augmenta rapidement. L'Australie avait besoin d'or pour acquérir des devises étrangères et elle en obtint.

L'Afrique du sud, dans son budget de 1946-47, a réduit de 25 pour cent ses impôts sur les mines d'or. L'Union offre un excellent exemple d'un pays qui tire son principal revenu fiscal et le plus clair de sa prospérité de la production de l'or. C'est le premier pays parmi les États importants à se permettre une compression du budget après la guerre et les réductions portent non seulement sur les mines d'or mais sur bien d'autres entreprises. Ce pays a presque cessé d'emprunter hors de ses frontières. L'or est une force considérable dans le commerce international.

Le Canada exporte en temps normal 80 pour cent de ses métaux vils, faisant concurrence à des sources de production où le coût de la main-d'œuvre est bas. Les mines canadiennes de métaux vils fournissent aux manufacturiers canadiens le métal au meilleur marché dans le monde aujourd'hui. Mais les gisements ne sont pas inépuisables. Pour les remplacer, il faut encourager les épargnants à assumer de nouvelles obligations, entreprendre de nouvelles recherches, financer de nouvelles exploitations. Il faut qu'il existe une perspective améliorée de profits.

En prenant connaissance de ce mémoire sur le rôle joué au cours de la dernière guerre par les mines métallifères canadiennes, y compris celles qui produisent de l'or, du cuivre, du nickel, du plomb et du zinc, il ne faudrait pas oublier que ce sont les actionnaires des compagnies productrices qui ont fait des sacrifices financiers. Ces actionnaires ne se sont pas plaints de leur contribution à l'effort de guerre.

Il y a au moins 250,000 actionnaires canadiens qui sont intéressés dans ces entreprises. On compte 162,404 actionnaires canadiens pour les seules mines métallifères de l'Ontario,

SACRIFICES CONSENTIS PAR LES MINES DE MÉTAUX VILS

Les mines métallifères de toute espèce au Canada ont souffert gravement durant la guerre pour diverses raisons. Même avant le début du conflit, les producteurs de cuivre, de nickel, de plomb et de zinc ont communiqué avec le gouvernement britannique, offrant leur production à des prix légèrement inférieurs aux cours mondiaux du temps. Les contacts officiels ont été rapidement établis par Ottawa, les prix et profits ont été fixés et des contrats, renouvelables annuellement, ont été signés. Cet arrangement fut maintenu durant toute la guerre avec de légers changements basés sur les frais de production.

Les métaux étaient vendus aux prix de base suivants:

cuivre.....	10.04c
plomb.....	3.00c
zinc.....	3.50c

Tous ces prix étaient cotés en fonds canadiens, f.a.b. ports canadiens.

Il est facile de démontrer qu'on aurait pu obtenir des prix plus élevés. Par comparaison, voici les prix de base américains en fonds américains, f.a.b. raffinerie:

cuivre.....	12.00c
plomb.....	6.50c
zinc.....	8.25c

Mais,—et ceci est important—, le gouvernement américain, en 1942, pour encourager la production introduisit un programme de primes en vertu duquel la production des métaux bénéficiait de bonis. Ces bonis atteignaient, à la livre jusqu'à 17c pour le cuivre, 8.25c pour le zinc et 5.50c pour le plomb.

Grâce à ce plan, les producteurs de métaux vils aux États-Unis reçurent jusqu'à la fin de juin 1945 la somme de \$211,285,000 sur 2,450,836 tonnes, soit une moyenne de près de 5c par livre pour les trois métaux.

Les sacrifices des mines canadiennes et de leurs actionnaires sont donc évidents. Ces mines et leurs actionnaires ont fourni 80 pour cent de la production de métaux vils durant la période de conflit comme contribution patriotique à l'objectif de gagner la guerre. La livraison de ce métal était de la plus haute importance pour la Grande-Bretagne à un moment où d'autres sources d'approvisionnement lui faisaient défaut.

ON FAIT LA COUR À L'OR

La contribution des actionnaires de mines d'or canadiennes a été d'un genre différent mais non pas moins substantielle.

Aux débuts de la guerre, alors que le Canada manquait de devises américaines, le gouvernement exhorta les mines à produire de l'or en aussi grandes quantités que possible. Les mines se prêtèrent promptement à cette proposition.

L'hon. J. L. Ralston, ministre des Finances, parlant sur le budget, déclarait le 25 juin 1940:

"Je dois dire ici que nous bénéficions d'une source importante d'approvisionnement de change étranger. Le Canada peut se louer de posséder une industrie aurifère considérable, qui a accompli des progrès rapides au cours des huit dernières années. L'expansion de cette industrie constitue le meilleur moyen que nous ayons d'augmenter directement notre stock de devises étrangères, et c'est en toute confiance que j'exhorte les producteurs d'or à faire tout en leur pouvoir pour accroître le plus rapidement possible le rendement de leurs usines.

Je suis heureux de pouvoir dire, à ce sujet, que déjà plusieurs compagnies importantes m'ont promis qu'elles chercheraient à accélérer leur production le plus possible et aussi rapidement que les conditions le permettront."

L'hon. J. L. Ilsley, qui succéda à l'hon. J. L. Ralston comme ministre des Finances, déclarait dans sa présentation du budget en décembre 1940:

"Nous produisons, pour l'exportation aux États-Unis, de l'or nouvellement extrait à concurrence d'une valeur qui atteindra ou dépassera probablement 200 millions de dollars cette année et je n'hésite guère faire à l'industrie extractive de l'or une obligation patriotique d'augmenter, par tous les moyens disponibles aux exploitants capables et expérimentés de cette industrie, le volume de la production de l'or l'an prochain."

Voici un sommaire du budget de décembre 1940 en ce qui a trait aux mines d'or:

Le gouvernement canadien considère l'extraction de l'or comme une industrie essentielle. Il se déclare prêt à s'associer à l'exploitation de propriétés nouvelles jugées intéressantes; il annonce que l'allocation de dépréciation pourrait être augmentée et l'allocation d'épuisement modifiée afin d'aider les mines à minerai pauvre et d'en assister d'autres qui pourraient prendre de l'expansion; il a adopté des mesures pour que les principales mines d'or, ainsi que les autres, puissent augmenter leur production sans se faire enlever la plus grande part de cet accroissement; il a donné des pouvoirs réellement étendus au ministre des Finances afin d'intensifier la production de l'or.

En juillet 1940, le régisseur des métaux au Canada, M. G. C. Bateman, s'adressait en ces termes aux exploitants de mines d'or: "Veuillez dire à vos employés qu'en exécutant leur travail actuel ils rendent vraiment service à leur pays. Veuillez aussi leur faire savoir que vous aiderez les autorités chargées du programme d'entraînement à établir un plan ordonné qui, tout en assurant la formation militaire de chacun des hommes valides, s'exécutera avec le minimum de retard pour les opérations minières."

FIN DE LA LUNE DE MIEL

En décembre 1941, avec l'entrée des États-Unis dans la guerre et l'aggravation des hostilités dans le Pacifique, l'ère d'encouragement à la production canadienne de l'or cessa. Les États-Unis ne tardèrent pas à suspendre chez eux l'extraction de l'or; ils imposèrent des restrictions sur l'usage de l'acier, de l'outillage, des produits chimiques, etc., destinés à l'exportation pour les mines d'or, ce qui affecta les sources canadiennes de ravitaillement.

Le Canada ne prohiba pas l'extraction de l'or mais dans l'attribution des approvisionnements, on favorisa les mines de métaux vils et la production des munitions. Les mines éprouvèrent des difficultés à se procurer le matériel voulu.

Les mines d'or n'étaient plus considérées au Canada comme une industrie essentielle.

C'était le résultat de l'accord de Hyde Park entre les États-Unis et le Canada relativement à l'échange des marchandises et de produits, lequel affaiblissait la demande de monnaie canadienne et, conséquemment, l'importance de l'or comme médium d'échange.

L'encouragement initial donné aux mines avait eu pour effet de leur faire prendre des mesures pour accroître leur production, soit par le relèvement du taux de bocardage, soit par l'extraction de minerai facile à obtenir, soit encore par l'exploitation d'un minerai plus riche que par le passé, de toute façon en négligeant la mise en valeur saine et ordonnée de leur industrie.

Une autre cause d'ennuis pour les actionnaires fut l'augmentation des taxes qui, d'après les premiers plans d'Ottawa, devait être tempérée en faveur des mines d'or pour augmenter leur rendement. L'aide proposée pour les mines à minerai improductif ne fut point accordée. Les réglementations ouvrières relatives à la main-d'œuvre placèrent les mines dans une catégorie inférieure et les priorités sur les approvisionnements furent de plus en plus difficiles à obtenir.

La production déclina de même que les profits et les dividendes. Certains producteurs durent fermer leurs usines. Pas un seul actionnaire des mines d'or canadiennes ne se plaignit; quelques actionnaires de l'étranger le firent.

Au cours de la guerre, les mines d'or continuèrent de produire au maximum de leur capacité décroissante afin de prévenir la banqueroute de leurs agglomérations respectives et la mise en chômage des hommes qui restaient.

Les mines d'or répondirent à l'appel d'Ottawa qui leur demandait de chercher des métaux et des minéraux stratégiques; la scheelite, le mercure et les métaux vils furent l'objet de la prospection, quelques opérations sans but lucratif furent entreprises, des pertes furent absorbées. Les mines d'or employèrent le surplus de rendement de leurs ateliers mécaniques à la fabrication des munitions.

Plusieurs compagnies intéressées aux mines d'or établirent la très importante industrie du magnésium au Canada, qui est au premier chef un actif de guerre.

Dans bien des cas, les mines d'or se trouvent en face de réserves épuisées par des années de restriction de la main-d'œuvre et des approvisionnements essentiels. Les travaux d'expansion ont été forcément négligés et il faudra du temps et de grandes réserves de capitaux pour ramener ces propriétés à une exploitation bien équilibrée.

La taxation anormale de la période de guerre a absorbé des profits qui ordinairement auraient été employés à l'expansion ou accumulés à cette fin. Il faudra reconstituer ces fonds en neuf.

Le Canada a maintenant besoin de devise américaine et ce besoin deviendra de plus en plus pressant. Les arguments en faveur de l'accroissement de la production de l'or, avancés par MM. Ralston et Ilsley en 1940, sont tout aussi valides aujourd'hui qu'ils l'étaient à l'époque.

L'or est un article de la production canadienne qui n'a pas besoin de publicité pour sa vente.

La production de l'or devrait être encouragée par l'allègement du fardeau déjà trop lourd des taxes fédérales.

Durant la guerre, alors que la production était restreinte, l'exploration fut augmentée et il y a maintenant de nouvelles découvertes dans des secteurs très éparpillés du Dominion. Il faut encourager le placement dans l'industrie minière des capitaux nécessaires à la mise en valeur de ces découvertes.

L'importation de capitaux étrangers des États-Unis ou d'autres pays pour l'entreprise d'opérations minières est un gain net pour l'économie canadienne, même si la tentative n'est pas couronnée de succès. L'argent ainsi importé est dépensé pour la main-d'œuvre et l'équipement canadiens. Si l'opération réussit, le Canada en bénéficie en poursuivant la production. Si les profits s'accumulent d'année en année, le gouvernement aussi bien que les industries manufacturières et autres en profitent par la taxation. De cette façon, tous les Canadiens en bénéficient.

Il a été dit inexactement qu'il arrive des États-Unis un million de dollars par semaine pour la mise en valeur des mines canadiennes. Il serait difficile de confirmer ce chiffre qui est vraisemblablement hors de proportion avec la réalité dans le moment. Néanmoins tous les millions qui arrivent ici au cours d'une certaine période favorisent la mise en valeur des ressources nationales. Des sommes très importantes nous sont parvenues, elles continueront de nous parvenir, surtout lorsque certains règlements du contrôle du change étranger auront été adoucis.

Le Canada cherche de nouveaux débouchés pour sa main-d'œuvre et les opérations minières les lui fournissent directement et indirectement.

Pour résumer, le gouvernement peut choisir l'une des trois lignes de conduite suivantes: il peut encourager les mines en réduisant les impôts et en adoptant d'autres mesures favorables; il peut maintenir le *statu quo* et laisser les choses aller à la dérive; il peut décourager les exploitants de mines en imposant de nouvelles restrictions. La voie du bon sens est claire. Il ne faudra pas sacrifier beaucoup de revenus pour rompre les entraves qui paralysent l'initiative, l'entreprise et l'enthousiasme. Le fait essentiel est que le Canada est doué d'immenses ressources potentielles de minéraux qui n'ont aucune valeur réelle avant d'être exploitées. Il dispose, présentement d'un grand nombre de

prospecteurs et d'ingénieurs de talent. Dans ses zones minières, le Canada a tout ce qu'il faut pour créer de vastes richesses, un grand marché pour sa main-d'œuvre, un nouvel empire pour les générations futures. Tous ces avantages peuvent s'obtenir sans sacrifier les intérêts de qui que ce soit, sans imposer de sacrifices au peuple canadien dans son ensemble et sans renoncer à la moindre parcelle de la souveraineté nationale ou provinciale.

Respectueusement soumis,

Le président,

J. B. WHITE.

Le secrétaire,

A. L. A. RICHARDSON.

M. TREBILCOCK: Monsieur le président, je serai très heureux de répondre aux questions, qui seront du domaine de mes connaissances.

L'hon. M. McRAE: Je n'ai pas de questions à poser, Monsieur le président. Ce mémoire expose des faits qu'à mon avis nous comprenons tous et, pour ma part, je les accepte. Il nous donne tous les détails avec beaucoup de clarté.

Le PRÉSIDENT: Il se passe de commentaires.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Sur quoi vous fondez-vous pour dire que l'or sera un grand facteur à l'avenir? La demande pour l'or augmente-t-elle constamment?

M. TREBILCOCK: La demande pour l'or est toujours régulière et uniforme. L'or est une denrée pour laquelle il y a toujours un marché ouvert à un prix bien déterminé. Si la production d'or au Canada peut être augmentée de 10 pour cent, il n'est pas nécessaire d'essayer de lui trouver un débouché. L'or peut être expédié à la Monnaie où il est alors acheté par le gouvernement au prix courant. Aussi longtemps que nous croirons que l'or sera la base de nos valeurs, il y aura un marché toujours en état d'absorption et, conséquemment, toute augmentation de la production fera circuler plus d'argent dans le Dominion du Canada.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: J'entends dire que les États-Unis ont tellement d'or enfoui en un certain endroit que le gouvernement ne sait plus qu'en faire. Êtes-vous d'avis que plusieurs pays n'assignaient pas à l'or, avant la guerre, l'importance qu'ils lui accordent aujourd'hui?

M. TREBILCOCK: Je crois que la réponse évidente à votre question se trouve dans l'accord de Bretton Woods et la base qui a été établie pour la nouvelle Banque Internationale, ou quel que soit le nom qu'on lui donne, savoir que tous les soldes internationaux doivent encore s'acquitter au moyen de l'or. D'aucuns pensent que le monde ne retournera jamais à l'ancien étalon-or; mais la vérité est que le monde est revenu aujourd'hui à la base de l'or. La façon la plus facile et, en fait, la seule qui soit permise est de se servir de l'or pour régler les soldes internationaux.

L'hon. M. HORNER: C'est peut-être vrai si la Russie refuse d'entrer dans l'accord de Bretton Woods. Il me semble que les autorités russes ont refusé jusqu'ici et qu'elles refusent peut-être encore de participer à des arrangements internationaux pour ce qui est de l'or.

L'hon. M. McRAE: On a dit que les autorités russes ont refusé d'être partie à l'accord de Bretton Woods à cause du prix de l'or; elles voulaient un prix plus élevé. C'est là ce qu'on a rapporté. Est-ce que le témoin pourrait nous indiquer les cours de l'or dans plusieurs pays autres que les États-Unis? J'ai lu une déclaration à ce propos il y a quelques jours mais je ne veux pas la répéter.

M. TREBILCOCK: Je n'ai pas ces chiffres sous la main. J'aurais pu les obtenir facilement. Il est vrai cependant que l'or se vend à marché découvert en plusieurs pays à des prix beaucoup plus élevés que le prix américain de \$35. Parmi ces pays, il y a la Chine et la France. Je me souviens de ces deux-là dans le moment et je sais qu'il y en a d'autres.

L'hon. M. HORNER: Monsieur le président, la semaine dernière, l'Ontario Mining Association présentait un mémoire dans lequel elle s'efforçait de démontrer la valeur de l'industrie minière pour le pays en révélant les sommes indirectement dépensées par cette industrie. J'aimerais savoir ce que les mines valent pour les entreprises de courtage. Très souvent, qu'une mine réussisse ou non, les courtiers font beaucoup d'argent parce que les mêmes actions peuvent être vendues et revendues, et naturellement, ils touchent une commission pour chaque vente.

M. TREBILCOCK: Nous exigeons une commission fixe dont le taux est établi par toutes les Bourses.

L'hon. M. HORNER: Vous n'avez pas de chiffres sur ce que les mines ont rapporté aux entreprises de courtage?

M. TREBILCOCK: Non, il serait impossible de déterminer ce montant parce que les membres de la Bourse et leurs associés n'ont pas à verser de commissions sur les affaires qu'ils font à leur propre compte. Un membre de la Bourse peut être un gros actionnaire de Dome, McIntyre et Noranda et ne toucher aucune commission sur les actions qu'il achète; il est de la profession. De plus, il serait impossible de préciser ces montants pour la raison suivante: toutes les Bourses du pays permettent à des courtiers non-affiliés, qui figurent sur une liste certifiée, de toucher ce qu'on appelle une part de commission. Cela veut dire que si un courtier qui est membre de la Bourse de Winnipeg mais non de la Bourse de Toronto donne à un courtier de Toronto une commande pour un de ses propres clients, le courtier de Toronto ne touche pas toute la commission. Ainsi, il serait impossible de vérifier ce que les courtiers de la Bourse de Toronto obtiennent en fait de commissions.

L'hon. M. HORNER: Mais l'industrie minière du Canada est très importante pour les courtiers?

M. TREBILCOCK: Sans doute, le fait qu'une très forte proportion de nos ventes porte sur des titres miniers suffit à le démontrer.

L'hon. M. HORNER: Oui.

L'hon. M. WHITE: Pouvez-vous nous donner des renseignements sur le nombre d'actions qui ont passé par vos mains durant l'année, combien venaient de mines en production et combien venaient de mines qui ne produisent pas encore?

M. TREBILCOCK: Non, ces chiffres n'existent pas. Il faudrait beaucoup de travail pour les réunir.

M. F. J. CRAWFORD (ancien président et membre du conseil d'administration): Est-ce que les honorables sénateurs seraient intéressés à connaître les montants réels placés l'an dernier dans les entreprises inscrites à la Bourse de Toronto?

M. TREBILCOCK: J'ai ici un rapport sur le nouveau capital recueilli d'année en année, depuis quatre ans, par les compagnies minières dont les actions sont inscrites à la Bourse de Toronto; il s'agit du capital constitué par la vente d'actions du trésor. Les transactions ordinaires de la Bourse sont naturellement celles où le propriétaire de titres dans une compagnie minière les vend à un autre. En outre, il y a les compagnies minières qui se financent par la vente de titres au public par l'intermédiaire de courtiers et de lanceurs d'affaires. Il est possible de déterminer, grâce à la méthode appliquée à la Bourse, la valeur du capital émis d'une compagnie minière. C'est-à-dire que nous exigeons des

compagnies minières qu'elles inscrivent leurs actions et nous tenons compte de toutes les actions en circulation. Conséquemment, si la compagnie fait une autre émission, il faut que nous en soyons informés. Nous tenons nos vérifications à jour d'après les rapports de vérificateurs envoyés par les compagnies minières et nous voyons si le montant de capital-actions inscrit dans nos registres concorde avec celui que les compagnies rapportent à leurs actionnaires. Nous nous assurons du montant que chaque compagnie minière en particulier a reçu pour les actions en question. En certains cas, il y a des options pendantes ou des contrats de vente, en d'autres, la compagnie peut avoir émis des droits à ses actionnaires. En dernière analyse, les compagnies minières obtiennent du capital neuf par la vente des actions inscrites à notre Bourse. Voici les chiffres pour la période à l'étude: en 1943, il a été avancé du capital additionnel au montant de \$528,775. C'était naturellement une période de dépression dans l'industrie minière pour ce qui est des mines d'or.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Par la vente d'actions ?

M. TREBILCOCK: Par la vente d'actions du trésor. Cela n'a rien à voir avec la vente par un actionnaire de ses propres valeurs. Il s'agit de nouvelles émissions des compagnies minières. L'argent consacré à l'achat d'actions du trésor en 1944 atteignait \$4,548,500; en 1945, il touchait \$13,930,826; et, pour les quatre premiers mois et demi de la présente année, 1946, c'est-à-dire jusqu'au 14 mai dernier, il se montait déjà à \$6,807,000. Ces sommes représentent du capital nouveau fourni par le peuple du Canada et des États-Unis comme contribution au capital de ces compagnies d'exploitation dont les unes n'ont que des perspectives de rendement, tandis que d'autres sont à la veille de produire et que quelques-unes sont déjà en production. Cela ne s'applique sans doute qu'aux compagnies minières dont les actions sont inscrites à notre Bourse; 275 compagnies minières seulement sont dans cette catégorie. Nous ne sommes pas en mesure de dire quels seraient les chiffres pour les milliers d'autres compagnies minières qui se financent par la vente d'actions du trésor.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Dois-je comprendre qu'une compagnie minière qui a un certain nombre d'actions en émettra, disons, un millier d'autres ?

M. TREBILCOCK: Oui.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Et cette émission se vend à la Bourse et procure du capital ?

M. TREBILCOCK: Elle peut être vendue à la Bourse ou privément.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: En d'autres termes, les treize millions de dollars reçus en 1945 représentent l'augmentation du nombre des actions des compagnies minières ?

M. TREBILCOCK: C'est l'accroissement du nombre de dollars dans le trésor de ces compagnies minières.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Par la vente d'un nombre accru d'actions.

M. TREBILCOCK: Parfaitement.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Supposons qu'une compagnie ait émis un million d'actions, qu'elle ait besoin de nouveaux capitaux et qu'elle émette 250,000 autres actions, c'est là que se place le total ?

M. TREBILCOCK: Oui, dans une période d'un an.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Et ces actions ne sont pas nécessairement vendues à la Bourse ?

M. TREBILCOCK: Non.

L'hon. M. BURCHILL: Plus un nombre quelconque d'autres compagnies.

M. TREBILCOCK: Plus n'importe quel nombre de compagnies qui n'ont pas encore atteint le stade où leurs actions peuvent être inscrites à la Bourse ou qui ne veulent pas les faire inscrire.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Mais la Bourse est très importante pour ce qui est de fournir une bonne partie du nouveau capital requis ?

M. TREBILCOCK: Nous considérons que c'est là une de nos principales fonctions, celle de fournir aux compagnies d'exploitation le moyen de recueillir les nouveaux capitaux dont elles ont besoin.

L'hon. M. McRAE: Je croyais que le sénateur Horner aurait quelques questions à poser. Je lui ai presque coupé la parole l'autre jour quand j'ai dit que la Bourse de Toronto présenterait un mémoire et que sa délégation pourrait nous fournir quelques renseignements; mais il me semble être d'humeur très pacifique ce matin. Je crois que nous avons une occasion de nous faire expliquer un peu pourquoi tant de gens se plaignent de perdre leur argent ou de n'en pas avoir pour leur argent dans ces entreprises. - Si M. White est de mon dire, il pourrait raconter au Comité ce qui a été fait dans la province d'Ontario ou dans toute autre province pour resserrer la législation régissant ces opérations.

L'hon. M. HORNER: J'ai reçu en Saskatchewan des télégrammes me conseillant d'acheter tel ou tel titre minier. En toute sincérité, je soupçonne très fortement les courtiers qui m'ont envoyé ces télégrammes de ne s'intéresser qu'à leurs commissions sur la vente de ces valeurs. Je crois qu'ils ne connaissent absolument rien de ces mines ou de quoi que ce soit; ils ne songeaient qu'à obtenir une commission sur mes achats.

M. TREBILCOCK: Monsieur le président, je ne puis naturellement accepter la dernière partie de la déclaration du sénateur sur l'attitude du courtier, savoir qu'il ne s'intéresse qu'à la commission qu'il touchera. Il est sûr que si un courtier ne songe qu'à ses commissions et qu'il recommande à ses clients l'achat de certains titres sans savoir si ces personnes en auront pour leur argent, il perdra tout probablement son achalandage et se trouvera obligé d'abandonner les affaires en quelques années. On ne se refait pas une autre clientèle en un tournemain.

L'hon. M. HORNER: On dit qu'il y aura toujours des poires.

M. TREBILCOCK: En effet, mais les courtiers en valeurs ne se fondent pas là-dessus pour établir leur commerce. Ils ont depuis des années dans leurs livres les noms des mêmes clients, et tant qu'ils donnent des avis honnêtes et qu'ils font de leur mieux pour s'assurer que ces derniers en aient pour leur argent, ils ne peuvent rien faire de plus, ils ne peuvent prévoir l'avenir et dire s'il sera favorable ou défavorable.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comment expliquez-vous dans toutes les Bourses ces télégrammes qui sont adressés aux clients ?

M. TREBILCOCK: Je ne sais pas du tout qui pourrait avoir envoyé ces télégrammes. Les honorables membres de ce Comité le comprendront sans doute. Du point de vue de la Bourse, il y a deux classes différentes de valeurs. Il y a celle des valeurs inscrites à la Bourse, c'est-à-dire les actions de compagnies qui se sont conformées aux exigences rigides de l'inscription en Bourse. À notre avis, ces exigences garantissent que le client a des chances de faire fructifier son argent. Les membres de la Bourse reçoivent tous les détails voulus sur ces compagnies dans les rapports que nous expédions et elles sont en mesure de se renseigner et de conseiller leurs clients. Les règlements de Bourse interdisent de téléphoner ou de télégraphier au hasard. Et si un membre de la Bourse envoyait ordinairement au public des télégrammes rédigés à tout hasard pour conseiller l'achat ou la vente de valeurs sans faire enquête sur ces titres ni être sûr de ce qu'il avance, il ne tarderait pas à être amené devant le comité pour y subir des sanctions.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Comment savez-vous s'il est sûr de ce qu'il avance quand il expédie un télégramme de cette nature.

M. TREBILCOCK: Être sûr de ce qu'on avance signifie que quiconque achètera des actions d'une compagnie inscrite à la Bourse en aura pour son argent. Je crois que les télégrammes dont parle l'honorable sénateur n'ont rien à voir avec les valeurs inscrites à la Bourse de Toronto et n'ont rien à voir non plus avec les membres des Bourses de Montréal, Toronto, Winnipeg ou Vancouver. Je crois que ces télégrammes sont expédiés par des brasseurs d'affaires qui ne sont membres d'aucune Bourse et ne pourraient en devenir membres, et qu'on les envoie à l'égard des milliers de titres qui ne sont pas enregistrés aux Bourses.

L'hon. M. HORNER: Et ils envoient des télégrammes offrant des actions dans des mines qui paient déjà des dividendes. Elles sont certainement inscrites à votre Bourse.

M. TREBILCOCK: Si tel est le cas et que ces mines paient déjà des dividendes, je ne vois pas que personne puisse raisonnablement s'y objecter. Souvenez-vous que les lois de notre pays accordent certains privilèges à toutes les classes de citoyens. Les courtiers ont certains droits, tout comme les bouchers, les boulangers et autres corps de métiers pour ce qui est de la vente de leurs marchandises ou de leurs services au public. Dans les législations des diverses provinces, depuis la Colombie-britannique jusqu'à l'île du Prince-Édouard, il est interdit à tout courtier de téléphoner à quelqu'un à son domicile, — non à son bureau —, si cette personne n'est pas un client habituel ou un ami personnel, ou à moins que cette personne n'ait demandé au courtier de lui faire parvenir des renseignements. Cette prohibition ne s'applique pas aux télégrammes. Tout homme d'affaires a droit à l'usage du télégraphe tant qu'il donne des avis convenables, c'est-à-dire, à mon sens, des conseils francs et gratuits. Personnellement, je n'y vois pas de mal. Un télégramme n'oblige personne.

L'hon. M. HORNER: Je n'aurais aucune objection si je connaissais ces messieurs personnellement. Dans le cas dont je parle, j'ai compris à l'empressement qu'on avait de me vendre cette valeur qu'elle était en baisse et que ce courtier avait un ami très désireux de se défaire de ses actions et de réaliser en même temps quelque argent. Je surveillai ce titre et dans les quelques jours consécutifs à l'offre qu'on me fit d'acheter immédiatement il tomba de \$30. Si j'avais connu cet homme personnellement et qu'il m'eût bien connu, j'aurais été content de recevoir un tuyau par télégramme. Mais ces tuyaux télégraphiés ne sont souvent donnés que pour sauver un ami et duper d'autres personnes.

M. TREBILCOCK: Comme je l'ai déjà dit, les règlements de la Bourse de Toronto et des autres Bourses interdisent de lancer au petit bonheur des informations de cette nature.

L'hon. M. HORNER: Un instant, monsieur. Après tout, votre commerce n'existe qu'en raison du nombre et du volume des actions qui passent par votre bureau. Il s'est produit une situation analogue à la Bourse des Grains de Winnipeg. On dit aux agents des éleveurs qu'ils ne doivent jamais encourager personne à acheter ou à vendre du blé. D'autre part, chaque opération leur rapporte \$3 par mille boisseaux, leur salaire et leur avancement dans la compagnie dépendent du volume des affaires qu'ils procurent à leurs compagnies à la Bourse des Grains. Ainsi vous êtes dans une situation semblable à celle des agents de cette Bourse, votre existence même dépend du volume d'affaires que vous faites.

L'hon. M. McGEER: Oui. Mais les règlements de votre Bourse et les stipulations de la Loi ontarienne sur la prévention des fraudes font que votre Bourse ne pourrait exister si elle n'était organisée et conduite de façon que vous puissiez discipliner vos membres; tous les courtiers sont assujettis à votre code et ils détiennent aussi un permis de la province.

M. TREBILCOCK: C'est exact et nous avons un code rigoureux. Toutes les Bourses ont un code sévère. Il est naturellement impossible aux gouverneurs ou au comité de régie d'une Bourse d'intervenir sur de simples rumeurs ou sur des on-dit. Mais, dans le cas où une personne quelconque aurait reçu, de la

part d'une compagnie affiliée à notre Bourse, des télégrammes malséants à nos membres, les autorités de la Bourse disposent des moyens voulus pour mener une enquête complète et faire cesser cette pratique.

L'hon. M. McGEER: Et l'affiliation à la Bourse serait révoquée?

M. TREBILCOCK: Le coupable pourrait être mis à l'amende ou expulsé. La Bourse ne saurait s'ingérer chaque jour dans les affaires de ses membres pour voir les télégrammes qu'ils envoient. Quant à la protection que nous nous efforçons de donner au public qui traite avec nos courtiers, et en fait au public qui achète tout simplement des titres à nos Bourses, — je ne parle maintenant que des titres de mines d'or —, nous fournissons au temps de l'inscription d'une valeur minière un rapport complet et très volumineux qui est adressé à tous les courtiers et à toute personne qui en fait la demande. Il est beaucoup plus détaillé que les formules de prospectus exigées par la Loi fédérale des compagnies ou que la nouvelle formule 5 exigée par la nouvelle loi ontarienne des valeurs de la Bourse. Dans ce texte, nous exposons toutes les informations que nous croyons essentielles et désirables pour qu'une personne puisse décider si, oui ou non, elle fera l'acquisition de la valeur en question.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: C'est vous qui le préparez?

M. TREBILCOCK: Oui, c'est un texte de notre préparation. On l'appelle la déclaration d'inscription à la Bourse de Toronto. J'ai ici les déclarations d'inscription des dix dernières mines affichées à notre tableau jusqu'au milieu du mois dernier. Il est à remarquer que ces rapports circulent d'un bout à l'autre du Dominion du Canada. Ces déclarations d'inscription fournissent tous les renseignements sur ceux qui s'intéressent à la compagnie, sur les fonctions de ses administrateurs et de ses directeurs, un tableau de toutes les actions offertes au public et ainsi de suite, des détails sur l'actif autre que les espèces et les actions vendues pour fins de capitalisation, la liste des accords pouvant exister sur les actions du trésor non émises, c'est-à-dire toutes les perspectives de ventes, de titres en vertu de contrats ou d'options. Elles comportent aussi tous les renseignements désirables sur les propriétés et les rapports complets de l'ingénieur quant aux travaux. À ceci s'ajoutent un bilan certifié, une déclaration sur les travaux de mise en valeur, les frais d'exploitation, et le reste.

L'hon. M. McGEER: Je crois que le Sénat lèvera sa séance au début de l'après-midi et que le sénateur Crerar a pris des dispositions pour qu'un spécialiste du ministère des Mines et Ressources se présente ici à bref délai. Si possible, nous devrions nous entendre pour nous réunir cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Il y a encore deux ou trois membres de cette délégation. Désirent-ils être entendus?

M. TREBILCOCK: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose?

M. TREBILCOCK: En réponse à la question du sénateur McGeer, qui a parlé de l'inscription en Bourse, permettez-moi d'ajouter qu'avant mon départ de Toronto, j'ai examiné nos dossiers au sujet des demandes d'inscription qui ont été étudiées jusqu'ici cette année, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'avril. Je parle des compagnies minières seulement; je n'ai pas tenu compte des compagnies métallurgiques ou d'autres industries. Nous avons reçu quarante-six demandes d'inscriptions au cours des quatre premiers mois de cette année. Nous en avons admis vingt-cinq et nous en avons refusé vingt-et-une. À la dernière réunion du comité des inscriptions, qui fut tenue il y a eu une semaine vendredi dernier, nous avons quatre demandes d'inscription de compagnies minières. Nous en avons admis une et nous avons rejeté les trois autres. Nos exigences sont assez sévères.

Pour conclure, monsieur le président, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres de votre Comité, pour l'attention que vous avez bien voulu nous

accorder aujourd'hui. C'est vraiment plaisir que de comparaître devant un comité du Sénat.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je désire remercier les membres de la Bourse de Toronto qui nous ont fait profiter de leur mémoire.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à dix heures trente demain matin.

DISTRICT MINIER DE L'OUEST DU QUÉBEC

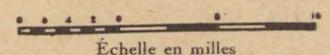
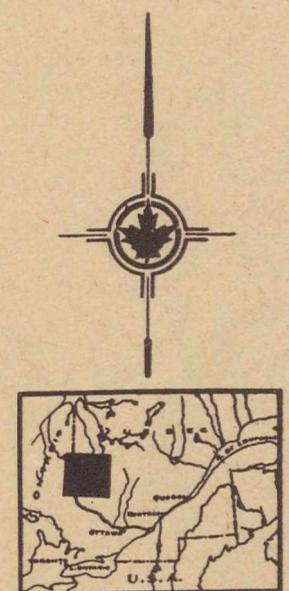
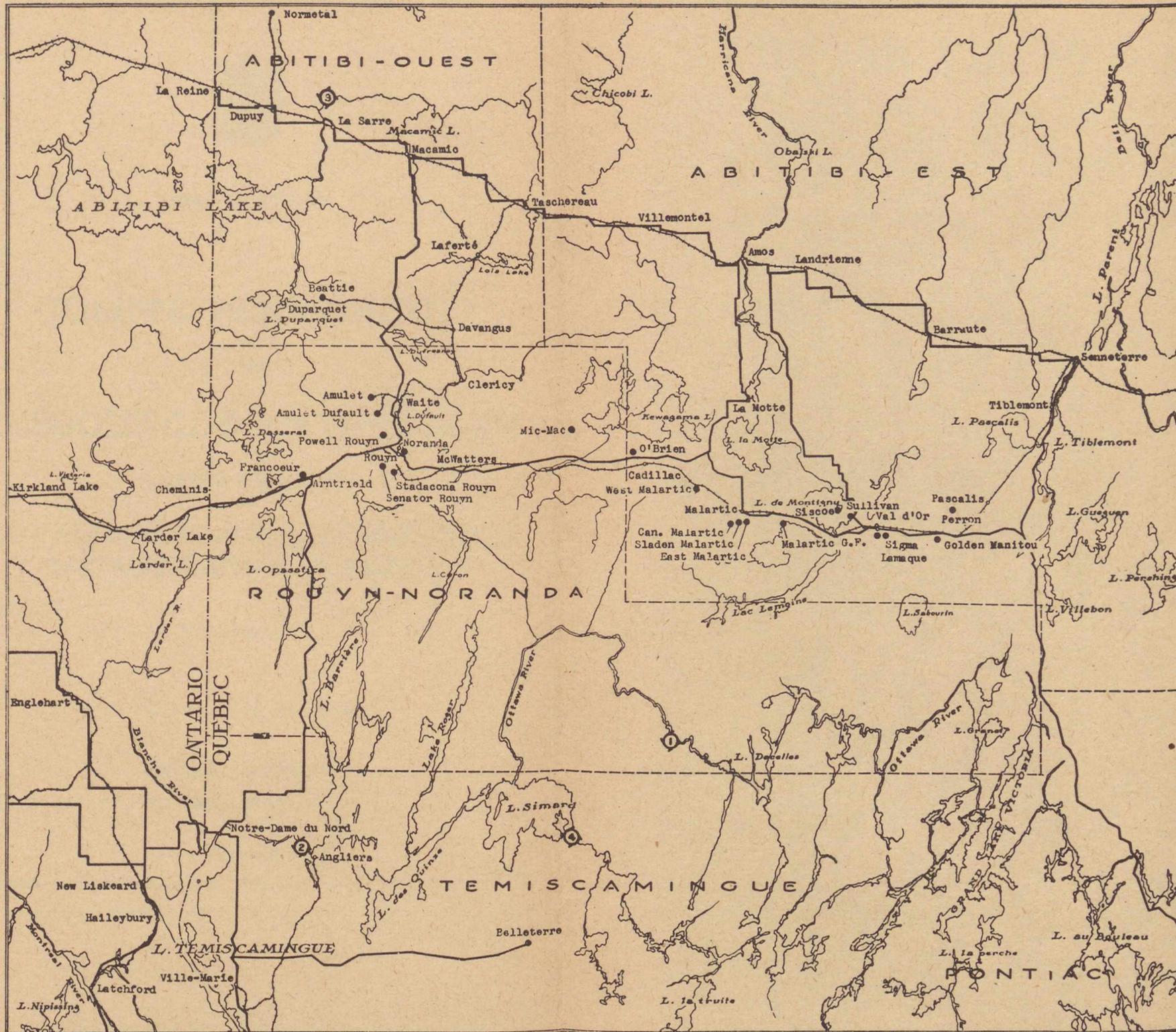
MINÉRAUX

- Or
- Cuivre
- Soufre
- Arsenic
- Molybdénite
- Zinc

LÉGENDE

- Routes
- ++++ Chemins de fer
- - - Limites de comtés
- o Localités
- Mines en production

- 1- Centrale du rapide des Sept
- 2- Centrale du lac des Quinze
- 3- Centrale de La Sarre
- 4- Centrale de Belleterre



SESSION DE 1946

LE SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

RESSOURCES NATURELLES

CHARGÉ D'ÉTUDIER

**LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MINES
MÉTALLIFÈRES DU CANADA**

Fascicule no 3

Séance du 22 mai 1946

SUJET À L'ÉTUDE:

Mémoire de la Mid-West Metal Mining Assn.

TÉMOINS:

M. Sidney Norman, rédacteur spécial, *Toronto Globe and Mail*.

M. A. Hawkey, chimiste, de la Monnaie royale canadienne.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI, 22 mai 1946.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Ressources naturelles se réunit ce matin, à 10 h. 30.

Présents: Les honorables Sénateurs Donnelly — Président, Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*), Burchill, Crerar, Duffus, Ferland, Horner, Hurtubise, Jones, Kinley, McGeer, McIntyre, McRae, Paterson, Taylor et White. — 16.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du 2 mai 1946, donnant instruction au Comité d'examiner la valeur économique des mines métallifères du Canada.

Un mémoire de la Mid-West Metal Mining Association est alors lu par M. F. D. Shepherd, secrétaire-trésorier de l'association, qui répond ensuite à des questions posées par les membres du Comité.

Monsieur Sidney Norman, rédacteur spécial au *Toronto Globe and Mail*, comparait et répond aux questions des membres du Comité.

Monsieur A. W. Hawkey, chimiste, de la Monnaie royale canadienne, se fait entendre sur la question des travaux d'affinage de l'or.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi, 28 mai courant, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le Chef de la division des comités,
A. H. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

OTTAWA, le mercredi 22 mai 1946.

Le Comité permanent des ressources naturelles, chargé d'examiner la valeur économique des mines métallifères du Canada, reprend ses délibérations à 10 heures 30 du matin.

L'honorable M. Donnelly préside.

M. le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons parmi nous ce matin monsieur F. D. Shepherd, qui représente la Mid-West Metal Mining Association. Monsieur Shepherd va nous présenter immédiatement son mémoire au nom de son association.

M. F. D. SHEPHERD: Je désire vous remercier d'avoir fourni à la Mid-West Metal Mining Association l'occasion de présenter à votre Comité un exposé de faits au nom de l'industrie des mines métallifères des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan.

En préparant un mémoire en faveur de l'industrie des mines métallifères de la partie centrale de l'ouest du Canada, nous avons jugé qu'on ne désirait pas nous voir entrer dans une discussion longue et détaillée des considérations et des facteurs nombreux et variés qui influent sur sa prospérité ou la déterminent. Nous présumons, en effet, que, malgré leur importance, beaucoup des faits mentionnés n'auront besoin que d'être indiqués pour être compris et appréciés de vous. Beaucoup de renseignements et de données statistiques se procurent facilement, et dans bien des cas, peuvent s'obtenir des excellents services de statistiques que possèdent diverses branches des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous serons tout à fait à votre disposition si vous désirez des explications plus élaborées concernant tout aspect particulier des problèmes de l'industrie.

Notre mémoire fait ressortir que l'industrie des mines métallifères du Dominion est en présence de problèmes qui ont besoin d'être vus d'un œil sympathique et d'être compris par les autorités fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux et par le public canadien en général. Il est vrai que toute l'industrie canadienne a besoin aujourd'hui d'une réforme fiscale et d'une définition claire de la politique fiscale, mais nous soutenons qu'une réforme fiscale s'impose d'une façon particulière et est une sorte de nécessité inhérente pour l'industrie minière, qui survit par l'exploitation d'actifs qui s'épuisent.

Nous soutenons que l'industrie des mines métallifères du Canada pourrait fonctionner avec plus de stabilité sous le régime d'un code national du travail.

Il y a aussi des recommandations portant sur les besoins de l'industrie en ce qui concerne les services gouvernementaux.

Les faits soumis dans ce mémoire ont été réunis grâce à un échange d'opinions et à une collaboration entre tous les membres de la Mid-West Metal Mining Association.

Permettez-moi de dire que les membres de l'Association comprennent des mines productrices de l'Ouest central, comme Hudson Bay Mining Company, Sherritt Gordon, San Antonio, Prospective Producers, Howe Sound Exploration Company, et autres sociétés d'exploration qui sont devenues productrices.

L'Association est sincèrement d'avis que l'industrie des mines métallifères du Canada, si on lui donne l'assurance d'une rémunération raisonnable pour les

risques et les capitaux investis et d'une attitude sympathique de la part des gouvernements quand ils se tracent des lignes de conduite intéressant cette industrie, est destinée à contribuer dans une mesure sans cesse croissante à la richesse de la nation ainsi qu'aux progrès de son expansion et de son développement.

M. le PRÉSIDENT: Je dois dire, messieurs, que monsieur Shepherd m'a donné à entendre qu'il n'a aucune objection à répondre à des questions au cours de la présentation de son mémoire.

L'hon. M. KINLEY: Monsieur Shepherd, qu'entendez-vous par "code du travail" ?

M. SHEPHERD: Le code du travail tel qu'il existe présentement — C.P. 1003.

L'hon. M. KINLEY: Est-ce que cela est un code ?

M. SHEPHERD: En ce qui concerne l'industrie, les problèmes ouvriers à l'heure actuelle sont déferés au Conseil national du travail en temps de guerre.

L'hon. M. KINLEY: Quel est votre but ? Prévenir des grèves ?

M. SHEPHERD: Non, assurer surtout à l'industrie une certaine uniformité d'exploitation. Ce point se trouve traité un peu plus en détail plus loin.

L'hon. M. KINLEY: Est-ce que votre industrie tombe sous le code du travail, ou est-ce une industrie régionale ?

M. SHEPHERD: A l'heure actuelle, nous sommes dans la catégorie nationale, mais la juridiction est en voie d'être remise aux provinces.

L'hon. M. KINLEY: Il n'y a encore aucun indice de ce retour ?

M. SHEPHERD: Nous croyons comprendre qu'il en est ainsi.

L'hon. M. KINLEY: Vous le croyez, mais il n'y a aucune loi pour la rendre aux provinces. Sauf erreur, vous ne désirez pas qu'elle retourne aux provinces ?

M. SHEPHERD: Nous ne voulons pas qu'elle retourne aux provinces.

L'hon. M. KINLEY: Vous voulez que le Conseil national la conserve ?

M. SHEPHERD: Oui.

L'hon. M. KINLEY: Est-ce le sentiment de toutes les petites mines dans les petites localités ?

M. SHEPHERD: A mon avis, l'effet sur les petites mines est plus prononcé que sur les grosses.

L'hon. M. KINLEY: Le Conseil national du travail impose le taux le plus élevé, et les petites mines dans les régions rurales peuvent trouver difficile de le payer.

M. SHEPHERD: Suivant ma manière de voir, les mines sont plus ou moins rurales, en ce sens qu'elles sont tellement isolées, et la main-d'œuvre minière, surtout dans les mines métallifères, se porte vers la région où se paient les plus forts salaires.

L'hon. M. KINLEY: Et là où il y a du métal ?

M. SHEPHERD: Là où est la plus grande capacité d'exploitation.

L'hon. M. KINLEY: Je crois comprendre que vous représentez la grosse organisation — un consortium de mines.

M. SHEPHERD: Par rapport aux petites exploitations non productrices, je crois que l'on peut nous considérer comme représentant les grosses entreprises, mais toute petite mine aspire à devenir une grande mine.

L'hon. M. KINLEY: Mais il faut que vous lui donniez une chance.

L'hon. M. PATERSON: Est-ce que les mines de Yellowknife font partie de votre association ?

M. SHEPHERD: Non, elles ne sont pas dans notre association; et au meilleur de ma connaissance, les mines de Yellowknife n'ont pas formé d'association entre elles.

L'industrie des mines métallifères du centre de l'Ouest canadien a pris naissance au cours des vingt dernières années, conséquence normale des succès qui ont accompagné l'exploration et le développement des gisements de minéraux dans le nord-est et le centre du Canada. La production métallique, qu'il s'agisse de l'or, de l'argent ou d'un métal vil, est arrachée aux formations rocheuses de l'époque précambrienne, qui se présentent sur un plateau large et bas, en forme de fer à cheval, qui s'étend depuis le Labrador jusqu'aux îles de l'Arctique en passant à travers le Québec, le nord de l'Ontario, le nord du Manitoba et de la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest. Les minerais extraits dans cette vaste région, bien qu'ils diffèrent à certains égards, possèdent en général une grande similitude, d'où il résulte que les frais d'extraction ainsi que les méthodes minières et métallurgiques en usage dans la région se ressemblent beaucoup. Ceux qui se livrent à l'exploitation affrontent des difficultés physiques identiques, et les problèmes de transport n'ont qu'un seul facteur variable, celui de la distance. Ainsi, l'on peut affirmer que la compréhension sympathique de l'autorité administrative, qu'elle soit fédérale ou provinciale, est nécessaire au même degré dans toutes les parties du Dominion où l'exploitation d'une mine métallifère est entreprise ou envisagée.

La raison fondamentale de la saine expansion et de la saine croissance du Dominion se trouve avant tout dans le développement de l'agriculture, des mines et des forêts au Canada. A l'heure actuelle, les mines ne le cèdent qu'à l'agriculture comme principale source de richesse nationale. Mesurée avec les normes présentes, la colonisation agricole du pays a connu sa plus grande période de développement. A l'encontre de l'agriculture, l'industrie minière n'est pas restreinte dans sa croissance par les conditions du climat et est par conséquent destinée à jouer un rôle de première importance dans l'expansion du Canada vers le nord. L'avenir de l'industrie minérale est néanmoins très difficile à prévoir. Elle tire ses produits d'une région qui embrasse facilement les deux tiers du Dominion, dont la carte n'a été que partiellement dressée et dont certaines parties n'ont à peu près pas été explorées. Les possibilités de la région favorable à la rencontre de gisements métallifères sont également difficiles à évaluer. Aucun chemin ne conduit vite au succès en exploitation minière. Entre la découverte et la production éventuelle d'une mine, il y a fréquemment des années de labeurs, chargées d'incertitude. Il est démontré qu'une proportion relativement petite seulement de la région précambrienne au Canada est géologiquement favorable à la rencontre de gisements de minerai. Permettez-moi d'attirer votre attention sur la carte jointe, où j'ai indiqué en rose les régions connues de l'Ouest central du Canada, à l'exclusion de la région de la Colombie-Britannique, vers lesquelles le prospecteur tournera son attention s'il cherche une nouvelle mine. Le bouclier précambrien n'est pas tout entier favorable à la rencontre de gisements de minéraux. On a dit que le géologue trouve la meule de foin et que la tâche du prospecteur est d'y découvrir l'aiguille. Les "meules de foin" sont indiquées en rose sur la carte.

Les régions les plus accessibles et les affleurements de roche les plus faciles à prospecter ont déjà reçu l'attention des prospecteurs et des sociétés de prospection. Cette situation fait peser sur l'industrie des frais de prospection considérablement accrus et taxe de plus en plus l'ingéniosité scientifique des techniciens à qui il incombe d'ajouter aux réserves de minerai du pays, qui diminuent rapidement. Vu qu'il est admis que 95 pour cent de la production minérale du Canada est dérivée de gîtes de minerais découverts avant 1930 malgré l'accélération des recherches d'exploration entreprises depuis cette date, il est évident que le coût de la découverte d'une mine a considérablement augmenté. Il faut entreprendre des forages et des programmes géognostiques coûteux sous des lacs, des lits de tourbe et d'épaisses alluvions pour repérer les gîtes de minéraux qui peuvent exister.

Les livres d'histoire révèlent que, dans plusieurs parties du monde, ce fut l'élan initial des découvertes minérales qui permit à l'homme de développer bien des régions et de s'y fixer ensuite en permanence. La découverte de nouvelles mines entraîne la production d'une nouvelle richesse de nature tangible, et le crédit étranger qu'apportent à un pays jeune et en voie de développement la vente et plus tard l'utilisation industrielle des matières premières sorties des mines est l'un des plus importants auxiliaires d'une saine croissance nationale. La croissance future du Dominion dépend, par conséquent, dans une large mesure du développement d'industries organiques stables et, parmi celles-ci, l'industrie minière est l'une des plus importantes et les remplacements nécessaires de minerais deviennent d'une obtention beaucoup plus difficile et onéreuse.

En plus de l'apport de nouvelles richesses, de l'ouverture de nouvelles régions et de l'établissement d'agglomérations nouvelles, il y a sous la dépendance de l'industrie minière canadienne beaucoup d'autres industries qui tirent des services qu'elles fournissent à l'industrie minière une grande partie de leur entretien et de leurs revenus. Il suffit de mentionner les sociétés de transport qui comptent, pour une grande partie de leurs revenus, sur le mouvement des approvisionnements qui entrent dans les régions minières du Canada et des produits minéraux qui en sortent.

L'industrie des mines aurifères du Canada sort d'une période de production relativement faible, occasionnée par la façon dont la guerre a éclairci les rangs de ses équipes de mineurs, ce qui a eu pour effet de réduire les travaux essentiels de développement. Et des impôts élevés ont frappé ses profits, obtenus en sacrifiant les principes d'une saine exploitation minière. En ce moment, toutefois, elle connaît une période de regain d'activité dans toutes ses nombreuses ramifications, et de nouvelles mines d'or ont été découvertes pendant la guerre et depuis, grâce à de coûteuses méthodes d'exploration intense. Il est recommandé d'encourager le plus possible la continuation de la recherche de l'or, et la production de l'or dans les régions minérales du Canada. Il est à l'avantage du pays de posséder une forte industrie aurifère comme rempart économique contre toute dépression qui pourra suivre le dernier conflit. On admet généralement que l'industrie des mines d'or du Canada fut l'une des rares entreprises stables qui résistèrent et qui, sans aucune exagération, supportèrent l'économie nationale du Dominion pendant la dépression de 1930 et des quelques années suivantes.

On considère comme très désirable et comme une question d'intérêt national que l'industrie aurifère du Dominion soit encouragée et soutenue pour que nous ayons constamment à notre disposition, surtout pendant les périodes de dépression mondiale, une provision d'or suffisante à utiliser comme monnaie à l'étranger, ce qui permettra au Dominion d'acheter, à des prix convenables, les marchandises que nous sommes incapables de produire au Canada, mais qui sont nécessaires au maintien de notre niveau de vie.

D'autre part, l'industrie des métaux vils aura besoin de temps pour se remettre à fonctionner d'une façon normale à la suite des prélèvements excessifs occasionnés par la production du temps de guerre. Les réserves de métaux vils du Dominion ont subi un grave drainage et on ne saurait trop insister sur le fait que des remplacements pour ce minerai perdu ne sont pas venus, bien qu'on ait activé la prospection au cours des vingt-cinq dernières années. Aujourd'hui, la demande pour les métaux vils est extraordinairement forte, mais l'industrie doit se préparer pour l'avenir, car la concurrence étrangère sera plus susceptible d'augmenter que de diminuer. Afin d'encourager et de développer la future industrie des mines de métaux vils au Canada, industrie si essentielle au point de vue national, des stimulants de nature concrète doivent être donnés par une politique gouvernementale sympathique à l'égard des mines actuellement exploitées.

A cause des fortes exigences de la production du temps de guerre, les mines canadiennes ont largement puisé dans leurs réserves et, parce que la main-d'œuvre minière manquait, les travaux de développement ont subi des retards regrettables. Il est maintenant indispensable que les mines soient remises dans un état physique normal pour qu'elles puissent satisfaire la demande de plus en plus forte des programmes de reconstruction du monde. En outre, nous faisons observer que les exploitations minières peuvent contribuer dans une forte mesure à la réadaptation des anciens combattants et des ouvriers des usines de guerre, et que cela devrait être pesé à sa juste valeur dans l'attribution de l'équipement et des matériaux nécessaires pour accroître la production et pour loger les employés et leurs familles.

Actuellement, on encourage toute l'industrie canadienne à porter la productivité au maximum pour soulager la famine et la misère dans les pays déchirés par la guerre. La productivité à son maximum, qu'elle soit agricole, minière ou manufacturière, n'est possible que si des conditions d'exploitation stables sont garanties au producteur et si un rendement raisonnable lui est aussi garanti pour l'effort et le capital dépensés. Une telle garantie implique l'assurance, de la part du gouvernement, que les impôts seront justes, que la réglementation des prix et celle des salaires seront bien équilibrées et que les relations ouvrières seront stables.

APERÇU HISTORIQUE

Bien que la formation de compagnies minières au Manitoba remonte à l'année 1883, l'activité était négligeable au Manitoba et en Saskatchewan à cette époque et résultait surtout de l'extension des développements effectués dans une région voisine, celle de Lake of the Woods en Ontario. L'activité minière au Manitoba commença vraiment lorsqu'on découvrit de l'or en 1911 au lac Rice sur ce qui est maintenant la propriété des San Antonio Gold Mines Limited. La guerre de 1914-18 entrava le développement, mais pendant ces années la veine d'or Rex au lac Herb et les gîtes de minerai de cuivre, de zinc et d'or Flin Flon et Mandy au lac Schist dans le nord du Manitoba furent découverts. La reprise de la prospection après la guerre amena la découverte des gîtes de minerai de cuivre et de zinc Sherritt Gordon, et de la gerbe de veines d'or Central Manitoba en 1924. Il n'y eut pas d'autres découvertes importantes jusqu'en 1931, alors qu'on trouva de l'or au lac Island et, en 1932, au lac God's. De nouveaux travaux, en 1933, révélèrent des masses de minerai dans les veines Gunnar et Wylie Dominion. En 1934, la propriété Box, exploitée pendant quatre ans par la Consolidated Mining & Smelting Company, Limited, fut découverte à l'endroit où est maintenant située la ville de Goldfields, au lac Athabaska, en Saskatchewan. Des exploitations secondaires ont donné de petites quantités d'or à divers intervalles en Saskatchewan, surtout dans la région du lac aux Castors, près de Flin Flon. Après 1934, il n'y eut aucune découverte importante jusqu'en 1941, alors qu'un dépôt d'or au lac Snow fut pris sous option et exploré par la Howe Sound Exploration Company, Limited. En 1942, on découvrit de grandes réserves de chromite dans la région de la rivière Bird, dans le sud-est du Manitoba. Bien que la qualité du minerai soit plutôt faible, ces deux dernières découvertes sont très encourageantes car elles démontrent qu'il existe des récompenses pour la prospection intelligente et énergique, d'autant plus qu'elles furent faites dans des régions qui avaient déjà été scrutées en tous sens.

En général, la production vient tard après la découverte. La Mandy produisit, il est vrai, environ \$2,000,000 de minerai à haute teneur jusqu'en 1920, mais il n'y eut pas d'autre production, hormis quelque 9,000 onces d'or extraites ici et là, jusqu'à la période de production des principales mines suivantes: —

Société	Période de production	Production au 31 décembre 1945
Central Manitoba.....	1927-1937.....	\$ 4,118,416
Hudson Bay ¹	1930 ininterrompue.....	196,270,378
Sherritt Gordon.....	1931-32, 1937 ininterrompue.....	34,840,097
San Antonio.....	1931 ininterrompue.....	17,492,152
God's Lake.....	1935-1943.....	5,398,630
Gunnar.....	1936-1942.....	3,719,942
Laguna.....	1936-1939.....	1,872,819
Gurney.....	1937-1939.....	921,819
Box Mine ²	1939-1942.....	3,831,587

¹ Y compris Emergency Metals Limited.

² Consolidated Mining & Smelting Company Limited.

L'exploitation des Emergency Metals Limited, qui est comprise dans le chiffre de la Hudson Bay, était une exploitation du temps de guerre et elle a été suspendue depuis.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Pourquoi la God's Lake ferma-t-elle en 1943?

M. SHEPHERD: Elle n'avait plus de minerai.

L'hon. M. HORNER: N'a-t-elle pas découvert une autre masse de minerai?

M. SHEPHERD: Elle se livre à des travaux dans la région du lac Herb. C'est encore une société active, bien qu'elle ne produise pas.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: La Gunnar ferma en 1942 pour la même raison?

M. SHEPHERD: Pour la même raison. Je dois dire que ces deux mines ont gardé leur portefeuille en bon état et se livrent à d'actives recherches. C'est une pratique assez répandue.

L'hon. M. McRAE: Est-ce que les trois dernières mines mentionnées dans cette liste manquèrent aussi de minerai?

M. SHEPHERD: La Laguna et la Gurney manquèrent toutes deux de minerai. La Box fait exception, car elle a du minerai improductif supérieur sur sa propriété, mais dans les circonstances actuelles, elle ne peut pas en tirer parti.

L'hon. M. BEAUBIEN: En d'autres mots, il n'y a plus que trois mines au Manitoba qui continuent de fonctionner?

M. SHEPHERD: A l'heure actuelle, oui.

L'hon. M. PATERSON: Qu'entendez-vous par "circonstances actuelles"? La main-d'œuvre?

M. SHEPHERD: La teneur du minerai, en premier lieu, rend l'exploitation très douteuse, avec la hausse des frais.¹ La société ne considère pas que l'exploitation sera justifiée avant que les frais, ceux des approvisionnements et de la main-d'œuvre, ne soient plus bas.

L'hon. M. KINLEY: Que voulez-vous dire par "minerai improductif"?

M. SHEPHERD: En exploitant un gîte de minerai, on essaie d'extraire autant de roche minéralisée que possible avant que l'extraction cesse d'être économique, mais il arrive parfois qu'un changement dans les procédés métallurgiques ou un changement dans le prix du produit fera considérer comme minerai ce qui était auparavant de la roche de rebut.

L'hon. M. CRERAR: Il arrive parfois aussi que, si vos frais augmentent, le minerai devienne roche de rebut. Si, par exemple, les impôts levés sur une mine atteignent, disons, \$1 la tonne, le minerai d'exploitation profitable tombe forcément dans la catégorie du minerai improductif.

M. SHEPHERD: Je continue le mémoire:

Il y a eu d'autres producteurs, mais leur production totale a été de moins de \$1,000,000. A l'heure actuelle, il ne reste que trois producteurs, Hudson Bay, San Antonio et Sherritt-Gordon, les autres mines étant épuisées, tandis que la vie de la dernière semble être limitée à quelques années seulement. Une société

dont on prévoit qu'elle deviendra grande productrice d'or en est présentement à s'installer et à s'outiller. Plusieurs autres exploitations de petite envergure sont en cours de développement ou d'exploitation.

TAXATION

La découverte, le développement et la conservation des ressources minérales dépendent d'une conjugaison d'efforts intelligents et d'une mise de fonds suffisante. Nous croyons que beaucoup d'autres gisements au Canada attendent la découverte, mais il sera plus difficile que par le passé de les trouver.

L'hon. M. DUFFUS: Pourquoi au juste ?

M. SHEPHERD: C'est que, dans les régions les plus accessibles où les affleurements de roche se prêtent aisément à l'examen par le prospecteur, les découvertes faciles ont été faites. Rares sont celles de nos zones favorables à la prospection où vous pouvez aller — et j'en ai visitées plusieurs — sans y trouver des traces du passage du prospecteur. Maintenant, les sociétés minières doivent recourir à des méthodes géologiques pour essayer de trouver des endroits où peuvent exister des gîtes de minerai, disons sous la tourbe, ou sous un lac ou sous d'épaisses alluvions. Aussi, au lieu d'explorer au moyen de tranchées en surface comme faisait le prospecteur, les sociétés doivent entreprendre des campagnes de forage au diamant et c'est ce que nous appelons les méthodes géophysiques d'exploration. On essaie de déterminer une certaine particularité dans la perméabilité magnétique de la roche et, ayant obtenu un indice, on continue d'explorer avec la foreuse à diamant. J'indique simplement les grandes lignes, mais les sociétés d'exploration emploient de plus en plus ces méthodes aujourd'hui au lieu de se borner à examiner les découvertes déjà faites par des prospecteurs. Naturellement, ces méthodes modernes sont de beaucoup plus coûteuses.

L'hon. M. HORNER: D'autre part, les ingénieurs d'aujourd'hui, avec leur formation supérieure et leur meilleure machinerie, ont un avantage considérable sur le prospecteur d'autrefois ?

M. SHEPHERD: On dit que l'ingénieur minier lui-même ne voit pas beaucoup plus loin que le bout de son pic. Toutes les études du monde ne permettront pas à un prospecteur de voir ce qu'il y a sous un lac ou sous un lit de tourbe, en sorte qu'il faut employer la méthode difficile et coûteuse du forage au diamant.

La technique minière, depuis la recherche de nouveaux minerais jusqu'à la production de métaux et de produits minéraux de première qualité, est d'un ordre très élevé, tandis que l'efficacité des administrateurs et de la main-d'œuvre des mines canadienne est généralement reconnue. Il y a d'amples capitaux disponibles et on les investit lorsqu'il y a rapport raisonnable entre les revenus et les risques à courir, mais les perspectives de profit en ce moment, pendant que les prix montent et que le niveau de la taxation est élevé, sont obscures.

Les effets de la hausse de frais due à l'augmentation des salaires et des prix des approvisionnements sont traités ailleurs dans ce mémoire et nous nous proposons d'examiner ici le contre-coup de la taxation. Il faut que les gouvernements aient de l'argent pour payer les services qu'ils fournissent. A l'origine, les services n'avaient trait qu'à la protection de la vie et des biens, mais ils se sont graduellement étendus à l'instruction, à l'encouragement de l'industrie par le moyen du transport, des recherches, etc., à la protection de la santé et, maintenant, à un vaste programme de sécurité sociale, dont le coût dépasse tout le reste. La question se pose de savoir ce que le pays peut se permettre, car l'argent doit venir tôt ou tard des bénéfices de l'industrie ou des individus. Le but louable des mesures sociales est d'améliorer la condition matérielle des classes à petits revenus. On peut réaliser cette amélioration en augmentant la productivité de ces classes dans l'industrie (en exceptant naturellement les vieillards,

les infirmes et les malades) et dans la plupart des cas le degré d'amélioration serait proportionnellement supérieur au travail fourni. Au lieu de cela, ces classes jouissent sans effort d'améliorations de leur condition matérielle, le coût étant défrayé sans compensation par l'industrie et les classes à meilleurs revenus. Nous craignons que les répercussions politiques de toute tentative d'abandonner ces mesures ne rendent leur abandon impossible et il faut se contenter d'espérer qu'elles ne seront pas imprudemment étendues.

L'industrie minière que nous représentons est prête à payer sa part de la taxation, le coût des services gouvernementaux. Elle admet la nécessité d'un service civil compétent, bien payé, du maintien de services adéquats pour la défense, l'hygiène, l'instruction, l'encouragement de l'industrie, l'acquiescement de nos obligations envers les démobilisés, et d'un ensemble raisonnable de services sociaux généreux pour les vieillards, les infirmes et les déshérités, mais elle doute qu'il soit sage de distribuer du "pain d'épices" — nous avons employé l'expression "pain d'épices" faute d'une meilleure expression — sous forme de prestations sociales à ceux qui sont parfaitement capables de s'occuper d'eux-mêmes.

L'hon. M. HORNER: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je veux citer ici un cas qui, je pense, diminue les chances d'avoir des hommes au travail dans les mines. C'est le boni des bébés, que je considère comme entièrement inutile. Il a majoré les impôts pesant sur l'industrie. Je connais beaucoup de cas où des hommes qui ont quatre ou cinq petits enfants vivent de cela, et ne produisent rien pour le pays. Autrement, ils sortiraient et iraient travailler pour les mines. J'approuve cette partie de votre mémoire.

M. SHEPHERD: Merci. La première considération dans le domaine de la taxation, c'est la somme d'argent dont le gouvernement a besoin. Nous admettons que les services mentionnés exigent beaucoup d'argent, et nous demandons simplement de véritables économies, réalisées en éliminant les doubles emplois, les surplus de personnel et les services qui ont perdu leur utilité. Economiser n'est pas le principal moyen d'alléger le fardeau des impôts que portent les sociétés ou les individus. Le principal moyen consiste à augmenter la production nationale et c'est avec cet objectif en vue que nous proposons un peu plus loin certains changements fiscaux.

Une augmentation de la production minérale peut résulter d'une plus forte demande à l'étranger ou chez nous, d'une diminution des frais ou de l'expansion des gisements connus ou encore de l'exploitation de nouveaux gisements. La demande dépend surtout des conditions commerciales hors du Canada, vu qu'une forte proportion de nos matières premières et de nos produits finis se vend à l'étranger, et l'industrie minérale attend du gouvernement qu'il fasse de son mieux pour supprimer toutes les barrières commerciales qui peuvent exister. Vu que nous sommes dans une période de hausse des prix et des salaires, il faut compter sur des progrès technologiques, une réduction des impôts ou de nouveaux apports de capitaux pour réaliser la réduction des frais de production qui nous permettra de nous emparer d'une plus grande partie des marchés de métaux et de minéraux du monde. Le degré d'efficacité des procédés en usage dans la production des métaux est élevé, la place qui reste pour des améliorations est petite et les progrès sont lents. A diverses époques, la technologie a fait de grands pas, et ces réalisations ont produit des réductions sensibles dans les frais de production. A l'heure actuelle, il n'y a rien de semblable en vue et il semble que les nouvelles économies seront limitées à des rognages de frais ici et là.

Il y a deux catégories d'impôts, ceux qui augmentent les frais de production, qu'il y ait ou non un profit, et ceux qui prennent une tranche des profits. La première catégorie comprend les taxes actuelles suivantes, que paient directement les sociétés minières de la région du Canada central. Les plus lourds impôts sont la taxe de vente, la taxe sur la gazoline et la cotisation pour l'assurance-chômage.

Taxes fédérales

Taxe de vente
Droits de douane
Assurance-chômage
Taxe de guerre sur le change

Taxes provinciales

Taxe de vente ou de consommation
Redevances minérales, foncières et autres
Taxe sur la gazoline
Permis

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que les permis sont tous parmi les taxes provinciales ?

M. SHEPHERD: Oui. Ils se placent au chapitre provincial. Cela montre les diverses taxes qui entrent dans les frais de production.

Taxes municipales

Impôt foncier
Taxe scolaire
Taxe d'affaires

En outre, il se cache, dans le coût des matériaux et des services qu'utilise une société dans le cycle de sa production, non seulement une kyrielle de taxes semblables à celles ci-dessus payées par les fournisseurs de matériaux et de services, mais aussi une partie au moins de l'impôt payé sur leurs revenus par les fournisseurs et leurs employés. Au Manitoba, on a constaté que la moyenne mensuelle des salaires dans les mines a monté de \$164 à \$205 entre 1939 et 1943.

L'hon. M. HORNER: Est-ce que ce sont là les augmentations de salaires pour l'année ?

M. SHEPHERD: C'est l'augmentation de la moyenne mensuelle des salaires dans les mines. De 1939 à 1943, les salaires mensuels dans les mines montèrent de \$164 à \$205, assez pour payer non seulement le coût de la vie proprement dit, mais aussi l'augmentation de l'impôt sur le revenu personnel. Je dois dire, messieurs, en ce qui concerne les minerais improfitables, que dans la plupart des exploitations il est fort peu probable qu'on descende les chercher. Seul un personnel de spécialistes peut les traiter d'une façon économique.

L'hon. M. BEAUBIEN: Considérez-vous qu'on a laissé de côté beaucoup de minerai improfitable ?

M. SHEPHERD: Il est difficile de répondre à cette question. La définition du minerai improfitable varie beaucoup. Toute mine d'or qui a exploité du minerai à \$20.67 l'once a laissé beaucoup de minerai improfitable. Une bonne partie de ce minerai improfitable est récupérable au prix de \$38.50. Quand le prix change, le minerai improfitable change aussi.

L'hon. M. HORNER: L'augmentation du coût des taxes et des frais d'exploitation s'équilibrent assez bien, tout comme lorsque l'or était à vingt dollars et quelque.

M. SHEPHERD: Je n'ai pas de chiffres à cet égard. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que l'on traite beaucoup de minerai improfitable depuis que le prix de l'or a monté ?

M. SHEPHERD: Oui, quand il s'agit de mines assez vieilles, qui étaient exploitées lorsque l'étaalon-or était de \$20.67 l'once; à cette époque, elles ont laissé de côté beaucoup de minerai improfitable que l'on peut traiter au nouveau prix.

L'hon. M. HORNER: Et comme corollaire, beaucoup des mines présentement exploitées traitent au nouveau prix du minerai qu'elles ne traiteraient pas à l'ancien?

M. SHEPHERD: Oh, assurément.

Cela s'est produit d'une façon plus ou moins accentuée dans d'autres industries et, quand c'était possible, la dépense a été ajoutée au prix du produit ou du service. Lorsque les prix des produits, comme ceux des métaux ou des minéraux, sont fixés sur les marchés du monde, le coût supplémentaire ne peut pas être transmis. Il en résulte, pour les mines, que leurs frais de production augmentent, que leurs moyens de concurrence diminuent et qu'elles sont forcées d'écarter le minerai improductif de leurs réserves de minerai, souvent sans espoir de récupération future.

La deuxième catégorie comprend l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les surplus de bénéfices et certaines redevances provinciales. Les impôts sur le revenu ont une répercussion sur les frais de production, comme nous l'avons dit. Le principal effet des taxes sur les profits, c'est qu'elles absorbent une si forte partie des bénéfices que les capitalistes ne voient plus d'attrait dans l'expansion des opérations ou la création de nouvelles entreprises. Cela est d'une importance énorme dans l'industrie minière, où l'élément de risque pour les capitaux est si grand. En plus des risques ordinaires que les entreprises industrielles assument en général, le mineur doit accepter les risques propres à l'industrie minière, comme la variabilité du mode de rencontre, de la grosseur, de la forme et de la teneur en minéraux des gîtes de minerai; le degré de facilité du travail, qui dépend de la dureté du minerai et de sa gangue rocheuse, de la profondeur croissante, de la température grandissante de la roche, de l'infiltration de l'eau; la sorte de traitement métallurgique qu'il faudra. Ces risques existent après la découverte du gîte de minerai. Avant cela, le plus grand des risques a été couru pendant que l'on dépensait de l'argent pour le découvrir.

Les gros risques que courent les capitaux ont déjà été abondamment prouvés et le principe des placements miniers, c'est qu'après beaucoup d'échecs surgira une entreprise minière féconde, qui non seulement remboursera les capitaux engagés dans son développement et son équipement, mais aussi ceux englobés dans les échecs, plus un profit proportionné aux risques courus. Cela exige que les diverses autorités qui appliquent des impôts traitent d'une façon raisonnable l'entreprise qui a réussi. Cela signifie qu'il faut avoir une juste conception de la partie des recettes qui constitue un remboursement de capitaux, comme nous venons de l'exposer, et de la partie qui constitue les profits. Les profits des mines prospères sont trop souvent critiqués par des profanes qui n'ont pas une notion suffisante ou même n'ont aucune notion des placements miniers et des risques qu'ils comportent, et le petit nombre de ces mines en fait des proies faciles pour une certaine sorte de législateur à la recherche de nouvelles taxes à imposer.

Il faut que le lourd fardeau des impôts que toute l'industrie a porté d'assez bon gré pendant la guerre et la période de démobilisation qui a immédiatement suivi la guerre soit allégé. Joint à la politique suivie par le gouvernement fédéral pour diminuer le loyer de l'argent, il a réduit à de très bas niveaux le rendement des capitaux investis. Dans le domaine hasardeux des placements miniers, il a eu pour effet de mettre les gains de capitaux à la place des dividendes comme élément de tentation. Avec certains autres facteurs, il a provoqué un accès de spéculation dans les valeurs minières, qui a sans doute fourni beaucoup d'argent pour l'exploration minière, mais ce n'est pas une situation normale et cela conduira nécessairement à une dépression et à des pertes sérieuses. Cela ne procure pas les fortes sommes nécessaires pour le développement et l'équipement. Ces sommes ne seront fournies que s'il y a des perspectives raisonnables de remboursement des capitaux, plus un profit. C'est sur cette sorte de placements et cette sorte d'argent que l'industrie minière compte en somme, non sur

ce que peut produire l'hystérie de la bourse. Dans les circonstances actuelles, la réduction des impôts est la grande formule pour favoriser les placements qui augmenteront la production, non seulement des minéraux, mais de toutes sortes de marchandises.

Par conséquent, nous vous prions de considérer ce qui suit:

1. Réduire les impôts qui entrent dans les frais de production, et en particulier réduire encore plus la taxe de vente, pour aider le producteur canadien à lutter contre la concurrence sur les marchés étrangers et à utiliser le minerai improductif.
2. Supprimer l'impôt sur les surplus de bénéfices dont sont grevés les recettes des sociétés, pour provoquer de nouveaux apports de capitaux et faire cesser le désordre financier dans l'industrie.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que je pourrais poser une question au sujet de la taxe de vente, monsieur le président? N'y a-t-il pas d'autres métaux que l'or qui peuvent s'exporter sans taxe de vente?

M. SHEPHERD: Nous parlons ici de la taxe qui entre dans les frais de production, celle qui frappe les matériaux et les approvisionnements entrant dans une mine. On a fait beaucoup pour la supprimer, mais il reste encore une somme considérable d'incertitude. Par exemple, les câbles d'ascenseur. Ils sont impossibles s'ils servent à hisser des hommes. Beaucoup de petites mines sont contraintes d'utiliser le même ascenseur pour les hommes et le minerai.

3. Réduire l'impôt sur le revenu des sociétés, et limiter strictement les redevances provinciales fondées sur le revenu, pour encourager les nouveaux placements.
4. Supprimer la double taxation sur les recettes des sociétés.
5. Donner de la flexibilité aux réductions du capital, afin que les sommes défalquées ne dépassent pas les recettes de l'exploitation.
6. Permettre d'établir la moyenne des bénéfices sur cinq années au lieu de trois comme à l'heure actuelle.

Nous regrettons profondément le récent échec de la conférence fédérale-provinciale sur la taxation. L'impuissance des autorités fédérales et provinciales à s'entendre sur les questions dont dépend une saine politique fiscale ne peut qu'aboutir à l'écrasement de l'industrie sous des impôts doubles, discordants et rivaux.

MAIN-D'OEUVRE

Lorsque l'on considère quel est en définitive l'effet de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre sur l'industrie des mines métallifères au Canada, le point de vue de l'industrie des mines de métaux vils peut différer à certains égards du point de vue de l'industrie des mines aurifères.

Me permettra-t-on d'intercaler une remarque ici? Je parle dans le mémoire du point de vue des membres de notre association; je ne parle pas au nom de l'ensemble de l'industrie au Canada. Il existe peut-être un accord complet, mais nous avons fourni des copies du mémoire à l'industrie, et nous n'avons pas reçu de commentaires. Dans ce mémoire, nous présentons seulement le point de vue de notre association.

Sur les questions d'ordre général, cependant, l'industrie dans l'ensemble est plus ou moins parfaitement d'accord. Dans le cas des mines de métaux vils, nous sommes en présence d'une industrie dont les produits sont soumis aux lois fondamentales de l'offre et de la demande, les régies artificielles ayant été supprimées. La plupart de leurs produits peuvent accéder aux marchés du monde. Vu que les industries manufacturières dans les principaux pays du

monde se ressentent de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, il ne sera pas possible de garder bas les prix des marchandises de consommation. Cela entraînera inévitablement une augmentation des prix obtenus pour les métaux vils comme matières premières. Ainsi, il est raisonnable de prévoir que les prix des métaux vils monteront, compte tenu de la concurrence étrangère venant des producteurs étrangers, mais on ne saurait répéter trop souvent que les facteurs produisant l'augmentation ont leur origine hors des frontières du Canada et qu'ils échappent, presque sans exception, à notre volonté au Canada. L'augmentation des prix des métaux vils permettra au producteur canadien de faire adhérer sensiblement son entreprise à la courbe des tendances économiques mondiales.

Ce qui précède ne s'applique pas avec une force égale à l'industrie des mines d'or, qui peut avoir à affronter une hausse des coûts de la main-d'œuvre et des approvisionnements sans que le prix de son produit augmente. Pendant les périodes de dépression, lorsque l'indice de l'embauchage était bas et que les prix déclinaient, on a tenté de stabiliser les économies nationales en majorant le prix de l'or. Vu que cet état de choses ne semble pas devoir naître au moins pour quelque temps encore, à cause de l'accumulation du pouvoir d'achat et de l'accroissement de la demande pour les marchandises de consommation, l'exploiteur d'une mine d'or voit que ses frais vont monter sans que monte le prix de son produit. Cette augmentation des frais peut, dans certains cas, réduire la marge de profits de son minerai de même que la quantité de minerai qu'il pourra extraire, jusqu'au point où certaines mines cesseront entièrement d'être des entreprises économiques. Toutes les mines, cependant, affronteront une perte inévitable de réserves de minerai.

Le besoin de stabiliser les salaires dans les mines sous l'empire d'un code national du travail est aussi urgent maintenant qu'il l'était pendant les années de la guerre qui vient de finir. Si cette stabilisation n'est pas réalisée et si on laisse les salaires augmenter sans une augmentation correspondante de la production individuelle, l'industrie, le gouvernement et éventuellement le peuple canadien lui-même subiront une grave perte par suite de la réduction excessive des masses de minerai, et il en résultera une perte de bénéfices et de salaires et des revenus tirés de ceux-ci par les taxes fédérales et provinciales.

Parce que la plus grande partie des produits des mines de métaux vils est écoulée hors du Dominion du Canada, il leur faut affronter la concurrence des métaux qui affluent aux centres de consommation de toutes les parties du monde, et le problème de l'industrie des métaux vils a un caractère international. Par conséquent, les opérations de l'industrie devraient, en ce qui concerne la réglementation ouvrière, être régies par un code national plutôt que provincial afin que chacune des mines de métaux vils soit protégée contre des conditions locales anormales qui infligeraient à une mine canadienne un désavantage d'exploitation par rapport à une autre.

L'hon. M. HORNER: Qu'entendez-vous par "un désavantage d'exploitation par rapport à une autre"? Voulez-vous parler de l'échelle de salaires?

M. SHEPHERD: Oui, une échelle de salaires différente augmenterait les frais d'une mine exploitée dans une partie du Canada et la laisserait en arrière d'une mine semblable exploitée dans une autre partie du pays, toutes deux se faisant concurrence sur le même marché mondial.

Dans le cas particulier de l'entreprise de la Hudson Bay Mining & Smelting Company, Limited, à Flin Flon, il est à noter qu'une partie du gîte de minerai repose dans la province du Manitoba et l'autre partie dans la province de Saskatchewan. En outre, les usines métallurgiques de l'entreprise chevauchent la frontière interprovinciale et des ouvriers sont employés à la mine chaque côté de la frontière. Il est donc évident que les relations ouvrières tombent sous les lois votées dans l'une et l'autre province ainsi que sous toute juridiction que le Dominion peut exercer.

Cette situation, bien qu'on puisse la considérer comme un cas extrême, existe vraiment et la société, dans ses négociations, doit éventuellement accorder à tous les employés les concessions occasionnées par la loi du gouvernement le plus généreux ou le plus porté aux expédients politiques. Cela aura finalement pour effet d'établir la norme pour toutes les mines exploitées dans cette région, étant donné que l'entreprise en question est de beaucoup la plus grande. La nécessité d'une juridiction fédérale sur les accords touchant les salaires est clairement indiquée, en ce qui concerne les négociations et les appels. Nous croyons aussi, et non sans raison, que les syndicats ouvriers eux-mêmes préféreraient l'uniformité que peut donner une administration fédérale.

Il faut faire observer que, dans plusieurs cas, les augmentations de salaires payées par l'industrie minière au Canada n'ont pas été rendues possible simplement par une augmentation des prix reçus pour les métaux, ni par des améliorations sensibles dans la qualité du minerai extrait. En réalité, une forte partie des bénéfices accrus que les mines ont transmis à leurs employés sous forme de salaires plus élevés fut rendue possible par des améliorations techniques et mécaniques auxquelles l'ouvrier ordinaire n'a rien ou à peu près rien contribué. A elle seule, l'invention du flottage différentiel a rendu possible l'extraction de millions de tonnes de minerai dans des gîtes canadiens de minéraux qui eussent été trop complexes si le principe du flottage n'avait pas été appliqué à des espèces déterminées de minerai par les laboratoires de recherches des sociétés minières. Et encore, d'énormes quantités de minerai ont été extraites à peu de frais pendant les années de la guerre grâce à l'application de méthodes spéciales pour la perforation des trous d'abattage, méthodes qui ont été portées à un haut degré de perfection par les techniciens des mines canadiennes. Ces améliorations et d'autres semblables ont réduit les frais d'extraction et de traitement au point que de nouvelles améliorations ne peuvent plus augmenter sensiblement les recettes, car on approche rapidement du minimum de frais de production, ce qui réduit en proportion l'ampleur et l'efficacité des nouvelles améliorations techniques. Au point de vue de l'exploiteur, les futures augmentations de salaires doivent être apportées par une production plus forte de la part de l'employé.

L'hon. M. BEAUBIEN: Voulez-vous, s'il vous plaît, expliquer ce que vous entendez par "flottage différentiel" ?

M. SHEPHERD: Prenez par exemple la Hudson Bay Mining and Smelting Company; on peut dire que cette mine possède un filon de minerai qui fut rendu utilisable seulement par l'invention de ce procédé spécial et son application à une variété particulière de minerai. Cette mine contient du cuivre, du zinc, de l'or, de l'argent, du cadmium, du tellure et du sélénium; le minerai est très complexe. Il est composé d'un certain nombre de minéraux différents qui sont intimement mêlés, en sorte que pour séparer les parties constituantes du minerai, il faut le pulvériser comme la plus fine poudre de talc. Pour séparer ces parties constituantes, on applique le principe du flottage, qui consiste à introduire certains réactifs dans les cellules et on insuffle de l'air, avec le résultat que des particules minérales s'attachent aux bulles d'air porteuses d'une certaine matière chimique. On fait flotter et on élimine beaucoup de matières sans valeur avec de l'huile de pin et de l'écume. Le minéral qu'on traite ensuite est le cuivre; puis on fait flotter et on enlève le zinc, et on fait passer ces minéraux par des compartiments différents, la nature chimique de chaque compartiment étant différente. Enfin, la pyrite de fer qui reste après que le cuivre et le zinc ont été enlevés contient encore une certaine quantité d'or, et on la traite comme elle serait traitée dans une mine d'or, par le procédé du cyanure. Mais c'est seulement cette méthode du flottage successif de ces métaux constituants si intimement liés qui a permis d'exploiter économiquement ce gîte de minerai.

L'hon. M. HORNER: Je crois qu'une somme considérable d'argent a été dépensée sur ce procédé.

M. SHEPHERD: On a dépensé environ un million et demi de dollars pour perfectionner le procédé et pour construire une usine pilote afin de l'éprouver.

Le salarié canadien aurait besoin de se faire inculquer immédiatement une compréhension claire de l'effet que des demandes de salaires plus élevés produiront sur son bien-être personnel. Au cours des années actives pour l'embauchage qu'il vient de traverser, le salarié a été capable dans bien des cas de mettre de côté plus d'économies qu'il n'avait jamais pu faire auparavant. Ces économies peuvent être sous forme de comptes de banque, d'obligations de guerre ou d'épargne obligatoire. Les anciens combattants ont à l'heure actuelle des réserves liquides dont ils devraient prendre le plus grand soin. Les tendances inflationnaires, occasionnées par les demandes de salaires plus élevés, réduiront avant longtemps la valeur des économies de l'ouvrier, et de beaucoup plus que tout bénéfice qu'il aura pu obtenir d'une augmentation de salaire pendant cette période où les salaires et le coût de la vie montent. Seul le citoyen imprévoyant ne souffre pas des tendances inflationnaires, et le gouvernement n'a certainement pas l'intention d'accorder une prime à l'imprévoyance.

TARIF DOUANIER DES MÉTAUX VILS

La plus forte partie de la production canadienne de métaux vils est destinée à l'exportation et, en ce qui concerne le marché des Etats-Unis, toute réduction ou toute abolition mutuelle des droits d'entrée des métaux vils, des minerais ou des concentrés de métaux vils entre le Canada et les Etats-Unis serait vue d'un bon œil par l'industrie canadienne des métaux vils.

Les chiffres suivants indiquent quels furent les rapports pendant la dernière décennie entre l'exportation et la consommation domestique de deux métaux vils, le cuivre et le zinc. Non seulement faut-il en tenir compte lorsqu'il s'agit de politique douanière, mais il faut aussi ne pas les perdre de vue lorsqu'on examine la façon dont l'industrie est reliée au problème de la main-d'œuvre minière au Canada.

Pourcentages du cuivre canadien raffiné produit pour la consommation domestique et pour l'exportation

	Consommation	
	domestique	Exportation
Avant la guerre, 1936-39	25%	75%
Années de guerre, 1940-45	44%	56%
Moyenne de dix ans	37%	63%

Pourcentages du zinc canadien raffiné produit pour la consommation domestique et pour l'exportation

	Consommation	
	domestique	Exportation
Avant la guerre, 1936-39	12%	88%
Années de guerre, 1940-45	33%	67%
Moyenne de dix ans	25%	75%

Distribution annuelle du cuivre canadien raffiné (en milliers de tonnes courtes) 1936-39

*Total	'36	'37	'38	'39	Total	Moyenne	%
Production annuelle	192	215	227	232	866	216	100
Consommation domestique	51	56	54	57	218	54	25
Exportation	141	159	173	175	648	162	75

Distribution annuelle du cuivre canadien raffiné
(en milliers de tonnes courtes) 1940-45

Total	'40	'41	'42	'43	'44	'45	Total	Moyenne	%
Production annuelle.....	262	278	271	254	251	227	1,543	257	100
Consommation domestique	64	116	149	158	105	92	684	114	44
Exportation.....	198	162	122	96	146	135	859	143	56

Production canadienne de cuivre, période de dix ans (1936-45)

Production totale des dix années.....	2,409	100%
Moyenne annuelle.....	241	
Consommation domestique.....	902	37.5%
Exportation.....	1,507	62.5%

Distribution annuelle du zinc canadien raffiné
(en milliers de tonnes courtes) 1936-39

Total	'36	'37	'38	'39	Total	Moyenne	%
Production annuelle.....	151	159	172	176	658	164	100
Consommation domestique	16	20	18	23	77	19	12
Exportation.....	135	139	154	153	581	145	88

Distribution annuelle du zinc canadien raffiné
(en milliers de tonnes courtes) 1940-45

Total	'40	'41	'42	'43	'44	'45	Total	Moyenne	%
Production annuelle.....	186	214	216	207	168	183	1,174	196	100
Consommation domestique	37	61	80	80	69	60	387	65	33
Exportation.....	149	153	136	127	99	123	787	131	67

Production canadienne de zinc, période de dix ans (1936-45)

Production des dix années.....	1,832	100%
Moyenne annuelle.....	183	
Consommation domestique.....	464	25%
Exportation.....	1,368	75%

On considère que l'industrie des métaux vils aux Etats-Unis est en mesure de lutter favorablement contre la concurrence des producteurs canadiens sans les avantages supplémentaires des droits de douane. Une réduction sensible du tarif douanier aurait l'effet d'un choc direct sur un nombre relativement faible de producteurs dont les frais sont élevés, dont la production n'est qu'une petite partie de toute la production américaine et dont les réserves de minerai, on peut le soutenir, devraient être conservées en prévision des exigences que toute future situation critique peut poser.

Les conclusions auxquelles on en arriva à Bretton Woods en recommandant une politique de banque mondiale sont fondées sur un abaissement général des barrières douanières. De la part des Etats-Unis eux-mêmes, l'expression la plus tangible de sincérité dans l'énoncé de ces principes serait une réduction de leurs prélèvements douaniers sur plusieurs produits canadiens.

La nature physique des gisements de métaux vils au Canada est telle que, pour produire certains des métaux dont l'industrie américaine a besoin, il faut aussi produire d'autres métaux comme conséquence directe. Pour produire du nickel sur une grande échelle au Canada, il faut aussi produire de grandes quantités de cuivre. De même, plusieurs gisements de cuivre sont mêlés à des quantités considérables de minerai de zinc, et il faut aussi trouver un marché pour ce dernier métal afin que l'exploitation économique d'une mine soit possible. La production du plomb au Canada nécessite aussi une forte production de zinc.

Pour que le développement de nos ressources minérales s'effectue suivant d'intelligents principes de conservation, il faut extraire d'un gisement la plus grande quantité possible de "minerai" pendant la période de son exploitation la plus économique; donc il importe autant que possible de trouver des marchés pour tous les produits utilisables.

Dans l'intérêt de la sécurité du Canada et des Etats-Unis, il est indispensable de maintenir de fortes industries de métaux vils dans les deux pays, des industries capables de mobiliser leurs ressources à tout moment donné si on le leur demande, et nous sommes d'avis que cela ne peut se réaliser que par un effort mutuel résultant d'un échange de produits minéraux libéré de toute entrave.

BESOINS DE L'INDUSTRIE EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

- a) Pour satisfaire aux exigences des recherches d'exploration beaucoup plus actives que l'industrie minière doit mener si l'on veut trouver des remplacements de minerai, il faudra que les services gouvernementaux au Canada entreprennent des programmes de relevés topographiques et géologiques considérablement accélérés. Nous nous rendons compte qu'à l'heure actuelle les techniciens disponibles pour ce travail sont en nombre extrêmement restreint. La rémunération des géologues et des ingénieurs qui doivent entreprendre cet important travail au nom des services gouvernementaux doit se comparer à celle que l'industrie privée offre pour un travail ayant le même degré d'importance. Cela est extrêmement essentiel pour attirer et garder au service des gouvernements les hommes ayant reçu la formation scientifique voulue.
- b) Nous considérons comme nécessaire au bien-être de l'industrie que le rassemblement des données concernant les ressources hydrauliques du Canada septentrional soit continué et activé, particulièrement dans les régions dont le développement minéral est considéré comme une possibilité et où des installations hydroélectriques seront probablement requises.
- c) En ce qui concerne la construction de routes dans les régions minières, nous jugeons indispensable que l'on tienne compte d'abord des possibilités d'une région au lieu d'attendre qu'une exploitation minière quelconque ait soudainement besoin de moyens de transport.
- d) Nous estimons qu'il faudrait songer immédiatement à construire des aérodromes près des agglomérations stables dans le nord afin d'empêcher que ces agglomérations ne soient complètement isolées en hiver et lorsque vient le printemps. A cette exigence se rattache de près le besoin d'une politique gouvernementale clairement définie en ce qui concerne l'aviation civile, particulièrement en ce qui concerne la desserte du développement minéral dans le nord.
- e) Nous considérons que l'industrie minière du Canada est suffisamment importante du point de vue du bien-être national pour justifier la création d'un ministère des Mines dont l'unique responsabilité serait d'administrer les affaires de l'industrie minérale canadienne, et que le titulaire du poste de sous-ministre de ce département devrait être une personne ayant les qualifications techniques voulues pour qu'il soit en mesure de comprendre parfaitement et de connaître à fond les exigences et les possibilités de l'industrie minérale canadienne.

DETTES DE GRATITUDE

L'industrie sait parfaitement quels nombreux et précieux services lui ont rendus les personnels des gouvernements fédéral et provinciaux. Les recherches scientifiques entreprises par les fonctionnaires qui ont fait les relevés géologiques ordonnés par le Dominion et les provinces ont préparé d'une excellente façon

les explorations ultérieures du prospecteur et de l'ingénieur. L'équipement et les excellentes installations des Laboratoires d'analyse des minerais à Ottawa ne sont pas suffisamment appréciés, croyons-nous, du public canadien et même d'un bon nombre au sein de l'industrie. Nous considérons donc qu'il est temps que l'industrie exprime sa confiance et sa gratitude à ceux des employés du ministère des Mines et des Ressources qui consacrent leur temps et leurs talents d'une façon désintéressée au progrès de l'industrie. Nous reconnaissons en particulier avec gratitude l'aide donnée à l'industrie par le Dr Charles Camsell, qui était sous-ministre des Mines et des Ressources à Ottawa avant sa retraite; M. W. B. Timm, directeur de la Division des mines et de la géologie; le Dr George Hanson, surintendant de la Division des relevés géologiques; M. K. G. Chipman, topographe chef au Bureau de la géologie et de la topographie; M. C. S. Parsons, chef de la Division des minéraux métalliques; M. W. H. Losee, chef du service des mines, de la métallurgie et de la chimie au Bureau fédéral de la statistique; et leurs excellents subordonnés.

Nous désirons aussi reconnaître les relations harmonieuses qui existent entre les fonctionnaires et les techniciens du ministère des Mines et des Ressources naturelles de la province du Manitoba, ceux du ministère des Ressources naturelles de la province de Saskatchewan et l'industrie minière dans ces deux provinces, et féliciter les ministères de leur désir de collaborer avec l'industrie pour notre avantage mutuel.

Respectueusement soumis,

MID-WEST METAL MINING ASSOCIATION

Winnipeg, Manitoba,
le 9 mai 1946.

L'hon. M. MCRÆ: Monsieur le président, à mon avis, c'est un très beau mémoire. Il fait ressortir certains aspects nouveaux, mais dans la plupart des cas il appuie les mémoires qui nous ont été présentés déjà. Il y a une ou deux questions que je voudrais poser à monsieur Shepherd. Quelle est l'importance pour l'industrie dans votre province de la prime actuelle de 10 pour cent sur le change, qui vous donne \$38.50 pour l'or au lieu des \$35 que vous auriez si notre monnaie était ramenée au pair ?

M. SHEPHERD: La mine San Antonio, qui ne produit que de l'or, exploite un minerai qui lui donne une marge raisonnable. Je crois que la compagnie réalise aux environs de \$12.50 de bénéfices par tonne. Mais nous nous attendons d'exploiter un puissant filon dans la région du lac Herb, où le minerai sera d'une teneur très faible, et le 10 pour cent sera là très important. Cela dépend donc de la qualité du minerai qu'on extrait. Naturellement, tous font bon accueil à la prime du change.

L'hon. M. MCRÆ: Elle est considérée comme à peu près nécessaire dans plusieurs cas, n'est-ce pas ?

M. SHEPHERD: C'est mon avis.

L'hon. M. MCRÆ: Votre minerai est d'une qualité un peu meilleure que celui de certaines des autres provinces.

M. SHEPHERD: Ce 10 pour cent doit être particulièrement utile pour certaines mines de l'ouest du Québec qui naviguent au plus près.

L'hon. M. MCRÆ: Avec du minerai à \$6 ?

M. SHEPHERD: Oui.

L'hon. M. CRÉRAR: Prenez une mine comme la San Antonio, qui est une bonne mine, bien administrée, avec des réserves considérables de minerai. Si elle voulait maintenir la proportion actuelle de ses profits, qui ne sont pas excessifs, la suppression de la prime de 10 pour cent sur le change signifierait simplement qu'il lui faudrait augmenter la teneur de son minerai.

M. SHEPHERD: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Et alors le minerai qu'elle extrait actuellement. . .

M. SHEPHERD: Resterait dans le sol.

L'hon. M. CRERAR: Il serait laissé dans le sol comme roche. C'est là, je crois, monsieur le président, la mesure qu'on peut appliquer à n'importe laquelle de ces mines. Prenez, par exemple, les mines de l'ouest du Québec. Supposons que le 10 pour cent du change est aboli. S'il survient par-dessus cela une hausse de, disons, 10 pour cent du coût de leur main-d'œuvre ou de leur matériaux, ces deux facteurs conjugués, ou un seul d'entre eux, produirait cet effet: ce qui est maintenant du minerai deviendrait de la roche, la vie de la mine serait abrégée, le volume de l'embauchage pendant un certain nombre d'années serait réduit, et on aurait peine à concevoir des conditions qui permettraient de sortir jamais cette richesse du sol. Telle est, je pense, la distinction nette à garder présente à l'esprit. Prenez une mine comme la Lake Shore, qui exploite un minerai à haute teneur. Elle pourrait survivre à l'absence du 10 pour cent sur le change, et elle pourrait sans doute survivre à une augmentation des frais d'exploitation, augmentation des salaires ou du coût des matériaux, mais même dans le cas de la Lake Shore, ces circonstances abrégeraient certainement la vie de la mine.

L'hon. M. HORNER: Dans la partie du mémoire traitant de la taxation, vous avez mentionné les redevances provinciales. La mine Flin Flon est mi-partie en Saskatchewan et mi-partie en Manitoba. Est-ce que la province du Manitoba a appliqué une taxe semblable à la taxe spéciale prélevée par le gouvernement de la Saskatchewan ?

M. SHEPHERD: Lorsque la Hudson Bay Mining and Smelting Company commença ses opérations, elle conclut une entente avec la province pour qu'aucune royauté ne soit imposée avant — je parle de mémoire — je crois, le 1er décembre 1947.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Une entente avec les deux gouvernements, le Manitoba et la Saskatchewan ?

M. SHEPHERD: Non, seulement avec le gouvernement du Manitoba.

L'hon. M. HORNER: Naturellement, l'ancien gouvernement de la Saskatchewan percevait une certaine redevance.

M. SHEPHERD: Une faible redevance.

L'hon. M. HORNER: Mais le gouvernement actuel de la Saskatchewan l'a augmenté de \$600,000 ?

M. SHEPHERD: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Ou plus.

L'hon. M. McRAE: La mine, au commencement, était dans la province du Manitoba, n'est-ce pas ? Il serait intéressant de savoir pourquoi une société administrée avec beaucoup de compétence comme la Flin Flon construisit son usine exactement sur la frontière entre deux provinces, une partie dans une province et une partie dans l'autre. Les Américains ne comprenaient pas le système de provinces que nous avons dans notre pays.

L'hon. M. CRERAR: Telle n'est pas l'explication. En réalité, c'est que la frontière entre la Manitoba et la Saskatchewan sur ce point en particulier n'avait pas été définitivement délimitée lorsque la mine commença ses opérations. La société se croyait au Manitoba, alors qu'en réalité elle était à cheval sur la ligne.

M. SHEPHERD: Et quiconque n'est pas renseigné pense que la ligne nord-sud de la frontière est traversée par le gîte de minerai, mais effectivement il s'agit de la ligne correctrice. De fait, la ligne est-ouest forme une pointe en plein sur le gisement de minerai qui couvre l'angle ainsi formé.

L'hon. M. McRAE: Les réglementations ouvrières différentes des deux provinces doivent apporter certaines complications. Je crois comprendre qu'il a fallu diviser le personnel. Est-ce exact ?

M. SHEPHERD: A certains égards, oui.

L'hon. M. WHITE: Dans votre mémoire, vous dites que les mines de métaux vils sont peut-être en meilleure posture que les mines d'or, à cause du fait que le prix de l'or est fixe, tandis que les prix des métaux vils sont variables. S'il est vrai qu'il y eut une forte demande pour plusieurs métaux vils pendant la guerre, n'est-il pas possible que la demande pour certains d'entre eux soit plus faible en temps de paix ?

M. SHEPHERD: Il y a aujourd'hui une demande croissante pour les métaux vils. La demande n'est pas aussi forte pour le cuivre, mais pour le plomb, le zinc et les autres, il y a une très forte demande. Combien de temps cela va continuer lorsque la concurrence étrangère sera amorcée, nous ne le savons pas.

L'hon. M. HORNER: Je n'ai pas lu tout le mémoire. L'autre témoin que nous avons eu devant le Comité s'est plaint de ce que le gouvernement prélève trente-cinq cents l'once. Il s'est plaint aussi de l'excédent retenu par le gouvernement. Vous êtes vous plaints de cela, vous autres du Manitoba ?

M. SHEPHERD: Nous ne nous en sommes pas plaints. Cependant, nous accueillerions avec plaisir tout rabais que nous pourrions obtenir.

L'hon. M. BURCHILL: Et au sujet de vos impôts ? Vous ne dites rien de l'épuisement. Etes-vous satisfaits des réglementations concernant l'épuisement telles qu'elles sont à l'heure actuelle ?

M. SHEPHERD: Le problème de l'épuisement a été traité. Quant à la question de la taxation, et son effet sur toutes les industries — s'il existe une façon de faire reconnaître le rang qu'occupe l'industrie minière — nous nous en remettons naturellement aux autorités responsables qui examinent dans son ensemble la question de la taxation.

L'hon. M. DUFFUS: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec les remarques très flatteuses de mon ami, le sénateur McRae. Je crois qu'un très beau mémoire nous a été présenté de très belle façon.

M. le PRÉSIDENT: Si le Comité n'a pas d'autres questions, je désire remercier personnellement monsieur Shepherd de la considération empressée et capable qu'il nous a montrée.

M. SHEPHERD: Je vous remercie beaucoup. C'est un plaisir pour moi d'être venu ici.

M. le PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous monsieur Sydney Norman, rédacteur spécial au *Globe and Mail*. Il était auparavant le chroniqueur minier du *Sun* de Vancouver et il a été pendant quatre ans le chroniqueur minier du *Globe and Mail*. Il est certain qu'avec l'expérience qu'il possède, monsieur Norman peut nous faire certaines remarques qui nous éclaireront beaucoup.

L'hon. M. McRAE: Honorables membres, je connais bien les antécédents de monsieur Sydney Norman comme financier dans l'industrie minière. Je puis dire qu'il a vu l'industrie minière se développer aux Etats-Unis. Il est présentement occupé à faire un travail spécial pour le *Globe and Mail*. Il est revenu récemment de la région de Yellowknife. Il peut avoir quelque chose à nous dire au sujet de cette région. Je suis certain que vous trouverez la causerie de monsieur Sydney Norman très intéressante. Il n'a préparé aucun mémoire, en sorte qu'il n'y aura pas de pièce à consigner.

M. SYDNEY NORMAN: Je regrette beaucoup de ne pas avoir de mémoire à vous présenter. On m'a demandé seulement hier de venir ici et de vous faire part d'un peu de ce que j'ai connu aux Etats-Unis et au Canada, pour essayer de vous faire saisir l'énorme importance de l'industrie minière, et combien il est important que le gouvernement encourage l'industrie minière par tous les moyens en son pouvoir. C'est avec une certaine mélancolie que je dois vous confier que cinquante-sept ans sont passés depuis que j'ai vu pour la première fois un camp minier. C'était dans l'état de Washington, tout près de la frontière

de la Colombie-Britannique. En 1893, j'entrai dans les rangs de ceux qui se ruiaient vers Slocan, en Colombie-Britannique. Là, je conduisis un convoi de bêtes de somme, et je devins finalement mineur. Ensuite, je m'en allai à Spokane, où j'aidai à organiser la première bourse, en 1897. Cela m'a donné quelques aperçus sur le pays — les brillantes perspectives de la Colombie-Britannique — et depuis ce temps j'ai été mêlé d'une façon ou d'une autre à l'industrie minière du Dominion. Cela m'a fourni l'occasion, messieurs, de voir ce que les mines peuvent faire dans un pays absolument désert. J'étais à Trail en 1895 lorsque F. Augustus Heinze, de Butte, jeta les fondations de sa grande entreprise d'affinage. J'étais à Rossland et dans la région frontalière lorsque furent fondées et lancées avec succès des sociétés comme la British Columbia Copper Company et d'autres firmes semblables. J'ai vu Trail partir du néant et devenir l'une des villes les plus prospères du Canada, avec une population de 30,000 âmes. J'ai vu Nelson, de quelques cabanes en bois rond, devenir l'une des plus jolies et des plus belles municipalités. Et j'ai vu Spokane, de l'autre côté de la frontière, croître de 18,000 âmes jusqu'à 150,000, grâce uniquement, ou peu s'en faut, aux profits des mines. A cette époque, il n'y avait aucune communication entre l'est de la Colombie-Britannique et la côte de l'ouest. Peut-être savez-vous que presque tous les capitaux investis en Colombie-Britannique étaient alors des capitaux américains, et que presque tous les profits des mines allaient à Spokane. Je pourrais vous faire promener dans les rues de cette ville et vous montrer l'un après l'autre les édifices qu'a fait construire l'argent gagné dans la région de Slocan, ou celle de Rossland, ou sur la frontière. Souvenez-vous qu'à cette époque, il n'y avait aucune communication ferroviaire entre la partie orientale de la Colombie-Britannique et la côte, et Vancouver. Ce fut seulement aux environs de 1904 que fut construit l'embranchement de la rivière Kettle et de Crow's Nest par le Pacifique Canadien. A partir de cette époque, vous constatez que la croissance de Vancouver fut très rapide, et si je ne m'abuse, c'est maintenant une ville, de trois à quatre cent mille personnes. Ce fut en 1907, messieurs, ou en 1906, que j'allai dans les champs aurifères de Tonapah, de Greenwater, qui confine à la Vallée de la Mort; et l'année suivante, je devins le chroniqueur minier du *Times* de Los Angeles. Cela me fournit une merveilleuse occasion d'observer la croissance des États-Unis, particulièrement de Los Angeles, et de Phoenix, en Arizona, et d'autres villes de l'Arizona, dont l'existence est entièrement due au développement des mines dans ce pays. Une grande partie de la richesse de l'Arizona s'en alla à Boston et y créa une classe de gens très riches. J'ai vu Los Angeles grandir depuis 1906, alors qu'elle avait une population d'environ 250,000, jusqu'à maintenant, alors qu'elle a une population de peut-être un million et quart, et plus de deux millions vivant dans le comté. Cela est dû au développement des mines dans les états environnants et naturellement aux énormes exploitations pétrolières nées dans l'état de Californie. Phoenix est une belle ville de cinquante à soixante mille âmes. Long Beach, Tonapah et toutes les autres villes de la région doivent leur existence au développement des mines.

Je revins au Canada en 1927. J'ai connu la vague de prospérité minière de cette période, dont je sais, messieurs, que vous vous souvenez. Or, je pense que vous admettez avec moi que le boom changea jusqu'à la silhouette de Toronto. Cela apporta à Toronto, et au Canada, le plus grand mouvement minier que le continent eût jamais vu. De nos jours, nous avons tellement plus d'argent, et les avantages sont plus grands. Ce mouvement au Canada, en Ontario, auquel je pris part à cette époque, a peut-être amené la construction de la ville de Timmins, par exemple, dans la région de Porcupine. Cette ville, comme vous le savez, est maintenant une ville très prospère et active avec une population de 30,000. Kirkland Lake, qui est entourée des trois mines d'or de ce camp, est maintenant une ville de 25,000. Ces deux villes sont modernes à tous les points de vue et dépendent absolument du développement et de la pros-

périté de ces mines. Ensuite, vous avez Larder City, messieurs, qui est construite autour des mines sur le lac Larder. Et puis, vous avez Kerr-Addison. Et en traversant la frontière, vous avez Noranda, Val d'Or, Cadillac, Malartic et Rouyn, toutes des villes prospères et toutes entièrement dépendantes de l'industrie minière.

J'ai remarqué que le monsieur du Manitoba qui a présenté le mémoire avait mentionné la mine Flin Flon. Il est bon de regarder en arrière et de voir ce qui est arrivé là. En 1928, j'étais là, et il n'y avait à peu près rien. Aujourd'hui, il y a une ville moderne d'environ 15,000 âmes. Toutes les commodités que vous pouvez imaginer sont là dans cette région perdue qui, quand je la visitai pour la première fois était absolument déserte. Le sénateur McRae vous a dit que j'étais récemment revenu de la région de Yellowknife. A mon avis, elle recelle des possibilités qui peuvent en faire la plus grande région aurifère du monde, certainement du continent. C'est un rude pays — il faudra beaucoup de capitaux pour le développer, pour y établir des moyens de transport et d'autres nécessités. Ce qui s'est accompli depuis mon premier voyage là en 1944 est remarquable. J'estimais alors la population à environ 600. Je viens de revenir de là, et j'estime la population actuelle à 3,000. Je crois qu'avant la fin de l'été il y aura 5,000 personnes dans la région de Yellowknife et les environs. Je me fonde sur le fait qu'il y aura 300 hommes de plus dans la mine Con, qui recommencera de produire en septembre et qui augmentera graduellement son personnel. Elle a maintenant environ 110 hommes. Les mines Negus en emploient 100; l'usine hydroélectrique de la rivière Snare, qui sera construite par le gouvernement et coûtera \$4,000,000, emploiera au bas mot 500 hommes. La mine dont je parle est à 80 milles à l'ouest de Yellowknife. Il y a six ou huit mines qui auront besoin de 20 à 60 hommes, et il y a d'innombrables mines en perspective qui emploieront de six à quinze hommes surtout pour des travaux de forage au diamant, en sorte que j'estime qu'il y aura dans quelques mois au moins 2,000 hommes d'employés dans les mines ou travaillant aux constructions nécessaires dans la nouvelle ville de Yellowknife, que le gouvernement est présentement à édifier. D'après cette estimation, vous voyez qu'il est modéré de dire qu'il y aura une population de cinq à six mille au cours de cet été.

Vous êtes peut-être au courant, messieurs, de ce que fait le gouvernement, mais il peut vous intéresser de savoir que l'usine hydroélectrique de la rivière Snare, qui produira 7,500 c.v. est située à 80 milles à l'ouest de Yellowknife, sur la rivière Snare. Sa construction exige un barrage de détournement long de 855 pieds, large de 15 pieds et profond de 60 pieds; le projet exige aussi la réunion de plusieurs lacs, l'un avec un tunnel de 600 pieds, et un autre de 2,500 pieds, ce qui coûtera environ \$90.00 du pied. On doit construire aussi un tunnel de pression avec une différence de niveau de 120 pieds dans la première usine hydroélectrique. Dans la nouvelle ville de Yellowknife, le gouvernement est à construire un édifice administratif qui coûtera \$240,000 et qui logera le magasin de la régie des boissons alcooliques — qui jouit d'une grande vogue dans ce pays — et tous les services administratifs avec des locaux d'habitation pour le personnel. La Croix-Rouge canadienne est à construire un hôpital de \$200,000 et Ingram, à qui appartient l'hôtel Yellowknife est à construire un nouvel hôtel qui coûtera \$150,000.

Il est nécessaire, messieurs, de considérer l'étendue du pays et de nous souvenir que la plus grande partie est recouverte du bouclier pré-cambrien et offre par conséquent la possibilité de développer des mines.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je vous interrompre, monsieur Norman, pour vous demander de dire au Comité où Yellowknife se trouve exactement? A quelle distance au nord d'Edmonton?

M. NORMAN: C'est à 700 milles par air, et beaucoup plus loin par chemin de fer ou par eau. Il y a 339 milles par chemin de fer jusqu'à Grimshaw; c'est la

route d'hiver sur le chemin de fer du nord de l'Alberta; Il y a 380 milles de là à Hay River, et ensuite par la ligne directe en traversant le Grand Lac aux Esclaves jusqu'à Yellowknife, 125 milles. Mais en hiver, lorsque la température baisse à 50 et 60 sous zéro, les convois remorqués par des autos-chenilles doivent emprunter la route la plus sûre. Ils vont à l'est de Fort Resolution et traversent le lac, ce qui fait un total d'environ 220 milles. Cela fait un voyage de près de 800 ou 900 milles. L'une des plus rudes tâches de transport jamais entreprises par des hommes est celle qui consiste à aller porter des provisions là-bas, avec des autos-chenilles, et le transport de ces provisions ne coûte que 7½ cents la livre. Je me souviens des premiers temps en Colombie-Britannique, lorsque je conduisais un convoi de bêtes de somme qui parcourait 30 milles au plus entre Kaslo et New Denver et que je percevais 7 cents la livre pour transporter des provisions.

L'hon. M. DUFFUS: Pour cette distance ?

M. NORMAN: Oui, pour cette distance. Maintenant, les autos-chenilles peuvent transporter la marchandise pour 7½ cents la livre; par eau, le prix est de 3 à 4 cents et, par avion, de 35 cents.

La région des Territoires du Nord-Ouest a 1,309,000 milles carrés. Dans cette région, on peut placer ensemble l'étendue de l'Ontario, du Manitoba, du Québec, de l'Île-du-Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et il resterait encore 4,817 milles carrés à couvrir. Ce calcul donne une idée de l'immensité de ce pays et de la difficulté d'y circuler. La voie des airs est la seule à utiliser pour circuler dans ce pays, et les avions étaient rares pendant les années de la guerre. Par conséquent, le développement s'est trouvé retardé. Lorsque je suis allé là en 1944, j'ai fait la prédiction que dans quelques années il y aurait une douzaine de camps aux environs de Yellowknife. Cela s'est déjà réalisé. Il se fait de la prospection et de l'exploitation à 175 milles au nord, dans les terres dénudées, et à 120 milles au nord du lac des Indiens, à 45 milles à l'est de la rivière Beaulieu, et au nord de la partie orientale du Grand Lac des Esclaves.

L'hon. M. HORNER: Et que dire de Gold Fields ?

M. NORMAN: Je ne suis pas allé à Gold Fields.

L'hon. M. MCRAE: C'est au nord du Grand Lac des Ours, n'est-ce pas ?

M. NORMAN: Non, Gold Fields est en Saskatchewan, sur le lac Athabaska. C'est là que la Consolidated Mining and Smelting Company possède et exploite présentement la mine Box.

La conclusion de mes observations, depuis que je m'occupe des mines, c'est qu'aucune nation dans l'histoire du monde n'a été aussi dépendante du progrès de l'industrie minière que l'est le Dominion du Canada. Cela est peut-être dû au fait qu'une grande partie de cette immense région des Territoires du Nord-Ouest ne peut pas, par elle-même, entretenir la vie; pour cette raison, il est nécessaire d'y créer quelque chose qui fournira des emplois, et au meilleur de ma connaissance l'industrie minière est la seule qui le fera. Avec le développement des mines, d'autres industries suivront, et je ne serais pas surpris de voir les Territoires du Nord-Ouest faire vivre plusieurs villes d'une importance réelle. On considère généralement ce pays comme incapable de fournir des comestibles; et pourtant, j'ai moi-même mangé des légumes récoltés à Yellowknife, comme des pommes de terre, des choux et autres choses semblables; j'ai vu aussi un jardin de fleurs qui se comparerait favorablement en coloris et en étendue à tout ce que j'ai vu en Californie. Par conséquent, personne ne sait ce que peut devenir ce pays septentrional lorsqu'il sera développé.

Comme je l'ai dit déjà, messieurs, je crois que le Canada est plus dépendant des mines que toute autre nation dans l'histoire du monde; par conséquent, il est nécessaire que nous encourageons l'industrie minière par tous les moyens possibles afin que la nation puisse prospérer jusqu'à l'extrême limite, et de la façon voulue par la Divine Providence. Je ne connais rien des impôts et je n'ai pas étudié la

question, mais il est très évident que les impôts doivent être gardés bas. Si les impôts sont tenus au minimum, le gouvernement finira par gagner beaucoup plus que ne peuvent actuellement lui donner de lourds impôts, qui auront peut-être pour effet d'arrêter le développement des mines et l'afflux de capitaux du dehors.

L'hon. M. CRERAR: Voulez-vous dire par cela, monsieur Norman, que les revenus à attendre des exploitations minière feront plus qu'égaliser les impôts appliqués sur les mines, impôts qui auront probablement pour effet d'étouffer le développement futur.

M. NORMAN: C'est exactement ce que j'ai voulu dire, sénateur Crerar. J'ai essayé de vous démontrer qu'au moins 2,000 hommes seront employés cette année dans la région de Yellowknife, à des salaires très élevés, qui seront assujettis à l'impôt sur le revenu. Les revenus que le gouvernement en obtiendra égalent une bonne partie de l'or sorti de ces mines; et je pourrais ajouter que dans les Territoires du Nord-Ouest les mines ont déjà produit 15,000,000 et sont fermées depuis 1942.

L'hon. M. MCRAE: Quelle est la moyenne des salaires là-bas ?

M. NORMAN: Je peux vous donner l'échelle de salaires à Negus; je crois comprendre que cette échelle sera adoptée par toutes les mines de la région. La voici: mineur de première classe, 98 cents l'heure; aide mineur, 93 cents; gardes-moteur, 89 cents et charroyeurs, 83 cents; tous les employés reçoivent en outre un boni contractuel; journalier ordinaire à la surface, 77 cents l'heure; charpentier de première classe et autres ouvriers spécialisés, \$1.03; la pension est de \$1.50 par jour et coûte environ deux fois ce prix à la compagnie. Avec le boni contractuel, les principaux hommes font jusqu'à \$5.50 par jour de plus que l'échelle de salaires. En avril, le boni a été en moyenne de \$3.00 par homme.

L'hon. M. MCRAE: Est-ce là \$3.00 par jour chacun ?

M. NORMAN: Oui. Si vous multipliez 98 cents par huit, c'est environ \$8 par jour, et ajoutez \$3, cela donne \$11 comme salaire total pour un mineur de première classe.

L'hon. M. MCGEER: Comment ce salaire se compare-t-il aux salaires payés aujourd'hui dans les autres parties du Canada.

M. NORMAN: Je n'ai pas de chiffres à ce sujet en ce moment. Cependant, je crois que les salaires à Kirkland Lake et à Porcupine sont un peu inférieurs, mais pas de beaucoup; le système des contrats est en usage aussi à ces endroits, et par conséquent il se gagne des salaires à peu près aussi élevés dans ces deux camps.

L'hon. M. BEAUBIEN: Naturellement, le coût de la vie à Yellowknife est beaucoup plus élevé qu'à ces autres endroits ?

M. Norman: La compagnie absorbe la différence; elle leur fournit aussi des agréments spéciaux, comme des chambres, une salle de réunion, un théâtre, des bains et tout ce qu'on peut imaginer.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais s'il leur faut acheter une paire de chaussures ou des vêtements, les prix sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs ?

M. NORMAN: Cela s'obtient au commissariat de la mine, et je crois comprendre que la compagnie reste très près du prix coûtant.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais, s'il en coûte 7½ cents la livre pour tout transporter là par auto-chenille, et 35 cents par avion, cela doit hausser le prix ?

M. NORMAN: Oui; tout ce qui vient par avion coûte naturellement plus cher. Il se transporte des primeurs par avion, et je sais qu'un pied de céleri coûte 50 ou 60 cents; mais à part cela, les prix ne sont pas disproportionnés.

L'hon. M. HORNER: Il est possible que les prix baissent maintenant que les avions sont plus abondants, n'est-ce pas ?

M. NORMAN: Cela est difficile à dire, monsieur. Les Canadian Pacific Air Lines ont un excellent service. Pour me rendre là, j'ai fait le voyage en trois heures et 50 minutes, la vitesse étant d'environ 200 milles à l'heure. Ils ont neuf avions Lockheed et les font alterner sur leurs divers parcours. Il y a beaucoup plus d'avions qui vont là maintenant qu'auparavant. Quand je suis allé là, le transport aérien était assuré par une flotte d'une douzaine d'appareils environ, et je crois que ce nombre sera doublé cette année. Je dois ajouter qu'aujourd'hui Edmonton est l'une des meilleures villes du Dominion du Canada. Elle est en merveilleuse posture.

L'hon. M. McGEER: Elle l'a toujours été.

M. NORMAN: Je ne le savais pas, mais je sais qu'elle connaît un regain de vie depuis la découverte de Yellowknife et depuis que l'activité est commencée dans le Nord. Les gens de l'endroit ne se préoccupent pas beaucoup des mines, mais ils commencent à comprendre un peu.

Naturellement, messieurs, l'Ontario est la plus grande subdivision politique du continent nord-américain, au point de vue production. Il est intéressant de noter qu'à la fin de 1945 le total de la production minérale était de \$4,658,825,150.

L'hon. M. CRERAR: Depuis le commencement ?

M. NORMAN: Oui. D'après les statistiques du gouvernement.

L'hon. M. CRERAR: Il serait intéressant de savoir quelle partie de ce total a été produite au cours des vingt-cinq dernières années. Avez-vous des chiffres indiquant cela ?

M. NORMAN: Non, monsieur. La découverte de Porcupine, par exemple, date de 1910, il y a 35 ans, et je serais d'avis que 95 pour cent de ce total fut produit pendant cette période. Sur ce total, la production des métaux a été de \$3,746,482,521; et celle de l'or, \$1,617,388,956. Les chiffres pour le nickel, le cuivre, l'argent et le platine sont élevés aussi. Je pense que c'est là la meilleure preuve que vous pouvez avoir de la valeur des mines pour le Dominion. Elles ont certainement transformé Toronto, comme vous le savez tous, et en ont fait le foyer de la plus grande activité minière dans l'histoire du continent américain.

L'hon. M. CRERAR: Vous avez parlé tantôt du camp de Porcupine et de la ville de Timmins, qui a une population de 30,000. Quelle a été la production d'or dans ce camp ?

M. NORMAN: Le camp de Porcupine est en tête des Amériques, avec une production de \$846,050,030 à la fin de 1945.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Pour l'or seulement ?

M. NORMAN: L'or seulement. Il n'y a qu'une seule subdivision politique dans le continent nord-américain qui surpasse l'Ontario dans la production de l'or et, naturellement, c'est la Californie. Le total en Californie est de plus de deux milliards de dollars, mais ce chiffre comprend la forte production des placers dans les premiers temps. Si la production se maintient ici à son rythme actuel, l'Ontario aura rejoint la Californie dans quelques années. Kirkland Lake a produit \$489,614,000. Puis il y a la mine Kerr-Addison, qui sera, je pense, la plus grande mine d'or de l'Ontario.

Il est intéressant de noter que, sur le total de \$3,746,482,521 que j'ai mentionné comme production des métaux, la somme de \$2,734,194,422 a été dépensée jusqu'à la fin de l'année dernière en main-d'œuvre, approvisionnements, énergie et transports. C'est 74 pour cent de toute la production, tandis que les dividendes, \$1,012,288,099, représentent 26 pour cent du total. Les dividendes de l'or se sont élevés à \$490,405,599, soit environ 30 pour cent du total des dividendes.

L'hon. M. McGEER: Quel pourcentage les impôts forment-ils ?

M. NORMAN: Je n'ai pas ce renseignement, monsieur, mais je suis certain qu'il est exact de dire qu'ils ont été assez élevés.

L'hon. M. McRAE: Ces dividendes s'appliquent à toute la période, et non à une seule année ?

M. NORMAN: Oui, à la période.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Les indices font croire que le minerai de la région de Yellowknife est à haute teneur ?

M. NORMAN: Haute teneur et l'inverse.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: La période annuelle de travail dans ce territoire est plus courte, n'est-ce pas ?

M. NORMAN: Non, monsieur. On y travaille mieux en hiver qu'en été.

L'hon. M. HORNER: Ils n'ont pas la neige épaisse dont souffre le nord de l'Ontario.

M. NORMAN: Non. Il tombe très peu de neige. C'est un pays semi-aride.

L'hon. M. McGEER: Le climat n'est pas aussi rude que dans le nord de l'Ontario ou du Québec ?

M. NORMAN: Il n'y a aucune différence, monsieur, d'après ce que j'ai observé. J'ai vu 40 et 50 sous zéro à Noranda et j'ai appris que le mercure descend jusqu'à 60 sous zéro dans la région de Yellowknife.

L'hon. M. McGEER: On a eu 40 sous zéro à Ottawa.

M. NORMAN: Oui. En ce qui concerne le confort, il n'y a rien pour enrayer le développement dans ce pays. On peut trouver d'aussi bonnes maisons dans la région de la mine Con qu'on peut en désirer pour vivre ici. Tous les désagréments de ce pays septentrional, ou du moins la plupart d'entre eux, peuvent être supprimés si on a l'argent voulu.

L'hon. M. CRERAR: Comme conclusion générale, les Canadiens doivent se faire une conception nouvelle du nord de leur pays.

M. NORMAN: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur. Et lorsque vous vous souvenez que 5 pour cent seulement de ces grands Territoires du Nord-Ouest ont été étudiés par les géologues et que c'est à peine si le reste a été regardé, même du haut des airs, vous pouvez imaginer quel héritage il y a là-bas. Mais il faut aller le chercher. Et vous devez vous souvenir que c'est un jeu rude aux phases initiales et que des hommes ont besoin d'être encouragés pour y persister, que s'ils réalisent des profits ils y ont droit, et que le gouvernement devrait se garder de leur arracher leur argent. C'est un rude travail, terriblement rude. Et je crois vous avoir dit déjà que de faire du transport à travers le Grand Lac des Esclaves est la plus rude entreprise du genre jamais affrontée par l'homme. On y subit des températures de 60 sous zéro, et il est à peu près impossible de ne pas se geler les oreilles, le nez ou les pieds. Je vous demande, messieurs, de vous souvenir de cela lorsque vous vous occuperez de la taxation de cette industrie. J'ai eu l'occasion de lire le mémoire que vous a présenté la Bourse de Toronto, et j'approuve ce qu'il y est dit au sujet de la taxation. De lourds impôts signifieront que des millions et des millions de tonnes de minerai seront laissées dans le sol, et si cela se produit elles y resteront, car la réouverture d'aucune mine ne sera justifiable au bout d'un certain temps. Si vous parvenez à arranger les finances du pays de façon qu'une mine continue de s'exploiter et qu'on en sorte tout le minerai possible, vous aurez exécuté l'une des plus grandes tâches qui puissent s'accomplir pour le Dominion du Canada. J'ai une grande confiance au développement de ce pays du Nord, mais comme je l'ai dit déjà, il exigera beaucoup de travail et beaucoup de capitaux, et tout capital placé là mérite une juste récompense, s'il triomphe.

L'hon. M. CRERAR: Il faut beaucoup de courage et de confiance en soi pour poursuivre ce travail.

M. NORMAN: Vous pouvez dire, beaucoup de courage et d'abnégation.

Messieurs, s'il y a des questions que vous désirez me poser, j'essaierai d'y répondre.

L'hon. M. McGEER: En considérant l'ensemble de ce problème, vous êtes-vous jamais arrêté sur la façon dont on emploie l'or au Canada? L'usage aujourd'hui, à mes yeux, est d'expédier l'or à la Monnaie, et de là on l'envoie aux Etats-Unis. Ce qu'on en fait là-bas est naturellement une question qui relève de la politique du gouvernement américain. Ne vous est-il jamais arrivé de songer à l'emploi de l'or? Nous dépensons apparemment beaucoup des capitaux que nous avons à risquer, et beaucoup d'efforts et d'énergie pour produire de l'or qui est expédié hors du pays et assujéti à la politique du gouvernement américain. Avez-vous jamais songé à l'usage que nous pourrions faire de l'or au Canada?

M. NORMAN: Permettez-moi de vous répondre ainsi, monsieur. Je crois que le Canada pourrait, je crois qu'il devrait l'utiliser. Comment il pourrait l'utiliser, je ne le sais pas.

L'hon. M. McGEER: Ce qui me préoccupe, pour être d'une franchise parfaite avec vous, c'est qu'une partie de la production des mines d'or que nous sommes présentement à développer et à exploiter devrait se refléter sur la réserve d'or du peuple canadien.

M. NORMAN: Vraiment, je ne suis pas financier, et je ne tiens pas à me prononcer. Mais je dirai que le Canada a commis une grave erreur en traitant l'argent comme il l'a fait.

L'hon. M. McGEER: Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. L'argent est encore monnaie courante dans plusieurs pays. Je crois que si le Canada s'était servi de l'argent comme il aurait dû, il serait dans une bien meilleure posture commerciale qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. NORMAN: Remarquez que la commission financière du Sénat des Etats-Unis est convenue du prix de 0.97 ou 0.97.3 pour l'argent. Cela donne près d'un dollar pour l'argent. Ce que je ne puis pas comprendre, c'est qu'on exporte l'argent à quarante ou quarante-cinq cents, ou au prix plafond, et que l'autre côté de la frontière où on l'envoie, il se vend au prix de 71.11.

L'hon. M. McGEER: Nous faisons beaucoup des choses étranges au Canada.

M. NORMAN: Oui, en effet. Le Canada produit une once d'argent, qui est expédiée à Ottawa, et Ottawa la vend aux Etats-Unis trente-cinq cents, et peut-être un peu plus à cause du change. Elles est inscrite dans les livres des Etats-Unis à \$1.29, et un certificat est émis. Elle revient des Etats-Unis dans la poche d'un touriste, qui la paie \$1.10. Je n'ai jamais pu comprendre cela, et je pense qu'il y a quelque chose qui cloche.

L'hon. M. McGEER: C'est ce qu'on appelle une monnaie saine.

L'hon. M. McRAE: A ce propos, monsieur Norman, une monnaie qui possède une couverture de 25 pour cent est reconnue comme monnaie saine?

M. NORMAN: Oui.

L'hon. M. McRAE: Ce que mon collègue veut arriver à exprimer, je pense, c'est qu'il est bon d'avoir un peu d'or dans le trésor afin de s'en servir pour l'émission de monnaie. Tous les pays, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, considèrent qu'ils ont une monnaie saine si elle est garantie par de l'or. Ils émettent trois ou quatre fois autant de monnaie qu'ils ont d'or dans leur trésor. N'importe quelle institution bancaire du pays considère cela comme procédant de bons principes.

L'hon. M. McGEER: C'est un fait. Pendant la conférence de Londres qui suivit la conférence impériale antérieure de 1932 à Ottawa, il fut convenu, à l'égard de la couverture-or impériale précédente, qu'un maximum de vingt-cinq pour cent était suffisant, avec le droit d'abolir le surplus en cas de péril national. Cette politique fut confirmée à la conférence de Londres en 1933. Depuis, en ce qui concerne la couverture-or, la couverture de vingt-cinq pour cent a été adoptée par tous les pays à l'exception des Etats-Unis, où la couverture-argent du papier-monnaie en circulation a entièrement pris la place de l'or. Ce que

j'avais à l'esprit, c'est la valeur de l'or et de l'argent comme pouvoir d'achat international, comme moyen de développer le commerce international. Ce que nous faisons, nous sortons notre or du sol et nous en expédions la plus grande partie aux Etats-Unis. Je ne sais pas combien d'or nous avons à la Commission de contrôle du change étranger. C'est un secret. Il est très probable, je présume, que nous avons les vingt-cinq pour cent de tout le numéraire émis par la Banque du Canada; mais une très grande partie de notre or est transportée aux Etats-Unis et complètement immobilisée dans les voutes du Kentucky. Les Etats-Unis ont beaucoup plus d'or qu'ils ne peuvent en utiliser. Nous, au Canada, nous traitons l'or comme une marchandise, au lieu de le traiter comme monnaie internationale. Que vous soyez n'importe où dans le monde, un morceau d'or parle toutes les langues.

Actuellement, nous expédions beaucoup de notre or à l'extérieur du pays à une valeur minimum fixe. Peu importe quelle peut être sa valeur dans l'état d'inflation où se trouvent plusieurs des pays. La valeur a été fixée à un minimum de \$35 par le gouvernement des Etats-Unis, et cela a reçu une consécration universelle. L'or, pour moi, est une chose que nous ne devrions pas traiter comme le blé, ou toute autre marchandise, et l'expédier hors du pays.

Quant à l'argent, je crois que la coutume à peu près générale dans les pays orientaux et dans certains des pays de l'Amérique latine est encore d'utiliser l'argent comme monnaie, sous forme de pièces d'argent.

M. NORMAN: Si nous expédions l'or hors du pays, je crois, c'est qu'il nous faut payer pour des engagements déjà contractés dans d'autres pays.

L'hon. M. McGEER: Cela n'est pas nécessairement vrai. Nous avons accumulé un très gros surplus de dollars américains. Je ne sais pas à combien il s'élève. Je crois qu'il est assez considérable. Il y a d'autres moyens que nous pouvons prendre pour accroître l'accumulation de dollars américains. Des placements dans une mine peut-être si vous voulez. Notre commerce touristique est complètement négligé, et c'est un moyen très peu exploité de faire entrer dans le pays des dollars étrangers, surtout des dollars américains. C'est cela qu'il nous faut élucider.

L'hon. M. BEAUBIEN: N'est-il pas plus profitable de vendre aux Etats-Unis à \$35 ou \$38 l'once, avec le change, que de dépenser de l'argent à construire des voutes pour l'emmagasiner?

M. NORMAN: Je suis un fervent de la monnaie métallique. La guerre a enseigné à beaucoup de gens que le papier-monnaie ne compte pas beaucoup.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vu qu'il a été établi qu'une couverture de vingt-cinq pour cent est suffisante pour notre monnaie, aussi longtemps que nous conservons cette réserve, c'est tout ce que l'or peut valoir pour nous, excepté pour obtenir les dents et autres choses de ce genre. N'est-il pas mieux de vendre l'or aux Etats-Unis et de garder notre couverture à vingt-cinq pour cent, plutôt que de thésauriser et de payer pour des voutes et des gardiens?

M. NORMAN: Comme je l'ai dit déjà, je ne suis pas un économiste.

L'hon. M. McGEER: Un tenant de la monnaie métallique ne peut pas partager cette opinion.

M. NORMAN: Je suis un fervent de la monnaie métallique.

L'hon. M. McGEER: Vous croyez qu'il faut accumuler de l'or pour avoir une monnaie métallique? On ne peut avoir une monnaie métallique sans avoir de l'or et de l'argent en réserve.

M. NORMAN: Très juste.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, la discussion a pris une tournure très intéressante, mais qui s'écarte de l'ordre de renvoi du Comité.

L'hon. M. McGEER: Si nous nous occupons des ressources naturelles, je ne vois pas pourquoi on me ferait taire sous prétexte que l'emploi des ressources naturelles n'est pas dans l'orbite de l'enquête.

L'hon. M. CRERAR: Je crois, monsieur le président, que nous irions un peu trop loin en discutant la question de savoir s'il nous faut garder ou non une réserve d'or de \$200,000,000 ou de \$500,000,000. J'affirme que cette question n'entre pas dans l'ordre de renvoi du Comité, qui est de découvrir tous les renseignements possibles sur la valeur économique de ces mines au Canada. Sur ce point, je voudrais poser une question à monsieur Norman. Vous avez parlé de la naissance des camps de Porcupine et de Kirkland Lake, et vous avez dit qu'entre eux ces deux camps avaient dépensé un milliard et quart à un milliard et demi en frais de départ. Comment cela a-t-il été dépensé? Quelle en a été la valeur pour une ville comme Toronto?

M. NORMAN: D'abord, Toronto a fourni presque tout l'équipement, et presque tous les matériaux de construction nécessaires à ces camps.

L'hon. M. CRERAR: Cela veut dire, n'est-ce pas, que Toronto a fourni presque tous les vêtements, le bois, la machinerie et tout ce qui est nécessaire à une agglomération moderne?

M. NORMAN: Absolument.

L'hon. M. McGEER: Tout ce qui est nécessaire pour un degré de confort élevé? Je crois comprendre qu'ils n'achètent pas seulement ces choses, mais aussi des légumes frais, des fruits et des produits agricoles.

L'hon. M. CRERAR: C'est là pour moi une chose importante. Prenez la ville de Flin Flon, que monsieur Norman a mentionnée. Quand je suis allé à Flin Flon pour la première fois en 1917, on était à enfoncer dans le sol une foreuse à diamant pour voir ce qu'il y avait. J'ai vu cette ville grandir et devenir une ville d'environ, je dirai, 10,000 âmes. A cause des besoins de Flin Flon, le développement de la région agricole au sud a été étonnant; la nouvelle ville obtient du bœuf et du lait de cette région. Vous pouvez vous rendre par train à Flin Flon n'importe quel jour de la semaine, et vous verrez charger des dizaines de bidons à lait dans les voitures à bagages pour desservir cette collectivité. Vous verrez cela tout le long du trajet. A mon sens, cela illustre l'un des aspects de la valeur des mines métallifères pour le Canada.

M. NORMAN: Vous vous souviendrez qu'on dépensa \$27,000,000 à Flin Flon avant qu'il n'en sortit un dollar. Cette somme provenait de la succession Whitney. Monsieur Shepherd est peut-être en mesure de vous donner les chiffres à ce sujet.

L'hon. M. McGEER: C'était tout de l'argent américain.

M. NORMAN: Ils ont maintenant payé quarante millions en dividendes.

M. SHEPHERD: Je crois qu'en tout, on a dépensé \$35 millions pour la mise en valeur.

M. NORMAN: Il fallut cette somme pour faire naître une ville qui a maintenant 10,000 habitants et qui est ravitaillée par les autres parties de la province. Il a fallu cette somme énorme en capitaux risqués, et il nous faut encourager par tous les moyens possibles dans notre pays les placements risqués.

L'hon. M. CRERAR: Et, en outre, cette somme a donné un emploi stable à plus de 2,000 personnes.

N. NORMAN: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Et les salaires payés dépassent \$3,000,000 par année. Suivant les chiffres donnés par monsieur Shepherd, ils ont produit \$197,000,000 pendant cette période.

M. le PRÉSIDENT: J'avais eu le plaisir de rencontrer monsieur Norman avant la séance du Comité, et il m'avait laissé l'impression d'un homme ayant une opinion très juste de l'importance de l'industrie minière. En le présentant, je vous fis part de ma conviction que son discours serait très intéressant et très instructif. Je suis certain qu'il l'a été encore plus que je ne m'y attendais, et encore plus instructif et intéressant que le Comité ne s'y attendait.

L'hon. M. CRERAR: Je crois que le Comité se doit de remercier monsieur Norman.

M. NORMAN: Si j'avais eu le temps, j'aurais pu préparer un mémoire qui m'aurait permis de traiter la question beaucoup mieux que je ne l'ai fait. Il serait peut-être intéressant pour les membres du Comité de savoir que je viens de recevoir une lettre me donnant des renseignements sur la mine Holmsted, dans le Dakota du Sud, renseignements que j'essayais depuis quelque temps d'obtenir. C'est la plus grande mine d'or du continent américain. Elle est exploitée depuis soixante-et-dix ans et elle a produit quatre cent quarante milliards de dollars. La valeur du minerai pendant les années qui ont précédé la guerre était de \$14. Aucune quantité de minerai n'est venue d'une plus grande profondeur que 3,500 pieds. Ils ont creusé jusqu'à une profondeur de 5,000 pieds, tandis que la profondeur à Lake Shore est de 7,050 pieds. C'est encore la plus grande mine d'or du continent américain, mais la Hollinger vient ensuite.

M. le PRÉSIDENT: Permettez-moi de présenter monsieur A. W. Hawkey, chimiste de la Monnaie Royale du Canada.

L'hon. M. McRAE: Nous désirons simplement converser avec vous, monsieur Hawkey, pendant quelques minutes. Ce que nous désirons connaître, c'est la méthode suivie à l'égard des envois d'or que vous recevez des diverses mines.

M. HAWKEY: Chacun est traité comme un dépôt ou un envoi individuel. Dans beaucoup de cas, l'envoi peut n'être que d'un lingot et il peut comprendre jusqu'à cinq ou six lingots, suivant le rendement de la mine. Lorsque l'or nous arrive, il faut qu'il soit fondu et c'est de la qualité du métal que dépendent la sorte et le nombre d'essais qu'il faudra faire pour déterminer la valeur de l'or.

S'il y a la moindre liquation, ou un soupçon de liquation, on prélève des échantillons par immersion pendant que le lingot est en fusion; le lingot est coulé dans des moules, et pendant le refroidissement, la liquidité subsiste un certain temps; la masse ne se solidifie naturellement pas toute en même temps et, par conséquent, elle n'est pas homogène. Il nous faut prendre des échantillons des moules, en plus de ceux déjà prélevés par immersion. Nous ne pouvons utiliser qu'un très petit échantillon, dix grains, ce qui est un échantillon plus gros que celui que l'on prend dans les mines — ordinairement 500 milligrammes.

Ces échantillons sont ensuite essayés, et ils doivent concorder dans des limites raisonnables. Il se produit très souvent un certain degré de séparation pendant le refroidissement. Une fois que l'or a été évalué, il est payé par la Monnaie et, après avoir été accepté, il perd son identité et est placé avec les autres lingots pour l'affinage.

Je ne crois pas que le procédé d'affinage vous intéresse, messieurs, mais je puis dire qu'il consiste à faire passer du chlore à travers le métal fondu; l'or fin est récupéré, de même que l'argent. Les lingots d'or fin sont envoyés au Bureau de la Monnaie et, de là, sont livrés au ministère des Finances.

Si je comprends bien, vous désirez obtenir de moi certaines explications au sujet de ce que nous appelons les excédents dans les rapports de la Monnaie. Comme je l'ai dit déjà, l'évaluation des lingots d'or brut se fait par une méthode pratique, mais non pas avec une précision absolue. Le mesurage et les pesages s'effectuent avec un degré limité d'exactitude. Avant d'aller plus loin dans ce sujet, je devrais peut-être mentionner que la fusion s'accompagne toujours d'une perte de poids. Suivant la qualité du lingot, elle varie d'un dixième d'once à deux onces. Dans le cas du plomb et du zinc, qui sont volatiles, ils emportent de très petites quantités d'or. Ces gaz vont dans une chambre, se refroidissent éventuellement et les métaux précieux sont récupérés dans ce que nous appelons un appareil Cottrell. Cet appareil fut installé en 1937 pour récupérer ce qui se perdait dans les gaz et la fumée. En même temps, des quantités infinitésimales de métaux s'incorporent au creuset, et en dépit du fait

que nous nettoyons soigneusement chaque creuset après le refroidissement (on le gratte et on le nettoie autant que possible), il est physiquement impossible d'enlever toutes les particules très fines absorbées par le creuset.

Et puis, à la fin de l'année, après que l'or a été affiné et expédié, nous constatons que l'or que nous avons expédié plus la quantité que nous avons vendue, y compris les balayures et le reste, dépassent la quantité d'or vraiment payée par nous. Comme acheteurs, il nous faut être certains que nous ne payons pas de l'or non contenu dans les dépôts que nous évaluons. Comme je l'ai dit tantôt, chaque dépôt est considéré comme un item distinct et est payé comme tel; et nos évaluations sont aussi exactes qu'il est physiquement possible de les faire. S'il y a des ingénieurs présents ici, ils comprendront que, dans l'essayage ou l'évaluation d'un métal quelconque, que ce soit de l'or ou d'autres métaux, on opère dans certaines limites d'exactitude. Je puis vous donner certains chiffres à ce sujet.

Avant d'être échantillonné, chaque dépôt reçu à la Monnaie est nécessairement fondu. Pendant ce procédé, il y a toujours déperdition de poids. La quantité varie de 0.1 once à 2.0 onces par mille onces; les plus grosses pertes viennent des lingots traités au cyanure et sont causées par la volatilisatation d'une partie du plomb et du zinc, qui entraînent invariablement avec eux de l'or et de l'argent. Des quantités infinitésimales d'or pénètrent le creuset et, malgré un grattage et un nettoyage soigneux, on ne peut les récupérer que lorsque le creuset est broyé et ajouté aux balayures. Bien qu'il soit impossible de porter ces petites valeurs au crédit du déposant, toutes sont éventuellement récupérées, surtout dans le précipitateur Cottrell.

Une partie considérable des lingots qui arrivent sont d'une évaluation très difficile, comme ceux de Lake Shore, de Wright Hargraves et d'autres endroits. Ce métal en refroidissant durcit en une masse homogène et l'échantillon prélevé dans une partie ou l'autre est représentatif du dépôt; mais dans les lingots traités au cyanure, il se fait de la liquation et nous éprouvons les plus grandes difficultés — il faut parfois les fondre jusqu'à trois fois — ce qui nous oblige à les couler en un certain nombre de barres, trois à cinq ordinairement, en coulant certaines des barres assez petites. Nous coulons la première barre, assez petite, la deuxième barre beaucoup plus grosse, la troisième barre petite et ainsi de suite; mais nous prenons un échantillon seulement des petites barres, parce que des échantillons pris sur les grosses barres ne seraient pas représentatifs de la qualité. Ces échantillons doivent concorder d'assez près avec ceux prélevés par immersion lors de la fonte du métal. L'essayage lui-même peut s'effectuer avec assez d'exactitude.

Et c'est ici que surgit la différence causée par les métaux vils. La proportion de métaux vils varie d'environ .5 pour cent dans l'or fin, et dans l'or brut d'environ 5 pour cent jusqu'à 25 pour cent parfois; et c'est surtout du plomb et du zinc. Ce dernier est très volatile et cause de la liquation et de la séparation dans le dépôt. Les excédents sont en définitive une punition pour les personnes qui envoient de l'or contenant une forte proportion de métaux vils. Nous traitons chacun de ces dépôts séparément, et nous n'avons pas de plaintes des mines au sujet de l'évaluation. C'est seulement dans des cas très rares que la valeur d'un dépôt est contestée par la mine; elle accepte le rapport que nous lui soumettons.

L'hon. M. BEAUBIEN: Elle n'a pas de choix.

M. HAWKEY: Elle peut toujours le contester. Parfois, les mines nous envoient leurs propres essais pour nous guider, car en essayant l'or il est nécessaire d'avoir un essai préliminaire; pour faciliter cela, elles nous envoient leurs essais, et il n'y a aucune contestation.

En 1944, les excédents s'élevèrent à .53 par mille.

L'hon. M. CRERAR: Combien cela fait-il par once ?

M. HAWKEY: .53 par mille — c'est un vingtième de 1 pour cent; cela s'élèverait à environ 1.7 cents.

L'hon. M. MCRAE: De toute façon, vous n'avez pas eu de plaintes des déposants ?

M. HAWKEY: Pas de plaintes des déposants.

L'hon. M. MCRAE: Les mines semblent se plaindre de votre retenue de 35 cents.

M. HAWKEY: Cela, naturellement, ne relève pas de moi.

L'hon. M. MCRAE: Elles se plaignent aussi de vos excédents.

M. HAWKEY: Oui, les excédents ont été mentionnés.

L'hon. M. BEAUBIEN: Cela n'est pas dans votre juridiction ?

M. HAWKEY: Je n'ai rien à voir aux 35 cents en question.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous faites l'achat de l'or ?

M. HAWKEY: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je veux trouver quel profit vous avez eu à la fin de l'année sur l'or que vous avez acheté.

M. HAWKEY: Ces chiffres sont variables. Le chiffre le plus récent dont je dispose s'applique à l'année terminée en 1946, c'est à dire l'année 1945-46. Il y eut un gain ou un excédent de 1,116.755 onces d'or sur 3,102,991 onces. C'est \$44,920.77 sur une quantité totale d'or évaluée à plus de \$80,000,000.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que cela constitue une bonne moyenne dans l'ensemble ?

M. HAWKEY: La proportion varie un peu. Elle monta un peu pendant les années de guerre 1940 et 1941. Voici ce que je veux faire ressortir. Je suis un ingénieur minier et je prétends que l'or arrivant à la Monnaie devrait être raisonnablement homogène. Je prétends que le moment pour enlever le métal vil, c'est avant qu'il soit fondu dans le lingot. Le métal vil se présente à l'usine de la mine sous forme d'un précipité descendu de la solution de cyanure et les chimistes des compagnies pourraient le traiter sur les lieux à bien meilleur compte. Si l'on agissait ainsi, ces excédents deviendraient de plus en plus petits avec le temps.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous exigez 35 cents l'once ?

M. HAWKEY: Oui, il y a cette retenue.

L'hon. M. BEAUBIEN: Cela couvre tous vos frais d'opération à la Monnaie, n'est-ce pas ?

M. HAWKEY: Non, monsieur. Il y a un tarif pour le traitement de l'or. La Monnaie demande pour la fusion et l'essayage \$1 les premières 400 onces ou toute quantité inférieure, et 25 cents pour chaque centaine d'onces additionnelle ou toute fraction de centaine. Le tarif de l'affinage est comme suit. Lorsque le dépôt ne contient pas plus de 5 pour cent de métal vil, 3 cents l'once. Lorsqu'il y a plus de 5 pour cent mais pas plus de 10 pour cent de métal vil, c'est 3½ cents l'once. Lorsqu'il y a plus de 10 pour cent mais pas plus de 15 pour cent de métal vil, 4½ cents; et lorsqu'il y a plus de 15 pour cent mais pas plus de 20 pour cent de métal vil, 5 cents.

L'hon. M. BEAUBIEN: Le prix de 35 cents est simplement une commission ?

M. HAWKEY: Je ne sais pas. Cela est fixé par le ministère des Finances. Ce sont les frais de manutention.

L'hon. M. CRERAR: C'est un prix arbitraire pour la manutention ?

M. HAWKEY: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Vous prélevez sur l'or les frais de l'affinage, et en plus de cela vous avez ce prix arbitraire de 35 cents l'once ?

M. HAWKEY: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Avez-vous des renseignements quelconques sur ce qu'il en coûte pour écouler l'or?

M. HAWKEY: Non. Le ministère des Finances s'occupe de cela.

L'hon. M. McGEER: Quel est le total des profits de la Monnaie?

M. HAWKEY: Voulez-vous dire le profit monétaire ou le profit découlant de ce qu'on appelle les excédents?

L'hon. M. McGEER: Vous faites un certain nombre de choses à la Monnaie, et je suppose que vous avez un prix de revient et un profit net à la fin de l'année. Ne faites-vous pas une déclaration à cet égard?

M. HAWKEY: Il y a un rapport annuel, qui donnerait ce renseignement.

L'hon. M. McGEER: En avez-vous un exemplaire?

M. HAWKEY: Je n'en ai pas avec moi.

L'hon. M. McGEER: Si les profits de l'ensemble de vos opérations sont élevés, cela donnerait raison aux mineurs lorsqu'ils prétendent que le prix arbitraire de 35 cents devrait être réduit.

M. HAWKEY: Comme je l'ai dit, le prix de 35 cents n'est vraiment pas de mon domaine.

L'hon. M. HORNER: Lorsque l'or est obtenu au moyen du lavage et par la méthode de cuisson, dans quel état de pureté le métal parvient-il à la Monnaie?

M. HAWKEY: Nous recevons très peu d'or alluvionnaire comme tel. La plupart des déposants le font fondre. La teneur est presque toujours très élevée; elle varie de 75 à 80 pour cent d'or et 15 pour cent d'argent.

M. le PRÉSIDENT: La Western Quebec Mining Association prétend que, par suite des excédents, la Monnaie possède \$200,000 de son argent. D'après ce que vous avez dit, la valeur de l'or que vous recevez est établie au moyen des essais et des échantillons que vous prenez. D'après ce que vous avez dit aussi, votre essai n'est pas une science exacte, et s'il y a le moindre doute, la Monnaie en prend le bénéfice?

M. HAWKEY: Oui.

M. le PRÉSIDENT: Ne pourriez-vous pas établir la valeur d'après l'essai final de l'or?

M. HAWKEY: Non, cela serait physiquement impossible. Le poids de ces dépôts varie d'une à deux onces jusqu'à des lingots de mille onces, et nous ne pouvons pas les traiter séparément. Nous ne pouvons même pas traiter séparément les envois de chaque déposant.

L'hon. M. McRAE: Faites-vous rapport aux mines sur la pureté des lingots qu'elles envoient?

M. HAWKEY: Oui, elles reçoivent le résultat de l'essai.

L'hon. M. McRAE: Si je vous ai bien compris, la teneur de certains lingots n'atteint que 75 pour cent?

M. HAWKEY: Certains lingots n'accusent en effet qu'une teneur de 75 pour cent, c'est à dire 75 pour cent d'or et d'argent. Naturellement, l'or lui-même descend beaucoup plus bas que cela. La plupart des impuretés sont introduites au moment de la précipitation de l'or dans la solution de Cyanure.

L'hon. M. McRAE: Vos excédents s'élèvent à combien, en dollars et en cents? Prenons 1940, par exemple.

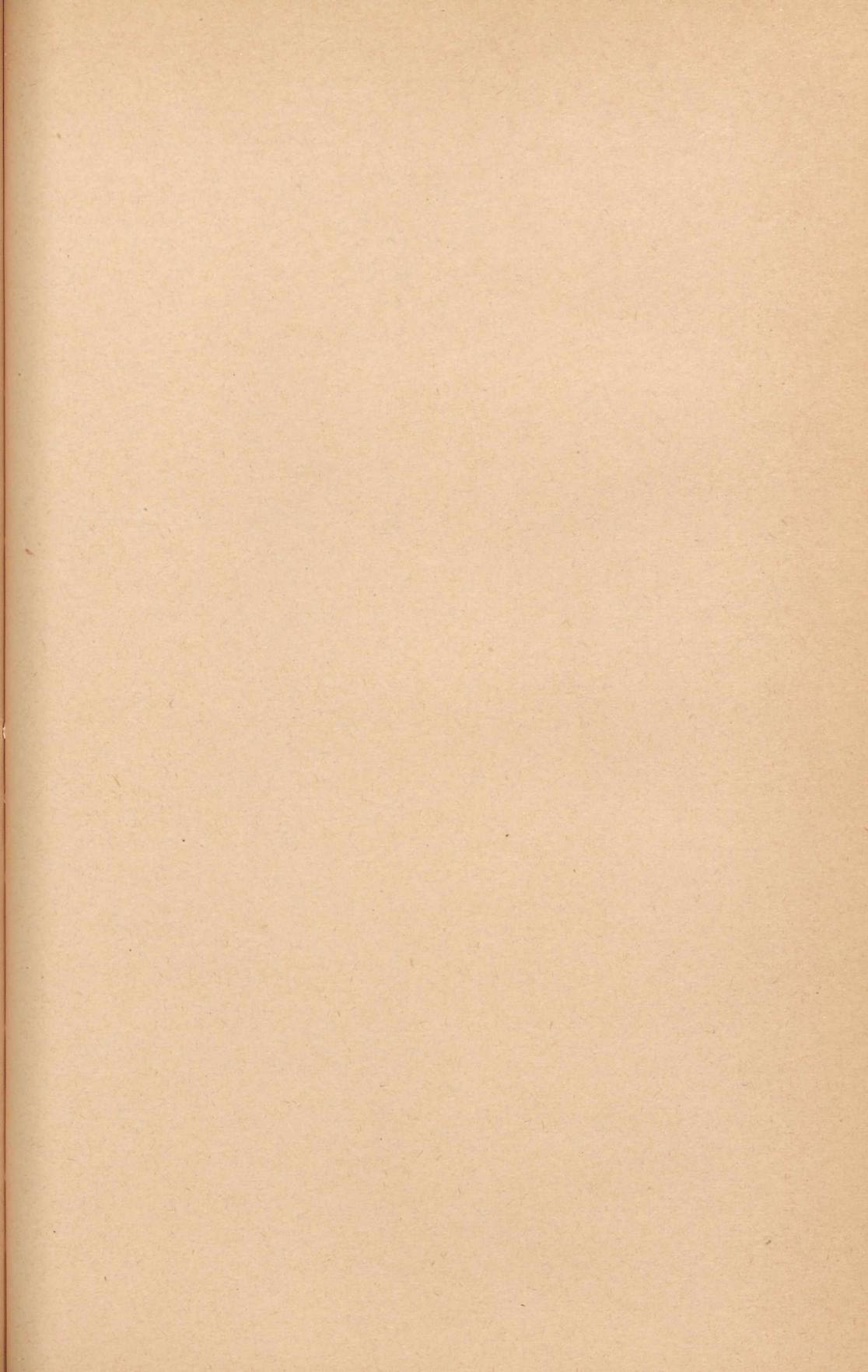
M. HAWKEY: Je n'ai pas les chiffres de 1940 avec moi, mais je puis vous dire qu'en 1944 nos recettes brutes ont été de 3,537,734.4 onces.

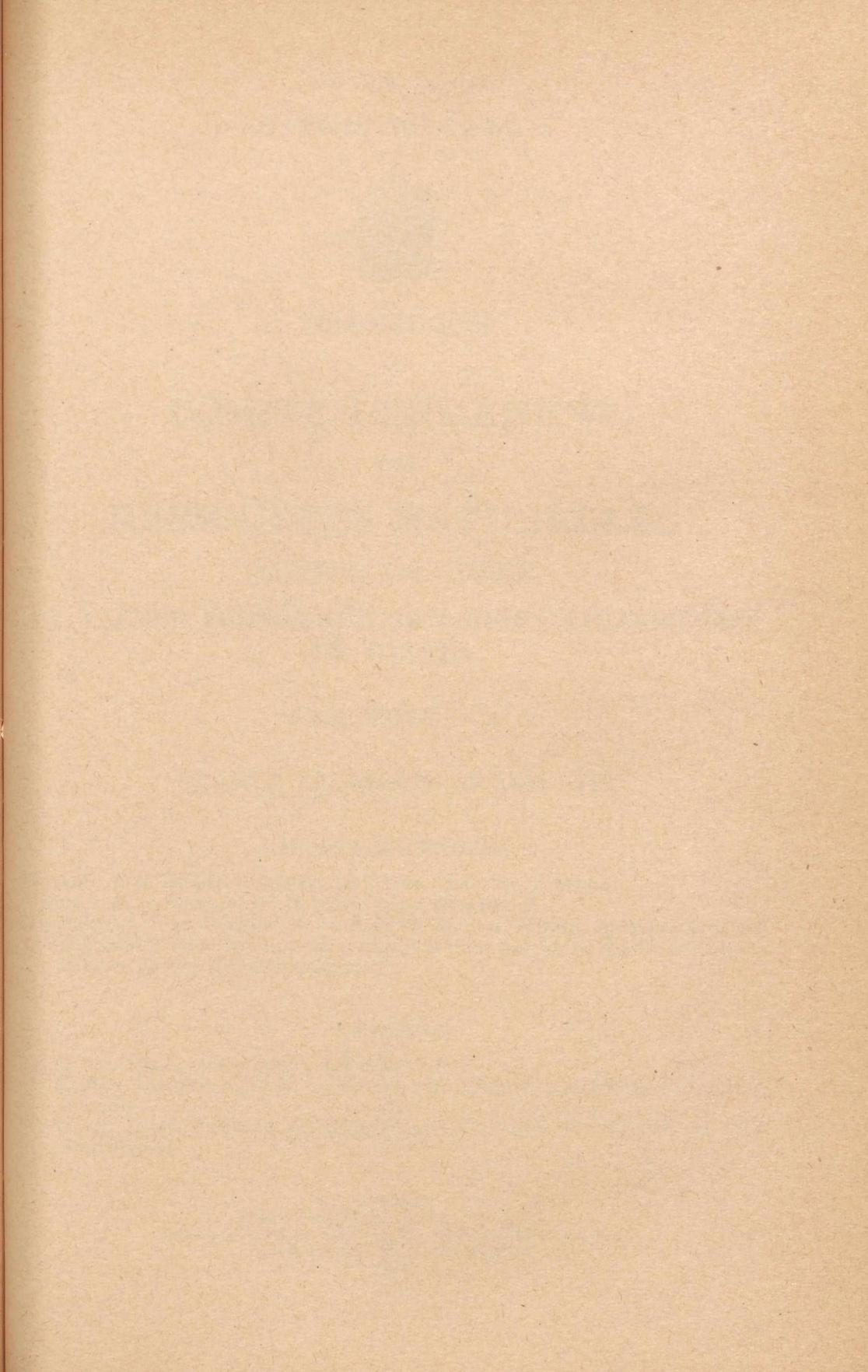
L'hon. M. McRAE: A combien s'élevèrent vos excédents cette année-là?

M. HAWKEY: A 1746.436 onces.

L'hon. M. McGEER: Si vous pouvez vous procurer un état des frais généraux à la Monnaie, je voudrais approfondir cela à une autre séance.

Le Comité s'ajourne au mardi 28 mai, à 10 heures 30 du matin.





SESSION DE 1946
LE SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

RESSOURCES NATURELLES

CHARGÉ D'ÉTUDIER

LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MINES MÉTALLIFÈRES
DU CANADA

FASCICULE n° 4

SÉANCE DU MARDI 28 MAI 1946

SUJETS À L'ÉTUDE:

- Mémoire de la British Columbia & Yukon Chamber of Mines.
- Mémoire de la Prospectors & Developers' Association.
- Appendice A-5 au mémoire de la Western Quebec Mining Association relatif au coût et au revenu moyens d'exploitation par tonne du minerai traité. (Figure à la fin des délibérations.)

TÉMOINS:

- M. W. C. Clark, sous-ministre des Mines.
- M. Charles Camsell, C.M.G., ci-devant sous-ministre des Mines et des Ressources.
- M. W. H. Losie, directeur du Recensement industriel, Bureau fédéral de la Statistique.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

L'honorable J. J. DONNELLY, *Président*

Les honorables Sénateurs

Beaubien (<i>Saint-Jean-Baptiste</i>)	Hurtubise	Paterson
Burchill	Johnston	Pirie
Crerar	Jones	Raymond
Davies	Kinley	Riley
Dessureault	Lesage	Robicheau
Donnelly	McDonald (<i>Kings</i>)	Sinclair
Duffus	McGeer	Stevenson
Dupuis	McIntyre	Sutherland
Ferland	McLean	Taylor
Hayden	McRae	Vaillancourt
Horner	Michener	White (34)
	Nicol	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-Verbaux du Sénat, le jeudi 2 mai 1946.

Que le Comité permanent des Ressources naturelles reçoive instruction d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada, et de faire rapport à la Chambre de ses constatations, et qu'à cette fin il soit autorisé à convoquer et à examiner des témoins et à tenir les procès-verbaux de ses délibérations.

Le Greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 28 mai 1946.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Ressources naturelles se réunit ce matin, à 10 h. 30.

Présents: Les honorables Sénateurs—Donnelly, Président; Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*), Burchill, Dupuis, Horner, Hurtubise, McDonald (*Kings*), McIntyre, McRae, Taylor, Vaillancourt, White—12.

Aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du 2 mai 1946 donnant instruction au Comité d'examiner la valeur économique des mines métallifères du Canada.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. E. V. Neelands, président de l'Ontario Mining Association, au Président du Comité, confirmant l'invitation, faite verbalement aux membres du Comité, de visiter quelques mines et centres miniers de l'Ontario.

M. W. C. Clark, sous-ministre, ministère des Finances, traite la question du coût de la manutention de l'or, des excédents, et du service d'échange des devises que maintient le Gouvernement, et répond aux questions posées par les membres du Comité.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire de la British Columbia and Yukon Chamber of Mines.

Mme Viola R. MacMillan, présidente de la Prospectors and Developers' Association, donne alors lecture d'un mémoire de l'association, et répond aux questions des membres du Comité.

À 1 heure de l'après-midi, le Comité suspend sa séance jusqu'à 8 heures du soir.

À 8 heures du soir, le Comité reprend sa séance.

Présents: Les honorables Sénateurs—Donnelly, Président; Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*), Burchill, Dessureault, Duffus, Horner, Hurtubise, Jones, Kinley, McDonald (*Kings*), McIntyre, McRae, Paterson, Taylor, Vaillancourt, White—16.

M. Charles Camsell, ci-devant sous-ministre des Mines et des ressources, parle de l'exploitation des ressources minérales, et du rôle de cette exploitation dans l'avancement du pays.

M. W. H. Losie, directeur du Recensement industriel au Bureau fédéral de la Statistique, donne lecture d'un mémoire sur le rang qu'occupe l'industrie minière dans l'économie nationale du Canada.

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*), les honorables sénateurs Crerar, Hayden, Donnelly, Hurtubise, McRae et Paterson sont nommés membres d'un sous-comité chargé de faire l'ébauche d'un rapport.

À 9 h. 30 du soir, le Comité s'ajourne au lendemain, mercredi 29 mai 1946, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le Chef de la division des comités,
A. H. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

Le MARDI, 28 mai 1946.

Le Comité permanent des Ressources naturelles sur la valeur économique des mines métallifères du Canada se réunit aujourd'hui à 10 heures 30 du matin, sous la présidence de l'hon. M. Donnelly.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons maintenant commencer les délibérations du Comité. Je vais d'abord demander au secrétaire de lire la lettre que j'ai reçue du président de l'Ontario Mining Association.

Le secrétaire lit alors la lettre suivante:—

CHER MONSIEUR DONNELLY, À la fin de notre audience devant votre Comité, le mardi, 14 de ce mois, je vous ai invité ainsi que les membres de votre Comité, au nom de notre association, à visiter quelques-unes des mines et des centres miniers de cette province.

Je puis dire maintenant que cette invitation n'a pas été faite seulement pour vous remercier ainsi que les membres de votre Comité du bon accueil fait à notre mémoire, mais aussi parce que nous croyons que l'étude que vous faites de la valeur économique de l'industrie minière métallifère sera bien plus complète si vous pouvez observer sur place les mines en exploitation et les agglomérations dont elles sont le pivot.

J'ai donc le grand plaisir non seulement de confirmer l'invitation déjà faite, mais aussi de vous informer que, si votre Comité décide de l'accepter, nous serons très heureux de désigner quelqu'un qui rencontrera, à votre convenance, tout sous-comité que vous pourrez former pour prendre les dispositions nécessaires.

Sincèrement à vous,

Le président,

E. V. NEELANDS.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ce n'est pas mon intention, en faisant lire cette lettre, que nous cherchions à prendre immédiatement une décision à ce sujet, mais plutôt que nous discutons cette question entre nous afin d'être prêts à en traiter lorsque nous nous réunirons de nouveau ce soir à 8 heures.

M. Clark, le sous-ministre des Finances, est ici ce matin. C'est un homme fort occupé et je crois que nous devrions l'entendre le premier.

Il y a un peu de discussion, M. Clark, au sujet des frais de services exigés par la Monnaie. Dans le mémoire qu'elle nous a présenté, l'Ontario Mining Association prétend que l'excédent s'élève à un million de dollars tandis que l'Association minière du nord du Québec mentionne la somme de \$200,000, ce qui naturellement ne serait qu'une partie du million. Le Comité désirerait obtenir de vous des renseignements au sujet des frais de 35 cents demandés par once d'or.

M. W. C. CLARK (sous-ministre des Finances): J'ai compris, monsieur le président, que c'était cette question que vous vouliez m'entendre traiter ce matin.

Ces frais de 35 cents l'once pour la manutention et l'écoulement de l'or sont exigés à la Monnaie depuis 1934, alors qu'il y avait une très rapide fluctuation et une très grande incertitude dans les taux du change. Vous voulez savoir évidemment si ces frais sont justifiés ou s'il y a une raison quelconque de

les imposer. D'après les mémoires qui vous ont été soumis, on vous a signalé, je crois, que ces frais de 35 cents sont plus élevés que le coût réel de la manutention et de l'écoulement de l'or. Bien, suivant nos calculs, le coût réel de l'écoulement de l'or à l'heure présente s'élèverait à un peu plus de 16 cents l'once, en monnaie canadienne. Ceci comprend les frais d'expédition par grande vitesse, soit 5 à 6 cents—j'emploie le cours américain pour le moment—l'emballage: .015 cents; la commission payée à la Federal Reserve à New-York pour recevoir l'or: un quart de 1 pour cent, ce qui s'élève à 8 cents $\frac{3}{4}$; l'essai et la manutention de l'or à New-York: $\frac{1}{10}$ de 1 pour cent et $\frac{3}{10}$ pour cent respectivement—soit 14.49 cents en fonds américains, ce qui équivaut, comme je l'ai dit il y a un instant, à un peu plus de 16 cents en fonds canadiens.

Telles sont les dépenses réelles directes, en d'autres termes, sans compter les frais généraux. Il est assez difficile d'établir ce que sont nos frais généraux, mais il est évident qu'ils sont élevés. L'usine coûte environ un million et demi de dollars et, en se basant sur les prix d'aujourd'hui, elle doit valoir beaucoup plus que cela. Si vous voulez tenir compte de l'intérêt et de la dépréciation sur ce placement, vous pouvez facilement ajouter 6 ou 7 cents par once comme imputations indirectes au compte-capital. Puis, il y a les services rendus par les fonctionnaires de la Banque du Canada et du ministère des Finances et par tous les autres fonctionnaires supérieurs qui s'occupent de l'or. Certaines personnes peuvent croire que ces services n'ont pas une grande valeur, mais dans la plupart des entreprises privées, on ajouterait certainement un supplément pour ces frais généraux et pour les frais de comptabilité.

Un autre facteur qui était très important à l'époque, mais qui, je dois l'admettre, ne l'est pas autant aujourd'hui, c'est le change. Quelques années après 1930 et jusqu'au moment où le contrôle du change étranger fut introduit en 1939, il y a eu, comme vous le savez, des fluctuations rapides et importantes dans les taux du change étranger—dans le prix du dollar américain en fonds canadiens et dans le prix de la livre sterling en fonds canadiens. Quelquefois, nous trouvions avantageux d'expédier l'or à New-York et d'autres fois, à Londres. Suivant ces fluctuations de la livre sterling ou du dollar américain, nous pouvions avoir un meilleur prix dans l'un ou l'autre endroit. Normalement, c'était New-York qui était le meilleur débouché, mais par moments, c'était Londres. Il a fallu agir rapidement pour opérer sur le marché de la livre sterling afin d'expédier là notre or, de le vendre et d'obtenir la conversion de la livre sterling en fonds canadiens à des conditions avantageuses. Mais si le Gouvernement n'était pas intervenu comme il l'a fait, il y aurait eu des délais considérables dans le paiement d'une partie du moins du produit de ces ventes. Prenez le cas des États-Unis, par exemple. Comme je le disais tout à l'heure, normalement, nous expédions notre or aux États-Unis et normalement, on nous payait 90 pour cent comptant. Cela ne venait que plusieurs jours après que l'or avait été reçu ici à la Monnaie et expédié, et le dernier versement pouvait être fait plusieurs semaines plus tard. Dans les premières années ces délais étaient quelquefois considérables, mais dans tous les cas, je crois qu'il y a encore un délai de dix jours à deux semaines et peut-être plus, avant la réception du dernier versement. Durant l'époque des fluctuations des taux du change, il était, je crois, très avantageux pour l'industrie des mines d'or d'être mise à l'abri de ce risque, parce que vous vous rendez compte qu'une fluctuation de 1 pour cent dans le change pouvait égaler le total des frais de services. Voici ce que nous fîmes; nous payâmes les mines qui déposèrent l'or en nous basant sur les taux de change qui nous étaient fournis à 11 heures chaque jour de la semaine pendant laquelle l'expédition avait été faite. Nous assumâmes le risque de perdre ou de gagner sur le taux du change. Nous pouvons acheter aujourd'hui et, par l'entremise de la Monnaie, payer les mines pour leur or, sur un taux de change de tant, disons une prime de 10 pour cent d'escompte sur les fonds canadiens à New-York. Lorsque venait le temps de réaliser nos

profits, et plus particulièrement le dernier versement, le taux avait pu baisser considérablement. Il y avait aussi des chances que ce soit le contraire. Nous étions prêts à prendre ce risque et à payer promptement les mines sans les exposer à ce risque. Comme je l'ai dit, nous avons toujours payé en nous basant sur la moyenne des taux d'achat du change durant la semaine pendant laquelle l'expédition ou le dépôt avait été fait à la Monnaie.

* Ceci, je crois, était un grand service à cette époque. Depuis que nous avons, le 15 septembre 1939, donné effet à la Loi sur le contrôle des changes, nous avons maintenu jusqu'à présent les taux du change stables. Tant que nous ferons cela, une mine qui expédie son or n'aura pas de risques à prendre sur le taux du change.

L'hon. M. HORNER: Il n'y a pas de risque non plus pour la Monnaie.

M. CLARK: Non; c'est le Gouvernement qui assume le risque.

L'hon. M. HORNER: Autrefois, lorsque vous vous basiez sur les taux de la semaine, quelquefois, vous perdiez et d'autres fois, vous gagniez.

M. CLARK: C'est exact.

L'hon. M. HORNER: Mais vous ne savez pas en somme comment cela s'opérait?

M. CLARK: C'était une opération très compliquée, car nous devions constamment pourvoir aux besoins du Gouvernement à Londres et à New-York. Quelquefois, nous laissons tout simplement le change là au lieu d'en acheter du nouveau pour faire face à nos besoins particuliers sur ces marchés. Alors, je crois qu'il serait absolument impossible de faire le calcul. On pourrait peut-être établir la moyenne de façon assez précise pour cette période; je n'en suis pas sûr.

L'hon. M. HORNER: C'était tout de même à l'avantage de la Monnaie.

M. CLARK: Oui et non.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Naturellement, ce risque n'existe plus maintenant.

M. CLARK: Non; depuis que le Gouvernement assume le risque d'une autre façon en stabilisant le change, les commerçants peuvent exporter avec l'assurance qu'ils seront toujours capables de convertir le change étranger en dollars canadiens à un taux fixe.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Peuvent-ils exporter eux-mêmes ou par l'entremise de la Monnaie?

M. CLARK: Ils doivent passer par la Monnaie. Je crois que j'ai probablement épuisé le sujet. D'abord, il y a le coût de la main-d'œuvre et de la manutention qui s'élève à un peu plus de 16 cents.

L'hon. M. HORNER: Je ne sais pas si M. Clark va se retrancher derrière l'excuse classique: "Il n'est pas d'intérêt public"—

L'hon. M. McRAE: C'est fini cela maintenant.

M. CLARK: Du moment que la chose entre dans les attributions du service civil, je ne réclamerai pas cette protection.

L'hon. M. HORNER: Alors, je vais vous poser cette question. Dans quelle proportion déposons-nous de l'or dans notre Monnaie pour garantir la circulation étendue de notre monnaie de papier?

M. CLARK: La plupart du temps, nous expédions l'or pour le vendre. À certaines époques, nous avons conservé nos réserves sous forme d'or. Cette politique de la stabilité du change qui maintient le dollar canadien à 90 ou à peu près à New-York ne peut se poursuivre qu'en conservant des réserves d'or et de dollars américains. Nous avons dû garder des réserves très fortes d'or et de dollars américains. Ces réserves ont beaucoup varié. Quelquefois, elles ont descendu à presque rien, mais dernièrement, nous avons été capables de les rétablir.

L'hon. M. McRAE: D'une façon très marquée, ces derniers temps.

M. CLARK: Je ne crois pas que ces réserves soient maintenues à un niveau trop élevé pour un pays comme le Canada qui doit prendre des risques à cause

de ses dettes internationales et de son intérêt dans le commerce étranger. Mais le Gouvernement doit maintenir ces réserves qui ne lui rapportent pas un sou d'intérêt. A l'heure actuelle, il nous faut emprunter à l'intérieur, c'est-à-dire du public canadien, et payer des intérêts sur ces emprunts afin d'être en état d'acheter et de conserver les dollars américains et l'or que nous détenons comme réserves. Ce sont ces réserves qui nous permettent de maintenir notre monnaie de papier à un cours fixe par rapport aux autres monnaies de papier et de rendre ainsi à l'importateur et à l'exportateur un service des plus précieux. Je crois que les hommes d'affaires en général ont toléré volontiers les ennuis résultant du contrôle des changes à cause de l'avantage que procure la stabilité; l'exportateur sait que lorsqu'il expédie sa marchandise à l'étranger, il va recevoir le prix qu'il a convenu, au lieu de vendre sa production, disons, par exemple, du bois de construction, à tant de livres sterling qu'il compte convertir en un certain montant de dollars canadiens pour découvrir le lendemain, au moment de la conversion, que les chiffres sont bien différents. Ceci, par conséquent, est un service qui coûte joliment cher au Gouvernement.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur Clark, l'Ontario Mining Association et l'Association minière du Québec ont déclaré, dans leurs mémoires, que 35 cents par once constituent un prix trop élevé; elles ont aussi fait mention des surplus réalisés par la Monnaie ici.

M. CLARK: Oui; ordinairement, ces gens expédient du minerai d'or, de l'or concentré et une certaine quantité d'or plus ou moins affiné. Tout cela est acheté d'après la teneur en or fin, affiné et vendu à l'étranger. La Monnaie est en réalité une usine. Elle achète une cargaison d'or concentré pour sa teneur en or fin. Cette teneur doit être déterminée par les essayeurs ici à la Monnaie. L'échantillon qu'ils analysent peut être un peu au-dessus ou un peu au-dessous de la moyenne exigée. Je comprends qu'ils en retirent un petit avantage.

L'hon. M. McRAE: Pourriez-vous dire au Comité à combien s'élèvent les surplus?

M. CLARK: Je croyais que j'avais la déclaration faite par M. Parkinson, de l'Ontario Mining Association, mais je ne la retrouve pas.

L'hon. M. BEAUBIEN: Si je vous ai posé cette question au sujet des 35 cents, c'est parce que des rumeurs circulent à l'effet que le Trésor aurait réalisé environ un million et demi de dollars sur les achats d'or au cours des quinze, vingt, ou vingt-cinq dernières années, à cause des surplus.

M. CLARK: Je crois que M. Parkinson avait supposé que c'était environ un million de dollars pour une période de 32 ans.

L'hon. M. BEAUBIEN: Les mines prétendent que cet argent leur appartient.

L'hon. M. McRAE: Croiriez-vous que ces chiffres sont exacts?

M. CLARK: Je le crois. On les a probablement obtenus à la Monnaie. Je crois que cette situation est normale dans toutes les Monnaies, où l'on achète, sous réserve d'essai.

L'hon. M. BEAUBIEN: Les intéressés aux mines sont d'avis que lorsqu'elles paient 35 cents l'once à la Monnaie, tout surplus devrait leur revenir au lieu d'aller dans le Trésor. Les mines ne devraient-elles pas avoir cet argent?

M. CLARK: Je crois que l'on pourrait apporter de bons arguments en faveur du remboursement de ces surplus, mais je ne crois pas que cela se fasse dans aucune Monnaie du monde. Celles-ci achètent, sous réserve d'essai et prennent le risque.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est une affaire pure et simple.

M. CLARK: Je crois toutefois qu'il y a là un bon argument. Je ne crois pas que nous voulions en tirer profit. Nous devons fournir un service sans causer de perte aux contribuables du pays.

L'hon. M. BEAUBIEN: Naturellement, ce surplus est versé au fonds consolidé, n'est-ce pas?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il est plutôt difficile de retirer de l'argent une fois qu'il a été versé au fonds consolidé.

M. CLARK: Il serait difficile de le ravoïr.

L'hon. M. WHITE: Est-ce que les mines ne soumettent pas un essai?

M. CLARK: Non.

L'hon. M. PATERSON: Puis-je demander à M. Clark si la dépréciation et l'intérêt sur les frais généraux sont imputables sur ce compte?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. PATERSON: Est-ce que ce montant engloberait plus que le produit de l'excédent et des frais de 35 cents l'once?

M. CLARK: Non.

L'hon. M. PATERSON: Comment la chose se calcule-t-elle?

M. CLARK: Cela dépend des taux. L'argent a été placé là à plus de 3 pour cent, mais prenons le taux de 3 pour cent, qui est celui du dernier Emprunt de la Victoire; si nous comptons la dépréciation à 5 pour cent de la valeur actuelle, je crois que nous pourrions ajouter 6 ou 7 cents par once aux 16 cents, ce qui donnerait un total de 22 ou 23 cents. Le résidu comprendrait les frais indirects d'administration et les frais généraux directs—l'avantage d'être payé promptement, en d'autres termes, l'élimination des pertes d'intérêts qui, du reste, seraient faibles. Je ne cherche pas du tout à exagérer la situation. Il y a aussi l'élimination des risques de fluctuation du change qui n'est pas très importante au moment où nous poursuivons cette ligne de conduite.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que la Monnaie des États-Unis suit la même méthode?

M. CLARK: Nous devons payer aux États-Unis 8 cents $\frac{3}{4}$ par once et ils ne font rien en retour.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je veux parler des surplus. Si une mine d'or aux États-Unis envoie son or à la Monnaie, celle-ci suit-elle la même méthode?

M. CLARK: Je ne saurais dire s'il en est ainsi. Peut-être M. Losee le sait-il.

M. LOSEE: Je l'ignore.

M. CLARK: Ce renseignement peut être vérifié, mais je serais bien surpris s'il y avait une Monnaie au monde qui remboursât les surplus.

L'hon. M. HORNER: Comme vous n'avez aucun renseignement sur les autres Monnaies du monde, il est bien possible qu'elles n'aient pas de surplus; peut-être font-elles leurs essais plus généreusement et subissent-elles des pertes.

M. CLARK: Il est impossible d'être précis; il doit y avoir des surplus et des déficits.

L'hon. M. McRAE: Monsieur le président, si M. Clark a terminé son témoignage, j'aimerais à lui poser quelques questions. Je voudrais prendre un chargement de minerai à la mine et le suivre dans ces diverses étapes. Ce chargement arrive à Ottawa et est livré franco à la Monnaie.

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: Quels sont les frais d'essai, de fondage et d'affinage à la Monnaie?

M. CLARK: Pour le fondage et l'essai, \$1 pour les premières 400 onces ou fraction de 400 onces, et 25 cents pour chaque 100 onces additionnelles, ou fraction de 100 onces. b) pour l'affinage: lorsqu'un dépôt ne contient pas plus de 5 pour cent de métal vil, 3 cents l'once; plus de 5 mais pas plus de 10 pour cent de métal vil, 3 cents et demi l'once; plus de 10 pour cent, mais pas plus de 15 pour cent de métal vil, 4 cents et demi l'once; plus de 15, mais pas plus de 20 pour cent de métal vil, 5 cents l'once.

L'hon. M. McRAE: En prenant une moyenne, quel serait le coût par once?

M. CLARK: Je ne crois pas pouvoir donner ce renseignement au pied levé.

L'hon. M. McRAE: M. Losee pourrait peut-être le faire.

M. LOSEE: Non, je ne le sais pas.

M. HAWKEY: Ce serait entre 4 et 4 cents et demi l'once.

L'hon. M. McRAE: Quel serait le montant total des frais exigés de la mine? Ces 4 cents et demi ne comprendraient pas les frais de la Monnaie, n'est-ce pas?

M. CLARK: Cela comprendrait les frais d'affinage et d'essai à la Monnaie.

M. HAWKEY: Je le suppose. Un dollar par 400 onces ne serait qu'un quart de cent par once, alors je crois que 4 cents à 4 cents et demi représenteraient la moyenne des frais.

M. CLARK: Ce sont les frais de fondage, d'essai et d'affinage.

L'hon. M. McRAE: Et tout cela produit la brique que vous expédiez à New-York.

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: C'est très bon marché.

M. CLARK: Oui, c'est bon marché.

L'hon. M. McRAE: Je paie à la Monnaie de Seattle sur une petite quantité de 4,000 ou 5,000, une moyenne de 11 cents et demi et il n'est pas question de surplus. C'est le règlement final.

M. CLARK: Achètent-ils, sous réserve d'essai?

L'hon. M. McRAE: Ils font l'essai de votre lingot à la Monnaie et ils déposent l'argent à la banque pour vous. La moyenne du coût, toutes dépenses comprises, est d'environ 11 cents et demi.

M. CLARK: Vous ne saurez jamais quels sont les surplus.

L'hon. M. McRAE: Vous êtes censé jouir d'un traitement équitable.

L'hon. M. HORNER: Puis-je vous demander si ces 11 cents $\frac{1}{2}$ comprennent les frais de vente?

L'hon. M. McRAE: Le Gouvernement s'en charge.

L'hon. M. HORNER: C'est le montant total des frais.

L'hon. M. McRAE: Le montant total. C'est une moyenne, mais si le chargement est plus important, le prix est moindre.

M. CLARK: Est-ce une institution du Gouvernement?

L'hon. M. McRAE: Oui, c'est la Monnaie des États-Unis à Seattle.

M. CLARK: Ils exigent 8 cents et trois quarts de plus pour la manutention.

L'hon. M. McRAE: Ils n'exigent rien pour la manutention; ils sont contents d'avoir l'or.

M. CLARK: Je ne sais pas ce qu'ils font pour cela, mais c'est le montant qu'ils nous demandent. C'est le règlement.

L'hon. M. McRAE: La mine vous paie pour les opérations à la Monnaie environ 4 cents et demi?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: Ceci comprend tous les frais; le lingot est alors prêt à être expédié à New-York. Puis à New-York, ils demandent une somme minime pour l'essai, environ un dixième d'un pour cent?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: Mais ils ne refondent pas le lingot à New-York?

M. CLARK: Je ne crois pas qu'ils le refondent. Nous expédions en lingots d'or fin et je ne crois pas qu'on fasse un nouvel essai.

M. HAWKEY: C'était pourtant la coutume.

L'hon. M. McRAE: Ces 8 cents $\frac{3}{4}$ dont vous parlez sont en réalité une commission.

M. CLARK: Il n'y a aucun service rendu en retour.

L'hon. M. McRAE: Ils sont certainement heureux d'avoir notre or; ils ne devraient pas nous imposer une pénalité de 8 cents $\frac{3}{4}$.

M. CLARK: C'est ce qu'ils font.

L'hon. M. McRAE: Je ne crois pas qu'ils y aient droit et je m'y opposerais.

M. CLARK: Ils croient probablement que \$35 l'once représentent une assez bonne affaire pour nous.

L'hon. M. McRAE: Ces frais de 4 cents et demi plus les 35 cents font un total de 39 cents et demi l'once que nos mines d'or paient pour mettre leurs produits sur le marché.

M. CLARK: C'est exact.

L'hon. M. McRAE: Alors, nous avons cette somme de 16 cents qui comprend les divers items déjà mentionnés.

M. CLARK: Cette somme est comprise dans les 35 cents.

L'hon. M. McRAE: Vous parlez d'une usine coûtant un million et demi de dollars. De quelle usine coûtant un million et demi de dollars auriez-vous besoin ?

M. CLARK: Il ne s'agit pas seulement d'écouler l'or, il faut aussi l'affiner.

L'hon. M. McRAE: Vous affinez ici ?

M. CLARK: C'est ce que nous faisons.

L'hon. M. McRAE: C'est à ce genre d'usine que vous faites allusion ?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: C'est une question de politique nationale et je n'y suis pas opposé. Je crois qu'il est nécessaire d'obliger toutes les mines à envoyer leur or à Ottawa. Mais, croyez-vous qu'il est juste, dans ces circonstances, de réaliser un profit quel qu'il soit ?

M. CLARK: Je ne sais pas s'il se fait un profit à l'heure actuelle. Je doute qu'il y en ait eu dans les années qui ont suivi 1930.

L'hon. M. McRAE: Je soutiens, monsieur Clark, que si vous permettez aux mines d'exporter leur or, la manutention à la Monnaie des États-Unis leur coûtera moins de 11 cents et demi.

M. CLARK: Elles auront à payer une commission de 8 cents $\frac{3}{4}$ et aussi les frais de manutention.

L'hon. M. McRAE: Je crois que vous devriez les appeler des frais d'agence.

M. CLARK: Mais ce sont des suppléments aux 8 cents $\frac{3}{4}$ et ici tous ces frais sont compris dans les 35 cents l'once.

L'hon. M. McRAE: Je ne puis comprendre, monsieur le président, pourquoi ils exigent 8 cents $\frac{3}{4}$ pour accepter notre or.

M. CLARK: À ma connaissance, ce règlement est en vigueur depuis 1934 et peut-être même avant.

L'hon. M. McRAE: Si vous expédiez à Londres, votre or serait accepté, sous réserve d'inspection.

M. CLARK: Oui, les lingots d'or fin.

L'hon. M. McRAE: Le timbre du Canada sur un lingot d'or devrait suffire à le faire accepter dans n'importe quel pays.

M. CLARK: Je crois que oui et je crois qu'il en est ainsi.

L'hon. M. McRAE: Je crois que la Monnaie fait de la bonne besogne.

M. CLARK: Je le crois.

L'hon. M. BEAUBIEN: L'or n'est pas affiné à New-York ?

M. CLARK: Non. On en fait l'essai seulement. Nous ne faisons pas beaucoup d'expéditions à Londres aujourd'hui et je ne sais pas si ces affaires reprendront, mais lorsque nous en faisons, les expéditions étaient plus longues; il fallait payer de l'assurance maritime et les taux de fret étaient plus élevés, je suppose, et il s'écoulait plus de temps avant le retour de l'argent.

L'hon. M. McRAE: Je remarque que dans les 16 cents sont compris 5 ou 6 cents pour envois par grande vitesse. Est-ce exact ?

M. CLARK: Oui, 5 ou 6 cents pour envois par grande vitesse.

L'hon. M. McRAE: L'or est une marchandise peu coûteuse à expédier.

M. CLARK: C'est exactement ce que cela nous coûte. C'est exactement ce que nous déboursions.

L'hon. M. BEAUBIEN: Y compris l'assurance et le reste ?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: L'or est expédié en lingots de 50 à 60 livres et ce n'est pas une chose qui peut être aisément volée. Je suis surpris que les taux d'assurance soient si élevés.

M. CLARK: Je suppose qu'on prévoit la possibilité d'un vol par des gangsters usant de procédés mécaniques modernes.

L'hon. M. McRAE: Dans notre pays, une grande partie de l'or est expédiée des mines à la Monnaie par colis postal assuré ou recommandé, n'est-ce pas ?

M. CLARK: Oui.

L'hon. M. McRAE: C'est une méthode bien peu coûteuse, bien meilleur marché que l'envoi par grande vitesse ?

M. CLARK: Je ne sais pas quel est le taux.

L'hon. M. McRAE: C'est bien meilleur marché.

M. CLARK: Ce serait le Gouvernement qui rendrait alors le service.

L'hon. M. McRAE: Dans certaines parties du pays, cela se fait par la poste aérienne, ce qui est avantageux si on tient compte du temps qu'il faut à l'or pour arriver à destination. Maintenant, M. Clark, en tenant compte du fait que l'or est envoyé à la Monnaie en vertu d'une politique nationale, ce que, comme je l'ai déjà dit, je comprends très bien, croyez-vous que, dans ces circonstances, un bénéfice devrait être réalisé sur cette affaire ou que le règlement de dépenses supplémentaires devrait être obtenu des mines d'or lorsqu'elles se conforment à vos instructions ?

M. CLARK: Bien, mon opinion, c'est que nous devons tendre à faire nos frais actuels. Je ne crois pas que le contribuable en général doive payer le coût des services rendus; et en même temps, je ne crois pas que nous devrions réaliser un profit sur l'industrie des mines d'or à qui nous cherchons à rendre service.

L'hon. M. McRAE: Allons un peu plus loin, croyez-vous que vous devriez percevoir un intérêt sur un placement de la Monnaie, par exemple ?

M. CLARK: Je le crois.

L'hon. M. McRAE: Étant donné que les services publics de cette nature ne perçoivent jamais d'intérêt ? Les dépenses des Postes, la dépréciation et ainsi de suite ne sont jamais comprises dans le taux du port des lettres.

M. CLARK: Je crois que c'est une bonne mesure sociale que de pouvoir envoyer une lettre d'un endroit à un autre à un taux peu élevé, afin d'encourager la correspondance, mais je crois que lorsque le Gouvernement rend service à une entreprise privée, il devrait recouvrer ses déboursés.

L'hon. M. HORNER: La Poste rend des services à d'autres entreprises sans frais et elle ne tient pas compte de l'intérêt sur le placement du capital.

M. CLARK: Parce que l'on croit qu'il est désirable d'avoir des taux très bas pour le port des lettres.

L'hon. M. HORNER: On nous a représenté la nécessité de faire tout ce qui est possible pour venir en aide aux mines parce que le minéral rapporte à peine le coût de l'exploitation et qu'une mine en exploitation fournit de l'emploi à un grand nombre de personnes.

M. CLARK: Je crois que l'aide devrait être donnée d'une autre façon, comme, par exemple, en adoptant une ligne de conduite définie pour encourager l'expansion de l'industrie.

L'hon. M. McRAE: Revenons aux 35 cents, vous calculez que le coût s'élève à 16 cents l'once ?

M. CLARK: Le coût de la manutention, oui.

L'hon. M. McRAE: Ce qui comprend ces 8 cents $\frac{3}{4}$ auxquels je m'oppose si fortement. Je crois que c'est une mauvaise affaire parce que je crois qu'à moins de règlements contraires les Américains affinaient à leurs taux habituels l'or qui leur serait envoyé directement de nos mines. Je ne crois pas

qu'il devrait y avoir de doute à ce sujet. Le coût serait d'environ 8 cents sur les grandes quantités.

M. CLARK: Non, je crois que le coût serait moindre que cela. Les frais d'essai sont de \$1 les mille onces, d'après mes chiffres.

L'hon. M. McRAE: Ce qui me surprend, c'est que les frais, en ce qui concerne la Monnaie, ne sont que de 4 cents et demi.

M. CLARK: Peut-être vos 8 cents $\frac{3}{4}$ sont-ils compris dans les 11 cents et demi dont vous parlez. C'est une explication plausible.

L'hon. M. McRAE: C'est possible.

M. CLARK: Ce qui voudrait dire que leurs frais sont moins élevés que les nôtres.

L'hon. M. McRAE: Entre les 16 cents, coût actuel des déboursés relatifs à l'expédition d'une once d'or et les 35 cents que vous percevez, il y a une différence de 19 cents. Vous obligez les mines à expédier leur or à Ottawa et que, par la suite, vous l'expédiez à New-York ou à Londres, c'est votre affaire. Pourquoi exigez-vous cette somme des mines? Elles se conforment à votre ordre en envoyant leur or ici et vous leur demandez des frais d'affinage. Après cela, c'est vous qui décidez comment disposer de cet or, soit que vous le déposiez dans le Trésor, soit que vous l'expédiez en dehors du pays. Dans ces circonstances, croyez-vous qu'il est juste de demander aux mines plus que le coût actuel qui est, tout au plus, de 16 cents?

M. CLARK: Oui, je le crois. Je crois que vous devez aller plus loin que le coût de la manutention de l'or et inclure tous vos frais. Pour ma part, je fais partie du département du Trésor et je crois que nous n'arriverons jamais à tenir en main les dépenses du Gouvernement si nous ne prenons pas les mesures pour que chaque service rendu ne le soit pas à perte. Je préconise une comptabilité bien tenue de toutes les choses que fait le Gouvernement, surtout lorsque celui-ci s'engage en quelque sorte dans une entreprise commerciale. Je crois qu'il devrait tenir ses comptes de la même façon qu'une maison de commerce. Je crois, monsieur le sénateur, que vous-même vous incluriez vos coûts indirects dans le total de vos déboursés.

L'hon. M. McRAE: L'objet que vous avez en vue n'est pas discutable, mais pourquoi appliquer ce principe aux mines d'or et ne pas l'appliquer aux autres entreprises.

M. CLARK: Nous cherchons à l'appliquer partout où nous le pouvons. Vous avez parlé de la Poste. Le public croit que c'est une bonne chose d'encourager les communications en ayant des taux peu élevés. Je crois que c'est là l'opinion du public canadien et, qu'il ait raison ou non, j'accepte son point de vue, mais dans les autres domaines, nous cherchons à appliquer le principe que je viens de vous mentionner.

L'hon. M. McRAE: Si l'on pouvait vous démontrer que les mines d'or pourraient expédier leur or aux États-Unis, si vous le permettiez, et en assurer l'affinage à 8, 9 ou 11 cents et demi, suivant le cas, croiriez-vous qu'il est juste de leur imposer des frais additionnels en vertu de la ligne de conduite que vous suivez et qui les oblige à expédier tout leur or à Ottawa?

M. CLARK: Bien, il s'agit de savoir si cette ligne de conduite est justifiée, si elle est dans l'intérêt général, l'intérêt des mines d'or aussi bien que celui de tous les autres. Dans ces circonstances, ma courte expérience m'a démontré qu'il était très important pour le public et pour les mines d'or que cette ligne de conduite soit suivie. Je crois, monsieur le sénateur, qu'il vaut la peine de payer quelque chose pour cela.

L'hon. M. McRAE: Cela pouvait être bon dans le passé, mais aujourd'hui, nous avons d'autres manières de voir.

M. CLARK: Êtes-vous prêt à vous porter garant de cette opinion, monsieur le sénateur?

L'hon. M. McRAE: Oui, si vous vouliez abroger le règlement, car je pourrais vendre l'or à bien meilleur compte qu'ici.

M. CLARK: L'avenir du monde me paraît bien incertain. Je crois que nous verrons la répétition de ce qui est arrivé dans le passé. Tout homme est libre d'avoir ses opinions sur ce point. Nous espérons que ces conditions ne reviendront pas et nous allons chercher par tous les moyens à les éviter, mais il est assez difficile de dire si nos espoirs se réaliseront ou non.

L'hon. M. McRAE: M. Clark, je vous ai posé bien des questions et vous y avez répondu franchement. Il y en a encore une autre que je désirerais vous poser. Vu la question à l'étude, vous serait-il possible d'envisager la réduction de vos frais aux déboursés réels?

M. CLARK: Je crois, monsieur le sénateur, que c'est là une question dont, en ma qualité de fonctionnaire, je ne devrais pas parler. C'est le ministre ou le Gouvernement lui-même qui devrait se prononcer sur cette politique. Le Gouvernement pourrait être mis au courant des faits et prié d'étudier cette question à la lumière de toutes les circonstances actuelles et je crois que ce serait alors une question de politique gouvernementale. Pour ma part, je n'aimerais pas à exprimer une opinion sur un sujet comme celui-là.

L'hon. M. BEAUBIEN: Les 16 cents dont vous parlez comprennent la commission de 8 cents?

M. CLARK: Oui, les 8 cents $\frac{3}{4}$ sont inclus.

L'hon. M. BEAUBIEN: Et la marge entre 16 et 35 cents est pour l'intérêt sur le placement des fonds et ainsi de suite.

M. CLARK: Ce sont les frais généraux, la perte d'intérêt, les risques du change et autres choses semblables. Il y a des facteurs qu'il est très difficile d'évaluer, vous comprenez.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ne croyez-vous pas que c'est trop élevé?

M. CLARK: Je ne le sais pas. Si nous pouvions être sûrs que le risque de fluctuation du change ne sera plus un facteur important, nous pourrions peut-être convenir qu'il peut s'y trouver un profit.

L'hon. M. CRAIG: Les taux du change sont très importants pour l'industrie des métaux et plus particulièrement pour les mines d'or, parce que si l'escompte de 10 pour cent n'existait pas, un grand nombre de nos mines, peut-être la plus grande partie d'entre elles, cesseraient leur exploitation avant longtemps.

M. CLARK: C'est exact. Il est aussi important, je crois, pour toutes les industries d'exportation qu'il y ait de la stabilité, mais je crois que la plupart des gens se rendent compte difficilement que cela occasionne des dépenses au Gouvernement. On a parlé déjà de l'or et des dollars américains que nous gardons en réserves pour être assurés de continuer à maintenir la stabilité du change. Maintenant, il nous faut acheter cet or des mines et ces dollars de ceux qui en ont à vendre, principalement les exportateurs. Nous payons pour cela en dollars canadiens. Et ces dollars canadiens, où nous les procurons-nous? Nous devons les obtenir de la même manière que tous les autres, par l'impôt ou l'emprunt. Lorsque nous empruntons de l'argent, nous devons payer, dans les conditions actuelles, jusqu'à 3 pour cent d'intérêt, c'est ce que cela coûte au Gouvernement pour suivre la ligne de conduite dont nous avons parlé. Il est très difficile de dire combien cela coûte en dollars et en cents. Je n'exprime aucune opinion à ce sujet; je crois que c'est une bonne chose à porter à l'attention du ministre et du Gouvernement.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur Clark, puis-je vous demander si on n'a jamais discuté avec les autorités américaines cette question des 8 cents $\frac{3}{4}$ et, sinon, croiriez-vous qu'il serait bon d'aborder la question?

M. CLARK: Je ne crois pas que cela ait jamais fait le sujet de discussions et j'hésiterais à dire au Gouvernement américain que les frais qu'il demande sont trop élevés. Je crois que ce serait aller un peu loin de la part d'un Gouvernement à l'égard d'un autre. Franchement, je crois que nous ne devrions pas faire cela.

L'hon. M. BEAUBIEN: Tout cet or est expédié à l'United States Federal Reserve, n'est-ce pas ?

M. CLARK: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé avec M. Clark? Si oui, je voudrais le remercier, au nom du comité, d'être venu ici ce matin et d'avoir répondu d'une façon si courtoise à toutes les questions.

M. CLARK: Merci, monsieur le président, messieurs.

Le PRÉSIDENT: J'ai ici un mémoire de la British Columbia and Yukon Chamber of Mines, de Vancouver, une association qui représente les prospecteurs de la Colombie-Britannique et du territoire du Yukon. Madame Viola R. MacMillan est ici et représente la Canadian Prospectors and Developers' Association. Comme son mémoire et celui de la Colombie-Britannique traitent du même sujet, je proposerais que le greffier lise le mémoire de la Colombie-Britannique le premier afin que nous puissions l'étudier en même temps que celui de Mme MacMillan.

Le secrétaire du comité lit alors le mémoire suivant:

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRÉPARÉES PAR LA BRITISH COLUMBIA AND YUKON CHAMBER OF MINES, DE VANCOUVER, C.-B., POUR ÊTRE SOUMISES AU COMITÉ DES MINES DU SÉNAT À OTTAWA. ON EST D'AVIS QU'ELLES STIMULERONT GRANDEMENT LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DE NOUVELLES MINES AU CANADA.

VANCOUVER, C.-B.

le 22 mai 1946.

1. Déductions d'impôts pour stimuler la prospection.

L'article 8, paragraphe (5) de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, se lit en partie comme suit:—"Un contribuable a le droit de déduire, sur la somme totale de l'impôt sur le revenu par lui payable en vertu de la présente loi et de l'impôt exigible sous le régime de la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices, à l'égard de son revenu pour l'année d'imposition mil neuf cent quarante-quatre, un montant égal à quarante pour cent des contributions par lui versées durant ladite année aux associations, syndicats ou sociétés minières enregistrés ou autrement reconnus sous le régime des lois d'une province ou d'un territoire du Canada et organisés pour fins de prospection au Canada de bas métaux ou de minéraux d'importance stratégique, mais il ne peut être déduit plus de cinq mille dollars aux termes du présent paragraphe, et cinq cents dollars au plus peuvent être déduits à l'égard de contributions à toute association, syndicat ou société minière."

Tous les membres de l'industrie minière s'accordent à dire que cette exemption d'impôt à l'égard des sommes dépensées pour la prospection a beaucoup fait pour encourager l'exploration et le traçage de nouvelles mines au Canada à un moment où un tel travail était vital. La British Columbia & Yukon Chamber of Mines croit qu'afin d'encourager un plus grand nombre de jeunes gens libérés des forces armées à étudier l'industrie minière et à adopter la prospection comme carrière et aussi pour les assurer de l'appui financier nécessaire au travail sur le terrain, il faudrait ajouter ce qui suit au paragraphe (5) de l'article 8:

- a) L'exemption d'impôt devrait s'appliquer non seulement à la prospection pour les bas métaux et pour les minéraux stratégiques mais à tous les minéraux et métaux, y compris l'or. L'or est une des richesses les plus précieuses du Canada et on doit encourager de toutes façons la découverte et l'exploitation de nouveaux gisements.

- b) La loi actuelle n'exempte de l'impôt que les contributions aux associations, syndicats et sociétés minières. Nous recommandons fortement qu'elle soit modifiée afin d'exempter aussi les prospecteurs se servant de leurs propres ressources. Nous faisons cette recommandation parce que dans la Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon, une grande partie des prospecteurs se financent grâce à l'argent qu'ils ont gagné en travaillant durant les mois d'hiver. Ces hommes dépensent à prospecter pour de nouvelles veines de minéraux l'argent qu'ils ont durement gagné, mais ils ne sont pas admis, en vertu de la loi actuelle, à bénéficier de l'exemption de l'impôt. Ceci est injuste et a fait l'objet de bien des critiques de la part des prospecteurs de l'ouest du Canada.
- c) Nous recommandons aussi que la loi soit modifiée afin que l'exemption s'applique jusqu'à \$5,000 lorsque les contributions sont versées à une seule association, syndicat ou société minière et qu'elle s'applique aussi à un prospecteur qui avance ses propres fonds. La loi actuelle ne permet qu'une déduction de \$500 sur les contributions versées à toute association, syndicat ou société minière. Dans la Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon, et sans doute partout ailleurs au Canada, il y a un grand nombre d'hommes d'affaires qui commanditent des équipes de prospecteurs qui vont dans des régions isolées. Les dépenses de ces équipes sont élevées et comportent souvent des voyages coûteux par la voie des airs, ce qui fait que d'ordinaire les hommes d'affaires confinent leurs avances à un seul syndicat. Tout homme versant une telle contribution devrait être exempté de l'impôt jusqu'à concurrence de \$5,000. Il y a aussi un grand nombre de prospecteurs qui se financent eux-mêmes et qui dépensent des milliers de dollars à la recherche de nouvelles mines. Ces personnes devraient pouvoir déduire le plein montant de l'argent qu'elles ont dépensé jusqu'à concurrence de \$5,000.
- d) Nous recommandons fortement que cet article de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu soit immédiatement modifié, comme nous l'avons proposé, pour une période de plusieurs années. Les hommes d'affaires et tous ceux qui veulent aider à la recherche de nouveaux gisements de minéraux seraient ainsi en mesure de préparer leur programme d'assistance aux prospecteurs.

La British Columbia & Yukon Chamber of Mines préconise la commandite de prospecteurs par des entreprises privées et elle croit qu'avec l'encouragement voulu, un plus grand nombre d'hommes d'affaires et d'autres personnes s'intéresseraient activement à cette importante forme de placement. Le Gouvernement fédéral perdra un peu d'argent en accordant ces exemptions d'impôt, mais cette perte sera largement compensée par les augmentations de revenus qui lui viendront des nouvelles mines découvertes et mises en exploitation. Nous croyons que cela serait tout de même moins cher pour le Gouvernement que s'il entreprenait lui-même un programme de prospection.

2. *Publicité pour les mines.*

Nous proposons que le Gouvernement fédéral entreprenne une campagne d'un caractère national pour familiariser le public avec l'industrie minière, en insistant sur le problème de l'embauchage, sur les débouchés qu'elle procure aux produits manufacturés, sur les conditions favorables de vie dans les camps de mineurs et encourager de cette façon les jeunes Canadiens à s'établir eux et leurs familles dans les centres miniers. Nous recommandons que le Gouvernement publie des brochures racontant l'histoire de l'industrie minière du Canada, disant ce qu'elle vaut dans la vie économique de notre pays et décrivant les conditions de vie, etc. dans les centres miniers. Ces brochures pourraient

être envoyées à des corps publics tels que la British Columbia & Yukon Chamber of Mines, qui, à leur tour, les distribueraient aux anciens combattants et aux autres personnes désirant se renseigner sur les mines.

3. *Conditions de logement dans les centres miniers.*

Il est aujourd'hui plus important que jamais que les jeunes Canadiens soient encouragés à s'engager dans l'industrie minière. Un grand nombre de jeunes gens libérés des forces armées ont manifesté l'intention de quitter les centres surpeuplés pour aller travailler dans les mines. Cependant, la majorité d'entre eux sont mariés et veulent s'assurer qu'ils pourront se loger convenablement eux et leurs familles dans les centres miniers avant d'accepter de l'emploi. À l'heure actuelle, plusieurs exploitants de mines ne peuvent garantir des logements aux gens mariés et sont incapables de construire de nouvelles maisons, à cause de la pénurie des matériaux, et particulièrement, du bois de construction. Nous recommandons fortement au Gouvernement de faire tout en son pouvoir pour faciliter la construction de nouvelles maisons dans les centres miniers aussi tôt que possible.

4. *Prospection dans les parcs.*

Nous insistons auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il permette la prospection et la mise en valeur des mines, mais non l'exploitation de fonderies, dans les parcs nationaux, parce que nous sommes convaincus que de telles exploitations ne nuiraient pas aux parcs, mais constitueraient une attraction pour les touristes et permettraient de perfectionner l'aménagement de ces parcs.

5. *Comités sur les mines.*

Nous recommandons que des délégués des Chambres des mines soient invités à siéger comme représentants des prospecteurs et à prendre part à toutes les délibérations de chaque comité créé par le Gouvernement pour étudier la question des mines, particulièrement en ce qui regarde la province de la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

6. *Enseignement minier dans les écoles.*

Nous recommandons fortement que les matières se rattachant aux mines et à la prospection soient enseignées dans les écoles publiques et les high schools dans tout le Canada. Nous croyons que cela stimulerait l'intérêt des jeunes gens et des jeunes filles pour la mise en valeur des vastes ressources minérales du pays.

7. *Sentiers et routes.*

Nous recommandons que le Gouvernement étende encore son programme d'aide à la construction de routes et de sentiers menant aux régions minières isolées de la Colombie-Britannique et du Yukon. Le moyen le plus pratique d'encourager la prospection et l'exploitation des gisements nouvellement découverts est de rendre accessibles les régions minières encore inexploitées.

8. *Études géologiques.*

Nous recommandons fortement que le Gouvernement fédéral intensifie son programme d'études géologiques à travers le Canada, car nous croyons que cela donnera un nouvel essor à l'exploration et à la mise en valeur des mines. Nous recommandons aussi que les cartes géologiques et les rapports sur les nouvelles régions soient mis à la disposition des prospecteurs le plus tôt possible et que ces cartes et rapports soient préparés de telle façon qu'ils indiquent dans la plus grande mesure et aussi simplement que possible les endroits les plus propices à la prospection.

9. *Cartographie aérienne.*

Nous recommandons que le Gouvernement du Dominion poursuive l'exécution de son programme de cartographie aérienne et que toutes les cartes déjà faites soient vendues à bon marché à tous les prospecteurs et à toutes les autres personnes intéressées au progrès des nouvelles régions minières.

British Columbia and Yukon Chamber of Mines
790, rue Dunsmuir, Vancouver, C.-B.

Le gérant,

FRANK E. WOODSIDE.

L'hon. M. McRAE: Ce sont là, il me semble, de bien modestes recommandations, monsieur le président. Il est malheureux, je crois, que la partie qui traite des taxes n'ait pas été soumise au Comité de l'impôt sur le revenu.

Le PRÉSIDENT: Oui. Messieurs, notre prochain témoin sera Mme MacMillan, qui représente la Prospectors and Developers' Association. D'après les renseignements que l'on m'a fournis, cette association doit sa naissance à l'énergie et à la prévoyance de Mme MacMillan qui a été elle-même un prospecteur actif et qui survole encore le pays pour chercher de l'or. Grâce à son esprit d'organisation, la situation des prospecteurs s'est améliorée de beaucoup. Je suis sûr que vous trouverez le mémoire de Mme MacMillan très intéressant. Mme MacMillan.

Mme VIOLA R. MACMILLAN, (Présidente de la Prospectors and Developers' Association): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité du Sénat sur les ressources naturelles, il me semble qu'il y a loin des lingots d'or dont vous parliez il y a quelques minutes aux prospecteurs et aux stades primitifs de l'industrie minière. Toutefois, je vais faire de mon mieux pour vous y ramener. Je m'excuse de ne pas avoir avec moi quarante ou cinquante vétérans de placers pour appuyer mes paroles.

Je considère comme un grand privilège de pouvoir parler devant ce Comité, au nom de notre association. Votre Comité, depuis sa formation, a reçu un grand nombre de recommandations et nous croyons que vous ferez certainement quelque chose pour y donner suite.

Je désire dire aussi, pour faire suite aux remarques du président sur le travail accompli par notre association, que celle-ci s'est bien développée au cours de nombreuses années. Lorsqu'il a dit ce matin que je m'intéressais à la prospection depuis plus de vingt ans, il avait l'air d'en douter; en fait, je fais de la prospection depuis vingt et un ans exactement. Plusieurs de nos membres, dont les recherches ont apporté des millions aux mines du Canada, font maintenant partie du bureau de notre société. Je pourrais en nommer un grand nombre. Je dois admettre qu'ils devraient être ici aujourd'hui, mais, malheureusement, ils n'y sont pas.

Nous avons débattu ce mémoire, que je vais vous présenter, au cours de nos nombreuses réunions dans tout le Canada et j'ai lu avec un très grand intérêt le mémoire de M. Woodside. Je dois dire que M. Clark qui était ici tout à l'heure nous a aidé à obtenir des réductions d'impôt à l'égard des minéraux stratégiques. En 1941, notre association s'aperçut que nos prospecteurs, par tout le Canada, mouraient presque de faim. Il se livrait une lutte terrible entre quelques-uns d'entre nous et les compagnies minières,—je voudrais que plusieurs de leurs présidents fussent ici pour me l'entendre dire,—parce que ces compagnies n'engageaient pas nos prospecteurs et ne contribuaient pas à leurs syndicats, nous nous aperçûmes qu'il y avait un relâchement dans les travaux de traçage à travers le pays. Et moi-même, je ne faisais que rager parce que des régions de trente à quarante milles de largeur étaient sans même un seul prospecteur ou un seul géologue et cela d'une saison à l'autre. Ce

sont là des faits. Dans plusieurs régions, les prospecteurs n'avaient pas d'argent et mouraient de faim.

Alors, lorsque la guerre s'aggrava en 1941, plusieurs de nos prospecteurs n'étaient pas en état d'aider beaucoup. Ils vivaient dans des cabanes dans les bois, ils n'avaient pas d'argent et étaient trop âgés pour travailler aux usines de guerre. Quelle contribution pouvaient-ils faire alors? L'idée vint de Toronto: "Ne pouvaient-ils obtenir un appui, des renseignements sur la valeur des minéraux de guerre? Pourquoi ne pas aller voir les autorités et leur demander: Avez-vous besoin de chrome, de vanadium, de mica et d'autres minéraux de guerre? Une délégation monta sur le train, se rendit à Ottawa, et alla demander au Gouvernement: "Pourquoi nos prospecteurs ne peuvent-ils faire leur part dans cette guerre? Dites-leur ce que vous voulez qu'ils fassent et à quel endroit aller pour trouver des minéraux de guerre et ils se mettront à la tâche". C'est ainsi que notre association, qui compte aujourd'hui un grand nombre de membres, prit naissance. Nous ne sommes pas de ceux qui cherchent à critiquer. Nous essayons de présenter des propositions d'ordre pratique; quarante-cinq géologues du ministère des Mines à Ottawa et des ministères provinciaux des Mines de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique furent mis à notre disposition pour parler aux prospecteurs. Des foules de prospecteurs assistèrent à nos réunions. Je regrette de ne pas avoir apporté de photographies pour vous en donner une idée générale. Les géologues se rendirent dans toutes les régions et expliquèrent aux prospecteurs ce qu'on attendait d'eux. Les prospecteurs étaient habitués à rechercher l'or, le cuivre et le plomb, mais ne savaient pas comment reconnaître les divers minéraux de guerre. Lorsque nous fîmes de retour, les prospecteurs désiraient ardemment répondre aux besoins du Gouvernement en fait de minéraux de guerre, mais ils étaient sans argent.

Alors, nous reprîmes le train le lendemain soir et nous nous rendîmes à Ottawa. Nous eûmes des entrevues avec M. Clark, l'honorable M. Ilsley, le sénateur Crerar et M. Camsell; tous nous prêtèrent main forte et firent adopter la loi actuelle au sujet des déductions d'impôts, dont vous avez parlé. Cela se passait en 1941. Nous avons demandé une exemption de 40 pour cent. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous demandions. Nous voulions une exemption jusqu'à concurrence de \$500 pour les syndicats au capital de \$10,000 auxquels toutes les personnes au Canada pourraient contribuer. Nous fîmes passer cette déduction en moins de huit jours, mais elle ne s'appliquait qu'aux minéraux de guerre et non à l'or. C'était tout de même le stimulant dont le pays avait besoin à l'époque. Et les journaux répandirent la nouvelle par tout le Canada.

Les hommes s'étaient rassemblés et avaient appris où ils devaient aller; ils eurent de nouvelles idées, de nouvelles perspectives et ils se lancèrent vers les divers champs de prospection. Grâce à cet enthousiasme et aux déductions d'impôts, des centaines de nos prospecteurs partirent pour la première fois à la recherche des minéraux de guerre. Et c'est ainsi que commença l'essor actuel qui se poursuit aujourd'hui dans tout le Canada et qui a fait découvrir tant de nouvelles mines. Tout le mérite en revient à M. Clark et au sénateur Crerar qui nous ont aidés et aussi à M. Timm qui nous a écoutés et nous a fourni les hommes nécessaires à l'exécution de son programme.

Mais je suis bien loin de mon point de départ.

L'hon. M. McRAE: De combien de membres se compose votre association?

Mme MACMILLAN: Notre association est comme toutes les autres; il y a des fluctuations. Nos membres oublient de payer leurs cotisations et ainsi de suite. Dans le moment, nous avons 2,200 membres en règle. Je me risque à dire qu'environ 90 pour cent des prospecteurs du Canada font partie de notre association. Nous avons aussi sur notre liste de correspondants quelque 8,000 noms, mais ceci comprend aussi des géologues, des présidents de banques et

toute personne que nous pouvons intéresser à l'industrie minière. Quiconque s'intéresse à cette industrie peut faire partie de notre société. Toute personne ici présente peut devenir membre moyennant \$2.

Maintenant, je reviens à la déduction d'impôt et je vais demander au Comité d'aller plus loin et de la rendre applicable à tous les minéraux. Nous voudrions obtenir une déduction d'impôt allant jusqu'à \$5,000 pour tout syndicat. M. Woodside a parfaitement raison, mais il ne va pas assez loin. Je me rends bien compte qu'un grand nombre de gens se soustrairaient à l'obligation de payer des taxes en plaçant leur argent dans les syndicats de prospection. De toute façon, le système est déjà établi dans diverses provinces.

Avant de demander au ministère de M. Ilsley de nous accorder cette déduction d'impôt, nous devrions obtenir des provinces qu'elles nous donnent une forme unique de syndicat par tout le Canada. Le Gouvernement de l'Ontario nous a accordé l'an dernier un syndicat de prospection avec un capital de \$5,000. Dans un tel syndicat, je voudrais que 70 pour cent de l'argent recueilli soit employé à la mise en valeur; une comptabilité devrait être tenue et un rapport fait au Gouvernement sur les formules spéciales que MM. Clark et Eaton ont préparées pour les minéraux de guerre de sorte qu'il ne soit pas possible pour une personne de réaliser \$20,000 avec un mise de fonds de \$5,000. Soixante-dix pour cent de l'argent devrait servir à la mise en valeur et non aux frais de voyage, aux frais d'administration, à la vente et ainsi de suite.

Les prospecteurs des territoires du Nord-Ouest n'ont pas de lois sur les syndicats et sur les compagnies et ils doivent s'organiser en vertu d'une charte fédérale, ce qui est trop incommode et trop coûteux. Il n'y a pas de règlements sur les valeurs mobilières dans les territoires du Nord-Ouest. Mais si le Gouvernement fédéral voulait nous donner le même genre de syndicats pour les territoires du Nord-Ouest que dans l'Ontario et que les autres provinces feraient de même, alors le ministère de M. Ilsley pourrait nous accorder cette déduction d'impôt de \$5,000 par personne et le syndicat pourrait faire souscrire \$35,000. Je mentionne cette somme parce que je crois que \$35,000 sont suffisants pour les dépenses des stades primitifs de mise en valeur et si vous avez quelque chose de prometteur, vous pouvez alors former une compagnie. Des centaines de milliers de dollars sont perdus dans des compagnies formées à l'égard de terrains bons tout au plus à servir de viandes aux originaux. Le prospecteur reçoit 10 pour cent d'intérêt, il se trouve ensuite lié à une société et il se décourage; son terrain est entre les mains de la compagnie et ça finit là; \$50,000 peuvent être recueillis du public et seulement \$10,000 vont dans le trésor. Si des syndicats étaient formés aux stades primitifs de la mise en valeur, le public en aurait pour 70 pour cent de sa mise.

L'hon. M. BEAUBIEN: Où vont les autres \$40,000?

Mme MACMILLAN: On peut recueillir jusqu'à \$35,000 pour un syndicat.

L'hon. M. HORNER: Nous parlions de la façon dont le prospecteur est entré dans la combinaison et vous avez dit que \$10,000 pourraient aller dans le trésor. Le sénateur Beaubien voudrait savoir où vont les autres \$40,000.

Mme MACMILLAN: Il y a la dépréciation sur le capital-actions. Il faut payer aux soumissionnaires 10 cents par action pour des quantités de 300, 400 ou 500 actions.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais vous avez dit que vous pouviez réaliser \$50,000.

Mme MACMILLAN: Du public, oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Et seulement \$10,000 peuvent être dépensés sur la propriété?

Mme MACMILLAN: Ou être versés au trésor.

L'hon. M. BEAUBIEN: Les autres \$40,000 sont dépensés en commissions et autres choses.

Mme MACMILLAN: Ils iraient dans les poches du public.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ils serviraient à payer la commission des courtiers et autres frais du genre.

Mme MACMILLAN: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est un fort pourcentage.

Mme MACMILLAN: Ça pourrait être plus que cela. Un autre groupe de capitalistes peut se présenter et dire qu'il va avancer les fonds à la compagnie et acheter un demi-million d'actions à 10, 15 et 18 cents; ce qui veut dire que l'on commencera à vendre au public à 20, 30 ou 40 cents, suivant le marché, et le trésor de la compagnie ne recevra que 10 cents pour ces actions. Je ne chicanne pas sur ce point, mais je prétends que le prospecteur n'a pas besoin d'autant d'argent aux stades primitifs de la mise en valeur. Lorsqu'un ou deux trous sont forés et qu'un massif de minerai est mis à jour, laissons le public payer. On peut contribuer pendant cinq ou dix ans à un syndicat et ne jamais gagner le gros lot, mais, au moins, des travaux actifs d'exploitation auront été exécutés pour une valeur de 70 pour cent de l'argent risqué. Alors, si le filon est découvert il se fait de l'argent. Il faut faire de l'argent, autrement on ne saurait rester dans les affaires.

Les prospecteurs n'obtiennent pas tout leur argent du public. Dans l'essor actuel, il a été facile pour les prospecteurs d'obtenir de l'argent, mais cette source de revenus se tarit très sensiblement et il nous faudra bientôt revenir au système des syndicats. Seul un petit nombre de prospecteurs ont réussi. Personnellement, j'ai frappé une bonne veine à la mine Hollinger, mais un prospecteur peut travailler toute sa vie sans le moindre succès. Les syndicats ne sont pas très populaires auprès du public parce qu'ils n'ont jamais été organisés et dirigés comme ils le devraient. Notre association a recommandé une certaine forme de syndicat et je me suis rangée à son avis dans l'espoir que toutes les provinces adopteraient le même genre. Cette histoire d'avoir une loi dans une province et une autre loi dans une autre n'est pas pratique, car la géologie ne connaît pas de frontières. Il peut y avoir une mine ici et une autre de l'autre côté de la frontière et il faut faire telle et telle chose à date fixe pour chacune d'elles. Ce que nous cherchons à obtenir, c'est une législation uniforme dans tout le pays.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je comprends que vous êtes satisfaits des lois de l'Ontario?

Mme MACMILLAN: Oui. Mais nous ne faisons que commencer à les étudier. Nous y trouvons un inconvénient, mais notre commissaire actuel, M. McTague, n'était pas présent lorsque la loi fut adoptée à la session de décembre. Ils exigent jusqu'à \$1,000 comme frais d'enregistrement. Je crois qu'une telle somme est un peu forte pour un prospecteur. Toutefois je suis de l'avis de M. McTague qu'il doit y avoir un enregistrement en vertu de la Securities Act. Quelques prospecteurs sont de cet avis, mais d'autres croient qu'il ne devrait y avoir aucune restriction. Néanmoins, comme nous acceptons de l'argent du public en général, je crois qu'il devrait y avoir certaines restrictions. Pour agréer un syndicat, la province se propose d'exiger \$1,000, mais je crois que cette somme est trop élevée, et que \$50 environ devraient suffire.

L'hon. M. HORNER: Quel service cela rend-il et à quoi servent ces \$1,000?

Mme MACMILLAN: Ils servent de caution en cas de fausses représentations, là où il y a lieu à remboursement. Je suis opposée au principe de la restitution. Quand on est coupable, on doit être puni, mais on ne doit pas être tenu de restituer.

L'hon. M. DUPUIS: Ces frais sont versés de bonne foi?

Mme MACMILLAN: Oui.

L'hon. M. DUPUIS: Et si un prospecteur abandonne la tâche, cette somme de \$1,000 lui est remboursée?

Mme MACMILLAN: Non, elle ne lui est pas remboursée à lui, mais au syndicat. Cette somme est gardée pour la protection des membres du syn-

dicat. Par exemple, dans le passé, si le prospecteur avait fait souscrire une somme de \$10,000 et qu'il n'avait rien trouvé, il ne disait jamais aux actionnaires ce qui était arrivé; quelques-uns cependant le disaient, mais la plupart d'entre eux disparaissaient pour toujours. Nous avons recommandé qu'un rapport soit envoyé à tous les intéressés quant à l'emploi des sommes dépensées et nous avons établi comment cet argent devait être utilisé. Si le prospecteur ne se conforme pas à cette obligation, il ne saurait l'année suivante faire partie d'aucun autre syndicat.

L'hon. M. DUPUIS: Quels sont les règlements dans le Québec?

Mme MACMILLAN: On suit le principe de la libre association d'après lequel quatre ou cinq personnes peuvent s'associer ensemble, si elles le désirent.

L'hon. M. McRAE: C'est un procédé fort dangereux.

Mme MACMILLAN: Oui.

L'hon. M. McRAE: Un homme peut faire bien des dettes.

Mme MACMILLAN: Oui, c'est pour cela que les syndicats ont été formés.

L'Ontario est la seule province où nous avons pu faire adopter notre plan.

L'hon. M. DUPUIS: Avez-vous une copie de cette recommandation?

Mme MACMILLAN: Je puis en fournir une.

L'hon. M. DUPUIS: Pouvez-vous la fournir?

Mme MACMILLAN: Oui, je crois que j'ai traité ce sujet dans mon mémoire.

L'hon. M. McRAE: Mme MacMillan ne désirerait-elle pas parler du précédent créé par l'octroi d'une exemption de \$5,000 aux prospecteurs? C'est au ministère des Finances que je pense. Ne trouverait-il pas que c'est là un dangereux précédent?

Mme MACMILLAN: C'est bien ce qu'il pense. Son principal argument est celui-ci: Que ferons-nous si l'industrie du bois, les compagnies d'assurance et autres nous demandent la même chose? Notre réponse, c'est qu'il n'y a pas d'industrie semblable à l'industrie minière. Dans l'industrie du bois, on obtient une quantité de bois et si on le conserve dans un endroit sec, il vaut tant. Dans l'industrie minière, on peut faire des recherches pendant des années et ne rien trouver. Et si on trouve quelque chose, les taxes sont si fortes qu'il n'y a rien à faire. L'industrie minière ne peut donc être comparée à aucune autre industrie. Prenez par exemple la somme de trois millions de dollars; combien faudrait-il de prospecteurs au travail avec une mise de \$5,000 pour réaliser trois millions de dollars? Il faudrait plus de prospecteurs que nous n'en avons actuellement.

L'hon. M. McRAE: Combien avons-nous de prospecteurs actifs?

Mme MACMILLAN: Je dirai que nous avons au plus 1,200 prospecteurs au Canada. Il y en a plus que cela qui se disent prospecteurs, mais ce ne sont que des arracheurs de mousse. Par exemple, si l'on dépensait \$2,000,000 pour la prospection—ce qui serait une forte somme—une seule mine pourrait rembourser ce montant. L'exemption d'impôts accordée par M. Ilsley a été un grand événement pour les prospecteurs; elle était très opportune et elle a suscité de l'intérêt par tout le Canada. C'est cet intérêt que nous devons continuer à propager.

Plusieurs de nos prospecteurs vieillissent et nous en perdrons un grand nombre à la fois. C'est là une autre question sérieuse que j'ai étudiée avec attention. La tournée de causeries faite par tout le Canada a intéressé un grand nombre de jeunes gens à l'industrie minière. Nous ne voulons pas que ces jeunes entrent dans l'industrie pour un an ou deux et meurent ensuite de faim. Nous voulons que les syndicats soient bien organisés pour le moment où un besoin réel se fera sentir, dans un an d'ici. À Toronto seulement, nous avons trouvé 200 nouveaux prospecteurs environ, ainsi qu'à Port-Arthur et la B. C. Chamber of Mines a organisé un cours de formation à cet égard. Environ 700 à 800 nouveaux prospecteurs s'adonnent à ce métier.

Ce sont les découvertes qui créent de l'intérêt et maintiennent l'industrie. Il faut se souvenir que sur 150 mines environ que nous avons au Canada dans

toute la période de notre histoire minière, 55 nouveaux puits ont été creusés, comme résultat de la prospection durant les deux dernières années. Cette merveilleuse situation n'a pas surgi d'elle-même. Elle s'est produite, grâce aux placements du public. Si le président de nos mines en production était ici, je lui dirais que les actionnaires attendent des découvertes dans le sol avant de se montrer enthousiastes. Il faut que quelqu'un avance de l'argent pour les stades primitifs de la mise en valeur. On n'aime guère à penser que cet argent est le "prix du sang", mais c'est bien ce que c'est. C'est de l'argent risqué.

L'hon. M. HORNER: Les difficultés que j'ai éprouvées furent que l'homme qui faisait de la prospection pour moi passait son temps dans les buvettes et non sur le sol.

Mme MACMILLAN: Je vous concède que c'est vrai dans certains cas, et je trouve cela très regrettable. Mais le système de syndicats est conçu de telle façon que, si nous pouvons le faire fonctionner comme il convient, nous pourrions donner de la méthode à ces gens. Ces gens ne sont pas les seuls à blâmer. J'ai remis plusieurs d'entre eux sur le bon chemin, et je ne serais pas où je suis aujourd'hui si je ne l'avais pas fait. Maintenant, entraînons-les en vertu de ce nouveau système. Je crois que nous devons d'abord mettre ces syndicats sur pied avant de demander une déduction d'impôt, car autrement il n'y aurait pas de contrôle possible.

L'hon. M. McRAE: Mme MacMillan voudrait-elle lire son mémoire, et nous pourrions l'interroger au fur et à mesure?

Mme MACMILLAN: Alors, je vais commencer à la page 7.

L'hon. M. McRAE: Nous allons le considérer comme lu jusqu'à la page 7, parce que vous l'avez déjà expliqué.

Mme MACMILLAN: Oui. Je vais commencer à la page 9 sous le titre: "Règlements sur les valeurs mobilières".

L'uniformité des règlements relatifs aux valeurs mobilières dans tout le Dominion est hautement désirable, et cela autant que possible dans les limites imposées par les conditions locales. À l'heure actuelle, les règlements se rapportant à la vente des valeurs, à la formation des syndicats et des compagnies etc., etc., diffèrent d'une façon embarrassante d'une province à l'autre. Aujourd'hui, ni l'industrie minière, ni les mineurs ne sont confinés à une seule province en particulier. Les différences de règlements d'une province à l'autre causent tant de confusion dangereuse qu'elles menacent le développement bien ordonné, et nous sommes convaincus que toute mesure prise pour en arriver à cette uniformité sera des plus souhaitables.

À cette fin, comme notre association l'avait recommandé dans un mémoire daté du 22 mars 1944, une conférence interprovinciale des procureurs généraux s'est réunie à Toronto. Notre association croit fermement que de pareilles réunions sont des plus prometteuses, si elles ne sont pas le seul moyen d'en arriver à une entente mutuelle. De plus, notre association croit que ces conférences devraient se continuer et se développer, et que d'autres réunions devraient avoir lieu à des intervalles réguliers—au moins semestriellement—tant qu'on n'en sera pas venu à une entente et qu'un système bien ordonné n'aura pas été établi pour tout le Canada.

En particulier, notre association recommande l'adoption des règlements suivants dans tout le Dominion, au sujet des actions d'apport dans les compagnies nouvellement formées:

- (a) Que dix pour cent des actions d'apport soient automatiquement dégagées du fonds commun lors de la formation de la compagnie, comme cela se fait aujourd'hui dans l'Ontario.

Dans les autres provinces, le capital est immobilisé dans le fonds commun jusqu'à ce que l'on ait découvert une mine ou non, et avec cette méthode, les syndicaux n'ont pas chance de faire quoi que ce soit pendant les stades primitifs.

L'association recommande aussi:

- (b) Que dorénavant une action du capital soit émise au vendeur pour chaque action du trésor jusqu'à ce que toutes les actions d'apport aient été émises.
- (c) Que cette émission soit automatique, c'est-à-dire que le vendeur n'ait pas besoin d'en faire la demande. L'avis de cette émission devrait lui être adressé aussitôt que les actions deviendront disponibles en vertu desdits règlements.
- (d) Les actions ainsi émises seraient toujours sujettes à des ententes pour la mise en commun entre le vendeur et le syndicaux, à la discrétion du vendeur.

Cela veut dire que, lorsque la compagnie informe le Gouvernement que tant de mille actions ont été retirées du trésor, et que cet avis va au Gouvernement et à la société de fiducie, alors autant d'actions d'apport peuvent être émises automatiquement.

L'hon. M. McRAE: Au pro rata.

Mme MACMILLAN: Au pro rata. Ils ont la liste des détenteurs et ils font les émissions sur une base proportionnelle.

Nous demandons aussi une Bourse à Toronto. La province de Québec a un Curb, mais il ne s'occupe pas des valeurs hors liste. Vous avez remarqué dans les journaux cette expression: "ventes au comptoir". Avec des transactions de cette nature, vous pouvez aller chez un agent de change qui vous cote une action à 23 cents tandis qu'un autre vous la cote à 19 cents. Vous pouvez être à la baisse à Windsor ou à la hausse à North-Bay, et le cours peut changer. Aussi quelques personnes ont-elles décidé ce que vous devez faire pour le Comité, et si vous faites partie d'une compagnie, essayez de voir où vos actions sont cotées. Ces gens prétendent que le public devrait savoir tous les jours s'il y a une offre forte ou non, et combien d'actions sont vendues ou achetées chaque jour à la Bourse. Nous croyons qu'un semblable office de renseignements pourrait donner toutes les informations requises par la loi—devrions-nous l'appeler un poste; ainsi, si vous êtes à Windsor, North-Bay ou tout autre endroit, vous pouvez vous mettre en communications avec ce poste, qui vous dira combien il y a d'argent dans le trésor et vous fournira tout autre renseignement dont vous pourrez avoir besoin. Un pareil poste épargnerait des milliers de dollars et renseignerait le public comme il faut.

L'hon. M. BEAUBIEN: En d'autres termes, vous voulez dire une chambre de compensation?

Mme MACMILLAN: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comme il y en a une à la Bourse des céréales.

Mme MACMILLAN: Oui, et à la Bourse des valeurs.

À la page 11 du mémoire, l'association traite des déductions d'impôts sur le revenu. Comme j'ai déjà touché à ce sujet, je passerai au suivant: Taxes en général (taxes fédérales), à la page 12.

(5) Taxes en général (taxes fédérales):

(a) Le fardeau des taxes fédérales, surtout dans le cas des mines nouvellement exploitées, frise de bien près la confiscation. Ces mines, qui s'étaient lancées récemment dans la production et n'avaient pas de réserves d'argent, ont été taxées jusqu'à leur extrême limite durant les années de guerre. Une grande partie de l'argent payé en impôts au-

rait dû être employée à des travaux de développement, ou mise en réserve jusqu'à ce que les conditions de travail d'après-guerre rendent possible une telle entreprise. Cette réduction artificielle des réserves d'argent nuit inévitablement aux mines qui sont à leurs débuts.

(b) La taxe sur les surplus de bénéfices a été instituée comme mesure de guerre pour empêcher l'industrie de réaliser des profits exorbitants. Le coût des travaux miniers a beaucoup augmenté tandis que, dans les mines d'or, le prix du produit est demeuré le même. Ainsi, avec un coût plus élevé, les profits sont réduits ou éliminés. Un autre résultat est celui-ci: à cause de l'augmentation du coût causée par la hausse du taux des salaires, le prix croissant des matériaux, la diminution des facilités de travail et, par-dessus tout, les règlements sur les surplus de bénéfices, des millions de tonnes de minerai de basse teneur ont été laissées dans le sol en plusieurs endroits qui ne seront jamais exploités. Il faut se rappeler que la plupart des grands producteurs d'aujourd'hui ont commencé sur de très petites mines, et qu'il leur a fallu des années, même lorsque les impôts et le coût étaient peu élevés, pour les amener à leur présent degré de production. Alors, si l'on veut que nos mines débutantes progressent et que nos vieilles mines continuent, le fardeau des taxes doit être allégé.

Dans les remarques que nous avons faites au sujet des taxes, nous reconnaissons que notre pays devait prélever assez d'argent pour poursuivre la guerre. Nous croyons que le ministre des Finances du Canada a fait un travail admirable, mais nous sommes d'avis que l'on n'a pas assez tenu compte du fait qu'une mine est un actif qui se gaspille, et, quelquefois, il semble que le capital soit taxé en plus des profits. Le second point, c'est que les mines, qui sont d'une importance capitale maintenant que la guerre est finie, ne devraient pas être taxées au point d'être obligées de fermer leurs portes. Les anciennes mines devraient être maintenues en bon ordre, et les prospecteurs devraient être encouragés à en découvrir d'autres.

Il faut noter que toute augmentation des impôts a pour effet de diminuer le minerai dans le sol. Appliqué dans son extrême limite, cela voudrait dire que les gisements minéraux au Canada seraient taxés, jusqu'à l'extinction.

Notre association reconnaît que ce problème des impôts requiert une étude très approfondie et très étendue, et nous savons que l'Ontario Mining Association et les autres associations minières à travers le pays ont dépensé beaucoup de temps et d'efforts pour compiler des statistiques et poursuivre une enquête complète sur ce sujet. Nous vous demandons d'accorder une sérieuse considération à leurs recommandations sur ce sujet.

L'hon. M. McRAE: Madame MacMillan, pourrais-je vous demander ce que, selon vous, on devrait faire pour les mines ?

Mme MACMILLAN: Une chose qui pourrait être faite, ce serait de lever toutes les taxes sur les surplus de bénéfices tant que le capital n'aurait pas été remboursé aux actionnaires. Si cela coûte un ou deux millions pour mettre une propriété en état de production, la compagnie ne devrait pas être taxée tant que les actionnaires n'auront pas été remboursés de leur mise de fonds. Exiger des taxes sur les surplus de bénéfices et prendre de l'argent qui aurait dû être dépensé pour des travaux de développement n'est pas juste à l'égard des mines et je connais plusieurs d'entre elles qui ont dû fermer leurs portes à cause de ce procédé. Je connais une propriété sur le Petit Lac Long qui devait payer \$200,000 au Gouvernement. Pour obtenir cette somme, il a fallu puiser dans les réserves et, ensuite, on n'a pu creuser un puits et poursuivre les travaux de développement. En fait, cette mine a dû fermer ses portes. Sans contredit,

il ne devrait pas y avoir de taxes tant que la mise de fonds n'aura pas été remboursée.

L'hon. M. McRAE: Jusqu'à 1943, je crois, il y avait des exemptions d'impôts pour trois ans. Croyez-vous que ce serait utile de revenir à ce système?

Mme MACMILLAN: Oui, mais l'exemption devrait être pour au moins cinq ans.

L'hon. M. McRAE: Vous allez loin en demandant le remboursement du capital.

Mme MACMILLAN: Bien, une mine a déjà pris un bel essor en cinq ans; vous arrivez à votre premier niveau. Dans le moment, je m'intéresse à une propriété minière, et nous sommes sur le point de savoir si elle deviendra une mine ou non. Si l'on nous taxe avant que nous puissions commencer nos travaux d'exploitation, je présume que nous serons incapables de construire une usine du coût d'un million et demi de dollars. Si l'on ne leur porte pas secours, je ne puis voir comment certaines mines du Québec pourront continuer leurs opérations.

L'hon. M. BEAUBIEN: À la page 12 de votre mémoire, vous dites: "Des millions de tonnes de minerai de basse teneur ont été laissées dans le sol, dans des endroits qui ne seront jamais exploités." En lisant les mémoires présentés par l'Ontario Mining Association et par la Quebec Mining Association, j'ai cru comprendre que, maintenant que l'or vaut \$35 l'once, bien peu de minerai de basse teneur est laissé dans le sol.

L'hon. M. McRAE: Je le comprends comme ceci: lorsque le prix de l'or a été élevé de \$20.67 à \$35, tout ce qui pouvait rapporter un profit était extrait du sol, mais maintenant que le coût s'accroît, les mines sont forcées de laisser le minerai de basse teneur dans le sol.

Mme MACMILLAN: C'est l'impôt qui constitue le plus grand problème. L'expérience est là pour démontrer que si plusieurs de nos grands producteurs avaient été soumis à ces taxes élevées, ils n'auraient jamais été capables de commencer leurs entreprises et aujourd'hui, nous n'aurions pas quelques-unes de nos mines les plus prospères. Nous croyons que plusieurs de ces propriétés, aujourd'hui de peu d'importance, pourront devenir de grandes mines. C'est un peu comme si vous élevez un enfant de constitution délicate; il peut devenir plus tard en excellente santé. Nous ne devons pas manquer de prévision dans notre politique d'impôts au Canada, car, après tout, nous possédons le pays minier le plus admirable au monde.

L'hon. M. McRAE: Vous croyez qu'une exemption de taxes de trois ans sur les nouvelles mines n'est pas suffisante, et que cette exemption devrait être portée à cinq ans?

Mme MACMILLAN: Cinq ans, absolument.

L'hon. M. HORNER: Ou préféreriez-vous avoir une exemption tant que le capital ne sera pas remboursé?

Mme MACMILLAN: Oui.

L'hon. M. McRAE: Cela serait sans doute préférable, mais c'est demander beaucoup, peut-être trop.

Mme MACMILLAN: Partout où je vais, je rencontre des gens qui disent: "J'ai placé de l'argent dans une mine et je l'ai perdu." Si ces gens pouvaient être assurés que, lorsqu'une mine donne de bons résultats, ils se feront rembourser leur argent, tout comme s'ils avaient acheté une obligation du Gouvernement du Dominion, il y aurait beaucoup d'argent pour le développement des mines.

L'hon. M. McRAE: Je ne crois pas que le Gouvernement ait perdu de l'argent avec cette loi exemptant d'impôts les nouvelles mines pendant trois ans. Vous croyez que ces exemptions devraient être encore plus étendues, et qu'elles devraient être portées à cinq ans. Serait-ce un moyen de parer à la situation d'une manière satisfaisante, si les nouvelles mines étaient entièrement

exemptées de taxes pour trois ans, et que, pour une période définie par la suite, mettons sept ans, elles ne soient sujettes qu'à la moitié des taxes imposées aux mines établies ?

Mme MACMILLAN: Ce serait de la coopération.

L'hon. M. McRAE: Je cherche à trouver une solution qui soit plus acceptable au Gouvernement que celle que vous avez proposée. Si les nouvelles mines étaient exemptes de taxes pour trois ans et ne devaient payer que la moitié des impôts durant les cinq années suivantes, ou pour toute autre période, cela serait-il avantageux pour elles ?

Mme MACMILLAN: Très avantageux.

L'hon. M. McRAE: Croyez-vous que cela serait suffisant ?

Mme MACMILLAN: Non, je ne le crois pas.

L'hon. M. HORNER: Vous dites que, tant que le capital n'aura pas été remboursé, il ne devrait pas y avoir de taxes, parce que les dividendes sont taxés avant le remboursement du capital, cela devient une taxe sur le capital.

Mme MACMILLAN: C'est exact.

L'hon. M. DUPUIS: N'est-il pas vrai que, en règle générale, il y a seulement un très petit pourcentage des mines prospectées qui donnent un rendement ? Un témoin a dit, je crois, que, sur douze cents compagnies, seulement neuf rapportent de l'argent. Ce qui veut dire que 1191 compagnies minières sur 1,200 ne paieraient jamais de taxes. Autant dire qu'il faudrait supprimer toutes les taxes sur les mines.

Mme MACMILLAN: Ce que le Gouvernement perdrait en taxes lui serait remboursé bien des fois par l'accroissement de l'emploi et ainsi de suite.

L'hon. M. DUPUIS: Et par le développement des autres industries dans les districts miniers ?

Mme MACMILLAN: Oui. Une autre chose qu'il faut considérer, c'est qu'aujourd'hui un grand nombre de personnes placent leurs capitaux en Amérique du Sud, en Afrique du Sud et dans d'autres pays qui leur offrent de meilleurs bénéfices que le Canada. Il y a environ un mois, je me trouvais à New-York et je causais avec des personnes très riches qui, n'eût été nos taxes, auraient été disposées à placer leur argent dans les mines canadiennes, mais, après avoir examiné la situation au point de vue fiscal, elles ont décidé de faire leurs placements dans d'autres pays. Je crois que le Comité devrait étudier ce que les autres pays offrent en capitaux. Ce ne sont pas seulement les Américains qui placent leurs fonds dans les mines de pays autres que le Canada, mais les Canadiens font de même. Il est bien beau de dire que la production d'or du Canada est de tant par année aujourd'hui, mais pourquoi ne serait-elle pas dix fois plus grande ? Nous avons les ressources en minerai si nous voulons les développer. Nous sommes heureux d'avoir la plus grande partie du bouclier précambrien. Pourquoi ne pas donner tous les encouragements à l'industrie minière et la laisser se développer ? L'argent que nous perdrons en taxes nous reviendra d'autres façons.

L'hon. M. McRAE: L'autre jour, j'ai cherché à obtenir des éclaircissements sur les progrès qui avaient été réalisés dans les méthodes de prospection durant la dernière génération. Diriez-vous que les chances de faire des découvertes sont plus grandes aujourd'hui qu'il y a vingt ans ?

Mme MACMILLAN: Oui, certainement, bien des fois plus grandes. Il y a des gens qui ne l'admettront pas, mais je sais que j'ai raison. Cela ne veut pas dire que les jours du vieux prospecteur sont finis. Il n'en sera jamais ainsi, car nous avons besoin de lui pour arracher la mousse. Il est plus compétent et mieux outillé aujourd'hui pour travailler la structure. Les veines, les affleurements sont tous connus, et, lorsqu'il y aura assez d'hommes pour faire les études géologiques, ils pourront faire des cartes sur de nouvelles ruptures. Aujourd'hui, nous faisons plus de cartes détaillées et nous coordonnons celles-ci avec nos travaux au magnétomètre. Je voudrais avoir apporté avec moi une carte de la région marécageuse de Red-Lake: c'est un chef-d'œuvre de

travail fait au magnétomètre. Des trous ont été localisés tout récemment, et les résultats s'en viennent. Nous cherchons à encourager les prospecteurs à se servir du magnétomètre dans les régions marécageuses.

L'hon. M. McRAE: Il y a des méthodes mécaniques améliorées, telles que le forage au diamant; et les tranchées sont creusées au moyen de foreuses au lieu de l'être à la main. Il y a enfin toutes sortes de choses.

Mme MACMILLAN: Oui. Et au lieu de creuser des tranchées à la main, on emploie des perforatrices à gazoline.

L'hon. M. DUPUIS: Monsieur le président, je crois qu'il est juste que le Comité puisse voir les deux côtés de la médaille. Je comprends que le témoin préconise l'exemption d'impôts pour les mines pendant un certain nombre d'années, afin d'encourager les placements dans l'industrie minière. N'y a-t-il pas un danger que, si trop d'argent est placé dans cette industrie, ce soit au détriment des autres industries du pays? Je me souviens que, dans les jours de la ruée sur l'or au Yukon, des centaines de jeunes gens ont quitté ma place natale pour se rendre au Yukon, apportant avec eux de fortes sommes d'argent: quelques-uns avaient \$2,000, d'autres \$5,000, et ainsi de suite. Quelques-uns vendirent leurs fermes ou leurs commerces pour cela. Un petit nombre seulement fit de l'argent, après des années de luttés et de misères, les autres revinrent sans le sou. Et tout cet argent qu'ils avaient emporté avec eux pour le placer dans les mines fut perdu pour leurs propres industries, agricoles ou commerciales. Si nous encourageons trop le placement du capital dans l'industrie minière, aux dépens des autres industries qui doivent payer des taxes, est-ce que ce ne sera pas au détriment du développement du pays en général?

Mme MACMILLAN: Non, pas du tout. L'argent placé dans les mines n'est jamais perdu, dans ce sens qu'il n'est pas brûlé. Il est en circulation, et un cultivateur peut en perdre ici, une fabrique là, mais il revient par l'accroissement des achats des produits agricoles et industriels. Je ne puis voir comment l'argent serait perdu. Il peut être perdu pour des particuliers, mais il reste quand même au pays. Laissez-moi vous parler d'une mine que je connais bien dans la région de Porcupine. Il y a là un marécage de 160 acres—songez-y bien,—la superficie d'une ferme. C'est une mine de haute qualité, et elle a déjà payé près de \$7,000,000 en dividendes.

L'hon. M. DUPUIS: Vous parlez d'une mine sur mille.

Mme MACMILLAN: Il y en a beaucoup d'autres.

L'hon. M. HORNER: Le témoin a fait ressortir qu'aux jours de la ruée vers l'or du Klondyke les Canadiens croyaient que toute mine d'or qu'ils choisiraient rapporterait de l'argent. Aujourd'hui, l'argent destiné aux placements se fait rare, et il est très difficile de convaincre les gens de placer même un montant raisonnable dans une prospection à l'heure actuelle. Les gens se rendent compte qu'ils peuvent perdre leur argent et, par conséquent, de plus petites sommes sont disponibles pour les travaux de développement.

Mme MACMILLAN: C'est bien vrai.

L'hon. M. HORNER: Il n'y a pas le même danger que l'argent soit enlevé aux souscripteurs aujourd'hui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je connais des gens qui ont perdu leurs fermes à la Bourse des céréales.

Le PRÉSIDENT: Puis-je citer un exemple qui me revient à la mémoire à propos de l'époque de la ruée vers l'or du Yukon? Je me souviens que trois ouvriers agricoles, qui demeuraient à environ cinq milles de chez moi, sont allés au Yukon et en sont revenus avec \$150,000. Ils ont développé le comté de Bruce dans une certaine mesure avec cet argent. Je sais aussi que plusieurs perdirent de l'argent.

L'hon. M. DUPUIS: Je me souviens d'un homme de ma région qui s'appelaient "Peacock", et qui vola un wagon de chevaux pour se rendre dans le

territoire du Yukon. Il fut accusé, quitta le pays avec quelques jeunes gens et revint avec un million de dollars.

L'hon. M. McRAE: Monsieur le président, je crois que le district du Yukon a ajouté à la richesse du Canada.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

Mme MACMILLAN: Une autre chose qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est qu'il faut tenter d'attirer quelques millions de dollars des États-Unis. Je crois que des taxes moins élevées pour nos producteurs attireraient des millions de dollars des États-Unis, qui sont maintenant disponibles si nous allons les chercher bientôt. Les États-Unis ont eu une ère de grande prospérité, et avant qu'ils immobilisent leur argent dans des valeurs d'autres pays, faisons tout ce qui est possible, au Canada, pour attirer cet argent dans notre exploitation.

Nous reconnaissons ce que font les provinces en matière de services géologiques. Nous croyons que le service géologique du Gouvernement fédéral devrait élargir ses cadres, au moins cinq fois ce qu'il est aujourd'hui. Nous voudrions recommander que les services d'études géologiques reçoivent leur argent et sachent un an d'avance sur quelles sommes ils pourront compter. À l'heure actuelle, les géologues en chef ne peuvent tracer de plans pour l'avenir. Je doute que certains services savent aujourd'hui combien d'hommes ils peuvent envoyer dans les différentes régions. Ces géologues devraient être à l'œuvre avant que les feuilles aient poussé. Si vous arrivez avant la poussée des feuilles, du haut d'une colline, vous pouvez voir le pays des milles à la ronde; si vous arrivez plus tard, vous ne pouvez pas accomplir autant de besogne. Le Comité devrait recommander au Gouvernement du Dominion de faire plus de travail dans l'Ontario. La province et le Dominion devraient coopérer dans ce domaine. Dans la province d'Ontario, nous avons deux services géologiques, et nous ne savons pas si nous devons faire retomber la faute sur le Gouvernement de l'Ontario ou le Gouvernement du Dominion—je crois que tous les deux sont coupables.

À la page 15 de notre mémoire, nous demandons que des recherches soient poursuivies par le Conseil national des recherches sur les gisements de minerai dans les camps les plus anciens. Dans le cas du camp de Porcupine, chaque mine connaît sa propre structure et ainsi de suite, mais le monde devrait le savoir, et particulièrement les prospecteurs. Il devrait y avoir beaucoup plus de ces camps près du camp de Porcupine. Nous croyons qu'un géologue de grande expérience, qui serait en même temps bon chef d'équipe, devrait être placé là par le Conseil national des recherches pour déterminer jusqu'à quelle profondeur on pourrait obtenir du minerai. C'est une affaire urgente; nous désirons avoir un homme cette année à l'endroit mentionné. Le camp de Porcupine seul fera l'objet d'une étude de dix à quinze années.

Nous recommandons que des études soient poursuivies dans chacun des camps les plus anciens. Plusieurs des problèmes concernant les conditions des gisements de minerai ne peuvent être étudiés que dans les camps où des mines se sont développées dans une mesure suffisante pour permettre un examen complet. Nous avons en vue, par exemple, les mines de Porcupine, de Kirkland-Lake et de Sudbury. Dans ces camps, les travaux miniers s'étendent sur des centaines de milles. Les structures qui contrôlent les gisements de minerai peuvent être et sont, dans certains endroits, travaillés avec grand détail, et une étude appropriée de ces camps fournirait des renseignements d'une importance fondamentale, tant au point de vue théorique que pratique. On ne saurait trop insister sur l'importance de pareilles recherches dans les autres mines et camps de prospection du Canada.

Dans une causerie prononcée à la réunion de la Prospectors and Developers' Association en mars 1946, M. E. L. Bruce, professeur à

L'Université Queen's, a proposé une méthode pour étudier le problème de la profondeur des gisements de minerai dans les mines d'or canadiennes. L'application de cette méthode requerrait une étude fouillée des mines qui ont un profond développement. Son importance pour l'industrie minière serait énorme. Et cela n'est qu'un exemple entre plusieurs qui pourraient être cités pour démontrer la nécessité des recherches en cause.

Nous croyons qu'un des terrains les plus propices à un tel examen serait le camp de Porcupine avec ses mines bien établies. Étant donné que ces travaux doivent être considérés comme des recherches, ils devraient être sous la direction du Conseil national des recherches. Notre association recommande qu'un programme dans ce sens soit mis à exécution cette année. Il y a longtemps que des travaux auraient dû être entrepris sur des problèmes de cette nature, et notre association désire qu'il soit consigné qu'elle en recommande une prompte inauguration. Notre association est d'avis que le service des études géologiques du Canada compte dans son personnel les hommes de la haute compétence et de la vaste expérience nécessaires pour accomplir ce travail.

Ce travail de recherches est d'une importance majeure; on ne prend pas assez sérieusement nos mines et nos gisements de minerai au Canada. Nous avons des géologues ici et là au pays, mais il nous faut étudier le problème de la profondeur de nos gisements. Notre industrie minière est encore dans son enfance et il sera merveilleux, dans dix ou quinze ans d'ici, de jeter un regard en arrière et de voir les résultats de cette grande étude.

Nous avons recommandé que des géologues résidents soient nommés dans plusieurs districts de l'Ontario, et nous avons demandé l'extension de ce programme pour avoir un géologue à Yellowknife et à Whitehorse.

Je ne lirai pas la partie de notre mémoire qui traite du programme éducatif, mais nous sommes à la recherche d'un programme de publicité. Nous croyons que le Gouvernement devrait créer un comité chargé de faire de la publicité sur les mines et de mettre à jour tous les faits. Nul n'ignore que nous avons inauguré, au mois de mars dernier, un "Jour des Mines". Nous espérons que vous recommanderez que cela devienne un jour férié. Nous avons choisi le mois de mars parce que nous avons pensé que cela convenait mieux au prospecteur. Durant les mois d'été, il est dans les bois ou de retour au foyer, fatigué et harassé. Au mois de mars, il est en train d'enlever la poussière de son havresac, et il songe à retourner à ses gisements. Le très hon. Mackenzie King, M. Glen et un grand nombre de présidents d'universités se sont déclarés favorables à ce jour des mines; nous espérons que ce sera un jour de fête nationale, et je crois que nous pourrions faire rendre un tribut d'hommage à l'industrie minière du Canada par tous les autres pays du monde. Ce jour-là, ou durant cette semaine, tout écolier devrait être instruit de l'industrie minière; il y aurait des émissions radiophoniques rendant hommage à l'industrie minière, et le tout formerait un vaste programme éducatif.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais un pareil jour pourrait être réservé sans en faire un jour de fête nationale.

Mme MACMILLAN: Oui, et les prospecteurs pourraient en faire un jour de fête nationale, s'ils le désirent.

Je crois que notre association devrait entreprendre, tous les cinq ans, une tournée de conférences, pour demander l'appui des différentes provinces et du Gouvernement fédéral, afin que soit maintenu cet intérêt, et pour fournir aux prospecteurs des renseignements nouveaux et à la page. En exécution du programme que nous avons conçu et qui a aidé à l'expansion de la prospection à travers le Canada, nous sommes allés dans les centres miniers et avons tenu des réunions auxquelles ont assisté 400, 500 et 600 personnes. Plusieurs sont venus des bois pour obtenir des renseignements nouveaux et à la page. Nous

avons une grande carte accrochée au mur, contenant tous les renseignements; un géologue avait mis deux ou trois mois à la préparer. Il était beaucoup plus facile à un prospecteur de s'asseoir là et de se mettre ces images dans l'esprit, que de chercher à se renseigner dans des ouvrages techniques. Nous croyons que ce plan sera encouragé et que quelqu'un aura assez d'énergie pour le poursuivre.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je crois que Mme MacMillan serait toute désignée pour cette tâche; elle semble avoir une bonne dose d'énergie.

Mme MACMILLAN: Lorsque nous avons commencé cette tournée, quelques prospecteurs se réunissaient dans un coin et se disaient que nous n'étions pas venus à une fin louable. Je me souviens très bien de ce qui est arrivé à Flin-Flon. Un des hommes qui se trouvait à l'hôtel a déclaré qu'il n'y aurait personne à la réunion. Je lui demandai: "Pourquoi cela?" On me répondit: "Le Gouvernement n'a jamais envoyé personne ici pour une bonne cause; il s'agit tout simplement d'une bonne beuverie". Je répondis: "Il n'en est pas ainsi, car aucun de ceux qui m'accompagnent ne boit." Je sortis précipitamment et causai avec le directeur du poste de radio, qui m'accorda la permission de parler pendant quinze minutes sur les ondes. Je ne savais pas alors ce que j'allais dire, mais j'assurai mes auditeurs que, s'ils venaient à l'assemblée, nous aurions à leur présenter des propositions pratiques. Ils vinrent en foule. On m'affirme que des vieux prospecteurs lançaient leurs chapeaux en l'air et criaient: "Enfin, voilà quelqu'un qui prend notre part". Il est très encourageant de songer que plusieurs découvertes suivirent cette réunion.

Nous recommandons que les bureaux du registraire des mines soient mieux aménagés. Dans la plupart des bureaux, il y a juste un long comptoir, et chacun doit discuter là ses problèmes de jalonnement, pendant que des promoteurs et d'autres personnes se tiennent à côté et écoutent la conversation.

Nous sommes absolument opposés à l'octroi de concessions. Quelques-uns pourraient soutenir que, dans le cas du Labrador et des régions éloignées, il est parfaitement légitime de donner de grandes étendues de terre aux compagnies minières, mais nous, nous sommes définitivement contre toute concession.

L'hon. M. DUPUIS: Savez-vous de qui ces concessions sont obtenues?

Mme MACMILLAN: Oui, le Gouvernement de la province de Québec a accordé des concessions dans le Labrador, qui a de forts gisements de fer. Dans certains cas, il semble qu'il serait difficile à des compagnies indépendantes de se rendre là, mais nous sommes opposés au principe de donner des milliers d'acres de terres, et cela pour des périodes allant jusqu'à cent ans.

L'hon. M. DUPUIS: Je suis de votre avis.

L'hon. M. HORNER: Un des dangers de cette pratique serait qu'une compagnie qui produit un type semblable de minerai pourrait garder cette concession en réserve.

Mme MACMILLAN: C'est vrai.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que d'autres provinces, à part du Québec, accordent des concessions?

Mme MACMILLAN: L'Ontario l'a déjà tenté et a accordé une concession pour une courte période à une compagnie, mais nous avons fait un tel chahut qu'il a vite abandonné cette pratique. Notre pays est trop jeune pour lier ainsi ses terres, et nous voulons encourager les jeunes à se livrer à l'industrie minière. Autrefois, nous pouvions posséder trois claims avec un seul permis dans un district, plus tard ce fut cinq, et aujourd'hui cela va jusqu'à neuf. Dans la province de Québec, on peut acquérir 200 acres avec un permis dans un seul district. Quelques-uns de nos prospecteurs voudraient que l'on pût posséder jusqu'à 28 claims, mais je crois qu'ils peuvent faire mieux avec une petite étendue de terre s'ils la développent. Voyez ce qu'est aujourd'hui Lakeshore. Tout le camp de Kirkland-Lake n'aurait pu être qu'une seule mine, ce qui aurait été une bien mauvaise affaire. Il est bien mieux d'avoir

cinq, dix ou vingt claims dans un petit district. Et que dire des milliers d'acres de terres immobilisés pour des années ?

L'hon. M. McRAE: Je comprends que vous êtes satisfaits des méthodes actuelles dans l'Ontario, qui vous permettent d'avoir neuf claims ?

Mme MACMILLAN: Oui, dans un district. Nous avons dix ou douze districts et nous pouvons tous jalonner dans chacun d'eux. Cela est suffisant pour une seule personne.

Nous espérons que le Gouvernement trouvera bon de faire transporter gratuitement les prospecteurs de bonne foi. Cette question a déjà été débattue, et je comprends le point de vue du Gouvernement, quand il prétend que nous ne devrions pas demander cette faveur tant que nous n'aurons pu classifier ceux qui retirent leur subsistance de la prospection seulement. Je comprends qu'en Russie, le prospecteur a un bouton, qu'il voyage et est nourri gratuitement.

L'hon. M. McRAE: Mais, c'est tout ce qu'il obtient.

Mme MACMILLAN: Pas aujourd'hui; il obtient une gratification aussitôt qu'il a atteint le sol.

L'hon. M. McRAE: Mais la mine appartient à l'État.

Mme MACMILLAN: Oui, la mine appartient à l'État.

L'hon. M. BEAUBIEN: Le prospecteur ne retire aucun dividende en raison de son bouton.

Mme MACMILLAN: Nous avons été heureux de savoir de l'hon. M. Glen qu'une route serait construite pour atteindre Yellowknife, et aussi d'apprendre l'établissement de pouvoirs hydrauliques. Nous devons encore insister pour avoir des routes s'étendant au nord de Yellowknife. Il faut que quelqu'un nous aide à obtenir plus de routes dans l'Ontario; dans le Québec, ce n'est pas aussi mal. Québec nous fournira des routes aussitôt que nous aurons découvert le minerai, mais nous avons de la difficulté à avoir des routes dans l'Ontario. On nous annonce une route à Red-Lake et une autre à Lightning-Lake, qui toutes deux auraient dû être construites depuis longtemps.

Nous proposons à votre Comité d'étudier le problème des grandes étendues de terres des Cantons de l'Est, dans la province de Québec, qui sont inexploitées depuis plusieurs années et qui proviennent de concessions faites avant 1882. Il y a des milliers d'acres de terres sur lesquelles rien ne se fait. Nous croyons que vous devriez étudier ce problème et faire quelques recommandations à ce sujet.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ce territoire est-il détenu en vertu de concessions ?

Mme MACMILLAN: Bien, c'est une sorte de concession.

L'hon. M. HORNER: Les titres originaires de ces terres stipulaient que le minerai appartenait au détenteur du titre.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce le système seigneurial ?

L'hon. M. DUPUIS: Non. Dans les Cantons de l'Est, les terres étaient concédées à des personnes venant des États-Unis et d'Angleterre, et elles avaient droit aux minerais du sous-sol.

Mme MACMILLAN: Il y a là des milliers d'acres en superficie, et l'on devrait faire quelque chose à ce sujet.

L'hon. M. DUPUIS: Voulez-vous dire au Comité s'il y a de bonnes chances de prospection dans les Cantons de l'Est ?

Mme MACMILLAN: Oui.

L'hon. M. DUPUIS: Avez-vous une idée des minéraux qu'on peut y trouver ?

Mme MACMILLAN: Des minéraux de toutes sortes; il peut y avoir des gisements de plomb, peut-être d'or et de cuivre. Le Comité pourrait obtenir un rapport à ce sujet du ministère des Mines. Je sais que nous sommes allés dans cette région à la recherche du cuivre, et ainsi de suite; il y avait là des milliers d'acres immobilisés pour des années, et dans certains cas on ne pouvait même pas trouver les héritiers. Dans la province d'Ontario, il y a plusieurs

claims qui sont détenus par des vétérans de la guerre des Fenians et de la guerre des Boers. Ces cas devraient aussi être étudiés, et nous recommandons que le ministère des Mines de l'Ontario soumette un rapport à votre Comité, expliquant comment plusieurs milliers d'acres de terres qui pourraient être prospectées sont ainsi détenues en vertu de ces lois d'assistance aux vétérans et qu'aucun travail de développement n'a été fait.

L'hon. M. McRAE: Monsieur le président, ces terres sont entièrement provinciales et toute enquête de notre part n'aurait aucun effet.

L'hon. M. DUPUIS: Le Comité n'a pas juridiction; ces renseignements devraient être fournis aux Gouvernements provinciaux.

Le ministère fédéral des Mines

Le rapport du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'Établissement des soldats au Canada, pour l'année budgétaire se terminant le 31 mars 1943, indique que ce ministère a une structure extraordinaire et compliquée. Bien qu'il s'appelle le ministère des Mines et des Ressources, il est formé de six divisions: mines et géologie, terres, parcs et forêts, levés et génie, affaires indiennes, immigration et établissement des soldats. Ces six divisions sont sous la juridiction d'un seul ministre et d'un seul sous-ministre. Seulement 11 pour cent des crédits de ce ministère ont été affectés à la division des mines et de la géologie, presque le même montant que celui destiné à l'enseignement des Indiens.

Notre association connaît, par expérience, la cordiale coopération des fonctionnaires du ministère des Mines et des Ressources, et leur en garde toute sa gratitude. Toutefois, l'immense somme de travail imposée tout particulièrement au sous-ministre et au ministre, à cause de la complexité et de l'ampleur de cet organisme, ne leur permet de consacrer qu'une petite partie de leur temps aux affaires des mines. Comme l'industrie minière est une productrice de richesse, qu'elle ne le cède qu'à l'agriculture dans ce pays, qu'elle devient de plus en plus importante vu que 80 pour cent du Canada susceptible d'être exploité a été ouvert à la prospection, nous croyons fermement qu'une industrie de cette nature devrait mériter d'avoir les services d'un sous-ministre et d'un ministre qui y consacraient tout leur temps. Nous recommandons qu'un ministère des Mines soit formé, et qu'il soit complètement séparé d'organismes qui lui sont étrangers comme les Affaires indiennes, l'Immigration, les Terres, Parcs et Forêts et l'Établissement des soldats.

Les ministres des Mines dans les Gouvernements fédéral et provinciaux ne devraient avoir qu'un seul portefeuille pour occuper leur attention, celui des Mines.

Notre association aimerait à recommander, vu qu'il n'y a pas de sous-ministre des Mines, que M. Timm, qui est actuellement le chef du ministère, soit nommé à ce poste. Nous croyons qu'il a toutes les qualités pour l'occuper.

Le forage au diamant se poursuit depuis des années, et nous comprenons que c'est dans la province de Québec seulement qu'on conserve des registres de ces travaux. Des milliers de dollars sont perdus chaque année parce qu'on ne garde aucun registre des travaux de forage. Nous voudrions recommander que toute compagnie faisant du forage au diamant envoie un rapport au ministère des Mines. Des centaines de milliers de dollars sont perdus chaque année parce que l'on ne tient pas des registres du forage.

L'hon. M. DUPUIS: Avez-vous dit que l'on ne tenait pas de registres dans le Québec?

Mme MACMILLAN: Comme je l'ai dit, Québec est la seule province où l'on tient des registres. Je voudrais que ce Comité recommande qu'il soit

obligatoire pour toute compagnie faisant du forage au diamant d'en faire rapport à la division géologique de la province ou du Dominion, et qu'un géologue du ministère vérifie ce noyau et ne se contente pas d'approuver l'opinion du géologue de la compagnie, et de le consigner dans les registres pour les générations futures.

L'hon. M. HORNER: Est-ce que cela se fait dans la province de Québec?

Mme MACMILLAN: Oui, on essaye de le faire. C'est la seule province. C'est une chose qui doit se faire, car des centaines de milliers de dollars se perdent chaque année parce que l'on ne tient pas de registres.

Je veux attirer votre attention sur la page 29 de mon mémoire, au titre de: *Traité d'extradition*. Le Gouvernement du Dominion pourrait bien discuter avec les États-Unis un nouveau traité d'extradition. On l'a discuté il y a une couple d'années. Nous demandons à ce Comité de bien surveiller ces traités d'extradition, car ils peuvent concerner l'industrie minière. Le traité proposé l'an dernier a été mis de côté, mais nous comprenons qu'il reviendra sur le tapis très prochainement.

Nous aimerions à traiter des services aériens. Nous espérons que votre Comité encouragera l'expansion du transport aérien aux Territoires du Nord-Ouest, et que les demandes de chartes pour établir des lignes dans les centres isolés seront bien accueillies.

En terminant, puis-je inviter votre Comité à visiter quelques-uns des endroits où la Prospectors' Association voudrait vous amener lorsque vous viendrez dans le Nord. Nous ne voulons pas que vous alliez seulement aux mines qui produisent sur une grande échelle, et que vous voyiez les briques d'or. Nous voulons vous faire voir les champs de prospection qui seront les grandes mines de demain.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, madame MacMillan, des renseignements que vous nous avez donnés, et aussi de votre invitation.

L'hon. M. McRAE: Je désire, monsieur le président, remercier Mme MacMillan pour le très habile plaidoyer qu'elle a présenté au nom de la Prospectors and Developers' Association.

Le PRÉSIDENT: Écoutez, écoutez.

L'hon. M. McRAE: Nous avons gardé une impression très favorable de ce mémoire, même si Mme MacMillan a dû venir ici seule pour le présenter.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il siéger de nouveau aujourd'hui?

L'hon. M. McRAE: M. Camsell dit qu'il pourra être présent à 8 heures ce soir et nous parler de l'industrie minière. Nous allons tâcher de l'entendre, ainsi que quelques autres témoins que nous avons ici. Je crois que, dans ces circonstances, nous devrions demander au Comité de reprendre sa séance à 8 heures ce soir.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela vous convient?

Des VOIX: Convenu.

La séance est suspendue jusqu'à 8 heures du soir.

La séance est reprise à 8 heures du soir.

Le PRÉSIDENT: M. Camsell, ancien sous-ministre des Mines et des Ressources, est ici présent, et je suis assuré que vous serez tous heureux de l'entendre.

M. CAMSELL: Monsieur le président, messieurs, je comprends que le Comité a déjà entendu de nombreux renseignements détaillés sur l'industrie minière dans ce pays; alors, en causant avec le sénateur McRae, j'ai pensé que

je pourrais toucher à des aspects plus larges de cette industrie et à son influence sur le développement du pays. J'ai donc pensé aujourd'hui à ce que je vous dirais.

L'industrie minière a eu une influence considérable sur la croissance et le développement de notre pays. Ce n'est là seulement qu'une répétition de l'influence que l'industrie minière a exercée dans le monde entier sur le progrès et le développement des autres pays. L'histoire de l'industrie minière au Canada est longue, et son influence a été très grande en vérité. Comme vous le savez bien, elle a toujours été une industrie pionnière, et elle s'est étendue dans les parties les plus éloignées du pays. Elle a précédé toute autre industrie excepté la traite des fourrures, et parfois l'agriculture. Mais on peut dire généralement que, dans les stades primitifs du développement d'un pays, l'industrie minière précède toutes les autres. J'aime toujours à penser que le développement de l'industrie minière au Canada s'est fait de la même manière que la catalyse dans une réaction chimique. Il a stimulé la croissance de même que la catalyse accélère les changements dans une composition chimique. Et ce procédé s'est répété maintes et maintes fois dans différentes parties du Canada.

Le cuivre a été probablement le premier métal produit dans ce pays, et l'on en faisait l'extraction bien avant l'arrivée de l'homme blanc au Canada, alors que les Indiens produisaient du cuivre sur les rives du lac Supérieur. Vous direz peut-être que ce n'était pas là de l'industrie minière. Aussi, dans les régions de l'Arctique, les Esquimaux et les Indiens utilisaient-ils le cuivre extrait du roc pour fabriquer des outils. C'est à la suite de cela qu'une petite tribu d'Indiens a porté le nom de Yellowknives. Ce ne sont pas tant les bas métaux comme le cuivre, le plomb, le zinc, etc., qui ont influencé le développement de ce pays, mais plutôt l'or, le métal par excellence. Dans toute l'histoire du monde, l'or a été un facteur de développement partout où il a été trouvé. Je traiterai de cette influence au Canada, au fur et à mesure. L'or fut découvert, il y a des années, dans les rivières de la Colombie-Britannique. On en a donné le mérite aux blancs, mais ce sont les Indiens qui ont découvert l'or les premiers et qui l'ont vendu à la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1858, on découvrit de l'or dans le fleuve Fraser, et c'est alors que se fit la première ruée vers cette région. Un des membres de la première expédition qui remonta le fleuve Fraser vécut à Yale, C.-B., jusqu'à il y a quelques années, et je l'ai très bien connu. Il s'appelait Ned Stout. Il se rendit au fleuve Fraser en 1858, et il est mort, il n'y a pas bien longtemps, à l'âge de cent ans. Ces vieux mineurs ont de la longévité. Plus tard, les mineurs poussèrent jusque dans la région de Caribou, ce qui produisit une formidable ruée. Ils poussèrent ensuite jusqu'au Cassiar. Puis, ce fut la découverte du Klondyke, en 1896.

Plus au sud de la Colombie-Britannique, le camp de Rossland fut établi en 1894, environ. À ma connaissance, ce camp a été fermé deux fois et a repris chaque fois son activité. J'y reviendrai d'ailleurs.

Le décor change et nous voici dans l'Est du Canada. Je crois que, là, un important facteur fut la découverte de Cobalt dans le Nord de l'Ontario, au début de ce siècle. Il est difficile, en vérité, de déterminer ce qu'ont valu à l'industrie du Canada en général les découvertes faites dans le camp de Cobalt. Leur valeur est encore manifeste aujourd'hui. C'est là qu'un grand nombre d'hommes, qui sont aujourd'hui présidents de compagnies minières du pays, ont acquis leur expérience en ce qui s'appelle l'exploitation minière dans le roc dur.

Six ou sept mois plus tard, de l'or fut découvert dans la région de Porcupine, au nord de l'Ontario, et les travaux entrepris dans cette région ont eu une influence remarquable sur le développement agricole.

J'étais dans cette région, et je pris un échantillon de ce qui devint plus tard l'affleurement de la mine Hollinger, mais la teneur s'en révéla plutôt faible. Un peu plus tard, Bill Wright jalonna des claims dans la région de Kirkland-Lake, et un camp s'établit par la suite. Plus tard encore, le Lake-Shore fut jalonné.

Le décor change encore, et nous voici dans le Québec. Il va de la zone aurifère de l'Ouest du Québec à la découverte des gisements de Noranda, bien que la mine Sullivan ait été établie avant Noranda. Puis, nous allons à l'ouest, dans les régions du Petit Lac Long et du Lac Rouge, et enfin au Manitoba.

À l'heure actuelle, l'intérêt vis-à-vis des mines d'or se concentre surtout autour de la région de Yellowknife, dans les territoires du Nord-Ouest, bien qu'il y ait aussi un grand intérêt dans quelques-uns des vieux camps miniers du Québec et de l'Ontario. La découverte de l'or a été généralement suivie du développement des métaux vils — le cuivre, le plomb et le zinc, et de ce qu'on appelle les minéraux industriels. À mesure que les centres miniers se développent, les autres industries s'établissent aux alentours. Voici des exemples: Le chemin de fer du T.N.O. s'est établi après la découverte de Porcupine et de Kirkland-Lake. L'exploitation des mines a aussi exercé un effet sur le développement de l'agriculture, qui est maintenant très bien établie dans cette région.

Peu de temps après la découverte de Noranda, je fus invité dans la ville de Québec pour discuter avec le Cabinet d'alors la question de l'opportunité d'une colonisation intensive dans l'Ouest de la province. Les ministres voulaient savoir quelles étaient les perspectives d'exploitation minérale dans cette région. Nous ne savions pas grand'chose sur le sujet à ce moment-là, bien que nous eussions fait beaucoup de travail. D'une façon générale, j'exposai ce que l'on pouvait attendre de cette région. Noranda et Sullivan étaient les deux mines de principale valeur. Nos équipes de géologues avaient obtenu assez de renseignements pour évaluer les possibilités des minéraux dans cette région. Munie de ces renseignements, la province de Québec mit à exécution son programme de colonisation, et vous savez où il en est rendu aujourd'hui.

Je désire référer pour un moment à un exposé fait il y a quelque temps et qui, je crois, explique mon point de vue; vous m'excuserez de me servir de mes notes, vu que j'ai eu bien peu de temps pour me préparer. L'exposé que je vais citer traite de l'influence de la géologie sur le développement du Canada.

"Le Dominion a été doté prodigieusement de richesses minérales, et l'attrait de l'or, beaucoup plus fort que celui du sol, a fait surmonter au mineur des obstacles qui avaient effrayé le chercheur de terres. La découverte d'or alluvionnaire en Colombie-Britannique a attiré les premiers blancs dans ce qui avait été jusque-là un pays sauvage—ce fut la ruée vers Caribou; plus tard, des découvertes de filons de cuivre, d'or, d'argent, de plomb et de zinc, dans le Sud de la province, jetèrent les bases des grands établissements industriels de Trail, et contribuèrent au rapide développement des magnifiques vergers du Sud de la Colombie Britannique."

"Dans le Bouclier canadien aussi, la colonisation de la zone argileuse au nord de l'Ontario et du Québec a été grandement accélérée par les mines d'argent de Cobalt, l'or de Porcupine et de Kirkland-Lake, et enfin par les minerais cupro-aurifères de Noranda, comme on peut le constater par le pays qui est voisin de ces mines. Là où, il y a vingt-cinq ans, s'étendaient seules d'épaisses forêts brisées par les espaces qu'avaient défrichés des colons à moitié découragés, existent aujourd'hui des champs cultivés qui s'étendent sur des milles, et la campagne est parsemée de fermes, de villages et de villes prospères, qui ne craignent pas la comparaison avec ceux du vieil Ontario."

"La même impulsion à un rythme accéléré se fait maintenant sentir dans le Nord du Manitoba, par suite du développement des gisements de minéraux à Flin-Flon et à Sherritt-Gordon; et une province qui avait été jusqu'ici presque entièrement agricole est en train de développer de nouvelles sphères d'activité économique, et d'atteindre une structure économique bien équilibrée. Connaissant comme nous les connaissons les possibilités de nos terres de l'inférieur dans le domaine minéral, nous n'avons pas la moindre raison de douter que l'histoire du Sud de la Colombie-Britannique, du Nord de l'Ontario, du Québec et du Manitoba, ne se répétera pas souvent dans l'avenir".

Et elle se répète aujourd'hui dans ce pays du Nord.

Et maintenant, un bref exposé de la puissance de l'or et de l'influence des mines sur le développement du Dominion. Je voudrais dire quelque chose de notre position présente en matière de ressources. On a dit que notre ère, notre siècle est l'âge métallique. Probablement qu'il deviendra, et tout le prouve, ce qui peut s'appeler l'âge des matériaux synthétiques. Mais aujourd'hui, c'est l'âge métallique et cela continuera à l'être pour des années à venir. Cet âge a commencé il y a cinquante ou soixante ans, et, en 1886, lorsque nous fîmes nos premiers relevés statistiques, la production minérale totale du Canada était évaluée à environ \$10,000,000. Dans les dernières années, elle s'est élevée à \$500,000,000 environ. Ce qui est plus significatif, c'est l'augmentation du coût moyen de la production, qui était à cette époque de deux dollars par tête, au coût moyen actuel d'environ \$45.00 par tête. Cela démontre l'accroissement général de la production minérale dans le monde entier. Le cas du Canada n'est pas un cas particulier. J'emprunte de nouveau à mon manuscrit :

“La cause principale de cette rapide augmentation est l'accroissement surprenant de la demande mondiale de minéraux, et plus particulièrement de métaux, au cours du siècle actuel, et le fait que le Canada possède, dans le Bouclier canadien et dans la région de la Cordillère, quelques-unes des zones les plus susceptibles de produire des minéraux au monde, zones dont les réserves ont été à peine touchées. La production minérale du Canada, qui s'accroît plus rapidement que celle du monde entier, augmentera encore plus rapidement à mesure que le monde s'industrialisera et que la diminution des ressources dans les vieux pays fera retomber sur les pays plus jeunes la tâche de fournir les approvisionnements. Nos chemins de fer continueront à se diriger vers le nord, non pour ouvrir de nouvelles terres à l'agriculture, mais des régions riches en minéraux; et les gisements minéraux du Canada joueront, à l'avenir, un plus grand rôle que jamais dans la vie économique du Dominion.”

Cette affirmation date de quelques années et je crois qu'elle est toujours vraie. Il y a un point à faire ressortir. Le Bouclier canadien, avec une superficie de près de 2 milliards de milles carrés, couvre environ la moitié du territoire de tout le Canada. Naturellement, il faut être prudent quand on fait des déclarations au sujet de la valeur minérale de cette région, et je ne veux pas induire en erreur les personnes qui m'écoutent, parce que toutes les parties du Bouclier canadien ne contiennent pas de rocs producteurs de minéraux ou susceptibles d'en produire. Un autre facteur qui est très variable, c'est la distribution des minéraux. Prenez, par exemple, le cas de nos ressources de charbon. Comme vous le savez, ces ressources sont situées dans l'Ouest et dans l'Est, tandis que les principaux marchés sont dans l'Ontario et le Québec. Cette variété de distribution des minéraux par rapport aux principaux marchés s'applique à divers degrés à tous les pays producteurs de minéraux. Afin d'assurer la distribution de ces produits à ceux qui en ont besoin, il doit y avoir un commerce des produits minéraux. Prenez, par exemple, les États-Unis. Ils comptent parmi les plus gros producteurs de minéraux. Ils produisent surtout du charbon, du fer et de l'huile. Mais, si l'on compte vingt-huit minéraux importants dans l'industrie, les États-Unis sont à court de dix-sept et doivent les obtenir de l'extérieur. Et il me semble que ces insuffisances vont augmenter au lieu de diminuer. Prenez le plomb comme exemple. Je comprends que la consommation de ce métal aux États-Unis est d'environ 1 million de tonnes par année. La production est d'environ 400,000 tonnes, et il faut obtenir les 600,000 autres tonnes ailleurs. Une bonne partie vient du Canada. Mais les États-Unis doivent s'adresser au Mexique et à d'autres pays pour obtenir le reste. Je crois que j'ai raison de dire que le Canada a l'industrie minière la plus variée du monde. Il ne lui manque que quelques-

uns des 28 minéraux dont je parlais tout à l'heure. Nous manquons de charbon, d'huile et de fer, non pas parce que nous ne les avons pas, mais à cause de la distribution variée par rapport à nos principaux marchés, qui fait qu'il est plus facile de se procurer ces produits des États-Unis que des marchés domestiques. Cela s'applique surtout au charbon et à l'huile. Nos ressources d'huile ne sont pas développées dans la mesure où elles le seront à l'avenir. Nos ressources en fer ne sont pas entièrement développées, mais elles le seront lorsque nous continuerons à explorer et à développer les champs de fer dans ce pays. La position de nos bas métaux est particulièrement élevée. Si nous considérons le Commonwealth des Nations britanniques et l'Empire britannique comme un tout, nous avons, en matière de minéraux, une puissance plus grande que tout autre organisme politique au monde.

Je reviendrai là-dessus dans un moment. Je voudrais maintenant vous lire un paragraphe de mon discours devant la Société Royale du Canada en 1931.

L'industrie minérale du Canada a grandi d'une façon extraordinaire dans les années qui ont suivi la guerre, et il est certain qu'aucune autre partie de l'Empire britannique n'a plus contribué que le Canada à raffermir la position des minéraux dans l'Empire. La production s'est tellement accrue que, dans plusieurs domaines, il faut compter sur les marchés étrangers pour maintenir cette production et pour ses progrès futurs. En général, nous avons vendu nos surplus à notre plus proche voisin, les États-Unis, mais à cause de l'élévation croissante des murs tarifaires de ce pays, nous avons été forcés de chercher un débouché pour nos produits minéraux dans plusieurs autres pays.

Les statistiques démontrent que nous sommes capables, à l'heure actuelle, de fournir une plus grande variété de minéraux que toute autre partie de l'Empire, et qu'il n'y a pas de doute que, si le besoin s'en faisait sentir, cette capacité augmenterait dans plusieurs domaines.

Cette déclaration a été faite il y a quelques années et je crois qu'elle est encore vraie.

Un autre facteur a influé sur l'industrie des minéraux, et c'est le nombre des chemins de fer qui ont été construits au temps des pionniers. Le chemin de fer circulant à travers le Sud de la province de Québec a fait développer les gisements d'amiante. Les gisements de Sudbury ont été découverts et développés, grâce au Pacifique Canadien, et ceux de Cobalt, grâce au Temiskaming and Northern Ontario. Mais, aujourd'hui, tous ces chemins de fer doivent compter en grande partie, pour continuer leur profitable entreprise, sur les ressources minérales qui sont produites le long de leurs voies. Et pour faire des prévisions d'avenir, nous n'avons qu'à suivre les méthodes de la statistique, à tracer la courbe du progrès, comme je l'ai indiqué brièvement, et à la projeter dans l'avenir, et je crois que nous avons raison de le faire.

À mon avis, il y a deux sources d'approvisionnement pour les minéraux dont nous aurons besoin à l'avenir. La première de ces sources à laquelle nous pensons ordinairement, c'est le nouveau territoire dans les régions éloignées du Canada, particulièrement dans le Québec et l'Ontario, dans le Yellowknife et les autres régions des Territoires du Nord-Ouest, dans les parties du Nord de la Colombie-Britannique et dans le Yukon. En tous ces endroits, nous avons la preuve que ces ressources peuvent être développées, pourvu qu'on ait les moyens de transport. L'or naturellement n'a pas besoin de moyens de transport particuliers, parce que les lingots se transportent facilement, mais pour le transport des minerais de fer ou des bas métaux, il en faut plus que cela.

J'ai toujours eu une foi immense dans les ressources d'huile de l'Ouest du Canada. Plus nous les connaissons, mieux nous saurons combien il est difficile de découvrir des champs pétrolifères, à cause des particularités de la structure (plissement et faille), mais il y a de fortes indications qu'il y a de l'huile à partir de la frontière internationale et tout le long des Montagnes

Rocheuses sur le côté est. Les mêmes conditions favorables existent dans le Yukon et dans le cercle de l'Arctique. Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'un de ces jours nous développerons dans l'Ouest du Canada des champs pétrolifères bien au delà de ceux d'aujourd'hui.

Une autre source possible d'approvisionnement de minerai nouveau est l'exploitation intensive des terrains que nous connaissons aujourd'hui. Un vieux dicton dit que les mines ont la vie dure. Or ce ne sont pas les mines qui ont la vie dure, mais les camps. Je connais plusieurs cas où les propriétaires de mines ont tout lâché il y a longtemps; mais ces camps sont encore en exploitation. Prenez le cas de Rossland. En 1894, c'était la prospérité et quand j'y arrivai, en 1906, c'était la mort. Ce qui a fait revivre Rossland, comme tant d'autres camps, fut une étude approfondie de l'origine des gisements de minerai. Une équipe de géologues se rendit sur les lieux pour étudier comment le minerai se produisait et, une fois le secret des gisements de minerai connu, les exploitants se mirent à l'œuvre et appliquèrent ces connaissances. Rossland mourut encore plus tard, quand on crut que nous avions épuisé tout le minerai qui avait été découvert. Ce qui mit Rossland de nouveau sur pied fut l'application de nouvelles connaissances au sujet du traitement du minerai produit. Il y eut donc deux facteurs: l'application des connaissances géologiques à la recherche des gisements de minerai, et l'application des connaissances technologiques au traitement de ce minerai.

Le camp Hedley en est un que je connais bien. Je crois que si le sénateur Farris était ici, il saurait de quoi je parle. Ce camp fut découvert en 1902. Je l'examinai en 1907 et en 1908, et en cette dernière année, le gérant me dit: "Cette propriété est morte. Nous avons foré partout et nous ne pouvons plus trouver de minerai." La propriété fut vendue pour \$1,000,000, mais elle n'a jamais cessé d'être exploitée; elle est encore exploitée aujourd'hui, près de quarante ans après qu'on eut décidé que la mine était morte; il lui restait pourtant encore un peu de vie. Sudbury est un autre camp auquel il reste pas mal de vie. Prenez le Rio Tinto, en Espagne. Cette mine fut exploitée par les Romains, il y a deux mille ans, et elle est encore exploitée aujourd'hui.

Maintenant, je désire attirer votre attention sur un récent livre de quel qu'un qui est, je crois, une autorité mondiale en matières minières, M. T. A. Rickard, de la Colombie-Britannique. Le sénateur McRae le connaît probablement. Dans ce livre intitulé: "Romance Mining", M. Rickard exprime à peu près les mêmes pensées que celles que j'ai tenté de développer ce soir. Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais lire quelques extraits de ce livre.

Dans sa conclusion, l'auteur dit:

La civilisation s'est développée sur une base métallique, non à l'égard de l'argent, car le crédit est l'expression d'un état avancé de la société, mais en ce qui concerne les outils, les instruments, la machinerie, le transport, les moyens de vie et de communication, qui, tous, requièrent l'usage des métaux. Le besoin de ces métaux et la nécessité de leur créer des marchés ont poussé des hommes entreprenants à sonder les collines et à explorer les déserts à la recherche des gisements de minerai qui sont distribués avec une irrégularité si déconcertante dans la croûte terrestre.

* * *

L'histoire de l'exploration minérale et de la migration des races appartient à l'héritage des peuples de langue anglaise. La recherche de l'or et des autres métaux plus utiles est le motif qui traverse le drame de l'histoire britannique et américaine, plus particulièrement pendant les cent dernières années. Même dans son résumé le plus sommaire, cette histoire sert à démontrer que le mineur a été le pionnier de l'industrie et le héraut de l'empire.

C'est un sujet que nous avons discuté de temps à autre, Rickard et moi. Sa thèse est que l'industrie des minéraux est la première arme du développement économique. Voici comment il s'exprime dans son livre: "Le commerce suit le drapeau, c'est vrai, mais le drapeau suit la pioche".

Je vais lire encore quelques extraits:

Une grande ère d'exploitation des mines suivit la découverte de l'or en Australie et en Californie. Ce fut le prélude d'une émigration mondiale, d'une expansion formidable du commerce, d'une avance remarquable dans les arts de la vie, et d'une extension de l'industrie dans les endroits dédaignés du monde.

Il parle ainsi du mineur:

Il fut l'éclaireur qui alla bien en avant de l'armée du développement. Le commerce suit le drapeau, c'est vrai; mais le drapeau suit la pioche.

Il fait ensuite l'histoire de la Californie, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Afrique occidentale, puis il dit:

Et maintenant, pour notre dernier exemple, retournons au Canada. La Colombie-Britannique était une colonie négligée, et l'Ouest du Canada un désert délaissé, jusqu'au jour où le mineur découvrit de l'or et sonna l'appel au développement industriel. Les découvertes faites en Californie en 1848 poussèrent à entreprendre des recherches plus au nord. En 1850, on trouva de l'or dans la rivière Klamath, dans la Californie du Nord et ensuite à Jackson-Creek, dans l'Orégon. En 1858, un riche terrain à placers fut découvert sur le fleuve Fraser, dans le Sud de la Colombie-Britannique, et une ruée s'ensuivit. En quelques mois, 30,000 hommes, la plupart des Américains, étaient rendus sur les lieux. Dans la même année, la colonie de la Couronne de la Colombie-Britannique naquit, et elle fut jointe, en 1866, à l'île de Vancouver, qui avait été la première possession britannique sur la côte du Pacifique. Dans l'intervalle, des découvertes d'or encore plus riches avaient été faites plus au nord, en haut du fleuve Fraser, dans le district de Caribou. De nouveau, l'appât de faire fortune attira dans le nord des milliers d'hommes pleins d'ardeur. Pour nourrir ces nouvelles agglomérations de population, il fallut commencer des fermes et des jardins. Les mines avaient besoin de bois, alors des scieries furent établies. La pêche, suivie par la mise en conserves, devint une autre industrie lucrative. Et ainsi le nouveau pays devint une demeure et un atelier pour les hommes et les femmes, les fondateurs de villages bien établis dans les montagnes et sur le rivage de la mer. La Colombie-Britannique était séparée par la distance du vieux Canada situé sur le versant du Saint-Laurent; des hommes clairvoyants se rendirent compte du besoin d'un lien politique au moyen de la Confédération, et d'un lien matériel au moyen d'un chemin de fer transcontinental. Le Dominion du Canada naquit en 1867; il fut consolidé avec l'aide du Pacifique Canadien, qui atteignit Vancouver en 1886. Tels furent les résultats de la découverte de l'or dans les ruisseaux des montagnes de l'Ouest; telle fut l'œuvre du mineur. Depuis lors, l'intérieur des terres a connu une exploration très étendue et une vaste colonisation, à la suite des découvertes nombreuses et variées de minéraux, mais la grande vallée du Yukon a été lente à se développer.

Il décrit ensuite le développement du territoire du Yukon. Il dit ceci du Klondyke:

Cet événement ouvrit une nouvelle province à l'industrie humaine. Dans une année, de gros vaisseaux à vapeur fendaient les eaux du Yukon, un chemin de fer avait été construit sur la côte, le télégraphe

avait joint la frontière du nord avec les centres nerveux du monde, et de nouveaux villages avaient surgi au coeur même d'une vaste solitude. Avant peu, l'agriculture se développa tout près du centre de l'Arctique, et les enfants jouèrent là où tout récemment des orignaux et des caribous erraient en liberté. Une fois de plus, le mineur avait ouvert des sources de vie et donné naissance à un nouveau monde.

Et on lit un peu plus loin :

L'appât de l'or fut le motif de presque tout ce travail de pionnier. La raison est évidente. L'or est un métal produit par la nature dans un état presque naturel; dans sa forme alluvionnaire, il est séparé déjà du sable de la rivière; de sa matrice dans le roc, il peut être extrait par des méthodes simples; de plus, il peut atteindre un prix élevé, il a un marché libre et peut être transporté en petites quantités et vendu en quantités illimitées. L'exploitation des mines d'or a donc été le prélude de celle des bas métaux existant dans des minerais composés. Le simple travail du mineur d'or a précédé l'établissement de conditions économiques favorables à l'industrie plus compliquée de faire la conquête des autres métaux.

* * *

Ainsi, les commonwealths britannique et américain se sont tous deux établis sur les traces du mineur. Celui-ci a fait de l'Ouest immense un héritage national; il a conquis le Dominion d'outre-mer encore plus, en vérité, que les soldats du Roi.

* * *

Après le prospecteur vint l'ingénieur minier. L'éclaireur avait précédé le capitaine d'industrie.

Il y a juste une autre observation que je veux faire, et je crois qu'elle vous intéressera. Elle est contenue dans un des articles que j'ai écrits il n'y a pas très longtemps. Écrivant sur la position particulière qu'occupe le Canada dans l'industrie des minéraux de tout le Commonwealth, je disais :

La position du Canada comme producteur potentiel d'une grande richesse minérale dans l'avenir n'est pas seulement un pieux souhait de notre part, mais est reconnue par les plus grandes autorités du monde en minéralogie. M. C. K. Leith, de l'université du Wisconsin, par exemple, écrivant récemment dans "Foreign Affairs" sur la position des nations du monde en matière de minéralogie, disait :

Le Canada offre un intérêt tout spécial parce qu'il comprend un des plus vastes territoires minéralisés du monde non encore développés. L'exploration se poursuit là sur une plus vaste échelle que nulle part ailleurs au monde, et les découvertes de minerai sont assez fréquentes... Cette situation présente un intérêt spécial au point de vue mondial, à cause de la position du Canada entre les deux grandes nations exploitantes du monde, les États-Unis et la Grande-Bretagne.

On nous a attribué une position d'un sens tout particulier au point de vue politique entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

M. Leith nous accorde avec raison une position semblable au point de vue minéralogique. Je crois, monsieur le président, que c'est tout ce que j'ai à dire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Camsell, peut-être voudrez-vous répondre aux questions si quelqu'un désire de plus amples renseignements?

M. CAMSELL: Certainement, monsieur le président.

L'hon. M. HORNER: Monsieur le président, je veux demander à M. Camsell s'il serait possible de construire un chemin de fer qui se rendrait à Yellowknife.

M. CAMSELL: Il y a des difficultés matérielles considérables. Vous savez que les mines d'or de Yellowknife sont situées au nord du Grand Lac des Esclaves, et que ce lac a 375 milles de longueur. Pour prolonger la ligne de chemin de fer, mettons, de Fort-McMurray dans la direction du nord, nous atteindrions le plein milieu du lac. Ce qui voudrait dire qu'il faudrait le contourner d'un côté ou de l'autre. En contournant du côté ouest, cela voudrait dire remonter jusqu'au bras du nord, puis redescendre au sud.

Comme vous le savez, on est en train de construire une route de la Rivière-à-la-Paix à la rivière Hay. La partie qui se trouve dans l'Alberta est construite par le Gouvernement provincial avec l'aide du Dominion, mais la partie de la route qui a une longueur de 30 milles environ et qui se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest, nous devons la construire nous-mêmes. Cette route sera terminée et ouverte à la circulation au printemps de 1948.

L'hon. M. HORNER: Cette route mènera-t-elle directement à Yellowknife ?

M. CAMSELL: Non. En été, il y aura un service de barques pour traverser le lac.

L'hon. M. HORNER: Mais, moins à l'ouest, il n'y a pas de route partant d'Athabaska-Landing et traversant de nouvelles régions ?

M. CAMSELL: Je crois que cette route partirait plutôt de la Rivière-à-la-Paix et suivrait la nouvelle route, parce que sur les 250 premiers milles, il y a une région susceptible d'établissement au point de vue agricole.

L'hon. M. McRAE: Est-ce que ce serait plus long par la rivière Hay ?

M. CAMSELL: Oui.

L'hon. M. McRAE: Je crois que ce serait environ 450 milles.

M. CAMSELL: La route allant au Grand Lac des Esclaves est de 400 milles.

L'hon. M. McRAE: J'ai vu, autour de Fort-Vermilion, des terres aussi belles qu'à Portage-Plains et produisant d'aussi bon blé. Cette région s'étend presque jusqu'à la rivière Hay.

M. CAMSELL: C'est pour cette raison que nous avons recommandé de construire toute la route par là.

L'hon. M. McRAE: Ce sont des terres arables presque partout depuis Peace River Crossing jusqu'à la rivière Hay.

M. CAMSELL: Et elles fourniront des approvisionnements de nourriture, de la viande et des produits agricoles à Yellowknife. Il y a aussi une autre solution, c'est de relier la route avec l'aérodrome de Nelson. Ce serait probablement la route la plus courte, parce qu'elle irait vers le nord-est jusqu'à l'embouchure de la rivière Liard, traverserait le Mackenzie et, en passant par les montagnes Horn, atteindrait le bras nord du Grand Lac des Esclaves. La distance serait probablement plus courte, si on la compare à la nouvelle route.

L'hon. M. PATERSON: Est-ce que la route de l'Alaska a ouvert de nouvelles régions minières ou y a-t-il des possibilités ?

M. CAMSELL: Rien de nouveau n'a été ouvert encore, mais il y a des terrains de prospection. La première partie de la route, mettons, de Fort-Saint-Jean à Nelson, traverse des rocs stratifiés qui ne sont pas susceptibles de contenir des minéraux métalliques; ils contiennent du charbon et peut-être de l'huile. Plus loin, la route traverse des rocs stratifiés jusqu'au lac Watson, mais de là à Whitehorse, c'est un sol géologique tout différent, où les rocs stratifiés sont envahis par les rocs ignés, ce qui rend les conditions plus favorables aux gisements de minerai. C'est dans la zone du lac Watson à Whitehorse que se font les découvertes.

L'hon. M. McRAE: Toute cette région de Fort-Saint-Jean à Fort-Nelson, et sur une distance de 470 milles à l'ouest de Fort-Nelson, jusqu'au moment où vous atteignez le pied des collines, contient de bonnes terres pour l'agriculture.

M. CAMSELL: Une des meilleures régions agricoles est située autour de Fort-Nelson. Le long de la route jusqu'à Whitehorse, il y a des lopins de bonnes terres ainsi qu'à Champagne.

L'hon. M. McRAE: Oui, mais de petite étendue.

M. CAMSELL: Oui, mais c'est là que la ferme expérimentale sera établie.

L'hon. M. WHITE: Vous avez mentionné le fait que le camp de Rossland avait été rouvert. Est-ce que l'augmentation du prix de l'or a eu quelque chose à faire avec cela ?

M. CAMSELL: Je ne crois pas que cela ait fait une grande différence, mais je n'en suis pas sûr. Les deux facteurs furent: une enquête technologique et le traitement du minerai. C'est la dernière fois que Rossland a subi une hausse. La première fois, c'était dû à une connaissance plus exacte de la provenance du minerai.

L'hon. M. McRAE: Les honorables sénateurs ignorent probablement que M. Camsell est né à Fort-Good-Hope.

M. CAMSELL: Non, à Fort-Liard.

L'hon. M. McRAE: C'est probablement l'homme le mieux qualifié que nous ayons dans la région du Nord aujourd'hui. Je crois, monsieur, si vous êtes disposé à le faire, que l'expression de votre opinion au sujet du district de Yellowknife intéresserait vivement le Comité.

M. CAMSELL: Bien, j'ai une grande foi en l'avenir du district de Yellowknife. Naturellement, il n'y a pas beaucoup de propriétés susceptibles de se développer en mines; il n'y a pas eu suffisamment de travaux faits sur la plus grande partie d'entre elles. Il y a quatre mines à l'heure actuelle: Negus, Con, Ptarmigan et Thompson-Landmark, qui étaient exploitées avant la guerre. Deux d'entre elles ont repris leurs travaux après les avoir interrompus. Je crois qu'il y avait une cinquième mine.

L'hon. M. HORNER: La Giant-Yellowknife.

M. CAMSELL: Celle-ci n'est pas en production, mais elle me semble bien bonne, si l'on en juge par les explorations faites avec la foreuse au diamant. Un puits de 500 pieds de profondeur a été creusé à un des bouts de la propriété, et l'on a fait un peu de chassage qui semble confirmer les résultats obtenus avec le forage au diamant.

L'hon. M. HORNER: Diriez-vous aussi, monsieur, que le territoire peut être bon, mais qu'une grande partie n'a pas encore été explorée ?

M. CAMSELL: Ce territoire est très étendu. Il couvre quelque cent milles à l'est vers les terres stériles, et d'autres cent milles au nord dans la direction du Grand Lac des Ours. Il y a donc beaucoup de territoire ayant une forte distribution de minerai à prospecter. Une certaine concentration de ces minéraux est toutefois nécessaire pour faire une mine.

L'hon. A.-L. BEAUBIEN: Aimeriez-vous à dire quelque chose au sujet des découvertes de pechblende dans les Territoires du Nord-Ouest ?

M. CAMSELL: Je crains de ne pouvoir vous donner beaucoup de renseignements, parce que je l'ignore. Je connais quelque chose de la situation au Grand Lac des Ours, parce que j'ai visité cet endroit à plusieurs reprises et que j'ai participé, dans une certaine mesure, à la découverte de 1900. C'est alors que M. Bell et moi décrivîmes l'affleurement du massif de minerai sans savoir ce qu'il y avait en dessous. Trente ans après, Gilbert Labine alla examiner cet affleurement, à la recherche de l'argent, parce qu'il y avait des indications de taches de cobalt. Pour Labine, des taches de cobalt cela voulait dire de l'argent, et il partit à la recherche de l'argent. En même temps, il découvrit de la pechblende dans le même gisement. Ce qu'est la situation présente, c'est un secret, je crois, fidèlement gardé. Nous avons envoyé des équipes faire des relevés dans différentes parties des régions du Nord à la recherche de pechblende, comme on sait qu'il y en a en dehors des mines Eldorado et plus au sud, sur le lac Hottah. Il reste à prouver quelle est leur importance.

L'hon. M. McRAE: Je tiens à demander à M. Camsell s'il voudrait faire quelque chose pour nous. J'ai justement fait pendre cette carte au mur pour

cela. Nous avons beaucoup entendu parler du précambrien ou Bouclier canadien. Je me demande si vous seriez assez aimable pour le tracer sur cette carte, en y ajoutant les remarques que vous jugerez nécessaires.

M. CAMSELL: Oui, je puis faire cela facilement. Le Bouclier canadien embrasse toute la péninsule du Labrador et s'étend jusque près d'Ottawa. Sa frontière s'étend par ici jusque dans l'Ontario et le Manitoba, et court dans cette direction à travers le lac Athabaska, puis touche à la rivière des Esclaves à Fort-Smith. Elle traverse ensuite le Grand Lac des Esclaves et se rend au nord du Mackenzie. Tout ce pays à l'est est connu sous le nom de Précambrien, y compris le bassin de la baie d'Hudson qui se trouve presque au centre. La vallée du Saint-Laurent sert de frontière au sud. Il y a des endroits, ici, par exemple, qui sont couverts de roc, de pierre calcaire, de schiste, et ainsi de suite. Et aussi, dans l'Arctique, la plupart des îles ont des rocs stratifiés sous-jacents, d'un âge moins avancé que le précambrien. Le précambrien est certainement en dessous de ces rocs, semble-t-il, mais il ne se montre pas à la surface.

L'hon. M. McRAE: Il y a peu de recouvrements dans la région de Yellowknife.

M. CAMSELL: Très peu. Yellowknife est ici. Le Grand Lac des Ours est juste hors du cadre de la carte. C'est le pays le plus facile du monde à prospecter. Un moyen intelligent de le faire aujourd'hui est de venir à Ottawa, quand on est prospecteur ou ingénieur minier, et de se rendre au Musée national. Là, se trouve une bibliothèque de plus d'un million de photographies aériennes. Nous avons à la Galerie presque toutes les photographies aériennes qui ont été prises. Considérons par exemple cette zone, au sud du Grand Lac des Esclaves. Toute personne peut étaler les photographies sur la table et reconnaître les formations rocheuses et la structure du roc.

L'hon. M. WHITE: Il n'y a pas beaucoup de recouvrements en cette région.

M. CAMSELL: Bien peu, et le bois est rare. La frontière de la ligne de bois n'est pas loin à l'ouest du Grand Lac des Esclaves, probablement à 150 milles des terres stériles.

L'hon. M. McRAE: Vous devez être très fier de ces photographies, monsieur. Elles sont admirables. Grâce à elles, vous pouvez suivre les failles d'un canton à l'autre.

M. CAMSELL: Oui.

L'hon. M. PATERSON: Est-il possible qu'on découvre de l'or dans le Labrador?

M. CAMSELL: Il y a toutes sortes de terrains de prospection.

L'hon. M. PATERSON: D'habitude, on trouve du fer avec de l'or.

M. CAMSELL: Quelquefois. Après tout, l'or est là où on le trouve.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez tous trouvé la causerie de M. Camsell très intéressante. À mon avis, il nous a donné une foule de renseignements qui nous justifient amplement d'envisager avec foi et espoir l'avenir de l'industrie minière en notre pays. Au nom du Comité, je désire vous remercier, monsieur Camsell, des renseignements que vous nous avez donnés. (Applaudissements).

Le PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous M. W. H. Losee, directeur du recensement industriel et du recensement de l'écoulement des denrées au Bureau fédéral de la Statistique.

M. LOSEE: Monsieur le président, messieurs, les honorables sénateurs Crerar et McRae m'ont demandé de venir vous dire quelques mots à la suite de la discussion générale de ces quelques derniers jours, concernant la valeur de l'industrie minière pour les autres industries du reste du Canada. Une

quantité considérable de renseignements contenus dans le mémoire de l'Ontario ont été obtenus du Bureau de la Statistique, et je ne puis que répéter certaines des choses qui ont été dites, en y ajoutant peut-être quelques-unes de mon cru.

L'hon. M. McRAE: Les statistiques du mémoire de l'Ontario étaient des statistiques du Gouvernement ?

M. LOSEE: Oui, monsieur.

Le Canada est au nombre des plus grands producteurs d'or, d'argent et des bas métaux ordinaires du monde, et l'exploitation des gisements minéraux dont ces métaux dérivent est étroitement liée à la croissance et au développement du pays.

Les mines métallifères sont généralement situées dans des régions de peu de valeur pour autre chose, et leur exploitation alliée aux travaux métallurgiques que nécessitent les bas métaux a amené une prospérité qui exerce une profonde influence sur le développement économique général du pays. En d'autres termes, la demande créée par ces industries minières pour de la machinerie, des produits chimiques et autres fournitures, aussi bien que pour les choses nécessaires à la vie, leur ont donné une place importante dans l'économie nationale.

En 1939, la dernière année pour laquelle on a pu se procurer des statistiques mondiales, le Canada occupait le premier rang comme producteur de nickel, le deuxième, pour l'or, le troisième, pour l'argent, le cuivre et le zinc et le cinquième, pour le plomb. Avant la guerre de 1914-1918, à l'exception du plomb, aucun bas métal n'était affiné au Canada; les produits de nos usines et de nos fonderies étaient exportés pour le traitement final. Depuis cette époque, des usines d'affinage électrolytique du plomb et du zinc ont été établies à Trail, Colombie-Britannique. Il y a aussi une affinerie pour le nickel à Port-Colborne, Ontario; des affineries pour le cuivre à Copper-Cliff, Ontario, et à Montréal-Est, Québec, ainsi qu'une affinerie pour le zinc à Flin-Flon, Manitoba. De plus, comme résultat de la construction de ces affineries, un grand nombre d'industries secondaires se sont établies pour transformer ces métaux en produits manufacturiers.

C'est un fait, messieurs, qu'avant la guerre de 1914-18, nous affinions un peu de plomb à Trail, Colombie-Britannique, mais tous nos autres métaux devaient être exportés pour être affinés et si nous en avions besoin, nous devions les racheter sous leur forme affinée. Il y a eu des changements considérables à la suite de la construction des affineries à Copper-Cliff, pour la manutention du cuivre venant de l'International Nickel Company, à Port-Colborne, pour la manutention du nickel de l'International Nickel Company, et à Montréal-Est, pour la manutention du cuivre de la fonderie de Noranda. Toutes ont eu une très grande influence sur l'usage de ces métaux dans la fabrication d'objets de toutes sortes.

En 1942, l'année où la production minérale du Canada a atteint son sommet, la production totale de toutes les mines, métalliques et non métalliques, y compris les combustibles, a été évaluée à \$567,000,000, dont \$392,000,000 ou 69 pour cent produits par nos mines métallifères. Sur ce total, la production de l'or s'est élevée à \$186,000,000. La meilleure année pour les mines d'or a été 1941; la production fut de \$205,000,000, mais la pénurie des approvisionnements, la demande de main-d'œuvre dans les mines de bas métaux et les industries de guerre, les enrôlements dans les forces canadiennes commencèrent à faire sentir leurs effets en 1942, et le rendement de l'or se mit à descendre la pente, pour ne s'arrêter qu'en juillet 1945. La tendance, chaque mois, a été généralement à la hausse depuis qu'il est devenu plus facile de se procurer des provisions et de la main-d'œuvre.

La valeur totale cumulative de la production enregistrée jusqu'à la fin de 1945, dans les provinces et les territoires qui sont les plus importants producteurs de métaux, est la suivante:

	Or	Argent	Cuivre
Québec.....	\$ 390,558,866	\$ 12,136,916	\$ 195,973,011
Ontario.....	1,612,897,329	287,479,948	539,268,165
Manitoba.....	69,172,688	6,014,049	73,822,081
Saskatchewan.....	41,201,831	6,955,648	47,923,322
Colombie-Britannique.....	420,807,807	166,013,735	335,373,336
Yukon.....	212,105,570	20,995,021	2,711,695
Territoires du Nord-Ouest.....	14,346,775	837,343
	Nickel	Plomb	Zinc
Québec.....		\$ 3,357,467	\$ 30,275,644
Ontario.....	\$1,198,592,400	4,936,110	1,076,797
Manitoba.....			21,147,469
Saskatchewan.....			24,272,385
Colombie-Britannique.....		372,696,810	234,193,434
Yukon.....		4,385,118
Territoires du Nord-Ouest.....	

En 1934, le bureau fit un relevé des achats de provisions faits par les compagnies minières du Canada, des sommes payées directement aux compagnies de chemin de fer pour le transport et les messageries et de l'électricité employée. Ce relevé fut répété en 1935 et en 1937, et en voici les résultats:

	1934	1935	1937
Mines d'or.....	\$23,993,873	\$28,707,183	\$40,625,357
Mines de bas métaux, fonderies et affineries....	60,979,181	65,888,691	59,331,709
Total.....	\$84,973,054	\$94,595,874	\$99,957,066

Comme 1937 fut une année industrielle moyenne, on ne permettra de citer les sommes dépensées cette année-là pour quelques-uns des articles les plus importants:

	Mines d'or	Mines de bas métaux, fonderies et affineries
Explosifs.....	\$ 4,705,128	\$ 2,303,358
Foreuses et parties.....	1,129,665	590,259
Wagons et locomotives et parties.....	436,113	393,710
Tuyaux et ajustements, plomberie et valves....	1,290,175	1,217,268
Barres de fer et d'acier, feuilles, plaques et charpentes d'acier.....	1,017,566	1,658,529
Charbon, coke, charbon de bois et bois de chauffage.....	759,688	8,078,219
Huile combustible, kerosene et gazoline.....	957,351	1,585,962
Bois de toutes sortes.....	2,848,090	3,227,606
Matériaux de construction, ciment, brique, quincaillerie, etc.....	1,320,137	1,663,330
Outillage électrique.....	1,595,835	2,157,674
Machinerie pour aiguiser et broyer.....	1,225,233	894,292
Boules et tiges d'aiguillage.....	1,214,385	666,061
Machinerie d'usine.....	1,528,192	751,225
Machinerie de mine.....	1,721,799	911,587
Produits chimiques.....	1,698,283	927,971
Électricité.....	4,517,217	6,327,729
Fret payé directement aux compagnies de chemin de fer.....	2,273,232	12,492,910

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous ne donnez aucun chiffre indiquant la valeur de l'industrie minière pour les produits comestibles venant de la ferme?

M. LOSEE: Ces chiffres sont difficiles à obtenir. Je ne sais si c'est une bonne proposition, mais je pense qu'en prenant comme exemple une mine située dans une petite région, comme Pickle-Crow ou Central-Patricia, loin d'une ville, l'Ontario Mining Association pourrait déterminer la quantité de nourriture qui va dans ce centre et appliquer ce résultat aux autres centres. C'est le seul moyen d'y arriver.

Les achats faits par les compagnies minières ont été publiés dans le rapport annuel de la production minérale pour 1937, et je remarque que l'Ontario Mining Association a photographié cette page du rapport et l'a reproduite dans son mémoire.

En cette année (1937), les mines d'or canadiennes ont employé 29,140 hommes et payé en traitements et en salaires la somme de \$48,219,918. Dans l'année-record de la production de l'or (1941), les mines d'or ont employé 32,551 hommes et payé \$62,150,810 en traitements et en salaires. En 1932, la première année pour laquelle nous avons des chiffres comparatifs, les mines d'or du Canada ont employé 5,441 hommes, qui ont reçu \$8,011,682; ainsi, entre 1922 et 1941, l'emploi dans les mines d'or s'est sextuplé, et la somme payée en traitements et en salaires presque octuplée.

Le nombre total des employés dans les mines des métaux vils en 1937 était de 25,906, et le montant total des traitements et des salaires, de \$42,579,183. Cela augmenta à 31,740 en 1941, et la liste de paie s'éleva à \$58,636,411. En 1922, les compagnies minières de bas métaux ont employé 7,697 hommes et payé des traitements et des salaires s'élevant à \$10,359,985.

Des calculs ont été faits à différentes époques pour déterminer l'effet que l'emploi d'un homme dans les mines a sur les autres industries du pays; combien d'autres trouvent de l'emploi ou de la subsistance en raison de cet emploi? À la suite d'une enquête menée en 1932 par M. Scott Turner, directeur du bureau des mines des États-Unis, on a établi que pour chacun de ses employés, l'industrie minière pourvoit, statistiquement parlant, à la subsistance de douze personnes et demie. Il y a d'abord les mineurs eux-mêmes et leurs familles, ensuite les centres miniers dans lesquels ils vivent, avec leurs magasins, leurs écoles, leurs églises, leurs théâtres, leurs hôtels, leurs garages et tous les autres services auxiliaires. Il faut aussi compter le transport aller et retour de ces centres miniers par chemin de fer, par autobus, par automobile ou par la voie des airs. Et, à la suite de cela, il y a encore l'embauchage dans les centres manufacturiers et sur les fermes qui doivent fournir l'outillage aux mines et la nourriture et les vêtements à ces gens.

L'accroissement de la population dans quelques-uns des centres miniers du Canada depuis 1911, comme l'indique le tableau suivant, ne manque pas d'intérêt; les chiffres pour 1946 sont donnés lorsqu'on a pu se les procurer.

	Trail, C.-B.	Flin-Flon, Man.	Sudbury, Ont.	Copper-Cliff, Ont.
1911.....	1,460	4,150	3,082
1921.....	3,020	8,621	2,597
1931.....	7,573	2,374	18,518	3,173
1941.....	9,392	6,860	32,203	3,732
1946.....	10,000	10,000	36,442	3,551
	Timmins, Ont.	Canton de Teek (Kirkland-Lake)	Rouyn, P.Q.	Noranda, P.Q.
1911.....
1921.....	3,843	1,170
1931.....	14,200	9,915	3,225	2,246
1941.....	28,790	20,409	8,808	4,756
1946.....	25,856	10,020	6,000
	Val d'Or, P.Q.	Malartic, P.Q.	Amos, P.Q.	
1911.....	
1921.....	1,488	
1931.....	2,153	
1941.....	4,385	2,895	2,862	
1946.....	6,000	5,000	3,600	

Ces chiffres ne sont peut-être pas absolument exacts en ce qui regarde Sudbury, parce que cette ville est un centre ferroviaire entouré de beaucoup d'autres industries. Je serais porté à attribuer les progrès de Sudbury à l'industrie du nickel de Copper-Cliff. J'ai obtenu aujourd'hui quelques chiffres

au sujet des ventes au détail dans certains centres miniers. Ces chiffres sont les suivants:

	1941	1930
	\$	\$
Timmins	14,212,000	6,270,700
Noranda	2,360,100	756,300
Rouyn	4,929,100	1,226,700
Sudbury	20,653,800	10,885,400
Copper-Cliff	1,071,200	761,200
Trail	5,717,000	4,182,300
Kirkland-Lake	10,887,000	5,043,700

Kirkland-Lake n'est pas une municipalité, mais fait partie du canton de Teck; néanmoins, la somme dépensée dans ce canton, si on laisse de côté les municipalités, est de près de \$11,000,000. Nous ne savons pas le nombre de personnes qui donnent leurs commandes chez Eaton et chez Simpson.

Nous attirons l'attention sur le fait que la plupart de ces villes sont situées sur la lisière nord de nos régions colonisées et à une assez grande distance des centres manufacturiers. Elles font partie du Canada qui était connu des trappeurs et des bûcherons dès les premières époques de l'histoire. Les mines qui rapportent sont difficiles à trouver, et il faut dépenser de fortes sommes pour la prospection, le forage et le développement, mais lorsqu'un massif substantiel de minerai d'un métal vil a été rendu propre à exploiter, ou lorsqu'un centre a été bâti à la suite de la découverte d'un groupe de mines d'or, toute la région récolte les bénéfices de cette nouvelle richesse.

À ce sujet, j'ai rédigé quelques notes sur la mine Sullivan, qui est à la base de la prospérité de la Consolidated Mining and Smelting Company. Cette mine fut découverte, je crois, en 1893, par Pat Sullivan. Il a fallu traverser bien des dures années. Le minerai était formé de différentes combinaisons — le plomb, le zinc et l'argent étaient étroitement liés. On tenta toutes sortes d'expériences. Je me souviens d'avoir entendu M. Blaylock raconter combien on avait dépensé d'argent et exposer toutes les difficultés auxquelles il avait fallu faire face. Vers 1920 ou 1921, le flottage différentiel apporta la solution du problème. Ils furent alors capables d'expédier du plomb concentré deux cents milles plus loin, à la fonderie qu'Augustus Heninze avait construite, comme le disait l'autre jour Sydney Norman, vous vous en souvenez. La mine était à deux cents milles de la fonderie, et ils durent y expédier le minerai concentré. Comme résultat, il y a une très grande production de zinc à Trail. Le soufre dans le minerai leur a causé beaucoup d'ennuis avec la fumée qui s'en dégageait. La végétation a été brûlée sur une distance de plusieurs milles.

L'hon. M. PATERSON: Comment se sont-ils débarrassés de cela?

M. LOSEE: Ils ont construit une usine de fertilisation au haut d'une colline. Ils prirent le soufre, l'oxygène extrait de l'eau et le nitrogène de l'air, mirent le tout ensemble et obtinrent du sulfate d'ammoniaque. Ils ont maintenant des possibilités très étendues de production comme résultat.

L'hon. M. HURTUBISE: Est-ce un procédé très coûteux? Je pose cette question très sérieusement, parce que la végétation autour de Copper-Cliff a été brûlée sur un rayon de cinquante milles. Une requête demandant de l'aide a été présentée au Gouvernement.

M. LOSEE: Je suis au courant de cette affaire, la même chose est arrivée à Trail, où les vergers ont été détruits et où l'on a dû hausser les cheminées. Le résultat a été que la fumée s'est répandue dans l'État de Washington, et je me souviens qu'une loi a été adoptée accordant \$545,000 de dommages. Une seconde poursuite judiciaire s'ensuivit. Ils se fatiguèrent de combattre les flammes et établirent l'usine de fertilisation.

L'hon. M. HURTUBISE: Avant que les cheminées fussent élevées, tout était brûlé dans un rayon de dix milles. Maintenant qu'ils ont haussé les cheminées, tout est brûlé cinquante milles plus loin et la végétation pousse au-

tour de l'usine. À titre de renseignement, on a élevé une cheminée de cinq cent quarante pieds, une autre de cinq cent dix, et une autre de trois cent soixante-quinze.

L'hon. M. McRAE: Au sujet des dommages causés aux États-Unis, un comité international a accordé \$545,000 dans un cas, et plusieurs milliers de dollars dans l'autre. Finalement, on établit une usine de fertilisation. Je crois que cette usine a été très avantageuse.

L'hon. M. HORNER: L'usine de fertilisation fait-elle disparaître la fumée?

L'hon. M. McRAE: Elle élimine la fumée en l'utilisant.

L'hon. John Alexander McDONALD: Ce fut une vraie bénédiction durant la guerre!

L'hon. M. HORNER: Est-ce que cela fait disparaître les dommages?

M. LOSEE: Ils ne font pas seulement du sulfate d'ammoniaque, mais aussi du soufre élémentaire.

L'hon. M. WHITE: Autrefois, lorsque j'étais à Copper-Cliff, on avait coutume de faire rôtir le minerai au grand air, ce qui était encore pire. J'ai été presque suffoqué par la fumée.

L'hon. M. McRAE: Le fertilisant fabriqué à Trail est un superphosphate.

M. LOSEE: Ils font un bon sulfate et un bon sulfate d'ammoniaque, et avant la guerre on en exportait beaucoup en Extrême-Orient.

L'hon. M. McRAE: En Chine et au Japon.

L'hon. M. PATERSON: Est-ce que la mine Sullivan est une grande mine?

M. LOSEE: Je ne sais pas combien de temps elle durera. C'est une grande mine. Il n'y a aucun doute à ce sujet; c'est une belle propriété, bien que je ne sache pas combien de temps elle durera, mais on en extrait du minerai depuis quatre ou cinq ans. Une autre mine qui devrait vous intéresser, c'est la Kerr-Addison, qui a été jalonnée pour la première fois en 1906, dans la région du lac Larder, un peu avant Porcupine. Peut-être le prix de l'or, qui était à \$20, a-t-il eu une certaine influence. Lorsque j'y suis allé, il y a quelques années, la Kerr-Addison semblait être une des grandes mines du pays.

Puis, nous avons la Noranda découverte en 1921. Elle n'a pas commencé ses expéditions avant 1927—six ans plus tard. Il y a encore la mine de Flin-Flon, découverte en 1917. Vous connaissez son histoire, et elle a mis bien du temps avant de produire. Beaucoup d'argent fut dépensé; il y avait du minerai dur à traiter. Il fallut trouver le procédé métallurgique qui convenait.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est une des mines les plus productrices du Manitoba.

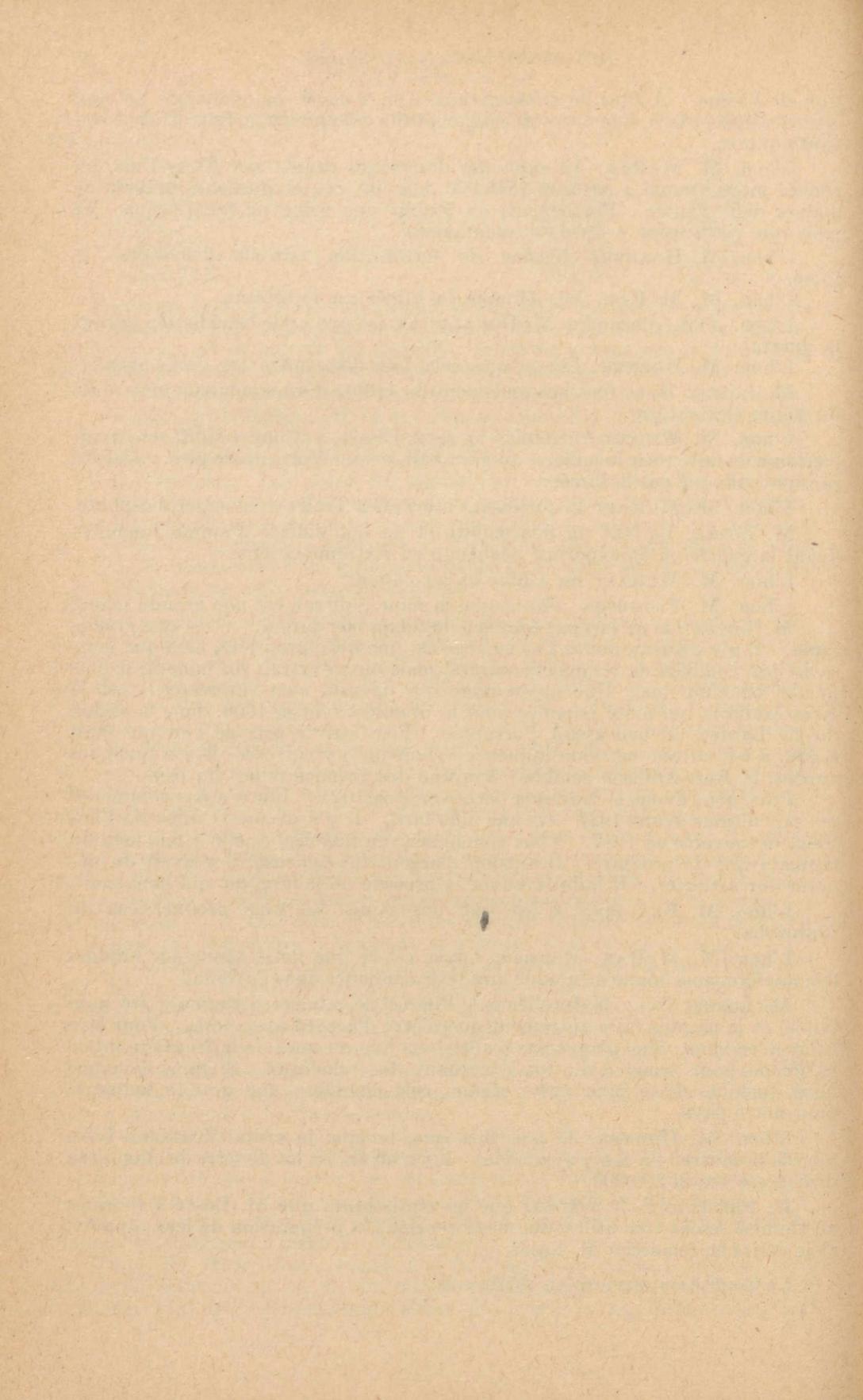
L'hon. M. McRAE: Monsieur Losee, est-ce que votre étude sur l'industrie minière vous donne de grands motifs de confiance dans l'avenir?

M. LOSEE: Oui. Naturellement, l'industrie minière a toujours été mon faible, et je ne puis faire autrement que d'être d'accord avec vous. Pour être franc avec vous, vous n'avez pas à aller bien loin au nord de la frontière internationale pour trouver du roc contenant des minéraux. Si nous pouvons faire quelque chose pour cette région, cela signifiera une grande industrie pour notre pays.

L'hon. M. HORNER: Je puis dire que, lorsque je visitai Kirkland-Lake pour la première fois, il n'y avait rien. Il y a un an, un lot de terre de cinquante pieds s'est vendu \$50,000.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que les statistiques que M. Losee a fournies au Comité seront très utiles aux membres dans la préparation de leur rapport, et je désire en remercier M. Losee.

Le Comité s'ajourne à 9 h. 35 du soir.



APPENDICE

MÉMOIRE

Concernant la prospection et les premières étapes du développement minier au Canada, présenté devant le Comité sénatorial des Ressources naturelles, à Ottawa, par la Prospectors and Developers' Association, Chambre 428—67, rue Yonge, Toronto, Ontario.

Le 28 mai, 1946.

INTRODUCTION

La prospection et le développement des terrains prospectés, premières mesures fondamentales pour l'établissement de nouvelles mines, ont diminué d'une façon alarmante de 1937 à 1941; c'est-à-dire immédiatement avant et durant les premières années de la guerre. La Prospectors and Developers' Association entreprit de découvrir les raisons de ce déclin et d'en proposer, si possible, les remèdes. Comme on devait s'y attendre, ces raisons sont nombreuses et variées. Quelques-unes qui sont mentionnées dans ce mémoire peuvent paraître insignifiantes, d'autres sont de toute évidence d'une importance fondamentale, mais toutes touchent aux aspects d'un vaste problème—comment peut-on augmenter la découverte des nouvelles mines afin que le Canada et les Canadiens profitent de leur héritage minéral? Le problème est trop grand pour être résolu tout de suite par un seul mémoire ou une série de représentations, et l'Association ne prétend nullement que les recommandations qu'elle fait sont les meilleures, ni même qu'elles sont toutes justes. La vraie solution ne peut être que le fruit de l'essai et de l'expérience. Nous savons cependant que nous représentons une bonne partie de l'opinion de ceux qui sont intéressés dans l'industrie minière au Canada.

La Prospectors and Developers' Association a terminé, le 29 février 1944, une série de treize réunions. Ces réunions eurent lieu à Toronto, Montréal, Bourlamaque, Noranda, Kirkland-Lake, Timmins, Haileybury, Sault-Sainte-Marie, Geraldton, Port-Arthur, Winnipeg, Flin-Flon et Edmonton. Des prospecteurs, des ingénieurs miniers, des géologues et un grand nombre de personnes dans chaque district, toutes intéressées pour une raison ou pour une autre dans l'industrie minière, y ont assisté. À chaque endroit, la discussion a porté sur le problème de l'industrie minière en général, et sur ceux qui étaient particuliers à chaque district. Les problèmes qui ont fait l'objet de ces discussions sont exposés dans le corps du mémoire. Des opinions fort diverses ont été exprimées pour la solution de ces problèmes, mais les décisions furent presque toutes adoptées à l'unanimité dans chaque endroit. De plus, nous nous sommes rendu compte, dès les débuts de la tournée, que les avis étaient les mêmes d'un district à l'autre. Les recommandations ainsi décidées ont été mises au point et élargies, lorsque nécessaire, aux réunions annuelles et par correspondance; la dernière réunion se tint à Toronto en mars 1946. Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir une consultation plus représentative et plus démocratique de tous ceux qui s'intéressent aux mines.

Les recommandations ont été exposées en deux parties principales. Dans celle qui suit, elles sont présentées d'une façon sommaire; dans la troisième, on trouvera des explications et des arguments pertinents touchant plusieurs de ces recommandations.

Sommaire des propositions et recommandations:—

(1) Syndicats de prospection:

Réformes désirées—

- a) Uniformité par tout le Dominion.
- b) Simplicité.
- c) Suppression des frais d'enregistrement ou établissement d'un droit minimum.

- d) Capitalisation jusqu'à \$35,000.
 - e) Régie, dans l'Ontario et le Québec, par la Commission des valeurs mobilières; et par des organismes semblables dans les autres provinces.
 - f) Vérification annuelle obligatoire et rapport aux actionnaires.
- (2) Règlements sur les valeurs mobilières:
Réformes désirées—
- a) Uniformité par tout le Dominion, en autant que cela est possible dans les limites imposées par les conditions locales provinciales.
 - b) Émission automatique au vendeur, dans une compagnie minière nouvellement formée, de (1) dix pour cent des actions d'apport; (2) et ensuite d'une action du capital d'apport pour chaque action du trésor vendue.
- (3) Établissement d'un curb ou bourse des valeurs non inscrites.
- (4) Déductions d'impôt sur le revenu (Dominion):
Réformes désirées—
- a) Exemption d'impôt sur les sommes d'au plus \$5,000 placées dans les syndicats de prospection.
 - b) Extension de la période d'exemption de trois ans en faveur des mines à leurs débuts.
- (5) Impôts en général (fédéral).
- (6) Inspections géologiques:
Réformes désirées—
- a) Augmentation des cartes géologiques au moyen d'inspections fédérales et provinciales.
 - b) Expansion du travail d'inspection géologique fédéral, particulièrement dans l'Ontario.
 - c) Amélioration des salaires et des conditions d'emploi des géologues, afin (1) de retenir ceux qui sont déjà dans le service; et (2) d'encourager les autres à rechercher ces emplois.
- (7) Recherches sur le terrain.
- (8) Géologue résident:
Que la pratique d'établir des géologues résidents soit continuée et étendue. Ces géologues seront des fonctionnaires provinciaux dans les provinces, et des fonctionnaires fédéraux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- (9) Programme de publicité:
Recommandations—
- a) Plan de campagne pour annoncer et porter à la connaissance du public le jour réservé annuellement, à partir du mois de mars de cette année, comme "Jour des Mines du Canada".
 - b) Campagne de presse et de publicité radiophonique semblable à celle du ministère des Mines et des Ressources en 1936.
 - c) Efforts spéciaux pour contrecarrer la mauvaise réclame faite récemment dans la presse américaine.
 - d) Tournées éducatives au moyen de conférences, d'expositions et de représentations cinématographiques dans les villes sans relations directes avec les centres miniers, et aussi dans les centres miniers.

- (10) Revision des programmes scolaires :
Réformes désirées—
Inclusion dans les programmes des écoles publiques et des high schools de sujets se rapportant aux mines et à la géologie, par exemple les sciences de la terre.
- (11) Travaux de développement :
Réformes désirées—
- a) Que l'ouverture de routes allant aux claims ou sur ceux-ci, et la construction de camps, soient comptés à titre de travaux d'exploitation.
 - b) Que les examens géologiques faits par des personnes compétentes soient comptés à titre de travaux de mise en valeur.
- (12) Registraires des mines et bureaux d'enregistrement :
Réformes désirées—
- a) Un approvisionnement plus complet de cartes de cantons mises à date.
 - b) Aménagement de bureaux privés pour traiter les affaires.
 - c) Augmentation des salaires des registraires des mines.
 - d) Abolition des frais pour la recherche des claims là où ils existent.
- (13) Pas de concessions de prospection.
- (14) Que les privilèges suivants soient accordés aux propriétaires de claims, pourvu qu'ils établissent qu'ils sont des prospecteurs de bonne foi :
- a) Prix réduits sur les transports publics.
 - b) Permission de porter des armes à feu dans les parcs pour se protéger contre les animaux sauvages.
 - c) Priorité avec les anciens combattants pour les travaux de bûcheron du Gouvernement, comme par exemple la coupe des lignes de cantons.
 - d) Continuation du présent système de rationnement pour les prospecteurs de bonne foi.
- (15) Cours d'instruction pour les prospecteurs.
- (16) Routes :
Nous recommandons d'étudier favorablement la construction de routes dans les nouveaux centres miniers.
- (17) Émission de coupons d'essai avec les permis de mines.
- (18) Permettre le jalonnement sur les terres dont les droits minéraux sont détenus en vertu de titres obtenus avant 1882. (Québec).
- (19) Ministères des Mines fédéral et provinciaux :
Réformes désirées—
- a) Un ministère fédéral des Mines s'occupant exclusivement des affaires minières du Canada ou relatives au Canada.
 - b) Adoption, par les Gouvernements fédéral et provinciaux, du principe qui veut que le sous-ministre des Mines, dans chaque Gouvernement, soit un homme apte à remplir cette position en raison de son expérience étendue ou de ses connaissances des affaires minières fédérales ou provinciales, suivant le cas.
- (20) Forage au diamant.
- (21) Conservation des archives.
- (22) Traité d'extradition.

CORPS DU MÉMOIRE

(1) SYNDICATS DE PROSPECTION:

Proposition—Qu'une forme unique de syndicat de prospection soit adoptée par tous les Gouvernements provinciaux et le Gouvernement du Dominion, et que ce syndicat soit basé sur celui qui existe aujourd'hui dans l'Ontario.

Nous faisons donc les recommandations suivantes:

- Que ces syndicats puissent atteindre une valeur jusqu'à \$35,000;
- Que ces syndicats ne comportent aucune responsabilité personnelle;
- Que l'enregistrement et la cession soient gratuits et soient possibles pour un honoraire n'excédant pas \$25.00;
- Que ces syndicats soient organisés et maintenus sous la surveillance de la commission des valeurs mobilières fédérale ou provinciale ou d'organismes semblables.

Argument—Les syndicats de prospection fournissent une des méthodes les plus efficaces et les plus facilement comprises de recueillir des fonds pour la découverte et le développement des nouvelles mines. Ils sont tombés dans une certaine défaveur à cause d'un manque de compréhension de la part du prospecteur et du public qui place de l'argent, et aussi en raison du manque d'uniformité dans les règlements d'une province à l'autre. Les autorités fédérales n'ont pas prévu de syndicats de quelque sorte que ce soit pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

L'argent nécessaire aux premiers travaux de développement est généralement prélevé dans l'Ontario au moyen de formations de compagnies qui vendent leurs actions au public. L'expérience nous a appris que pas plus de 25 pour cent de l'argent ainsi souscrit sert au développement; l'autre 75 pour cent est absorbé par les commissions des agents de change, les dépenses des promoteurs, les frais d'obtention de la charte et les honoraires d'avocats, etc. Dans le syndicat que nous proposons, au moins 75 pour cent des fonds recueillis par la vente des actions du syndicat seraient employés pour fins de développement. Ce qui veut dire que le souscripteur à un syndicat aurait trois fois plus de rendement pour son argent que celui qui achèterait des actions dans une compagnie formée pour poursuivre le même développement. Nous recommandons la somme de trente-cinq mille dollars comme capitalisation maxima, parce que cette somme est suffisante pour mettre un champ de prospection dans un état qui justifie la formation d'une nouvelle compagnie, la vente à une compagnie minière déjà établie ou la cession.

En vertu du système actuel de formation des compagnies, lorsque le travail cesse sur un terrain, la grande majorité de ces compagnies deviennent inactives, les frais s'accumulent d'année en année, les capitaux du prospecteur sont immobilisés dans un fonds commun, et les claims deviennent mêlés sans espoir à des litiges. Presque toutes ces difficultés seraient écartées si l'on adoptait les syndicats que nous proposons.

Les recommandations qui précèdent ont été faites dans un mémoire présenté par notre association aux Gouvernements du Dominion et des provinces le 22 mars 1944, et nous sommes heureux de noter qu'elles ont été suivies depuis par l'Ontario. Aucune mesure n'a été prise toutefois dans les autres provinces, et l'association insiste auprès des autres provinces du Dominion pour qu'elles étudient la loi qui est en vigueur en Ontario.

La loi de l'Ontario sur les syndicats, telle qu'elle a été adoptée, remplit les désirs exprimés par notre association, mais les nouveaux règlements exigent que chaque syndicat dépose une garantie de \$1,000 avant que les unités puissent se qualifier, et que toute personne autre que l'un des premiers jalonneurs puisse vendre des actions du syndicat. Une pareille exigence empêche, en quelque sorte, la vente des actions du syndicat, et peut avoir pour effet d'anuler la loi existante.

(2) RÈGLEMENTS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES:

L'uniformité des règlements relatifs aux valeurs mobilières dans tout le Dominion est hautement désirable, et cela, autant que possible, dans les limites imposées par les conditions locales au sein des provinces. À l'heure actuelle, les règlements se rapportant à la vente des valeurs, à la formation des syndicats et des compagnies, etc., etc., diffèrent d'une façon embarrassante d'une province à l'autre. Aujourd'hui, ni l'industrie minière, ni les mineurs ne sont confinés à une province en particulier. Les différences de règlements d'une province à l'autre causent tant de confusion dangereuse, qu'elles menacent le développement bien ordonné, et nous sommes convaincus que toute mesure prise pour en arriver à cette uniformité sera des plus souhaitables.

À cette fin, comme notre association l'avait recommandé dans un mémoire daté du 22 mars 1944, une conférence interprovinciale des procureurs généraux s'est réunie à Toronto. Notre association croit fermement que de pareilles réunions sont des plus prometteuses, si elles ne sont pas le seul moyen d'en arriver à une entente mutuelle. De plus, notre association croit que ces conférences devraient se continuer et se développer, et que d'autres réunions devraient avoir lieu à des intervalles réguliers—au moins semestriellement—tant qu'on n'en sera pas venu à une entente, et qu'un système bien ordonné n'aura pas été établi par tout le Canada.

En particulier, notre association recommande fortement l'adoption des règlements suivants pour tout le Dominion au sujet des actions d'apport dans les compagnies nouvellement formées:

- a) Que dix pour cent des actions d'apport soient automatiquement dégagées du fonds commun lors de la formation de la compagnie, comme cela se fait aujourd'hui dans l'Ontario.
- b) Que dorénavant une action du capital soit émise au vendeur pour chaque action du trésor, jusqu'à ce que toutes les actions d'apport aient été émises.
- c) Que cette émission soit automatique, c'est-à-dire que le vendeur n'ait pas besoin d'en faire la demande. L'avis de cette émission devrait lui être adressé aussitôt que les actions deviennent disponibles en vertu de ces règlements.
- d) Les actions ainsi émises seraient toujours sujettes à des ententes pour la mise en commun entre le vendeur et le syndicataire, et cela à la discrétion du vendeur.

(3) CURB OU BOURSE DES VALEURS NON INSCRITES:

Notre association recommande l'établissement d'un Curb ou d'une Bourse des valeurs non inscrites dans chaque province. Les raisons en faveur de cette mesure peuvent se résumer ainsi:

- a) Protéger le public, parce que le cours journalier des actions peut être connu en un seul coup d'œil.
- b) Disparition des cotes fictives.
- c) Disparition des exigences onéreuses voulant qu'un exemplaire du prospectus soit remis à chaque acheteur d'actions.
- d) Toutes les valeurs qui ne sont pas cotées à la Bourse sont placées sur le même pied. En d'autres termes, aucune préférence n'est exercée dans la cote de ces actions.
- e) Une pareille Bourse servirait de centre de renseignements sur toutes les compagnies qui ne sont pas cotées à la Bourse des valeurs inscrites. Le public pourrait alors obtenir en tout temps des renseignements complets sur toutes ces compagnies.

Les règlements régissant une telle Bourse devront être attentivement étudiés, mais l'association croit que les clauses suivantes devraient être incluses:

- a) Aucune valeur, autre que celles qui sont inscrites à la Bourse, ne pourra faire l'objet d'une transaction que si elle remplit les conditions requises pour être placée parmi les non inscrites.
- b) Que les prospectus au sujet de toute émission de capital soient déposés au Curb de temps à autre, mais que ce dépôt soit fait au moins semestriellement, ou lorsque des modifications importantes auront été faites dans l'organisation de la compagnie.

(4) DÉDUCTIONS D'IMPÔTS SUR LE REVENU (DOMINION):

Notre association désire respectueusement faire remarquer que le Gouvernement a, dans ses pouvoirs de taxer, celui de placer les fonds là où il lui convient. Des dirigeants de l'industrie minière, des chefs politiques, en fait tous les Canadiens bien renseignés et animés d'esprit public, ont prêché pendant des années, sur les tribunes publiques, la nécessité de perpétuer et d'augmenter l'industrie minière du Canada, en commençant par la nécessité d'accroître la prospection. M. Ilsley a reconnu la force de sa méthode de remise d'impôts comme stimulant dans la recherche des minéraux nécessaires à la guerre. Nous lui faisons remarquer qu'il y a maintenant un besoin plus grand encore de la découverte de minerais de toutes sortes, et nous lui demandons respectueusement d'étendre l'exemption d'impôts à l'argent placé dans tous les syndicats de prospection.

On peut faire remarquer que le développement des ressources naturelles du Canada est un des objectifs de l'économie de la nation, et l'on peut dire que le Gouvernement prend ce qui s'appellerait, justement peut-être, une fausse attitude, lorsqu'il taxe la population de ce pays à un tel point qu'il compromet sérieusement le développement d'un grand nombre de terrains de prospection susceptibles de donner de nouvelles et grandes mines. Il s'ensuit donc que le Gouvernement devrait étudier sérieusement la question d'exempter de l'impôt sur le revenu toute somme, d'au plus \$5,000 par personne ou par compagnie, placée directement dans les syndicats de prospection. Un grand nombre de petites mines ont été perdues à cause des lois sur l'impôt sur le revenu. Cet argent reviendrait au Gouvernement plusieurs fois, au moyen des impôts qui seraient versés par les personnes employées pour ouvrir et développer de nouvelles mines. Les actionnaires feraient aussi leur part en payant leurs taxes sur leurs dividendes. Si l'on ne trouve pas de nouvelles mines en encourageant la prospection, alors le Gouvernement est privé de toutes ces sources de revenu. Le Gouvernement devrait donc estimer qu'il fait un bon placement en exemptant d'impôt l'argent engagé dans les syndicats de prospection en premier lieu.

On pourrait aussi employer les mêmes arguments pour défendre la thèse que les mines à leur début devraient être exemptées d'impôts pour une période de trois ans.

(5) IMPÔTS EN GÉNÉRAL (FÉDÉRAL):

(a) Le fardeau des taxes fédérales, surtout dans le cas des mines nouvellement exploitées, frise de près la confiscation. Ces mines, qui s'étaient lancées récemment dans la production et n'avaient pas de réserves d'argent ont été taxées jusqu'à leur extrême limite durant les années de guerre. Une grande partie de l'argent payé en impôts aurait dû être employé à des travaux de développement, ou mis en réserve jusqu'à ce que les conditions de travail d'après-guerre rendent possible une telle entreprise. Cette réduction artificielle des réserves d'argent nuit inévitablement aux mines qui sont à leurs débuts.

(b) La taxe sur les surplus de bénéfices a été instituée comme mesure de guerre pour empêcher l'industrie de réaliser des profits exorbitants. Le coût des travaux miniers a beaucoup augmenté tandis que, dans les mines d'or, le prix du produit est resté le même. Ainsi, avec un coût plus élevé, les profits sont réduits ou éliminés. Un autre résultat est celui-ci: à cause de l'augmentation du coût causée par la hausse du taux des salaires, le prix croissant des matériaux, la diminution des facilités de travail et, par-dessus tout, les règlements sur les surplus de bénéfices, des millions de tonnes de minerai de basse teneur ont été laissées dans le sol en plusieurs endroits qui ne seront jamais exploités. Il faut se rappeler que la plupart des grands producteurs d'aujourd'hui ont commencé sur de très petites mines, et qu'il a fallu des années, même lorsque les impôts et le coût étaient peu élevés, pour les amener à leur présent degré de production. Alors, si l'on veut que nos mines débutantes progressent et que nos vieilles mines continuent, il faut alléger le fardeau des taxes.

Dans les remarques que nous avons faites au sujet des taxes, nous reconnaissons que notre pays devait prélever assez d'argent pour poursuivre la guerre. Nous croyons que le ministre des Finances a fait un travail admirable, mais nous sommes d'avis que l'on n'a pas assez tenu compte du fait qu'une mine est un actif qui se gaspille, et, quelquefois, il semble que le capital soit taxé en plus des profits. Le second point, c'est que les mines, qui sont d'une importance capitale maintenant que la guerre est finie, ne devraient pas être taxées au point d'être obligées de fermer leurs portes. Les anciennes mines devraient être maintenues en bon ordre, et les prospecteurs devraient être encouragés à en découvrir d'autres.

Il faut noter que toute augmentation des impôts a pour effet de diminuer le minerai dans le sol. Appliqué dans son extrême limite, cela voudrait dire que les gisements de minerai du Canada seraient taxés jusqu'à l'extinction.

Notre association reconnaît que ce problème des impôts requiert une étude très approfondie et très étendue, et nous savons que l'Ontario Mining Association et les autres associations minières à travers le pays ont dépensé beaucoup de temps et d'efforts pour compiler des statistiques et poursuivre une enquête complète à ce sujet. Nous vous demandons d'accorder une sérieuse attention à leurs recommandations sur ce sujet.

(6) INSPECTIONS GÉOLOGIQUES:

D'après un article publié par M. G. Hanson, géologue en chef, service d'inspection géologique du Canada, dans la livraison de mars 1944 du Bulletin du Canadian Institute of Mining and Metallurgy, il faudrait, au train où vont les choses, plusieurs centaines d'années pour dresser une carte géologique convenable du Canada. Ce qui veut dire, tout simplement, que cela ne se fera jamais; c'est une situation intolérable qui doit être corrigée. Les inspections géologiques fédérales et provinciales doivent être étendues, doublées, triplées, quadruplées, s'il le faut. Des salaires raisonnables et des conditions plus attrayantes d'emploi dans les services d'inspection du Gouvernement devraient attirer les jeunes gens et les jeunes filles vers ces services. Nous avons une des plus grandes régions, sinon la plus grande, qui restent à explorer, et, par conséquent, à prospecter dans le monde. Nous devons élargir nos inspections géologiques. Transformons nos mots, nos besoins et nos souhaits en actes immédiatement.

Une curieuse et peu compréhensible situation au sujet des inspections géologiques fédérales vient d'être mise à jour. Bien que l'Ontario produise presque la moitié des minéraux du Canada évalués en dollars, et qu'en conséquence il paie la part du lion dans les impôts prélevés par le Dominion sur les mines, seulement 5 pour cent du travail des services d'inspections géologiques fédérales est fait chaque année dans l'Ontario. Cette année, d'après une annonce publiée dans le "Northern Miner" du 16 mai 1946, il y aura 40 équipes

de géologues au travail, ces équipes étant réparties comme suit: six dans les Territoires du Nord-Ouest; 3 au Yukon, 6 dans la Colombie-Britannique, 8 dans l'Alberta, 3 dans la Saskatchewan, 3 au Manitoba, 2 dans l'Ontario, 6 dans le Québec et 3 dans les Provinces maritimes. Il ne faut pas que cette situation continue. L'Ontario septentrional contient environ 210,000 milles carrés, dont une fraction seulement a été explorée géologiquement d'une façon qui soit le moins satisfaisante.

Une somme considérable de travail reste à accomplir, et nous insistons pour que les équipes géologiques et topographiques du Gouvernement fédéral, non seulement reviennent dans l'Ontario, mais y travaillent en aussi grand nombre et avec la même liberté que dans toute autre partie du Canada. Il ne s'agit pas de recommander que le travail géologique diminue dans les autres provinces; au contraire, il doit grandement augmenter. Ce que nous voulons, c'est que les travaux d'inspection géologique dans l'Ontario augmentent comme les autres.

(7) TRAVAUX DE RECHERCHES SUR LE TERRAIN:

Nous recommandons que les travaux de recherches soient poursuivis dans chacun des plus anciens camps. Un grand nombre des problèmes concernant les conditions des gisements minéraux ne peuvent être étudiés que dans les camps où les mines ont été développées à un point suffisant pour permettre un examen complet et entier. Nous songeons, par exemple, aux mines de Porcupine, de Kirkland-Lake, et de Sudbury. Dans ces camps, les mines en exploitation s'étendent sur des centaines de mines. Les structures qui contrôlent les gisements de minerai peuvent être et sont, dans certains endroits, exploitées en détail, et une étude approfondie de ces camps fournira des renseignements d'importance fondamentale tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces recherches pour les autres mines et terrains de prospection au Canada.

Dans une causerie prononcée à la réunion de la Prospectors and Developers' Association en mars 1946, M. E. L. Bruce, professeur à l'Université Queen's, a proposé une méthode pour étudier le problème de la profondeur des gisements de minerai dans les mines d'or canadiennes. L'application de cette méthode requerrait une étude fouillée des mines qui ont un profond développement. Son importance pour l'industrie minière serait énorme, et ce n'est là qu'un exemple entre plusieurs pour démontrer la nécessité de ces recherches.

Nous croyons qu'un des terrains les plus propices à un tel examen serait le camp de Porcupine avec ses mines bien établies. Étant donné que ces travaux doivent être considérés comme des recherches, ils devraient être sous la direction du Conseil national des recherches. Notre association recommande qu'un programme dans ce sens soit mis à exécution cette année. Il y a longtemps que des travaux auraient dû être entrepris sur des problèmes de cette nature, et notre association désire qu'il soit consigné qu'elle en recommande une prompte inauguration. Notre association est d'avis que le service des études géologiques du Canada compte dans son personnel les hommes de la haute compétence et de la vaste expérience nécessaires pour accomplir cette besogne.

(8) GÉOLOGUES RÉSIDENTS:

Dans un mémoire présenté aux Gouvernements du Dominion et des provinces le 22 mars 1944, notre association a recommandé qu'un géologue résident soit placé dans chacun des grands centres miniers aussitôt que les conditions le permettront. Nous notons avec satisfaction que l'Ontario et le Québec ont tous deux suivi cette recommandation, et ont établi et sont en train d'établir des géologues résidents dans nombre de centres miniers. Nous insistons tout particulièrement pour que ce geste soit répété, et que le Gouvernement du Dominion place des géologues résidents à Yellowknife et à Whitehorse.

(9) PROGRAMME ÉDUCATIF POUR LE GRAND PUBLIC:

Il y a un nombre étonnant de personnes en ce pays qui savent vaguement qu'il existe des mines au Canada, et qui n'ont pas la moindre conception de l'importance présente ou future des mines et des minéraux dans notre économie. Nous avons été essentiellement une nation agricole; l'industrie minière métallifère n'a vraiment débuté qu'il y a quarante ans, et elle n'est d'une grande importance dans notre économie nationale que depuis environ quinze ou vingt ans seulement. Néanmoins, comme 80 pour cent du Canada n'est propre seulement qu'à l'industrie minière, et parce que notre pays est rendu presque à sa limite d'expansion agricole, du moins en ce qui concerne ses terres arables, le Canada doit envisager l'expansion de son industrie minière s'il veut progresser. Le pays doit se rendre compte de l'importance des mines, et toute mesure légitime aidant à atteindre ce but doit être employée.

Recommandations: Les mesures recommandées par notre association pour instruire le public de l'importance de l'industrie minière sont: (a) La propagation de l'idée du "Jour des Mines" annuel inauguré au congrès de la Prospectors and Developers' Association à Toronto, au mois de mars de cette année.

Nous avons été fort honorés de la présence de l'hon. J. A. Glen, ministre fédéral des Mines et Ressources, qui a inauguré le "Jour des Mines" cette année. Cette inauguration a été favorablement accueillie par des Canadiens éminents dans tous les domaines. La lettre suivante, reçue du premier ministre du Canada, le très hon. W. L. Mackenzie King, nous a à la fois stimulés et honorés:

Mme V. R. MacMillan,
Présidente,
The Prospectors and Developers' Association,
67, rue Yonge,
Toronto 1, Ontario.

Chère madame MacMillan,

Je vous serais très reconnaissant de transmettre mes cordiales salutations à tous les membres de la Prospectors and Developers' Association of Canada, à l'occasion du congrès annuel de cette association à Toronto les 11, 12 et 13 mars.

J'ai appris avec intérêt que l'association avait l'intention d'inaugurer un "Jour des Mines" pour le Canada, afin que tous les Canadiens, jeunes et vieux, puissent mieux comprendre la grande importance de l'industrie minière pour notre pays.

L'industrie minière est une des principales industries du Canada. Le splendide développement de nos vastes ressources naturelles a été l'une des plus importantes contributions du Canada à la victoire. Le développement plus poussé de ces ressources, dans les années suivant la guerre, contribuera grandement, aussi bien au bien-être national qu'au bien-être de plusieurs pays.

J'adresse mes meilleurs souhaits à tous ceux qui assistent à la convention; puissent leurs délibérations être agréables et profitables!

Bien à vous,

(signé) W. L. MACKENZIE KING.

Des messages dans le même sens ont été reçus de personnes telles que l'hon. Leslie Frost, ministre des Mines de l'Ontario; l'hon. J. B. McNair, premier ministre du Nouveau-Brunswick; M. Sydney Smith, président de l'Uni-

versité de Toronto, et M. C. Wallace, principal de l'Université Queen's. Voici ce que ces hommes avaient à dire, en partie:

M. Sydney Smith, président de l'Université de Toronto:

Tout ce qui peut être accompli pour faire comprendre aux Canadiens la signification et l'importance de l'industrie minière dans l'économie nationale contribuera sans aucun doute à l'avantage du pays tout entier.

M. C. Wallace, président de l'Université Queen's:

L'industrie minière a occupé une si grande place dans l'économie canadienne que l'idée d'un "Jour des Mines" me paraît excellente. Cela servira à attirer l'attention des citoyens du Canada, de toutes professions et de tous métiers, sur le rôle qu'a joué et que joue encore l'industrie minière, et sur les problèmes qu'il faudra affronter si cette industrie doit poursuivre sa marche en avant. Puisse ce projet être couronné de succès!

L'hon. J. B. McNair, premier ministre et ministre des Terres et des Mines du Nouveau-Brunswick:

C'est un vrai plaisir de donner son appui au "Jour des Mines" proposé par la Prospectors and Developers' Association. Nous sommes heureux de donner notre appui à ce projet, qui augmentera sans aucun doute la reconnaissance et l'intérêt envers la grande industrie minière du Canada.

L'hon. Leslie Frost, ministre des Mines de l'Ontario:

L'industrie minière est d'une très grande importance pour le Canada, son développement a reculé nos frontières en établissant de nouveaux centres dans des régions où, auparavant, il ne s'était manifesté aucune activité. L'importance de l'industrie minière pour la nation et pour chacun des Canadiens exige qu'on porte un vif intérêt à tous ses aspects. Je suis heureux de donner mon appui à l'idée d'un "Jour des Mines au Canada", qui fait partie de la campagne entreprise de la Prospectors and Developers' Association pour stimuler cet intérêt.

Ce "Jour des Mines" n'est qu'un commencement. Nous recommandons fortement au Sénat du Canada de prendre toutes les mesures qui seront nécessaires pour que le jour en question devienne un jour férié. Le premier ministre et le ministre des Mines et des Ressources l'ont déjà reconnu personnellement.

Ce jour devrait être célébré dans tout le Dominion par des émissions radiophoniques spéciales, des réunions d'associations minières dans tous les districts, des dîners, etc. Des concours scolaires sur des sujets se rapportant aux mines pourraient être organisés, par exemple, la préparation de cartes indiquant les centres miniers et les métaux qu'on y obtient. Des prix pourraient être décernés pour le meilleur travail sur un sujet minier fait dans chaque classe de high school.

Notre association désire signaler ici l'excellent travail accompli par M. W. J. Dunlop, directeur des émissions éducatives à Radio-Canada, lors du premier "Jour des Mines", cette année; c'est lui qui a organisé, en cette occasion, un splendide programme entendu d'un bout à l'autre du pays. Des efforts devraient être faits pour obtenir ainsi la collaboration de Radio-Canada, chaque année.

b) Des émissions radiophoniques traitant des aspects romanesques, dramatiques et économiques de la prospection et de l'industrie minière, et ainsi de suite, pourraient être échelonnées sur plusieurs semaines, (mettons, un programme par semaine).

c) Des tournées de causeries éducatives, des expositions ambulantes de minéraux et de leurs produits, des représentations cinématographiques et des articles de journaux destinés en particulier aux districts qui ne sont pas situés dans des centres miniers, ou qui ne sont pas en relation avec eux, aussi bien qu'aux centres miniers.

On objectera peut-être qu'une pareille campagne de publicité coûterait de l'argent. Notre association répond que l'industrie minière est au moins aussi importante pour le Canada et l'Ontario que l'industrie du tourisme. Chaque province dépense plusieurs milliers de dollars pour annoncer l'industrie du tourisme. La même somme déboursée pour faire de la réclame à l'industrie minière dans tout le Canada nous rapprocherait beaucoup du but désiré. Et, sur ce point, il faudrait contrecarrer la mauvaise réclame faite depuis quelques mois à l'industrie minière canadienne dans la presse américaine.

(10) REVISION DES PROGRAMMES SCOLAIRES:

Après l'agriculture, l'industrie minière est la plus importante des industries premières du Canada. On peut soutenir cette opinion en signalant le volume étonnant de la production minière canadienne avant et pendant la guerre, la distribution ample de dividendes parmi les actionnaires, les impôts payés, et, ce qui est le plus frappant, le fait que 80 pour cent de notre pays est susceptible d'être exploité au point de vue minier. Nous avons un grand héritage de terres à minéraux dans notre pays et, à cause de notre dette qui augmente considérablement, nous devons développer nos ressources minérales afin de conserver cette réputation, dont nous sommes si fiers, de ne jamais forfaire à nos obligations.

Ce sont là des faits à la portée de tous. Il est donc étonnant de découvrir que, à part quelques exceptions qui ne servent qu'à faire ressortir la déficience générale, on n'enseigne presque rien de l'industrie minière dans les programmes scolaires du Canada. Il n'y a donc rien de surprenant si les jeunes font bien peu d'efforts pour entrer dans les carrières minières, pour devenir ingénieurs miniers, géologues ou prospecteurs. Ils ne savent rien, parce qu'on ne leur a rien appris au sujet de l'industrie minière, des minéraux et des sciences naturelles.

Ces matières n'ont pas été négligées dans nos écoles parce qu'elles ne sont pas intéressantes en elles-mêmes. Au contraire, comportant, comme elles le font, une étude et un examen de notre entourage immédiat, une analyse de la terre sur laquelle nous vivons, de sa formation et de sa composition, de la formation des collines, des ruisseaux, des lacs, des mers et des montagnes, elles peuvent constituer un cours aussi intéressant, par exemple, que la rotation des récoltes. Les minéraux sont très attrayants par eux-mêmes, en tant qu'objets d'une beauté symétrique, et la connaissance de leur nature et de leurs usages devrait faire partie de l'éducation de chacun.

Ces sujets ont été négligés, parce que bien peu de professeurs possèdent les connaissances nécessaires pour les enseigner — parce qu'eux non plus ne les ont pas appris. Il faut rompre ce cercle vicieux. La Prospectors and Developers' Association ne se sent pas la compétence voulue pour dire en détail comment cela pourrait être accompli, mais elle désire faire les recommandations suivantes:

- (1) Que des cours sur les sciences de la terre soient inclus dans les programmes des écoles normales qui forment les futurs professeurs.
- (2) Que les écoles d'été qui donnent des cours de répétition aux professeurs incluent ces matières dans les programmes.
- (3) Que des séries de cours bien coordonnés sur les sciences de la terre soient préparées pour nos écoles. Ces cours pourraient être donnés dans les high schools, et seraient une préparation à un entraînement plus avancé dans la science des mines, la géologie et la prospection, qui se donnerait dans les écoles techniques.

Nous avons appris que le bureau des minéraux économiques du ministère des Mines et des Ressources, à Ottawa, est désireux, et même impatient, de distribuer aux écoles du pays le matériel nécessaire pour mettre ce plan à exécution dans tout le Canada. Notre association insiste auprès du Sénat pour qu'il prenne les mesures qui seront nécessaires à cette fin.

Notre association croit que l'on n'insistera jamais trop sur l'importance d'un aussi vaste programme d'éducation. Un pays dont l'avenir dépend, dans une mesure aussi extraordinaire, du développement et de l'exploitation de ses ressources minérales, doit initier et intéresser ses jeunes gens et tous ses citoyens à la prospérité future des mines nationales.

(11) TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT: (traité dans le sommaire).

(12) REGISTRAIRES DES MINES ET BUREAUX D'ENREGISTREMENT: (traité dans le sommaire).

(13) CONCESSIONS DE PROSPECTION:

Aucune concession de prospection ne devrait être accordée. Notre association voit avec un sentiment profond de méfiance et d'alarme la tendance de certains milieux gouvernementaux à accorder des droits exclusifs de prospection et d'exploitation de mines sur de grandes étendues du territoire de la nation, un territoire qui est notre héritage commun à tous. À notre avis, les concessions et les octrois de concessions constituent des excroissances cancéreuses dans l'industrie minière—ce qui est contraire à la politique, aux principes et à l'opinion du Canada. Le Canada est une démocratie, et le pays nous appartient à tous. On ne saurait trop demander que cesse sans délai l'octroi des concessions.

(14) AIDE AUX PROSPECTEURS DE BONNE FOI: (traité dans le sommaire).

(15) COURS D'INSTRUCTION POUR LES PROSPECTEURS:

Des cours d'identification des minéraux et des roches, de géologie élémentaire, de lecture des cartes, de droit minier, etc., ont été donnés de temps à autre dans les districts miniers sous le patronage provincial. L'expérience a démontré cependant que ces cours n'ont eu qu'un succès modéré pour atteindre les prospecteurs, et que l'intérêt tend à se ralentir avec les années. De plus, il y a eu bien peu de publicité, s'il y en a eu, pour susciter l'intérêt, et il semble qu'on l'ait faite pour s'en débarrasser.

Nous croyons fermement que ces cours constituent une aide précieuse pour le prospecteur, et tous les efforts devraient être faits pour les continuer et les étendre. En vérité, nous désirons contribuer par tous les moyens à leur succès, et nous recommandons:

- (a) Que les cours dans les différents districts soient encouragés. Comme notre association a un représentant officiel dans chaque district important, et que celui-ci peut atteindre tous les prospecteurs et les autres personnes intéressées dans le district, nous pourrions être assurés, avec les autorités, d'une bonne assistance.
- (b) Que ces cours dans les districts miniers soient sous la direction du géologue résident ou de toute autre personne nommée par la province en cause. Il est satisfaisant de noter que cela est déjà institué dans certains districts de l'Ontario et du Québec, et notre association recommande que cette pratique soit étendue et continuée.
- (c) Qu'une étude soit faite en vue de déterminer combien d'hommes ainsi instruits peuvent être absorbés dans l'industrie minière, et que le nombre des admissions à l'école soit proportionné aux possibilités d'embauchage.

(16) ROUTES:

Le besoin de routes dans les districts miniers est toujours présent, et tout délai ne sert qu'à retarder le développement des mines. Notre association continue donc à recommander un programme étendu de développement des routes.

La nouvelle, annoncée récemment par l'hon. J. A. Glen, que la route de Grimshaw allait être construite tout de suite jusqu'à Yellowknife a été reçue avec enthousiasme. Des plans aussi prévoyants pour l'avenir et qui auront pour résultat l'ouverture de nouvelles régions, sont les bienvenus et méritent les plus grands éloges. Mais, ces travaux font ressortir inévitablement le besoin de nouvelles routes, et il faudra bientôt étudier l'opportunité de construire une route allant au nord d'Yellowknife.

Notre association accueille avec un égal enthousiasme la nouvelle qu'une route sera ouverte cette année au lac à la Neige, dans le Manitoba.

Le commencement d'une route dans le district du lac Rouge, que vient d'annoncer le ministère des Mines de l'Ontario, et l'ouverture d'une autre à l'est de Matheson, à la rivière L'Éclair, font présager que d'autres mesures seront prises pour satisfaire aux besoins généraux de l'industrie.

Nous recommandons que, lorsqu'un massif de minerai évalué a été découvert, le Gouvernement mette à l'étude la construction d'une route vers ce massif, partant de la grande route la plus rapprochée. Nous recommandons aussi que la liste des nouvelles routes devant être construites durant l'année soit publiée de bonne heure dans la saison, afin que les allocations nécessaires aux travaux de l'année soient faites par les parties intéressées.

(17) ÉMISSIONS DE COUPONS D'ESSAI AVEC LES PERMIS DE MINES:

La pratique d'émettre des coupons d'essai avec les permis de mines donne de splendides résultats dans la province de Québec. Nous recommandons aux autres provinces d'étudier ce système.

(18) DROITS MINÉRAUX:

Les droits minéraux étaient concédés en même temps que les droits de surface dans les parties de la province de Québec qui ont été colonisées avant 1882. Une grande portion de ces terres est occupée par des cultivateurs, et par conséquent n'est pas prospectée. D'autres superficies sont détenues en vertu de droits de coupe, et ne sont pas prospectées non plus. Afin d'obtenir un titre clair aux droits minéraux sur ces terres ou parties de terres, il faut engager des négociations avec les héritiers et les successions, et, dans plusieurs cas portés à notre connaissance, ces négociations sont des procédures sans fin. Le résultat le plus clair, c'est que les prospecteurs en général ne veulent ni ne peuvent travailler dans ces districts. Et cela, en plus d'être injuste pour le prospecteur, empêche le développement des gisements minéraux et retarde le progrès de l'industrie minière dans ces régions. En outre, dans certaines parties du Québec, et particulièrement dans la partie nord-ouest, ces droits minéraux sont impossibles.

Il faut signaler qu'un grand nombre de terres sont détenues en vertu de concessions telles que celles des vétérans du raid des Fenians, ou de la guerre des Boers, etc. Plusieurs de ces terres sont depuis longtemps passées en d'autres mains que celles des détenteurs originaires, au moyen de ventes, etc. Plusieurs des nouveaux propriétaires détiennent simplement le sol et, en certains endroits, n'y ont fait aucun travail depuis des générations. Vu qu'un nombre de terres sont continuellement mises sous permis, l'espace disponible pour le jalonnement et la prospection diminue de plus en plus. Alors, à moins que des travaux ne soient exécutés sur ces terres, les chances de découverte iront en diminuant.

Un des principaux objectifs de notre association, c'est de rendre disponibles pour la prospection le plus grand nombre de terres possible. Le retrait des terres pour la prospection générale est, en conséquence, une question qui doit être sérieusement étudiée, et notre association recommande qu'il soit admis en principe que toute terre sur laquelle aucun travail n'est fait doit retourner dans le domaine public et être ainsi mise à la disposition d'autres personnes qui pourront l'examiner et l'exploiter.

(19) LE MINISTÈRE DES MINES:

À titre de préambule à cette partie de son mémoire, notre association tient à déclarer qu'elle n'a aucun caractère politique. De plus, nous voulons absolument nous abstenir de toute censure, explicite ou implicite, à l'égard de toute personne occupant un poste, dont nous ferons mention dans cette partie du mémoire. Tout ce qui nous intéresse, c'est d'apporter des arguments favorables au principe suivant: l'industrie minière est une des industries les plus importantes du Canada, et, comme telle, il lui faut un organisme gouvernemental suffisant pour l'administration de ses affaires.

a) Le ministère fédéral des Mines—

Le rapport du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des soldats au Canada, pour l'année budgétaire se terminant le 31 mars 1943, indique que ce ministère a une organisation extraordinaire et compliquée. Bien qu'il s'appelle le ministère des Mines et des Ressources, il est formé de six divisions: mines et géologie, terres, parcs et forêts, inspection et génie, affaires indiennes, immigration et établissement des soldats. Ces six divisions sont sous la juridiction d'un seul sous-ministre et d'un seul ministre. Seulement 11 pour cent des crédits de ce ministère ont été affectés à la division des mines et de la géologie, soit à peu près le même montant que celui qui est alloué pour l'enseignement des Indiens.

Notre association connaît d'expérience la cordiale collaboration des fonctionnaires du ministère des Mines et des Ressources, et leur en garde toute sa gratitude. Toutefois, l'immense somme de travail imposée, tout particulièrement au sous-ministre et au ministre, à cause de l'ampleur et de la complexité de cet organisme, ne leur permet de consacrer qu'une petite partie de leur temps aux affaires des mines. L'industrie minière, comme productrice de richesse, venant immédiatement après l'agriculture dans ce pays, est destinée à devenir de plus en plus importante, lorsque le 80 pour cent du Canada susceptible d'être exploité sera ouvert; nous croyons fermement qu'une industrie de cette nature devrait mériter d'avoir les services d'un sous-ministre et d'un ministre qui lui consacraient tout leur temps. Nous recommandons la création d'un ministère des Mines complètement séparé d'organismes qui lui sont étrangers, comme les Affaires indiennes, l'Immigration, les Terres, Parcs et Forêts et l'Établissement des soldats.

b) Les ministres des Mines dans les Gouvernements fédéral et provinciaux ne devraient avoir qu'un seul portefeuille pour occuper leur attention, celui des Mines.

Les arguments invoqués en faveur de la création d'un ministère fédéral des Mines s'appliquent avec la même force à la recommandation que nous venons de faire. La direction des affaires minières dans une province ou dans le Dominion constitue une occupation de tout le temps. Aucun ministre ne peut, et l'on ne doit pas espérer qu'il puisse, donner tout le temps nécessaire à cette besogne s'il est surchargé d'ouvrage par les autres portefeuilles qu'il détient. Nous recommandons donc fortement que l'on n'invite pas les ministres des Mines à accepter d'autres portefeuilles, mais qu'il leur soit loisible de donner toute leur attention aux affaires minières sous la juridiction de leurs gouvernements respectifs.

c) Le poste de sous-ministre des Mines et des Ressources est maintenant vacant. Nous comprenons que cette vacance sera remplie dans un avenir très prochain. Nous voulons profiter de l'occasion pour recommander aussi fortement que possible la nomination de M. W. B. Timm, actuellement directeur de la division des Mines. M. Timm, cela ne fait aucun doute, a toutes les qualités requises pour ce poste. Sa longue expérience dans tous les domaines de l'industrie minière, sa popularité et l'estime dans laquelle il est tenu militent en faveur de sa nomination en cette période de grande expansion. Sa promotion des rangs du personnel du ministère servirait de stimulant à tous les autres, bien que cette nomination ne doive pas être envisagée comme une simple récompense. Notre association croit que M. Timm a toutes les qualités requises pour remplir ces fonctions.

(20) FORAGE AU DIAMANT:

Un des outils les plus importants de développement et d'exploration à n'importe quel stade de l'exploitation d'une mine est la foreuse au diamant. Cette machine n'a atteint son plein développement au Canada qu'au cours des récentes années. Les Canadiens sont devenus d'excellents manieurs de foreuse au diamant. Aussi est-ce avec un sentiment d'inquiétude profonde que l'on a appris que le prix des diamants pour les foreuses avait sensiblement augmenté au cours des six derniers mois. Le résultat naturel de cette augmentation est une hausse du coût de l'exploration. En plus de cette hausse des prix, il s'est récemment produit une pénurie aiguë de diamants pour les foreuses. Nous recommandons fortement au Gouvernement de faire une enquête immédiate sur les causes de cette pénurie, et de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

(21) CONSERVATION DES ARCHIVES:

Dans plusieurs provinces du Canada, il n'y a aucun règlement exigeant de tenir compte de tout travail d'exploration et de forage au diamant. Comme résultat, des renseignements qui ont coûté des centaines de mille dollars, oui, des centaines de mille dollars ont été perdus et continuent de se perdre chaque année. Le résultat n'est ni plus ni moins qu'un gaspillage criminel de temps, d'argent et de renseignements. Comme nous sommes principalement intéressés à faire de nouvelles découvertes ou à développer les anciennes mines, c'est avec une vive inquiétude que nous voyons tolérer ce gaspillage. Nous recommandons fortement que rien ne soit négligé, dans l'intérêt général, pour obtenir et conserver tous les renseignements se rapportant à chaque entreprise minière, et que ces renseignements soient obtenus lorsque du travail est accompli sur la propriété. Le Dominion et les Gouvernements provinciaux devraient chercher un mode de procédure en vertu duquel ces renseignements pourraient être recueillis et gardés. La province de Québec a pris d'excellentes mesures dans ce sens, et l'on pourrait aussi signaler que la loi a exigé pendant plusieurs années, des compagnies faisant le forage des puits de pétrole, qu'elles fournissent ces renseignements au Gouvernement du Dominion.

Cette tâche, si elle est grande, n'est pas impossible, et l'on ne saurait évaluer trop haut les avantages qui en découleront. Nous recommandons donc que le personnel des organismes gouvernementaux intéressés reçoive instruction et ait les pouvoirs nécessaires pour recueillir, compiler et classer tous les renseignements sur les explorations préliminaires, y compris les cartes géologiques et géophysiques, et tous les renseignements complets sur le forage au diamant et les plans de forage. Ce qui serait surtout désirable, c'est d'avoir un personnel suffisant pour permettre dans chaque camp, ou dans chaque district, à un homme d'enregistrer tous les progrès faits; ainsi, l'on obtiendrait une certaine uniformité qu'il est impossible d'avoir actuellement. Cette recommandation signifie une extension des travaux du géologue résident. On

peut la considérer comme une répétition d'une recommandation précédente, à l'effet que le nombre des géologues résidents soit augmenté.

(22) TRAITÉ D'EXTRADITION:

Au mois de novembre 1945, notre association s'est présentée devant le comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, à Ottawa, au sujet d'un traité d'extradition, avec protocole, entre le Canada et les États-Unis qui était alors à l'étude. Notre association, représentée par Me Joseph Sedgwick, c.r., a fait valoir des arguments pour démontrer que le traité d'extradition et le protocole proposés ne devraient pas être signés au nom du Canada, dans sa forme actuelle. En prenant cette attitude, elle suivait un nombre d'associations, dont l'Ontario Mining Association et l'Ontario Security Dealers Association. Le compte rendu de cette réunion se trouve au fascicule n° 5 des "Procès-verbaux et Témoignages du Comité permanent d'enquête de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures, session de 1945". Notre association n'a pas changé d'avis depuis; elle recommande au Comité actuel d'exercer une étroite surveillance sur les événements qui pourraient se produire, et de prendre toutes les mesures qu'il croira nécessaires pour exclure toute clause litigieuse de tout traité de cette nature qui pourrait être proposé maintenant ou à l'avenir.

La présidente de la
PROSPECTORS AND DEVELOPERS' ASSOCIATION,
(Mme) Viola R. MACMILLAN.

TABLEAU n° 5-A

ANNEXÉ AU MÉMOIRE DE LA WESTERN QUEBEC MINING ASSOCIATION

MOYENNE DU COÛT ET DES RECETTES PAR TONNE DE MINÉRAI TRAITÉE DANS LES MINES D'OR DE L'OUEST DU QUÉBEC

a) Valeurs en dollars

	Du début à 1941 inclusive- ment	1942	1943	1944	Jusqu'à 1944 inclusive- ment
Valeurs recouvrées	7.37	6.62	6.55	6.35	7.07
Travaux généraux.....	0.59	0.49	0.54	0.57	0.56
Développement.....	0.99	0.78	0.70	0.74	0.90
Abattage	1.69	2.01	2.17	2.32	1.85
Broyage.....	0.92	0.86	0.87	0.93	0.91
Sous-total.....	4.19	4.14	4.28	4.56	4.22
Amortissement pour développement.	0.33	0.20	0.42	0.26	0.30
Dépréciation.....	0.51	0.50	0.60	0.45	0.51
Coût total d'exploitation...	5.03	4.84	5.30	5.27	5.03
Frais d'administration.....	0.16	0.14	0.13	0.16	0.15
Coût total des opérations de mines.....	5.19	4.98	5.43	5.43	5.18
Profits de la mine.....	2.18	1.64	1.12	0.92	1.89
Travaux extérieurs et étrangers.....	0.02	0.02	0.02	—	0.04
Revenu ne provenant pas de l'ex- ploitation.....	-0.04	-0.03	-0.09	-0.13	-0.05
Profits nets	2.20	1.65	1.19	1.05	1.90
Impôts sur le revenu et droits.....	0.41	0.57	0.37	0.43	0.43
Surplus réalisé.....	1.79	1.08	0.82	0.62	1.47

a) Compilé par le ministère des Mines de la province de Québec.

SESSION DE 1946
SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
RESSOURCES NATURELLES
CHARGÉ D'ÉTUDIER
LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES MINES MÉTALLIFÈRES
DU CANADA

Fascicule no 5

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 1946

SUBJECT À L'ÉTUDE

Dernier rapport du Comité

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

L'honorable J. J. DONNELLY, *Président*

Les honorables Sénateurs

Beaubien (<i>Saint-Jean-Baptiste</i>)	Hurtubise	Paterson
Burchill	Johnston	Pirie
Crerar	Jones	Raymond
Davies	Kinley	Riley
Dessureault	Lesage	Robicheau
Donnelly	McDonald (<i>Kings</i>)	Sinclair
Duffus	McGeer	Stevenson
Dupuis	McIntyre	Sutherland
Ferland	McLean	Taylor
Hayden	McRae	Vaillancourt
Horner	Michener	White (34)
	Nicol	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-Verbaux du Sénat, le jeudi 2 mai 1946.

Que le Comité permanent des Ressources naturelles reçoive instruction d'étudier la valeur économique des mines métallifères du Canada, et de faire rapport à la Chambre de ses constatations, et qu'à cette fin il soit autorisé à convoquer et à examiner des témoins et à tenir les procès-verbaux de ses délibérations.

Le Greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 19 juin 1946.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Ressources naturelles se réunit ce matin à 10 heures.

Présents: Les honorables Sénateurs Donnelly, Président; Beaubien (*Saint-Jean-Baptiste*); Crerar, Dessureault, Hayden, Hurtubise, McDonald (*Kings*); McRae, Paterson, Sinclair, Taylor, White—12.

Le Comité poursuit son étude de l'ordre de renvoi du 2 mai 1946 donnant instruction au Comité d'examiner la valeur économique des mines métallifères du Canada.

L'ébauche d'un rapport est étudiée, amendée et adoptée.

A 11 h. du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du Président.

Certifié conforme.

Le Chef de la division des comités,
A. H. HINDS.



DERNIER RAPPORT

Le MERCREDI 19 juin 1946.

Le Comité permanent des Ressources naturelles a l'honneur de présenter son quatrième et dernier rapport :

En conformité de l'ordre de renvoi du 2 mai 1946, le Comité a étudié la valeur économique des mines métallifères au Canada.

Au cours de son enquête le Comité a pris connaissance de mémoires présentés par :

- L'Ontario Mining Association;
- La Western Quebec Mining Association;
- La Toronto Stock Exchange;
- La Mid-West Metal Mining Association;
- La Prospectors and Developers Association, et
- La British Columbia and Yukon Chamber of Mines.

Les témoins suivants ont déposé devant le Comité :

M. Sidney Norman, correspondant spécial du *Globe and Mail*, de Toronto;

M. A. W. Hawkey, chimiste à l'Hôtel de la Monnaie;

M. W. C. Clark, sous-ministre des Finances;

M. Charles Camsell, C.M.G., ancien sous-ministre des Mines et des Ressources, et

M. W. H. Losee, directeur du recensement de l'industrie au Bureau fédéral de la Statistique.

Bien que l'ordre de renvoi prescrive l'étude de la valeur économique des mines métallifères au Canada, il n'a pas été fait de représentations à l'égard des mines de métal commun ni des mines d'argent. En conséquence, le présent rapport se confine aux mémoires présentés au Comité pour le compte de l'industrie minière aurifère au Canada.

Toutefois, nous exposons brièvement la situation des métaux communs et de l'argent. Ces métaux jouissent de marchés mondiaux et, à ce point de vue, diffèrent de l'or, qui se vend à prix fixe. En outre, il convient de signaler que la production canadienne de tous les métaux pour la période comprise entre 1907 et 1944, inclusivement, représente la somme d'environ \$6,000,000,000. La production de l'or s'est élevée pendant la même période à environ \$2,500,000,000. On ne saurait insister trop fortement sur l'importance de la contribution apportée au Canada par les mines de métaux communs en temps de paix comme en temps de guerre. Toutefois, vu que les mémoires et les témoignages présentés au Comité ne visent que la situation de l'industrie minière aurifère, le présent rapport traite surtout de la situation, de l'importance et des problèmes de cette industrie.

Vu la cherté croissante, pendant les années de guerre, de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'outillage de première nécessité, et vu les règlements restrictifs qui s'y rattachaient, la production annuelle maximum des mines d'or au Canada a subi une baisse. A l'heure actuelle, la cherté des fournitures, de l'outillage et de la main-d'œuvre menace d'engloutir la faible marge de bénéfice réalisée, si l'on s'en tient aux déclarations faites au nom des exploitants des mines d'or de l'Ontario et du

Québec pour l'année 1944. En cette dernière année, le profit net par tonne de minerai bocardé était tombé à \$1.94 en Ontario; le ministère des Mines de la province de Québec nous apprend que le surplus net réalisé sur une tonne de minerai produit dans l'Ouest de Québec a été de 62 cents, pour la même période. On constatera donc que l'accroissement des frais, joint à un profit fixe pour l'or, contribue à restreindre l'écart entre le coût de la production de l'or et son prix de vente, au point de rendre l'extraction du minerai de basse qualité de moins en moins profitable. Dans ces conditions, la situation de l'industrie minière aurifère n'est pas encourageante à l'heure présente. Si les frais de production de l'or continuent à monter, une plus forte proportion des réserves du minerai considéré comme ayant une certaine valeur par les mines productives s'ajoutera à la rocaille; en outre, le tonnage de minerai disponible aux nouvelles mines serait réduit au point qu'il deviendrait improfitable d'extraire le minerai de basse qualité.

De plus, les réserves de minerai des mines d'or en exploitation ont été réduites pendant la guerre afin de stimuler la production essentielle. Les travaux d'exploitation furent aussi formidablement réduits par suite de la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux. Il est deux choses, à savoir le maintien d'importantes réserves de minerai, et l'ouverture de nouvelles sources de minerai par une exploitation soutenue, qui sont essentielles pour assurer une exploitation continue et profitable dans le meilleur intérêt des actionnaires aussi bien que de l'industrie en général et du pays.

De vastes travaux de recherches, y compris le forage au diamant, ont été exécutés dans les diverses régions minières pendant les années de guerre. Nombre de propriétés sont présentement en voie de devenir des mines productives, mais, à cause de la forte augmentation du prix de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'outillage, ainsi que des lourds impôts que doivent payer les mines productives, il est difficile pour les nouvelles mines de se livrer à la production.

La plupart des nouvelles mines ont épuisé leur capital au cours de recherches, et de la mise en valeur de leurs propriétés, ainsi que dans les essais déterminatifs de la valeur commerciale de leur minerai. Il arrive souvent que l'achat d'un bocard doive se faire à même le produit d'un emprunt. Actuellement, les frais et le taux de l'impôt qui frappe les corporations sont si élevés que le minerai de basse qualité ne peut être profitablement bocardé, et l'avenir des nouvelles mines n'est pas assez brillant pour attirer le capital additionnel nécessaire à la mise en valeur de la propriété.

Il faut aussi ajouter à ces considérations relatives aux nouvelles mines le fait que l'or se vend à prix fixe, et que la mine ne peut recouvrer de sa production l'augmentation des frais d'exploitation et les impôts en vendant son produit à un prix plus élevé.

Les mines productives et les nouvelles mines se trouvent toutes deux en face d'un abrègement de leur vie par suite de l'accroissement des dépenses et des impôts, qui rend improfitable l'extraction du minerai à faible teneur.

L'industrie minière aurifère est l'une des plus importantes industries canadiennes. Elle a produit au delà de \$20,000,000 en 1941. Pour elle, le marché n'est pas un problème. La plus grande partie de cette somme est dépensée au Canada pour la main-d'œuvre, les fournitures et l'outillage, procurant indirectement de l'emploi dans presque tous les domaines de l'activité.

La valeur économique de l'industrie minière aurifère a une double répercussion au Canada. Cette industrie procure, sur une grande échelle, emploi et gain, directement, dans les domaines de la prospection, de l'exploration, de la mise en valeur, des recherches et des essais miniers, ainsi que dans l'exploitation des mines productives, et, indirectement, dans la production des matériaux, outillage et fournitures nécessaires en ces domaines. En second lieu, elle procure une source continue du métal essentiel à l'équilibre de nos balances de commerce international, ainsi qu'à l'exécution de nos engagements touchant ledit commerce, toutes choses qui sont d'une valeur incommensurable pour le Canada. Pour mettre en lumière la valeur économique de cette industrie, signalons un ou deux énoncés du mémoire présenté par l'Ontario Mining Association et reproduit au compte rendu du Comité. Par exemple, en 1941, la province d'Ontario a produit pour \$123,000,000 d'or. Cette somme a été répartie de la façon suivante :

Salaires	\$42,000,000.00
Combustible et énergie	6,000,000.00
Fournitures	14,000,000.00
Transport et affinage, etc.	2,000,000.00
Dépréciation de l'outillage	7,000,000.00
Impôts	14,000,000.00
Dividendes aux actionnaires	35,000,000.00
Surplus	3,000,000.00

Les achats d'outillage d'extraction et de bocardage, ainsi que de fournitures générales, inclus dans ces chiffres embrassent du bois de toutes sortes pour une somme d'environ \$2,850,000; l'énergie électrique, environ \$4,500,000; des explosifs, environ \$4,700,000, et nombre d'autres articles y compris des matériaux de construction, des wagons et locomotives, de l'outillage électrique, des machines, outils et produits chimiques de divers genres. Le transport représente une somme d'approximativement \$2,500,000.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité estiment qu'un mineur dans la mine procure du travail à au moins quatre autres personnes au Canada. Cette opinion donne une idée générale de l'étendue et de l'importance des opérations des mines d'or canadiennes, aux points de vue industriel, agricole et financier.

La population des diverses régions minières contribue notablement au soutien de l'agriculture dans ces régions. L'industrie agricole, dans les provinces canadiennes où des mines sont en exploitation, bénéficie d'une façon générale de la clientèle de la population minière qui consomme une grande quantité de produits agricoles. En outre, la production continue de l'or contribue largement à la stabilité internationale du Canada dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays.

L'incompréhension de la situation et de la valeur économique des mines d'or canadiennes semble être la principale cause des conditions qui prévalent dans cette industrie.

Par suite de la politique établie du Gouvernement, il n'existe pas de marché libre pour l'or. C'est l'Etat qui achète toute la production annuelle d'or des mines canadiennes. Puisque cette production d'or est affectée, pour l'avantage général du Canada, à l'équilibre des balances de commerce international, et qu'elle aide le pays dans ses relations com-

merciales internationales, le Comité croit que l'importance de cette industrie justifie l'adoption de mesures qui peuvent en rendre l'exploitation profitable, et maintenir et développer son activité au Canada.

Il faut plus que le toucher de Midas pour extraire l'or de la terre. Le public qui fournit les fonds nécessaires pour mettre une propriété au point de production requiert l'assurance d'une exploitation profitable avant de risquer son capital.

La proportion des propriétés minières qui atteignent le stade de production est très faible en comparaison du nombre de ces propriétés qui sont prospectées, explorées et mises en valeur. En Ontario, une propriété sur cent atteint le stade de la mise en valeur, et une demie de un pour cent seulement des mines parviennent au succès.

Le capital engagé dans les mines qui ne parviennent pas au stade de production est perdu pour les actionnaires, mais l'emploi fourni à la main-d'œuvre et l'utilisation des fournitures et de l'outillage nécessaires à cette entreprises profitent au pays.

Il n'est guère besoin d'ajouter que les nouvelles mines gaspillent leur avoir jusqu'au moment où commence la production.

Le Comité estime si grande la valeur de cette industrie dans notre économie canadienne qu'il recommande l'adoption des mesures requises, non seulement pour le maintien de l'industrie sur une base profitable, mais aussi pour son expansion continue. A cette fin, le Comité soumet à votre sérieuse considération les recommandations suivantes et, si elles sont approuvées, l'adoption, par les autorités compétentes, des mesures nécessaires pour y donner suite.

PARTIE I

A l'égard des nouvelles mines, nous recommandons:

- a) Que les dispositions de la Partie 13 de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, article 89 de ladite loi (dont l'application a été discontinuée après le 31 décembre 1942), soient rééditées, afin que les nouvelles mines qui désormais deviendront productives soient exemptes de la taxe sur les corporations pour les trois premières périodes financières qui suivent le commencement de la production, et que, en outre, le taux de la taxe sur les corporations pour les périodes financières suivantes soit de 50 p. 100 du taux alors généralement applicable aux corporations;
- b) Que soit maintenue, comme dans le passé, la période préparatoire de six mois, pendant laquelle ne sera pas exigée la taxe sur les corporations antérieurement au commencement de la production pour les fins de l'exemption recommandée à l'alinéa a) du présent rapport, afin que les opérations de bocardage puissent être soumises à un essai complet, et que le personnel et les ouvriers puissent être utilement formés. Signalons que, pendant que l'article 89 de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu était en vigueur, cette période préparatoire était autorisée et reconnue comme pratique administrative, et que la taxe sur les corporations n'était pas exigée pour cette période;

- c) Qu'il soit permis d'opérer une déduction de 50 p. 100 pour épuisement de la mine avant de déterminer le montant assujéti à l'impôt sur le revenu. A la lumière des opinions exprimées par ceux qui ont présenté des mémoires, votre Comité en est venu à la conclusion que la présente déduction de 33 1/3 p. 100 est trop faible, et qu'elle devrait être rétablie à 50 p. 100, le taux autorisé antérieurement à 1934;
- d) Qu'il ne soit pas requis, pendant la période d'exemption prévue à l'alinéa a) du présent rapport, de pratiquer une dépréciation excédant les recettes de la corporation.

PARTIE II

Votre Comité recommande que les mines productives soient autorisées à opérer la déduction, dite d'épuisement, de 50 p. 100 prévue à l'alinéa c) de la Partie I pour les nouvelles mines.

PARTIE III—GÉNÉRALITÉS

Votre Comité recommande en outre que les droits de monnayage imposés sur l'or monnayé pour l'industrie ne dépassent pas le coût réel de ce monnayage.

Pour la considération des autorités gouvernementales compétentes, et s'appuyant sur les représentations faites devant nous, le Comité recommande de plus que les services du ministère des Mines et des Ressources soient étendus, dans l'intérêt de l'industrie minière aurifère au Canada, de façon à embrasser les levés géologiques et la cartographie aérienne.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. J. DONNELLY.



Rollé par
Marpelle Press Co-operative
Gardenvale

